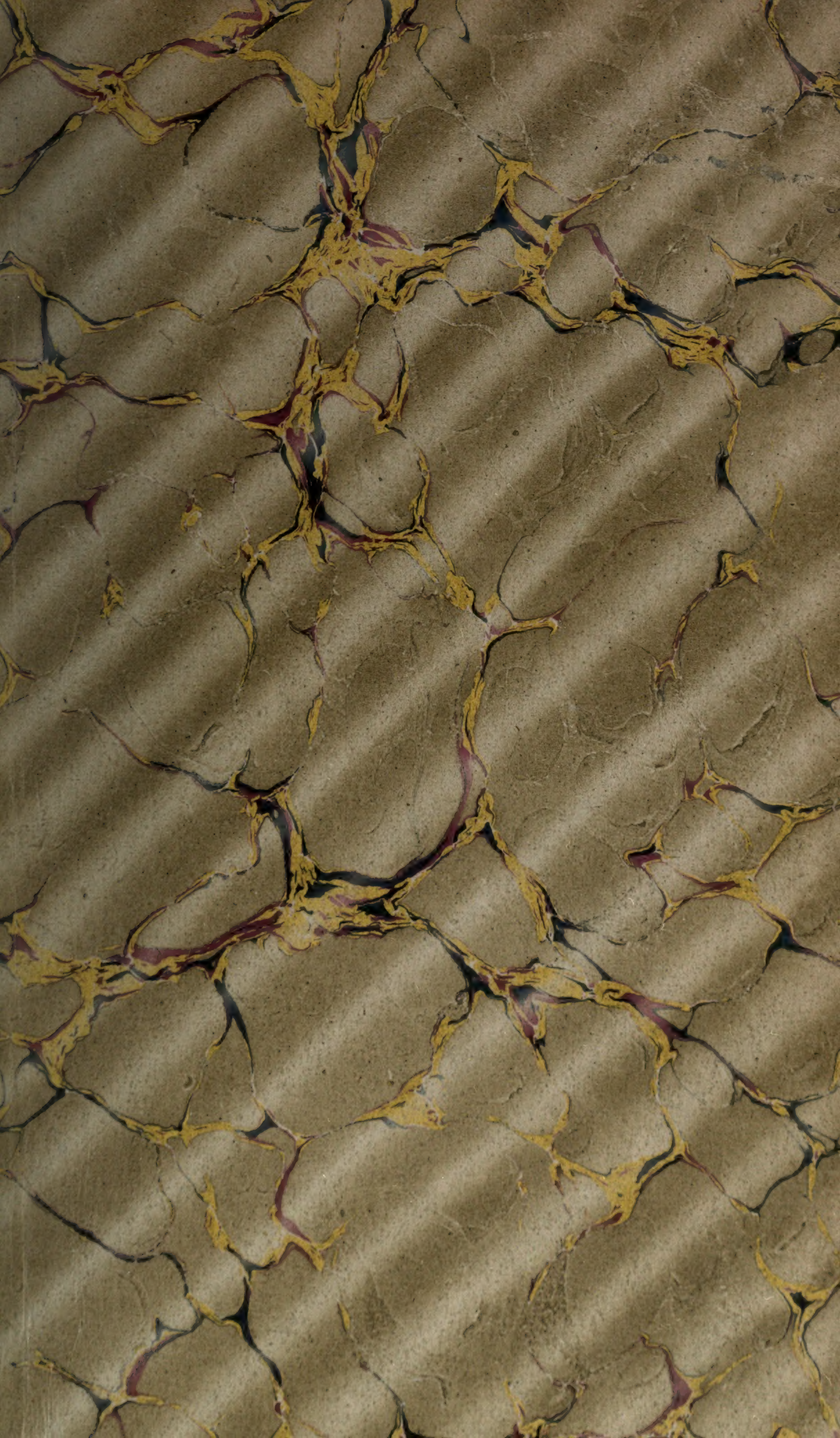

3 1761 04450 3795





COLLECTION DES ÉCONOMISTES
ET DES RÉFORMATEURS SOCIAUX DE LA FRANCE

MOHEAU

RECHERCHES ET CONSIDÉRATIONS

SUR LA

POPULATION DE LA FRANCE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

COLLECTION DES ÉCONOMISTES
ET DES RÉFORMATEURS SOCIAUX DE LA FRANCE

MOHEAU

RECHERCHES ET CONSIDÉRATIONS

SUR LA

POPULATION DE LA FRANCE

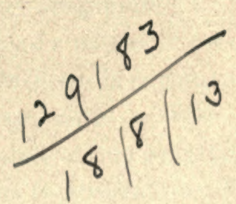
1778

PUBLIÉ AVEC INTRODUCTION ET TABLE ANALYTIQUE PAR

René GONNARD

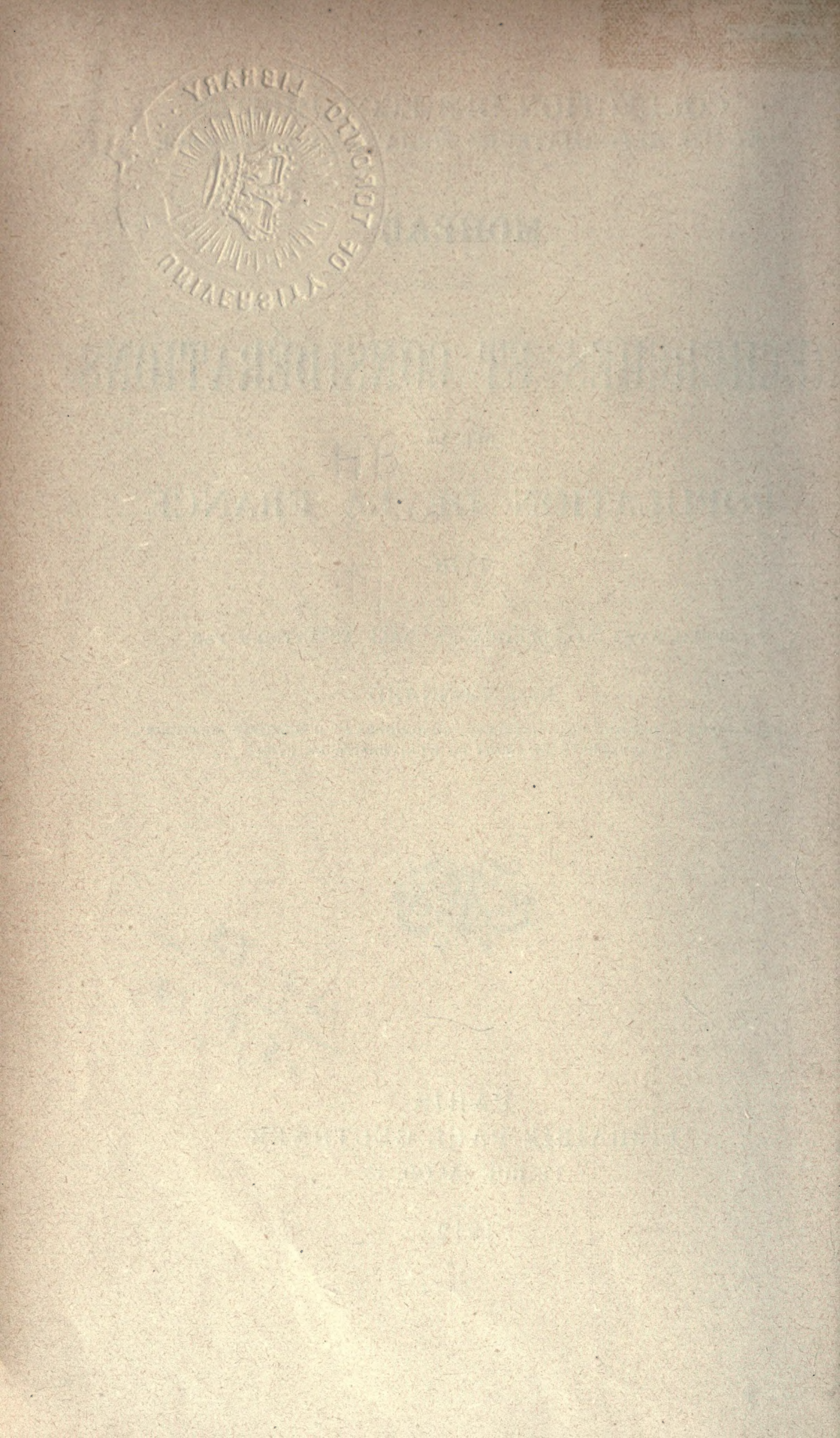
PROFESSEUR D'HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE
A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON





PARIS
LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
13, RUE JACOB, 13

1912



NOTICE

C'est en 1778, à la suite d'une approbation donnée le 20 mai 1777, et d'un privilège du roi obtenu le 9 juillet suivant, que parut l'ouvrage intitulé *Recherches et considérations sur la population de la France*. Il était publié par Moutard, imprimeur libraire de la Reine, rue des Mathurins, à *l'Hôtel de Cluny*, comprenait deux tomes de 280 et 157 pages respectivement, et se vendait, relié en un seul volume, au prix de sept livres quatre sous.

En ce qui concerne l'indication d'auteur, l'ouvrage ne portait que cette brève mention, suivant le titre : « par M. Moheau ».

Qu'était Moheau ? Son nom ne nous est parvenu sur aucun autre écrit ; et ce nom pouvait, il y a encore peu d'années, passer pour ne constituer qu'un simple pseudonyme, car la personnalité même de Moheau semblait des plus douteuses. « Aucun dictionnaire biographique, dit M. Fernand Faure, ne le mentionne. On pouvait jusqu'à ces derniers temps, se croire autorisé à ne voir en lui qu'un personnage imaginaire[1]. »

Il semble aujourd'hui acquis que Moheau a existé : c'est du moins ce que nous affirme, sans nous renseigner beaucoup sur lui, M. Fernand Labour, dans un ouvrage paru en 1880, et consacré à M. de Montyon [2]. Moheau aurait été un secrétaire du fameux intendant philanthrope [3]. Mais la probabilité ou la

---

1. Les *précurseurs de la Société de statistique de Paris*, Nancy, 1909 ; V. p. 19-21.

2. *M. de Montyon d'après les documents inédits*, Paris, 1880 ; V. p. 183-184.

3. Un auteur américain, M. Stangeland (*Premalthusian doctrines of Population*, New-York, 1904, p. 324), nous donne les dates de la vie de Moheau : 1733-1820. Mais ne l'a-t-il pas identifié avec Montyon ?

certitude même de son existence ne fait pas disparaître tout débat relativement à la paternité des *Recherches et considérations*, car la question s'est posée de bonne heure, — et paraît encore mal éclaircie, — de savoir si l'auteur du livre n'est pas Montyon lui-même, dont Moheau aurait été, non plus le pseudonyme, mais simplement le prête-nom. Dans cette opinion, peu importerait, après tout, que Moheau ait ou non vécu : les *Recherches et considérations* ne seraient pas de lui, et la seule raison qu'ait l'histoire de s'intéresser à sa personnalité disparaîtrait.

L'idée que Montyon serait le véritable auteur de l'ouvrage que nous rééditons, cette idée a fait son apparition presque en même temps que l'ouvrage même, exactement l'année suivante. « C'est Lalande, dit Quérard [1], qui, dans le *Journal des Savants*, mai 1777, édition de Hollande [2], p. 344, a le premier attribué la plus grande partie de ce livre à M. de Montyon... Il y a des personnes fort instruites qui prétendent que Moheau a eu plus de part à cet ouvrage que les apologistes de M. Montyon ne lui en attribuent, et ces personnes ont raison.

« Le chanoine Guiot, ajoute Quérard, — mais il ne s'agit

---

1. Les *Supercheries littéraires*, article MOHEAU.

2. La mention que fait Quérard de l'édition est importante : car dans l'édition de Paris que j'ai consultée, il n'est fait aucune allusion à l'ouvrage de Moheau, ni dans le fascicule d'avril 1779, indiqué par M. F. Faure, ni dans celui de mai 1779, indiqué par F. Labour. La notice se trouve dans le fascicule d'août, et, dans cette notice (vingt pages, p. 1575-1595, qui portent comme indication finale « Extrait de M. Gaillard », il n'y a pas une ligne, *pas un mot* qui mette en doute l'authenticité de la signature Moheau. Je n'ai pu me procurer l'édition de Hollande dans aucune des bibliothèques où je me suis adressé, même à la Bibliothèque Nationale : mais je suppose que la notice de Lalande est peu probante : 1° parce que dans le cas contraire, la controverse aurait sans doute pris fin dès 1779, année qui a suivi la publication de l'ouvrage, au lieu de se perpétuer jusqu'à aujourd'hui ; 2° parce que, d'après Lalande même, ce ne serait que « la plus grande partie » du livre qui devrait être attribuée à Montyon. En réalité, il est probable que Lalande, comme MM. Faure et Labour eux-mêmes, n'a étayé son opinion que sur des conjectures, et notamment sur ce fait que Moheau était connu comme secrétaire du célèbre intendant. Cette opinion ajoute donc, si l'on veut, une autorité à la thèse « montyoniste », mais elle ne constitue pas une démonstration.

plus là que d'assez grossières inadvertances ne touchant plus au débat, — bibliothécaire de Saint-Victor, dans son *Nouveau supplément à la France littéraire* de l'abbé d'Helvail, M. Villeneuve, dans sa *Biographie universelle*, et quelques autres biographes ont rangé par erreur cet ouvrage parmi ceux de Moreau l'historiographe. »

Depuis 1779, les différents auteurs qui ont eu à s'occuper des *Recherches et considérations* se partagent entre deux camps. Contre la thèse du *Journal des Savants*, s'est inscrit Girault de Saint-Fargeau dans sa *Biographie de la France* [1] ainsi que Quérard lui-même, comme nous venons de le voir. De nos jours, M. Labour, après avoir constaté que l'opinion du *Journal des Savants* a prévalu, déclare la partager et estime « l'avoir définitivement assise sur des bases certaines [2] ».

M. Faure, de son côté, considère comme « certain, dans tous les cas, que le véritable auteur du livre est M. de Montyon »[3], tandis que M. Levasseur, dans son grand traité de la Population, où il relève les mérites du livre contesté, pense que c'est « sans raison suffisante » qu'on a voulu l'attribuer à ce dernier[4].

Entre temps, une opinion mixte, qui pourrait bien être la plus rapprochée de la vérité, avait été insinuée par M. Gustave de Molinari, dans sa notice sur M. de Montyon, insérée en tête des opuscules de ce dernier dans les *Mélanges d'économie politique* de Guillaumin, publiés en 1848. « M. de Montyon, y disait M. de Molinari, a écrit en outre *en collaboration* avec Moheau, *Recherches et considérations, etc.* » Resterait cepen-

1. « Girault de Saint-Fargeau n'est point de cet avis », dit M. F. Labour. En réalité dans sa *Bibliographie historique et topographique de la France*, Paris, Didot, 1845, p. 54, Girault de Saint-Fargeau se borne à indiquer le nom de Moheau comme auteur des *Recherches*, sans aucune discussion, et même sans signaler qu'il s'en soit produit une.

2. *Op. cit.*, p. 183.

3. *Op. cit.*, p. 20.

4. *La Population*, 1889, Paris, t. I, p. 58.

dant à savoir à qui, dans cette collaboration, est revenue la part prépondérante.

En somme, la plupart de ceux qui ont été amenés à se prononcer touchant la paternité des *Recherches* se bornent à énoncer une opinion établie sur celle d'écrivains antérieurs, comme Lalande, ou motivée par des impressions personnelles tirées de la lecture même de l'ouvrage. Il est certain que les supercheries littéraires étaient fréquentes au XVIIIe siècle [1] ; rien ne s'oppose *a priori* à ce que Montyon soit l'auteur du livre contesté, ou « de la plus grande partie ». Mais peut-on considérer cette opinion comme définitivement démontrée ? Je serais sur ce point beaucoup moins affirmatif que M. F. Faure.

Mon savant collègue croit trouver dans le texte même de la préface du livre, la preuve que Montyon en est l'auteur : « On sait que M. de Montyon, dit-il, fut successivement intendant de Provence, d'Auvergne et du pays d'Aunis, entre 1767 et 1774. Or les chiffres dont il est fait usage dans les *Recherches et considérations* s'appliquent *tous* [2] à la population de ces provinces. Et voici comment s'exprime l'auteur dans l' « Avis au lecteur », p. V : « Des devoirs d'État m'ont obligé à faire ou diriger des recherches qu'a ordonnées le gouvernement ; mon goût m'a porté à les étendre. » Ce n'est pas là, on en conviendra, le langage d'un secrétaire inconnu ».

Des deux arguments que contient ce passage, le premier me paraît peu concluant. Du moment qu'il est établi que Moheau a été secrétaire de Montyon, il est vraisemblable qu'il a dû le suivre dans les déplacements de sa carrière

1. Il en est une notamment, qui semble établie, et qui concerne un ouvrage analogue à celui de Moheau, et publié peu d'années auparavant. Il s'agit des *Recherches sur la population des généralités d'Auvergne, de Lyon, de Rouen, etc.*, paru en 1766, sous la signature de Messance et qu'on attribue généralement à l'intendant de la Michodière. Un auteur, M. Legoyt (*Journal de la Société de statistique de Paris*, 1860), en assigne cependant la paternité à Montyon encore.

2. C'est moi qui souligne le mot.

administrative, et qu'il a dû tout naturellement se documenter là même où Montyon aurait pu le faire lui-même. De plus est-il bien exact que *tous* les chiffres dont il est fait usage dans le livre s'appliquent aux trois provinces citées plus haut ? La vérité est qu'il s'en faut de beaucoup. Sans doute les statistiques concernant les généralités d'Aix, de Riom et de La Rochelle sont nombreuses dans les *Recherches*, mais on en trouve beaucoup d'autres concernant celles de Paris, de Lyon, de Rouen, de Tours, d'Amiens, d'Alençon, de Limoges, de Poitiers, d'Auch, de Bayonne, de Montauban, de Perpignan ; le duché de Bourgogne, le comté de Bourgogne (Franche-Comté), Lille, Valenciennes, etc. ; — bref des régions situées dans toutes les parties de la France. Quant au second argument, il perd toute sa force, si on lit « devoirs d'état », mot qui peut s'appliquer au plus humble scribe, au lieu de « devoirs d'État », mot qui, lui-même, n'est pas inadmissible sous la plume du secrétaire d'un très haut fonctionnaire. Or l'auteur des *Recherches* a bien orthographié *État* ; mais on sait qu'au XVIIIe siècle, on écrivait et on imprimait beaucoup de noms communs avec des initiales majuscules. Dans le seul Avis au lecteur dont nous examinons les termes, on en trouve une quinzaine orthographiés ainsi en quelques pages [1]. Il est donc loisible d'entendre « devoirs d'Etat » dans le sens de « devoirs de la profession ». Et même si on s'y refuse, l'interprétation contraire peut convenir encore au secrétaire de M. de Montyon, qui, sous sa direction, avait certainement à s'occuper de choses concernant « l'Etat ».

Mais il y a plus. Dans ce même « Avis au lecteur », qu'on trouve au début du livre, je relève d'autres passages qui me semblent mieux convenir à Moheau qu'à Montyon. C'est ainsi que l'auteur commence par déclarer qu'il avait jusque là « fui les regards du public ». Ceci s'applique-t-il à Montyon ?

1. Notamment Administration, Arts, Auteurs, Citoyen, Littérature, Nation, Ministre, Public, Philosophe, etc.

Pas très exactement, à coup sûr. Celui-ci, né en 1733, et intendant en Auvergne dès 1767, avait au moins publié en 1777, un an avant l'apparition des *Recherches*, un *Éloge de l'Hôpital* qui avait été très remarqué.

Plus loin, l'auteur des *Recherches* appuie sur « l'obscurité de *son* nom et de *son* état, *son* peu de talent et d'habitude d'écrire ». Et je demanderai à mon tour : n'est-ce pas plutôt là le langage d'un secrétaire inconnu, que celui de M. de Montyon, dont le ton, dans ses ouvrages non contestés, est volontiers important?

Plus loin encore, notre auteur avertit le lecteur qu'il aurait caché son nom, « si la nature et l'espèce des recherches que contient cet ouvrage n'eût décelé l'auteur ». Devons-nous croire qu'il déguise encore son nom au moment même où il nous dit qu'il l'aurait déguisé *si* telle circonstance ne s'était produite ? Ce serait une singulière malice, et bien vaine, si « la nature et l'espèce des recherches » doit fatalement la déjouer.

Mais il y a quelque chose de plus précis que tout ce qui précède. C'est le passage suivant. Parmi ceux qui l'ont aidé dans l'élaboration de son travail, Moheau cite « un grand nombre d'administrateurs à qui l'humanité est chère... Il en est un entre autres, à qui je dois tout, et qu'il ne m'est pas permis de nommer ; je me soumets à un ordre dont l'injustice m'afflige ; mais peut-être le public sera moins discret que moi ». Cet administrateur, à qui l'humanité est chère, et à qui Moheau doit tout, n'est-ce pas Montyon lui-même ? Et ne sommes-nous pas conduits à cette conclusion que l'auteur du livre est bien Moheau ?

Seulement il est infiniment probable que dans l'exécution de sa tâche, il a été muni par Montyon de documents, de statistiques notamment, que celui-ci était à même de lui procurer ; probablement aussi, l'intendant s'est intéressé au travail de son secrétaire, lui a donné des indications, des directions

peut-être, a collaboré avec lui dans une proportion impossible à déterminer exactement. Et ainsi se trouve confirmée l'assertion de M. G. de Molinari, rapportée plus haut.

A cette conclusion ne s'opposent nullement, mais s'adaptent au contraire très bien les faits que M. F. Labour invoque en faveur de la thèse « montyoniste ». Cet écrivain signale [1] qu'il a retrouvé aux Archives des feuillets se rapportant aux *Recherches*, épars parmi des baux, quittances et papiers de toute sorte ayant appartenu à M. de Montyon, le verso étant parfois utilisé pour le brouillon d'un acte, et le recto pour une statistique des *Recherches* ; le tout de la même écriture, que M. Labour affirme être celle de Montyon.

Mais d'abord est-ce bien celle de Montyon ? Et n'est-il pas *a priori* vraisemblable que les baux, brouillons d'actes, etc., soient de la main du secrétaire de l'intendant ? Puis l'authenticité de l'écriture de Montyon, fût-elle sûrement établie, quelle conséquence en tirer ? Seulement celle-ci que ce dernier a fourni à son secrétaire des statistiques que celui-ci a utilisées. Montyon a collaboré, largement sans doute, à la documentation de l'ouvrage ; mais ce n'est pas lui qui l'a rédigé.

Peut-être pourrait-on tirer quelques inductions d'une comparaison littéraire soigneusement étudiée, établie entre les *Recherches* et les ouvrages non contestés de Montyon, tels que les *Particularités et observations sur les ministres des finances de France les plus célèbres* (Paris, Le Normant, 1812), ou le *Rapport fait à S. M. Louis XVIII* (Constance, 1796). J'ai lu ces ouvrages, dans la pensée que j'y rencontrerais peut-être quelques passages à rapprocher de certains développements des *Recherches*. J'en ai été, à peu de choses près, pour mes investigations. A peine peut-on relever, dans le premier de ces écrits, un passage [2] sur l'état arriéré de la statistique

1. *Op. cit.*, p. 183-184.
2. P. 381-382.

appliquée à la population, qui fait songer vaguement à quelques appréciations des *Recherches*, et un autre — deux lignes — où Montyon apprécie, comme Moheau [1], les institutions populationnistes de Colbert. Dans le second écrit, il est impossible de relever d'autres passages que deux ou trois observations banales sur le fait qu'avant la Révolution, la population s'accroissait considérablement ; qu'il y avait un progrès constant dans le chiffre [absolu] des naissances [2], et que l'alimentation s'améliorait. Sur tous ces points, une brève mention : rien qui donne l'impression d'un homme qui aurait consacré de longues études à la rédaction d'un ouvrage sur la population, — ouvrage dont telle page, d'après l'auteur de l'Avis au lecteur, « a coûté deux mois de travail ».

Du style des *Recherches*, je ne sais si l'on pourrait conclure grand'chose. Il me paraît très supérieur à l'appréciation qu'en fait M. F. Labour qui déclare le livre « d'une lecture difficile » ; j'ai admiré au contraire combien, dans cet ouvrage de démographie, écrit il y a plus d'un siècle et quart, alors que la nouvelle science balbutiait à peine, les développements sont aisés, clairs, coulants ; le plan régulier, méthodique ; l'allure générale, déjà moderne ; les proportions, classiques ; la marche, ordonnée, sans longueur et sans hâte. Le style proprement dit ne se ressent que très modérément de la manière déclamatoire qui était celle de l'époque. Les formules heureuses ne sont pas rares. Toutefois la manière d'écrire de Moheau n'est pas tellement caractéristique qu'on en puisse aisément tirer argument. Elle est celle des personnes cultivées du dernier quart du XVIIIe siècle, qui n'avaient que le souci de la correction et de l'élégance, sans un tempérament particulier d'écrivain. Les écrits de Montyon que j'ai cités ne sont

1. C'est-à-dire pour les condamner. « Les pensions aux pères de famille », dit Montyon, assez sottement, « ne confèrent point les qualités prolifiques ». Comme si c'était le résultat que Colbert s'était proposé !

2. P. 130-132.

pas d'un style notablement différent; peut-être y pourrait-on relever un peu plus d'importance et de solennité dans le ton; et ceci encore ne prouverait pas grand'chose, puisqu'ils appartiennent à une époque de la vie de Montyon sensiblement postérieure à la date de 1778.

*
* *

Les *Recherches et considérations* constituent l'un des premiers traités de démographie en langue française, on pourrait peut-être dire : le premier. Avant Moheau, et dès le XVIe siècle, quelques écrivains avaient déjà étudié, il est vrai, certaines questions relatives à la population, et parmi eux il en est qui avaient fait usage de documents statistiques plus ou moins exacts, plus ou moins bien interprétés. Mais les uns, comme Bodin [1], tout en développant des idées judicieuses et en critiquant heureusement certaines erreurs contemporaines, n'avaient touché aux problèmes démographiques qu'en passant, et sans posséder d'ailleurs, à bien loin près, les documents nécessaires pour arriver à des constatations scientifiques; d'autres, comme Vauban [2] et l'abbé de Saint-Pierre [3], tout en discernant l'avantage que les sciences sociales et la pratique du gouvernement pourraient tirer de l'emploi raisonné de la statistique et de l'usage des dénombrements, n'ont pas pu ou voulu entreprendre des recherches démographiques sérieuses. Quesnay et ses disciples ne se livrent guère sur la population qu'à des considérations abstraites, touchant surtout les rapports existant entre elle et la propriété, l'impôt et la culture [4]. Voltaire et Montesquieu se sont bornés à des appréciations *a priori*, étayées seulement de quelques

1. *Les six livres de la République*, 1577.
2. *La Dîme royale*, 1707.
3. *Mémoire sur l'utilité des dénombrements*, cité par M. F. Faure (*op. cit.*
4. V. Dupont de Nemours, *Origines et progrès d'une science nouvelle*, éd. Geuthner, p. 12, 14, 21, 26, 33.

chiffres en l'air[1]. Ce qu'on peut signaler dans la plupart de ces ouvrages, et dans beaucoup d'autres encore, à l'actif de la démographie, présente un caractère généralement subjectif et relève de la littérature morale au moins autant que de la science rigoureuse.

D'autres écrivains, sans atteindre toujours à une bien plus grande exactitude, s'y essaient, et se restreignent dans leurs écrits à des essais de statistique : or si la statistique de la population est la base de la démographie, elle est loin de constituer la démographie tout entière, celle-ci devant non seulement enregistrer et classer les phénomènes relatifs à la population, mais les interpréter, et tenir compte aussi des aspects purement qualitatifs, et non plus quantitatifs de celle-ci. Les *Mémoires des Intendants* [2], les livres de Saugrain [3], de Boulainvilliers [4], le dictionnaire de l'abbé Expilly [5] rentrent dans cette deuxième catégorie d'ouvrages qui relèvent plus encore de l'histoire de la statistique que de celle de la démographie. Le livre de Moheau, au contraire, relève de toutes deux. Ce n'est pas une simple compilation de chiffres, pas plus qu'un ensemble de considérations *a priori*, mais une tentative jusque là presque sans exemple en France, pour exposer méthodiquement et tenter de résoudre scientifiquement les principaux problèmes relatifs à la population [6]. « Œuvre d'ensemble remarquable, dit M. Levasseur, la plus générale et en même temps la plus précise qu'un statisticien eût produite jusque là en France. Sans avoir les mêmes visées

1. V. R. Gonnard, *Les Doctrines de la population au XVIIIe siècle*. *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1908, n° 4.

2. Enquête de 1697.

3. *Dénombrement du royaume par généralités, paroisses et feux*, 1709.

4. *L'État de la France*, 1727-1728.

5. *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, contenant*... etc., — inachevé, — 1761-1768.

6. On pourrait toutefois considérer comme une première ébauche l'ouvrage assez curieux de Pierre Davity, publié en 1614, sous le titre *Description générale de l'Europe*. Réédité par Jean-Baptiste de Rocoles en 1660.

religieuses que Süssmilch, Moheau possède l'esprit d'observation autant que le pasteur protestant, dont il paraît avoir ignoré l'œuvre ; il étonne, comme Süssmilch, par la justesse de ses appréciations, quoiqu'il n'ait disposé que d'un petit nombre de données numériques, et il doit être considéré comme un des fondateurs de la démographie [1]. »

Rien de plus exact que ce jugement. On est surpris, à lire Moheau, de voir avec quelle prudence scientifique, déjà toute moderne, il se sert des chiffres et interprète les statistiques ; de constater, combien peu de ses jugements apparaissent erronés à la lueur des documents, incomparablement plus nombreux et plus précis, dont disposent les savants contemporains ; de relever comment il échappe à plusieurs préjugés très répandus de son temps [2], et que partageaient les hommes les plus éminents d'alors ; de remarquer enfin que sur des points de première importance, il a évité les exagérations ou les erreurs commises après lui, et malgré des facilités d'étude plus grandes, par des écrivains d'une bien plus grande réputation [3]. C'est fort justement, à mon sens, que la notice du *Journal des Savants* (Paris, août 1779) signale chez Moheau « un esprit d'équité, de modération et d'indulgence qui attire et attache ». « Il était impossible, y est-il dit encore, de procéder avec plus de bonne foi, de mesure et de circonspection ; et le caractère dominant de cet ouvrage est la sagesse. »

Cette modération, cette prudence n'empêchent nullement Moheau de mettre en valeur, et parfois avec un singulier relief, des idées importantes et souvent neuves à son époque. Nettement populationniste, il est persuadé, comme l'immense

1. Levasseur, *La Population*, t. I, p. 58.

2. Relativement par exemple aux effets du célibat ecclésiastique, qu'on exagérait si volontiers alors (V. Montesquieu, par exemple). Mirabeau le père est, avec Moheau, un des rares écrivains de la seconde partie du XVIIIe siècle qui aient su remettre les choses au point.

3. Il a notamment vu beaucoup mieux que Malthus quelle pouvait être l'importance des effets produits par les pratiques vicieuses (néo-malthusianisme) sur la population.

majorité des contemporains, que l'un des premiers devoirs du souverain est d'encourager le peuplement ; mais s'il en est ainsi, à ses yeux, c'est surtout pour des raisons économiques. La richesse d'un État, comme celle d'un particulier, s'évalue d'après le nombre d'hommes dont il peut commander le travail. L'homme est « à la fois le dernier terme et l'instrument de toute espèce de produit ». Moheau développe même, plus d'un siècle à l'avance, des vues analogues à celles de M. A. Coste sur la *sociométrie*, et sur la manière d'évaluer la puissance des États par une comparaison du chiffre de leur population avec celui de leur superficie territoriale. Et il précise : il montre notamment quels sont les avantages économiques d'une population concentrée, au point de vue, par exemple, du développement de la division du travail, qu'il appelle le « travail combiné ». Sur ce point, il a écrit quelques passages qui par leur justesse, leur simplicité, leur pénétration, ne dépareraient peut-être pas l'*Essai sur la richesse des Nations*.

Ennemi des paradoxes et des exagérations, il s'attache presque toujours aux idées éprouvées et traditionnelles, mais sans aucun parti pris ni aveuglement. Il considère que « le premier devoir du citoyen est de subir *le joug* du mariage », — expression d'une austérité un peu chagrine, — et « qu'un des plus grands services qu'il puisse rendre à la société est d'augmenter le nombre des individus qui la composent » ; mais il n'en reconnaît pas moins l'utilité sociale du célibat, et les services que peuvent rendre les célibataires. Il souhaite la fécondité, et il croit à l'influence de certaines mesures générales prises par l'État pour la favoriser ; mais il est sceptique quant à l'efficacité des encouragements pécuniaires et directs. Il rejette les idées bizarres de certains de ses contemporains[1] sur la décadence de la population dans les États modernes comparés à ceux de l'antiquité ; mais sans tomber dans l'excès inverse,

1. Wallace, par exemple, et Montesquieu.

et sans oublier de rappeler que, pour l'ensemble du monde, la question est beaucoup plus douteuse que pour notre Europe ; il admettrait volontiers qu'il y a un « flux et reflux de la population qui découvre ou recouvre certaines plages » ; et, tout bien pesé, il n'est pas sûr encore que cette vue puisse être déclarée fausse.

Chose essentielle, il a, avant Malthus, nettement posé les termes du problème de la relation de la population et des subsistances, et mis en lumière l'importance économique de « ce besoin de s'unir, cette ardeur de se reproduire qui, dans l'ordre des affections, tient le premier rang après la faim ». D'après lui, — et on admirera qu'il s'énonce avec plus de prudence que l'auteur anglais, — l'humanité est tellement constituée, et la fécondité et la mortalité sont tellement combinées que notre espèce doit multiplier dans nos climats, si quelque raison locale, physique ou morale, n'intervertit l'ordre de la nature. » Et il ajoute : « Nous croyons... que les limites de la population ne sont fixées que par la quantité d'hommes que la terre peut nourrir et vêtir : ces bornes mêmes, qui sont réelles pour la totalité de l'univers, n'existent pas pour un pays particulier [1]. » Mais surtout il s'est rendu compte de toute la puissance des obstacles répressifs et préventifs, que Malthus n'a pas assez vue, particulièrement de l'influence meurtrière d'un grand nombre de travaux : « La liste des métiers destructeurs de l'espèce humaine les contient presque tous » ; — particulièrement aussi de la restriction volontaire qui, d'après lui, sévissait déjà de son temps, « jusque dans les villages ». Le néo-malthusianisme aurait donc précédé le malthusianisme proprement dit.

Mieux que Malthus encore, il a su évaluer l'élasticité de la

1. « L'homme, dit-il encore, est un animal qui mange du pain : quelque part qu'il en trouve, il y court. » Si l'on devait attribuer la paternité des *Recherches* uniquement d'après le style, on penserait plus d'une fois à l'*Ami des Hommes*.

production des subsistances, insistant sur le caractère omnivore de l'homme et sur la possibilité d'utiliser des ressources alimentaires encore mal connues, ou même inconnues, et devançant ainsi, non pas les rêveries plus ou moins chimériques, — et peu séduisantes, — d'un Berthelot, mais les observations judicieuses d'un Patten. D'après Moheau, il importe de développer l'étude expérimentale et rationnelle des denrées et de leurs qualités, pour arriver à faire connaître la valeur réelle d'une foule d'équivalents alimentaires négligés ou délaissés ; et c'est certainement sous cet aspect que la critique des théories malthusiennes pourrait encore aujourd'hui être faite d'une manière intéressante et neuve.

L'énumération que fait Moheau des causes susceptibles d'agir sur le développement de la population est remarquablement complet, si l'on peut lui reprocher un peu trop de concision en ce qui concerne plusieurs de ces causes. Les observations justes, parfois profondes, parfois aussi assez fines, y foisonnent. Contre ceux qui regrettent les institutions médiévales, et qui voient dans le servage une condition favorable au peuplement parce que le seigneur soutient ses serfs, — Moheau réplique : « Placer les hommes dans la dépendance les uns des autres pour assurer leur subsistance, c'est une opération de même genre que si on les réduisait à la mendicité pour leur donner des droits à la charité. » Il souligne en une formule de trois mots l'effet des mauvaises mœurs, dont certains attendaient, comme partielle compensation, une natalité plus élevée : « La débauche ne peuple point. » Il insiste sur l'effet funeste des impôts excessifs et surtout mal assis, la taille par exemple : « Perceptible sur la sueur de l'homme, elle l'écrase lorsqu'il est en santé, le perd s'il tombe malade. » S'il est peu favorable aux pensions et autres faveurs analogues accordées aux pères de famille, il admet au contraire très bien qu'ils soient dispensés de certaines charges et impôts, et il comprend

très correctement l'établissement corrélatif de taxes sur les célibataires, non comme un moyen de punir ou de contraindre (il n'y a pas à punir, et il serait immoral de contraindre), mais comme un procédé en vue d'équilibrer des charges, qui, sans cela sont par trop inégales. Enfin il n'oublie pas de souligner les rapports de la population, non seulement avec la production, mais avec le régime de la répartition : « Il est des temps où le peuple, dans le pays le plus fécond, manque de subsistances, si l'emploi de la main-d'œuvre ne le rend pas nécessaire au propriétaire. »

Sur un seul point peut-être, Moheau soutient des idées qui nous étonnent aujourd'hui et que la plupart des économistes modernes auraient peine à accepter. Il est l'adversaire de l'émigration, de la colonisation et du commerce maritime, dont il se représente les effets comme désastreux pour la population. C'est un terrien aux horizons limités, qui n'admettrait pas aisément que « notre avenir soit sur mer », et qui ferait bon marché des *arpents de neige* du Canada. A ses yeux, les Français émigrent beaucoup trop. « L'expatriation est une maladie nationale » : formule qui aujourd'hui apparaît comme singulièrement paradoxale, et qui, même au temps de Moheau, ne correspondait guère à la réalité, si l'on admet, comme il le fait lui-même, que l'émigration totale annuelle, par terre et par mer, portait sur 25.000 personnes environ. Le Portugal et la Norwège de nos jours donnent un contingent égal ou supérieur. Mais il faut remarquer que les idées de Moheau sont ici celles de son époque et aussi des époques précédentes : depuis Bodin et, même après Moheau, jusqu'à J.-B. Say, ç'a été une croyance très générale en France, que le Français émigrait beaucoup, émigrait trop, et que l'émigration était funeste [1].

1. R. Gonnard, *L'Émigration européenne au XIXe siècle.*

Moheau a examiné le fait démographique sous la plupart de ses aspects. Il a posé, à propos de la population, le plus grand nombre des questions qu'étudient encore les écrivains nos contemporains. Dans son livre, il dose heureusement les théories et les faits. Et l'on pourrait dire que, sans pouvoir être placé au rang de ces magistraux ouvrages, les *Recherches* rappellent, ou plutôt annoncent, à la fois, la grande étude dogmatique de Malthus et la vaste enquête objective de Levasseur. Ce livre a-t-il obtenu le succès qu'il méritait? Oui, d'après M. F. Labour, succès exagéré même, aux yeux de cet auteur, et « qu'on a peine à comprendre aujourd'hui ». Cette assertion me paraît quelque peu téméraire, à la fois en ce qu'elle affirme et en ce qu'elle insinue. La notice du *Journal des Savants* avance au contraire que « cet excellent livre » « n'a pas été assez lu », — et elle en incrimine, — assertion de style à cette époque. — la frivolité du lecteur français. En réalité, contrairement à ce que prétend M. Labour, les *Recherches* méritaient de faire impression, et cette impression, elles ne l'ont faite qu'à un degré assez médiocre : la meilleure preuve en est dans l'obscurité qui entoure aujourd'hui encore le nom de Moheau, ainsi que dans l'absence de réédition de l'ouvrage. Il n'en était que plus nécessaire de remettre à la disposition du public un livre devenu fort rare, et que l'on peut considérer comme une des premières œuvres marquantes de la démographie et de la statistique en France.

Lyon, 20 juillet 1911.

René GONNARD.

Professeur d'Histoire des Doctrines économiques et d'Economie politique à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon.

RECHERCHES
ET
CONSIDÉRATIONS
SUR
LA POPULATION
DE
LA FRANCE.

Ergo rem quam ago, non opinionem, ſed opus eſſe, eamque non ſectæ alicujus, aut placiti, ſed utilitatis eſſe & amplitudinis immenſæ fundamenta. BACON.

Par M. MOHEAU.

Prix 7 l. 4 ſ. *relié.*



A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE. rue des Mathurins, à l'Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

LE TITRE QUI PRÉCÈDE
EST LE FACSIMILÉ DE CELUI
DE L'ÉDITION ORIGINALE

Les chiffres qui se trouvent entre [ ] dans le corps du présent volume indiquent la pagination de l'édition originale.

EPITRE A UN ROI

S'il existe aujourd'hui dans l'Univers un Souverain dont la conduite annonce l'amour de l'humanité, le respect pour les droits de sa Nation et de chacun de ses sujets, la passion de voir les hommes soumis à ses loix multiplier et devenir heureux ; un Prince dont toutes les actions [iv] *publiques aient été des actes de bienfaisance; c'est à lui que cet Ouvrage est dédié : ce n'est point l'Auteur qui le lui présente, c'est le Livre lui-même qui réclame un Protecteur.*

Le nom de ce Prince n'est point inscrit à la tête de cet Ouvrage, mais il est gravé dans nombre de pages en caracteres intelligibles pour tout François qui a l'ame sensible et reconnoissante ; le Lecteur prononcera ce nom, et l'invoquera toutes les fois qu'il trouvera des vues de bien public, des idées d'amélioration d'administration, des projets pour le bonheur de l'humanité et de la Nation.

12 Novembre 1774.

AVIS AU LECTEUR

Convaincu par l'expérience d'autrui, qu'il est dangereux de gouverner, d'instruire ou d'amuser le Public, et même de l'occuper, quelle qu'en soit la maniere, j'avois jusqu'à ce moment fui ses regards, et l'ouvrage que je soumets aujourd'hui à son inspection, n'a point été composé dans l'idée de donner un livre. Des devoirs d'Etat m'ont obligé à faire ou diriger des recherches qu'a ordonnées le Gouvernement : mon goût m'a porté à les étendre : la masse des faits étant devenue considérable, j'ai pensé à les distribuer en différentes classes, selon les vérités dont ils pouvoient former la preuve. Ce plan m'a conduit à en indiquer ou développer les conséquences ; et de ce travail a résulté un ouvrage en forme. On m'a persuadé, peut-être trop faci[vj]lement, qu'il pouvoit être utile à l'Humanité, à ma Patrie, à l'Administration, aux Arts, de faire connoître l'état de la population en France, et les causes qui peuvent influer sur ses progrès ou sa décadence ; et ces idées de bien public m'ont déterminé.

Les vues patriotiques, trop souvent alléguées, peuvent être suspectes, surtout aux yeux des personnes dont l'ame est froide, les idées concentrées dans un petit cercle, et le caractere foible et intéressé : c'est pourtant le seul motif qui puisse animer l'Auteur d'un ouvrage de la nature de celui-ci ; il ne peut avoir pour objet un gain mal-à-propos avili dans l'opinion de plusieurs personnes, puisque c'est le fruit le plus juste du travail et du talent : d'ailleurs, ici cet intérêt est nul ;

dans un livre fondé sur des faits et des recherches, il faut, pour [vij] construire l'édifice, des matériaux et des échafauds immenses, qui doivent disparoître dès que le bâtiment est achevé. Il est telle page de ce livre qui a coûté nécessairement deux mois de travail, et un volume de chiffres; et si les coopérateurs de cet ouvrage étoient payés sur les produits, le manœuvre le plus vil obtiendroit un salaire plus fort. Que si quelque Ecrivain est encore assez neuf, assez sot pour se flatter que son ouvrage améliorera son sort, qu'il jette les yeux sur ce qui l'entoure, ou sur ce qui l'a précédé ; il reconnaîtra qu'il est beaucoup de livres qui ont nui à la fortune de leur Auteur, et qu'il en est bien peu, s'il en existe, qui y aient contribué ! Si son objet est la réputation, il ignore combien on achete cher les succès : de tout temps on a fait à l'esprit l'honneur de le craindre, et à tout homme céle[viij]bre celui de le persécuter. Des Philosophes de différens temps ont eu des opinions bien différentes sur la passion d'instruire leur semblables. On connoît le mot célebre d'un ancien : *Frappe, mais écoute*. Ce n'étoit pas le systême de ce Philosophe moderne, qui, par une expérience séculaire, avoit acquis le droit de juger les hommes et les événemens ; on lui a souvent entendu dire : *Si j'avois les mains pleines de vérités, je ne les ouvrirois pas : l'homme n'est pas fait pour connoître la vérité, et l'anathême est prononcé contre celui qui la découvre*. Un Philosophe plus moderne encore, prétend que tout homme qui imprime, compromet son bonheur ou son caractere. Malgré ces prédictions et ces menaces terribles, opinions peut-être exagérées d'hommes trop sensibles à la contradiction, peut-être aussi résultat [ix] juste et profond de la réflexion et de l'expérience, j'ai cru qu'il étoit possible que certaines vérités échappassent à la critique, et à la malignité : je me suis flatté que l'obscurité de mon nom et de mon état, mon peu de talent et d'habitude d'écrire, et la nature de cet ouvrage, qui, même s'il réussit,

ne peut avoir qu'un petit nombre de juges et de lecteurs, me mettroit à l'abri des inconvéniens ordinaires de la Littérature; que la méchanceté la plus ingénieuse ne pourroit jamais persuader que l'assertion, qu'il existe en France plus de femmes que d'hommes, ou l'évaluation de la vie moyenne dans différentes contrées, fussent des propositions mal-sonnantes, hérétiques, ou séditieuses. J'ai présumé qu'il étoit possible de servir l'Etat, sans être accusé de l'offenser. L'idée de contribuer au bien de l'Humanité et à celui [x] de ma Patrie, cette folie des ames honnêtes m'a séduit, et je me suis livré à l'Imprimeur. J'aurois du moins caché mon nom, si la nature et l'espece des recherches que contient cet ouvrage n'eût décelé l'Auteur. M'étant nommé, j'ai perdu bien des avantages; cependant je n'ai point craint de dire ce que j'ai cru utile de faire connoître : ce qu'il ne m'a pas paru sage de publier, je l'ai tû, et n'ai jamais trahi mon opinion: si elle est, sur plusieurs objets, favorable aux institutions actuelles, c'est qu'aux yeux de tout homme qui voit sans prévention et sans causticité, l'expérience des siecles et des nations est, en fait d'établissemens publics, une des meilleures boussoles que puisse consulter la raison.

Au reste, ce n'est pas seulement le fruit de mon travail que je présente au Public ; j'ai profité d'un grand nombre d'écrits [xi] et de collections de faits imprimées ou manuscrites, et j'ai des obligations que je ne veux ni ne dois dissimuler. Les recherches de M. Messenne, qui ont plus de mérite que de célébrité, m'ont donné mes premieres idées, et m'ont fourni grand nombre de matériaux : les premieres lignes de cet ouvrage doivent être consacrées à lui présenter l'hommage de ma reconnoissance; ce sentiment m'imposeroit beaucoup d'autres devoirs dont la discrétion arrête l'effet: Je ne veux pas du moins omettre un homme qui, destiné, dans une grande province, à une seule partie d'adminis-

tration, les a toutes travaillées et approfondies; homme supérieur dans son état, et auquel aucun moyen de contribuer au bien public n'est étranger ni indifférent. Je pourrois aussi compter parmi mes bienfaiteurs un grand nombre d'Administrateurs à qui l'Huma[xij]nité est chere, et la Nation est connue. Il en est un, entr'autres. à qui je dois tout, et qu'il ne m'est pas permis de nommer: je me soumets à un ordre dont l'injustice m'afflige; mais peut-être le Public sera moins discret que moi.

Quelle sera ma destinée dans cette nouvelle carrière? Je l'ignore; mais si des vues de bien public, et un travail immense peuvent donner droit à l'indulgence, nul ne peut mieux que moi la réclamer. Quel que soit l'événement, si le résultat de mon travail, si cet ouvrage contient quelques vérités utiles; si du moins il sert à donner plus de publicité à celles qu'on avoit trouvées avant moi; et plus encore, s'il peut animer le zele de quelque Souverain ou de quelque Ministre, et donner lieu à quelque établissement favorable à l'Humanité, j'aurai fait un acte de Citoyen, et je serai satisfait.

TABLE DES CHAPITRES

LIVRE PREMIER

État de la population.

LIVRE II

PREMIÈRE PARTIE

CORRECTIONS ET ADDITIONS

Page 4, *ligne* 2, doit s'en féliciter, et Souverains, *supprimer* et.
Page 5, *ligne* 28, come elles sont, *lisez* comme ces Tables sont.
Page 6, *ligne* 21, depuis ce mot, *la philosophie*, jusqu'à ces mots de la page 6, *la lumiere se décompose*, ajoutez des guillemets.
Page 19, 26, 43, le renvoi mis au mot Tours à supprimer. Ces mots *Tours compris pour un dixieme*, se rapportent au mot Total.
Page 21, *ligne* 20, de naissance, *lisez* de naissances.
Page 22, *ligne* 10, les expériences, *lisez* ces expériences.
Ibid. ligne 22, diverses termes, *lisez* divers termes.
Page 24, *ligne* 1, communication, *lisez* communications.
Page 32, *ligne* 9, d'Oléron, dont tous les habitants, *lisez* dont presque tous les habitans. *Ibid. ligne* 22, des exemples rapportés ; *une virgule* au lieu du point et de la virgule.
Page 33, *ligne* 3 d'en bas, après toute autre espece de nourriture, *ajoutez* dans ce Royaume.
Page 55, *ligne* 7, les dénombremens formés, *lisez* les dénombremens étant réformés.
Page 66, *dernière ligne*, ont formés, *lisez* ont formé.
Page 77, *ligne* 9 *et suiv., lisez ainsi :* Quel est cet ordre, dans la production de l'être le plus précieux de tous ceux qui couvrent la superficie de la terre, l'homme qui convertit à son usage tous les êtres qui l'environnent.
Page 93, *ligne* 20, commencent, *lisez* commence.
Page 94, *ligne* 4 *de la note, après ces mots*, sont marqués, *ajoutez* en sorte que le n° 1 exprime le mois le plus productif ; et le n° 12 celui qui l'est le moins.
Page 97, *ligne* 21, *lisez* des hommes ; et pour des vues moins financieres et plus respectables, elles apprennent.
Page 137, Simiane, *supprimez* Terroir.
Page 138, Venelles. Assez élevé à une demi-lieue, *lisez* Assez élevé, à une demi-lieue.
Page 140, LIEUX, *en forme de bassin et formé*, lisez *en forme de bassin entouré*.
Page 146, *ligné* 28, *après* destructives, *mettez une virgule*.
Page 154, *ligne* 8, d'in ligestion ; ou, *lisez* d'indigestion, ou.
Page 158, *ligne* 30, les Religieux et Religieuses, *lisez* les Religieux et les Religieuses.
Page 168, *ligne* 18, sont plus caractérisés, *lisez* qui sont le plus caractérisés.
Ibid. ligne 24, difficile, *lisez* pénible.
Page 171, *ligne* 2, proposition, *lisez* proportion.
Page 171, *ligne* 8, *lisez* qu'ils enterrent. Afin de fixer les idées et les dénominations, on a rangé.
Page 172, *ligne* 29, de citoyens, *lisez* de personnes.
Page 174, *ligne* 18, une partie ne passe en pays étranger que momentanément, *lisez* une partie n'y passe que momentanément.
Page 175, *ligne* 3, de plus juste, *lisez* de plus justes.
Page 177, *ligne* 18, poussées, *lisez* poussée.
Page 178, *ligne* 5, l'augmentation des habitans, *lisez* l'augmentation du nombre des habitans. *Ibid. ligne* 6, presque nécessaires, *lisez* presque nécessaire.
Page 178, *ligne* 10, de celles de l'Univers, *lisez* de celle de l'Univers.

RECHERCHES ET CONSIDÉRATIONS SUR LA POPULATION

LIVRE PREMIER

ÉTAT DE LA POPULATION

CHAPITRE PREMIER

Introduction.

---

[1] La nature ne peut offrir aux spéculations de l'homme un objet plus admirable, plus instructif, plus intéressant que lui-même ; l'être humain, placé dans la classe des êtres créés la plus parfaite, et le plus parfait lui-même de cette classe, est le chef-d'œuvre et le roi de la nature.

[2] Indépendamment de la faculté de penser, ses qualités physiques le mettent fort au dessus des autres animaux ; il n'en est point qui (1) dans son ensemble soit mieux partagé pour la force proportionnée au volume, pour la durée de l'existence, pour la finesse des sens (2) pour la facilité de la subsistance.

L'histoire de l'homme, apperçu comme être physique, est l'histoire particuliere de chacun de nous : on y trouve sa naissance, sa force, sa taille, le développement et le maintien de toutes ses facultés, la déchéance, le retour au premier état de foiblesse, et sa

---

(1) Les avantages physiques et distinctifs de l'humanité sont les articulations des doigts, celles des sons, et la faculté de perfectionner son espece.

(2) Dans l'état de société les sens gagnent de la finesse, perdent de la force ; en général ceux du tact, du goût et de l'odorat sont perfectionnés, l'ouïe et la vue sont affoiblies.

fin. Dans ce tableau chacun de nous reconnoît sa situation, et, d'après l'époque dans laquelle il se trouve, malgré l'incertitude de l'avenir, mesure ses espérances et ses craintes, regle ses projets, découvre les événements qui l'attendent, et entrevoit dans une distance plus ou moins grande le terme de son existence.

L'homme ainsi vu à nu et dépouillé de toutes les prérogatives et distinctions qu'ont introduit les conventions sociales, ramene au sentiment de [3] l'égalité naturelle ; pour tout individu, mêmes besoins, mêmes plaisirs ; les seules jouissances réelles pour les souverains, sont celles qu'ils partagent avec les derniers de leurs sujets ; même commencement, même fin, un berceau, et un tombeau.

Une des leçons de morale la plus éloquente, consiste dans l'aspect de cette multitude innombrable d'êtres humains qui couvrent une partie de la surface du globe, de cette longue suite de générations qui se succedent, se poussent, s'éteignent, se reproduisent. Le peu d'espace que l'homme le plus important occupe dans l'ordre des tems et des régions, le peu d'influence qu'ont les actions les plus mémorables sur les siecles qui les suivent et sur les nations étrangeres ; tout nous annonce quelle est la foiblesse, le néant des individus qui composent l'espece humaine, l'illusion des passions, des réputations immortelles, et de l'agitation qui nous fait perdre le moment actuel qui seul nous appartient. Apperçus sous ce point de vue, tous les événemens prennent un autre caractere ; tout se rapetisse et s'évanouit ; les affections, les malheurs, les projets, tout ce qui nous affecte ou nous occupe ; les révolutions des empires ne sont que de légers changemens dans un coin du globe ; les guerres, des tracasseries domestiques, la destruction de l'humanité, un malheur anticipé. [4] Les années, les siécles se perdent dans ces révolutions immenses, et deviennent des points imperceptibles. Le temps, l'espace, la multitude, tout nous ramene au sentiment de notre foiblesse ; mais considérez les hommes en masse, c'est alors que notre être reprend un caractere de dignité.

Je le vois s'emparer de la nature, la convertir à son usage, se l'approprier toute entiere. La terre s'entr'ouvre pour livrer les métaux, elle perd ses productions originaires pour en prendre de nouvelles, elle est endurcie, assouplie, adaptée à toutes les formes et à tous les usages. Les animaux nuisibles sont détruits ; ceux dont l'existence peut présenter quelque caractere d'utilité, sont protégés, multipliés, assujettis, dévorés, sacrifiés aux arts ; la

finesse de leurs sens, la vîtesse de leur marche, la force de leurs reins sont des biens, des possessions de l'humanité : tout est changé, les carrieres deviennent des palais, les forêts des vaisseaux ; un métal est rendu incisif, un autre est transformé en remede, la graisse des animaux en flambeau, leurs peaux en vêtement. Le salpêtre s'enflamme ; c'est un tonnerre terrestre, le céleste même est docile à nos ordres, et suit la direction qui lui est tracée. L'homme, non content d'avoir amélioré son habitation sur la terre, se pratique un passage solide sur les eaux, il se répand même sur l'immensité des mers ; à l'aide d'un sable [5] travaillé, il porte ses regards à un million de lieues ; tous les élémens obéissent à sa voix et servent son industrie ; le mouvement de tout ce qui existe tourne à son utilité : animer la matiere et créer, ont été les seuls termes de sa puissance, et l'on ne doit point être surpris que l'homme brute et sauvage ait été tenté d'adorer l'homme civilisé et perfectionné. La différence que les arts mettent entre les hommes est immense, et les peuples Américains n'eussent point été blâmables de prendre les Européens pour des dieux, si leurs vainqueurs ne s'étoient annoncés par des crimes. Oui, l'homme à l'aide de la méditation, du temps, des efforts redoublés, s'est élevé au dessus de son espece ; c'est un être nouveau. Si les cieux, suivant le langage d'un Prophete, annoncent la grandeur de l'Etre suprême, la terre dans ses parties habitées est un monument qui dépose du génie et de la puissance de l'homme.

Ces prodiges humains sur lesquels l'habitude ferme nos yeux et affoiblit notre admiration, sont l'ouvrage de la population rassemblée ; si elle se disperse, elle perd son action. L'Arabe, dans ses déserts, pasteur ou brigand, est encore aujourd'hui tel qu'il étoit au temps d'Abraham ; un nombre de siécles s'est écoulé inutilement pour lui : mais lorsque les hommes sont rassemblés, chaque siécle, chaque année, chaque jour ajoute [6] à leurs richesses intellectuelles ou physiques. Et à quel point de perfection, de jouissance et de bien-être ne serions-nous pas parvenus, si, depuis l'origine du monde, chaque homme employant ses efforts, avoit posé sa pierre pour la construction de l'édifice immense de nos connoissances ?

C'est à vous à protéger ces liens sacrés, vous à qui le vœu des peuples a donné le droit héréditaire ou personnel de les gouverner : plus le titre d'homme et de citoyen donne de droits et de jouis-

sances, plus l'état de leur réunion est parfait, plus la masse des hommes doit s'en féliciter ; et souverains de tous les pays, vos sujets, votre siécle, l'univers, l'avenir, vous jugeront sur le résultat de vos opérations pour la propagation, la conservation, et le bonheur de l'humanité. D'après cette regle, indépendamment de l'illusion que forment les talens, et du faux éclat que donnent les succès, le genre humain tôt ou tard distingue ses tyrans de ses bienfaiteurs.

S'il est un Prince sous l'empire duquel la population perde, et l'humanité souffre, qu'il soit puni du supplice le plus terrible pour une ame honnête, de cette peine rigoureuse à laquelle nul homme ne peut échapper, et qui subsiste encore même après la mort ; qu'il soit privé de l'estime publique, et que le vœu de sa nation soit contre lui.

[7] Vous n'avez point à craindre un semblable malheur, vous dont l'ame est assez élevée, les vues assez grandes pour assurer et faire respecter votre pouvoir en le rendant utile à ceux sur lesquels vous l'exercez ; suivez vos desseins généreux, et vous verrez un jour l'étranger accourir de différentes régions pour vivre sous vos loix, et dans vos états les époux s'empresseront à vous donner de nouveaux sujets, lorsqu'ils seront certains que ce titre en est un pour le bonheur.

CHAPITRE II.

Plan et Méthode.

Les recherches et considérations qui forment l'objet de cet ouvrage, ne sont point, comme quelques-uns des livres qui ont paru sur le même objet, une collection de faits isolés et indépendans, rassemblés sans objet, présentés sans ordre, sans combinaison et sans discussion. Ce n'est pas non plus une dissertation vague et dénuée de preuves, fondées sur de simples spéculations et des raisonnements auxquels on replique bien ou mal. Tous ces plaidoyers en faveur de l'humanité, plus ou moins forts, plus ou moins éloquens, operent rarement une conviction générale et complette ; souvent après une multitude de volumes, ils laissent [8] le public indécis sur les questions les plus importantes : il est plus d'hommes qui savent calculer que raisonner ; des faits frappent tous les esprits, et forment un corps de preuve, qui, par son évidence, nécessite la conviction, et émeut fortement les hommes les plus froids sur les opinions réellement utiles.

Tel est le plan et la méthode qu'on a suivis dans cet ouvrage : on a porté de préférence ses recherches sur les faits desquels il peut résulter plus de lumieres et des connoissances plus intéressantes ; ils ont été tellement disposés, que chaque masse de faits donne lieu à une conséquence, peut-être la base d'une opinion, et la preuve ou l'indice d'une vérité importante. Chacun de ces faits a été, lorsque les circonstances l'ont permis, vérifié avec un travail prodigieux et une exactitude scrupuleuse ; et quant à ceux pour lesquels cette vérification n'a pas été possible, on a soin d'avertir de l'insuffisance des preuves, et des moyens d'en acquérir de nouvelles. On a cru ne pouvoir se dispenser de joindre aux tables qui contiennent les faits, quelques observations qui en indiquent le résultat : comme elles sont sous les yeux du lecteur, il peut adopter ou contredire ces conséquences.

Ce n'est que relativement aux causes générales qui peuvent influer sur la population, qu'on [9] s'est permis d'avoir des idées

indépendantes de la collection des faits ; encore a-t-on cherché à les étayer sur des expériences, autant que l'a permis la nature des questions agitées.

Cette méthode qui consiste à s'élever de l'examen des faits à l'établissement du principe, de l'exemple au précepte, et de l'expérience à la théorie, est la voix la plus certaine pour parvenir à la connoissance de la vérité. Nous en avons pour garant le pere de la Philosophie moderne : » La nature, dit-il, doit tout à l'art, et l'art » doit tout à l'expérience ; celle-ci est la mere des systêmes ; il est » une expérience usuelle qui sert aux arts, et une expérience théo- » rique qui étend les progrès des sciences. L'expérience usuelle » procede des faits à d'autres faits, et l'expérience théorique va » des faits aux axiomes ; car tel est leur enchaînement qu'un fait » développe un principe, ce principe produit de nouveaux faits, » et ainsi successivement jusqu'à cette généralisation, qui est » comme la clef des mysteres de la nature : mais au lieu de donner » des aîles à l'entendement pour le faire voler tout-d'un-coup de la » base de l'expérience au faîte des axiomes, il faut que les faits » intermédiaires qui remplissent l'intervalle, l'arrêtent comme » autant de poids «.

Un Philosophe moderne a dit : la Philosophie [10] rationelle pese les possibilités, prononce et s'arrête ; elle décide hardiment qu'on ne peut décomposer la lumiere : la philosophie expérimentale l'écoute, et se tait devant elle pendant des siecles entiers ; puis tout-à-coup elle montre le prisme, et dit : la lumiere se décompose.

Les expériences, les recherches, les calculs, forment la sonde de toutes les sciences. Que de problêmes on pourroit traiter ainsi en administration ! Que de questions sublimes on pourroit soumettre à la loi du calcul, si les positions étoient bien prises, les instruments du travail bien préparés, et si cette méthode lente et pénible, mais sûre, nè répugnoit à la paresse de l'esprit, à la présomption de l'ignorance, et au caractere impatient de quelques nations !

CHAPITRE III.

Valeur de la Population dans un État.

S'il est des Princes dont le cœur soit fermé au cri de la nature, si de vains hommages ont pu leur faire oublier que leurs sujets sont leurs semblables, souvent leur sont supérieurs par le caractere, les mœurs, l'esprit, les connoissances, ils devroient du moins observer que l'homme est tout-à-la-fois le dernier terme et l'instrument de [11] toute espece de produit ; et en ne le considérant que comme un être ayant un prix, c'est le plus précieux des trésors d'un Souverain.

Sous cet aspect financier, l'homme est le principe de toute richesse ; c'est un élément, une matiere premiere propre à ouvrager toutes les autres, et qui, amalgamée avec elles, leur donne une valeur et la reçoit d'elles. Sans le travail et l'industrie, la pierre reste dans la carriere, le métal dans la mine, la toison sur le dos des animaux ; au contraire, la main-d'œuvre et l'art étant combinés avec la fécondité du sol, les diverses qualités des métaux et les propriétés de tout ce qui nous entoure, il en résulte une foule de moyens de subsistance et de jouissance.

Quoique la France ne connoisse point ce droit affreux et barbare, suivant lequel un homme est pour un autre un objet de propriété, cette propriété existe réellement, à la vérité sans une dénomination honteuse pour l'humanité, mais avec une méthode aussi commode pour celui qui est servi, plus douce pour celui qui sert. Le possesseur de terres ou de rentes qui les représentent, est réellement propriétaire d'un nombre d'hommes proportionné à ses revenus, non-seulement de ces hommes sur lesquels la vanité a mis une empreinte de propriété en les couvrant de livrées ; mais de ceux même qui, libres dans leurs boutiques, [12] sont pourtant assujettis par le besoin à satisfaire les goûts et même les caprices de la richesse : aussi la fortune des particuliers pourroit-elle être évaluée par le nombre d'hommes dont ils disposent, et ce terme d'évaluation est encore plus juste pour exprimer la richesse d'un état ; en

sorte que souvent l'expression des forces d'un empire, seroit plus exacte par l'énumération des individus qui le composent, que des marcs d'or et d'argent qui entrent dans le trésor public.

En ne considérant la population que dans son rapport avec la richesse nationale, on reconnoîtra que dans les pays où le climat, la nature du sol, la facilité des débouchés, les avantages de situation, le commerce et l'industrie ne different pas essentiellement, il se trouve une telle relation entre la population et la richesse nationale, une telle combinaison entre leur force et leur foiblesse respectives, que souvent l'une peut servir de mesure à l'autre. Parcourez les provinces de France, et vous verrez presque par-tout la population et le produit territorial se balancer et se rapprocher du niveau.

Nous n'avons, pour juger de ce produit, d'autre base que le vingtieme ; mais comme il se prend autant sur le produit brut, (bienfait gratuit de la nature) que sur le produit artificiel, résultant de la fécondité et de la préparation du sol, cet impôt [13] n'a pas une relation certaine avec le travail des hommes et leur nombre. D'ailleurs, il est une espece de biens qui est par nos loix exempte de vingtieme (1) ; et conséquemment la relation de la force de cet impôt au nombre des habitans, n'est qu'une approximation, et ne peut être une base juste de comparaison, que dans ces grandes masses où se perdent les différences que nous avons observées. En effet, il paroît que la population et les produits du vingtieme sont dans une proportion assez constante dans la plupart des provinces de France ; en sorte que le taux de cette imposition le plus fort, est dans les pays qui contiennent le plus grand nombre d'habitans. Dans le nombre des provinces qui payent leurs vingtiemes sans abonnement, celles qui sont le plus peuplées en raison de leur étendue, sont les quatre Généralités de Rouen, Caen, Alençon et Amiens. Or le vingtieme qu'elles supportent, [14] est plus fort que dans aucune autre Province. La lieue quarrée de ces quatre Généralités peut être estimée contenir onze cents habitans, et elle porte

(1) Les biens Ecclésiastiques ne sont pas sujets au vingtieme ; mais il est rare qu'ils soient dans une proportion avec la masse totale des biens, telle qu'il puisse en résulter une différence considérable dans le produit d'une province, et dans la balance de leurs produits respectifs, sur-tout y ayant dans chaque pays une certaine quantité de biens de cette qualité ; et dans les exemples cités, il est évident que la différence qu'on observe, n'est point l'effet de la prépondérance des biens du Clergé.

plus de 3.500 liv. de vingtieme et 2 sols pour livre dans la même classe. Les trois Généralités les moins peuplées, sont celles de Limoges, Moulins et Bourges : la lieue quarrée y donne environ six cents habitants, et ne paye guere plus de 900 liv. de vingtieme et 2 sols pour livre. Cette proportion de la population avec l'impôt, qui forme une mesure des produits, ne peut se trouver aussi exactement d'Election à Election, que de Province à Province, parce que les exemptions de l'impôt peuvent, sur des quantités moindres, causer des variations plus fortes : cependant cette relation y est encore sensible.

Il a été fait une évaluation de la population, et un état des vingtiemes des Elections qui composent la Généralité de Tours. Dans les Elections d'Angers, Saumur et Château-Gontier, qui sont les plus peuplées, la lieue quarrée, en n'y comprenant que la campagne, contenoit à-peu-près, vers l'année 1762, 1000 habitans, et portoit de vingtieme 602 liv. ; 909 liv. et 1089 l. Dans les Elections de Baugé, Loudun et Loches, les plus foibles en population, la même étendue en superficie étoit estimée ne contenir que 589, 410, et 386 habitans, et elle ne payoit que [15] 456 liv., 393 liv. et 250 livres de vingtieme. Dans plusieurs autres Généralités, le nombre des naissances, et la quotité des vingtiemes des différentes Elections ont été comparés, et la graduation s'est trouvée à-peu-près la même. Cette proportion annonce qu'il existe un rapport entre l'un et l'autre de ces faits, et même une influence telle que souvent l'un est cause, et l'autre effet.

En Angleterre, on a calculé le prix de chaque homme suivant ses occupations : on estime un matelot autant que plusieurs cultivateurs, et quelques artistes autant que plusieurs matelots. Ce n'est pas ici le lieu de discuter si ces principes sont ceux d'une juste politique, et si le métier qui donne le plus d'écus, est réellement le plus utile à l'Etat ; mais nous observons que dans ce mode d'évaluation, on voit l'homme, suivant l'emploi de ses forces ou de son industrie, être le principe de la richesse nationale.

On soutint il y a quelque temps dans un papier avoué du Ministere François, que la force des Etats devoit être estimée par la somme de la Population divisée par l'étendue des terrains sur lesquels elle est répandue, et on donnoit une valeur à-peu-près égale à 24 millions d'habitans épars sur une surface de pays immense, et à deux millions resserrés dans quelques cantons. L'asser-

tion est hardie, et nous ne prétendons ni l'adopter, ni la contredire; [16] mais elle est fondée sur un principe vrai, et il est certain que la population n'a jamais plus d'action et de ressort, que lorsqu'elle est rassemblée. Dans cet état, tous les hommes, depuis le Roi et son Ministre, jusqu'à l'artisan qui sert le dernier de leurs besoins, travaillent pour l'utilité commune, abrégent les opérations qu'exigent les besoins d'un seul individu, et par la balance avantageuse d'un travail combiné, forment un excédent de valeur sur lequel seul peut être prélevée la portion dont profite le corps de la société. Aussi a-t-on pu observer que, dans la comparaison des Généralités, les produits sont dans une proportion plus forte que la population, et que 1000 hommes dans une lieue quarrée, supportent plus du double du vingtieme que payent 500 hommes occupant la même superficie ; et il est constant que la collection ou la dispersion des habitans augmente ou diminue les effets de leur nombre, en sorte qu'elle doit entrer dans l'estimation de leurs forces respectives en fait de commerce ou de finance.

Le calcul devroit être différent, s'il s'agissoit de ces effets terribles de l'état de société, de ces momens de crise où les Nations disputent de l'Empire, et où une masse d'hommes conspire la destruction de l'autre : c'est alors qu'on reconnoît l'action et la prépondérance de la population, et [17] si elle est bien employée, c'est elle qui décide ces grandes querelles des nations. On a prétendu que, dans l'état actuel, la guerre n'étoit qu'une affaire d'argent : cette proposition est peut-être admissible pour la guerre de mer ; mais nous ne croyons pas qu'elle soit juste pour celle de terre ; et même de grands Généraux prétendent que, pour la faire avec succès, il ne faut que des paysans, un Chef qui les dirige, et six mois d'exercice.

Au reste, en écartant ces considérations financieres et militaires, il est constant que la force intrinseque et relative des Etats consiste principalement dans la population, et singuliérement dans le nombre des individus qui peuvent manier une bêche, conduire une charrue, travailler à un métier, porter des armes, enfin se reproduire : telle est la base de la puissance des nations ; et tous les Ministres devroient répéter à leurs Maîtres ce qu'Auguste disoit aux Romains : *La Cité ne consiste pas dans les maisons, les portiques, les places publiques ; ce sont les hommes qui font la Cité.*

[18] TABLE UNIQUE. *Ch. 3.*

GÉNÉRALITÉ D'ALENÇON

Naissances pendant 5 ans.	ÉLECTIONS.	Vingtiemes.
15508	Falaise........	243623
10174	Lisieux	229036
14995	Mortagne......	195997
9152	Argentan......	170426
10906	Alençon	162113
7096	Bernay	138209
10575	Conches	130338
11969	Verneuil	114290
7761	Domfront......	60851

GÉNÉRALITÉ DE POITIERS

Naissances pendant 4 ans.	ÉLECTIONS.	Vingtiemes.
24963	Poitiers	289872
16360	Fontenay......	265665
13714	Les Sables	176630
10510	Niort..........	164818
10296	Thouars	134218
8869	Confolens	112959
9204	Chatillon......	102402
4823	S. Maixent.....	101723
4526	Chatellerault .	75827

GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

Naissances pendant 5 ans.	ÉLECTIONS.	Vingtieme des Biens-fonds.
21203	La Rochelle...	354147
19862	Saintes........	305018
15645	S. Jean-d'Ang ..	163643
14774	Cognac	140399
11323	Barbezieux.....	131455
7165	Marennes......	117610

OBSERVATIONS.

Cette Table offre la proportion des naissances et des vingtiémes; et cette proportion est telle que, dans presque toutes les Elections, la graduation des naissances et du montant de l'imposition est la même.

Dans la Généralité d'Alençon, deux Elections s'écartent de cette regle de graduation, Argentan et Bernay. Dans la Généralité de Poitiers, une seule Election se trouve en défaut; c'est celle de Confolens. Et dans la Généralité de la Rochelle, l'ordre des Elections par rapport à la force de la population et des impositions, est absolument le même.

[19]

CHAPITRE IV.

Utilité des recherches sur la Population.

Quiconque a réfléchi sur l'économie des sociétés politiques, reconnoît que la population est la base de leur force, et conséquemment qu'il est important d'en connoître l'état. Cependant il s'est trouvé quelques esprits singuliers, quelques ennemis de tout examen et de toute spéculation, qui ont prétendu qu'il ne résultoit aucune utilité des recherches faites sur cette matiere. Ils ont dit : le nombre des hommes qui couvrent la superficie de la terre, est un secret de la nature, difficile à pénétrer, inutile à savoir ; qu'importe ce nombre ! quel qu'il soit, il faut toujours que les Princes soient sages, bons, justes : c'est dans toutes les suppositions le traitement qu'exige d'eux l'humanité.

Quand même l'utilité de ces recherches ne seroit point évidente, je dirois à ce Critique : tu as tort de mépriser ces spéculations ; ose mépriser celui qui trouva l'attrait qu'a l'aimant pour le Nord, la qualité inflammable que renferme le salpêtre, cette qualité occulte qu'on nomme électrique, toutes ces connoissances plus ou moins développées, valeurs réelles qui tôt ou tard sont mises [20] en usage, et sont les trésors de l'humanité, comme les pierres ou les métaux, qui, renfermés dans la carriere ou dans la mine, sont appréciables, quoiqu'ils ne puissent encore servir aux usages de la société. Qui de nous osera donner des limites à la sagacité, et à la perfectibilité ; peut-être un jour, peut-être bientôt il existera un homme plus curieux, plus clair-voyant que ces Critiques, plus habile, plus puissant que l'Auteur de ces recherches, qui, placé sur le trône, ou en étant le soutien, mettra en œuvre cette masse de faits, et en tirera parti pour améliorer la condition humaine.

Déjà cet ouvrage en trace le plan, peut-être imparfaitement ; mais il nous paroît du moins démontrer la nécessité de s'en occuper ; il nous semble que quiconque le lira avec attention, reconnoîtra qu'il ne peut y avoir de machine politique bien montée, ni d'administration éclairée dans un pays où l'état de la population est inconnu.

Qu'une portion de l'humanité se trouve dans ces tristes situations où les secours étrangers sont nécessaires, que la subversion des saisons, que des vimaires, ou quelque influence maligne ait enlevé tout moyen de subsistance, comment le Commerce ou le Ministere qui se croit trop souvent obligé de le remplacer, pourront ils fournir des alimens à des consommateurs dont le nombre est inconnu ?

[21] L'ennemi a attaqué vos frontieres, il menace d'entrer dans l'intérieur du royaume, quel est le nombre des combattans que vous pouvez lui opposer ? Vous l'ignorez. Sans attendre ces malheurs, toute Puissance est perpétuellement sous les armes, quelle doit être la proportion de chaque province à cette contribution au service ? Rien ne la constate. Peut-être seroit-il indiscret de publier une faute ministérielle dans ce genre, si un changement récent ne l'avoit constaté. La contribution à la milice a été répartie dans une proportion fausse, pendant tout le temps qu'elle a existé : ce n'est ni la faveur ni la haine qui ont été cause de cette injustice ; c'est le défaut de base, l'ignorance de l'état des choses, la force de l'usage, enfin la crainte d'un travail sans lequel la réforme étoit impossible. Aujourd'hui toutes les provinces réclament contre la surcharge des impôts, et la plainte est devenue la langue de tous les contribuables : mais l'oreille du Ministre le plus compatissant se ferme à ces cris, parce qu'ils sont universels ; ou sa sensibilité est perdue pour ceux qui l'excitent, parce qu'il ne peut soulager une province sans aggraver le sort d'une autre, et que le degré de leur malheur et leur situation respective ne sont pas constatés. Cependant les habitans d'un pays vexé par la finance, vont chercher des contrées moins malheureuses ; et ceux qui ne quittent point leurs foyers suppor[22]tent toujours la même masse d'impôts, qui, répartie sur un moindre nombre de cultivateurs, et sur la même quantité de terres dont une portion reste inculte faute de bras, devient plus accablante. Ainsi chaque année ajoute en même tems à la dépopulation et à la surcharge. Peut-être seroit-il possible de remédier à ces injustices, en réformant la répartition des impôts : mais en attendant que les obstacles qui s'opposent à cette réforme soient surmontés, les recensemens et les états des pertes de la population pourroient indiquer quelles sont celles des provinces qui ont le plus souffert, et qui, par leur situation, ont plus de droits aux secours du Prince.

Les Rois et leurs Ministres ne sont pas les seuls qui puissent tirer des connoissances d'un tableau de la population : on y trouve l'indication des époques, des saisons, des mois climatériques, de la durée de la vie humaine selon les âges, les sexes et les contrées ; les causes apparentes de mortalité, l'influence que peuvent avoir le climat, les alimens, les loix, les mœurs, les occupations, les usages, sur l'accélération ou le retard du dernier terme, et les progrès ou les pertes de la population présentent une foule de vérités dont peuvent profiter la Physique, la Médecine, et toutes les sciences qui ont pour objet la santé, la conservation, la protection ou les secours à porter à l'humanité. [23] Souvent examinée dans les individus qui la composent, l'humanité a rarement été considérée dans son ensemble ; et c'est un aspect sous lequel il est intéressant de la présenter au public éclairé et penseur, qui reçoit des ordres de l'administration, des secours des Arts et des Sciences, mais souvent donne aux uns et aux autres des leçons.

CHAPITRE V.

Moyens de connoître la Population.

Il est beaucoup de vérités auxquelles il n'est pas donné à l'homme d'atteindre avec précision ; mais il en est aussi plusieurs sur lesquelles l'exactitude mathématique n'est qu'une perfection sans objet ou de peu d'utilité. L'homme d'Etat qui veut connoître les forces de la population d'un pays, n'a besoin que d'approximation : un dixieme de plus ou de moins apporte rarement de grands changemens dans ses opérations, et la vérité apperçue dans ce degré de latitude, fournit à l'administration une base très-importante, et qui lui a manqué jusqu'à ce jour.

[24] ### QUESTION PREMIERE.

Des Dénombremens.

Une énumération tête par tête de tous les habitans d'un royaume n'en feroit pas connoître exactement le nombre, à moins qu'elle ne fût faite en même temps dans tous les lieux ; encore le moment où le dénombrement est fait, il n'est plus vrai, et la survenance ou la disparition de quelques individus change l'état des choses. Cependant, en ne recherchant que le degré de vérité nécessaire, le dénombrement est certainement l'opération qui donne la notion la plus précise de la quotité des habitans ; mais elle peut devenir, et devient souvent très-fautive par l'inapplication ou le défaut d'ordre des rédacteurs : d'ailleurs la prévention du peuple contre toute opération qui vient du Gouvernement, crainte qui, si elle n'est pas justifiée, est du moins excusable, lui fait voir des impôts ou des projets de finances dans les spéculations qui y sont les plus étrangeres, et cette idée affoiblit les déclarations. Si l'administration présente des vues plus consolantes et une perspective de secours, alors souvent les déclarations sont forcées, et l'espoir et l'avidité créent nombre de citoyens qui n'existerent jamais ; le mensonge est la langue de toutes les passions, et dans toutes les grandes

[25] opérations il est plus sûr de s'en rapporter aux choses qu'aux personnes.

Le moyen d'avoir des dénombremens exacts, est de prendre le lieu dénombré par une extrêmité, de le suivre jusqu'à l'autre, et d'inscrire par ordre les habitans de chaque maison, en marquant leurs noms, leurs professions ou qualités : s'il échappe quelque erreur, elle laisse des traces, la vérification en est facile, et la réforme prompte. C'est suivant cette méthode qu'a été faite la partie des dénombremens contenus dans cet ouvrage qu'a dirigé l'Auteur; mais si ces opérations étoient étendues à tout un royaume, indépendament de ce qu'elles deviendroient très-dispendieuses, il seroit bien difficile que par le nombre des rédacteurs qu'il faudroit employer, et la difficulté de vérifier leurs fautes, il ne se trouvât des erreurs considérables.

Question II.

Proportion du nombre des Paroisses ou Communautés à celui des familles.

Au défaut d'une énumération tête par tête, il a fallu s'en rapporter à des évaluations ; et on a supputé d'après des faits qui ont avec la population une relation constante, nécessaire, et [26] telle que leur existence soit un terme d'appréciation. Le nombre des *Communautés*, celui des *maisons*, celui des feux ou des *cotes* d'impositions réparties par tête, la *consommation*, et sur-tout l'état des *naissances*, *mariages* et *morts*, peuvent donner des notions de l'état de la population, mais qui ne méritent pas une égale confiance.

La population qui couvre la surface de la France, a de tout temps été divisée en différentes masses relatives à l'administration spirituelle, civile, politique et militaire. La plupart de ces divisions est fondée sur l'ancienne constitution des pays qui composent aujourd'hui le royaume de France. La division qui seroit la plus juste, seroit celle formée par la nature ; en sorte que des montagnes, des rivieres, des marais fussent les limites de ces corps politiques. On prétend que les Romains devenus maîtres des Gaules, avoient suivi cette distinction, et qu'on en trouve encore des traces dans l'arrondissement des Dioceses et des Archidiaconés ; quoi qu'il en soit, un Gouvernement, un Diocese, une Généralité sont d'une étendue et

d'une qualité trop différente, pour qu'ils puissent former aucun terme de comparaison pour la population.

Il est dans ces grands Corps politiques, des subdivisions qui, relatives au besoin d'une quantité d'hommes déterminée, ont plus d'analogie avec [27] leur nombre, et peuvent former une mesure de la population. Indépendamment des besoins personnels, il est des besoins ou des devoirs de société qui concernent un nombre de familles, et qui les engagent à se réunir dans un même lieu. La Religion a formé ces liens, ou a profité de leur formation, en associant un nombre d'habitans pour la célébration du culte et l'administration des Sacremens, et le Gouvernement a suivi à peu près la même division dans l'ordre civil et financier, pour la subvention aux besoins et aux charges communes ; mais ces Communautés qu'on nomme Paroisses ou Collectes, non-seulement sont différentes entre elles, mais même la totalité de celles d'une province comparée à la totalité de celles d'une autre, ont un résultat fort inégal, et il est des pays où elles donnent plus du double de la population de celles d'une autre. Si malgré ces variétés on vouloit fixer par approximation le nombre des habitants des Paroisses du royaume, les expériences faites dans les provinces dont la population est le plus connue, porteroient à croire que le nombre commun des habitans des Paroisses est un peu au dessus de 600 ; mais ce n'est qu'une conjecture et une vraisemblance.

[28]

Question III.

Proportion du nombre des maisons à celui des habitans.

L'élévation, l'étendue, la forme, la distribution des maisons sont différentes selon la richesse, la pauvreté et les usages de différens lieux : il est des pays où elles sont spacieuses et à plusieurs étages, et où elles réunissent plusieurs familles ; il en est où chaque famille a son habitation séparée ; les maisons des villes renferment beaucoup plus d'individus que celles des campagnes, parce que la rareté du terrein et la cherté des loyers oblige à se concentrer dans un petit espace, les bâtimens sont plus élevés, et l'admission des Domestiques grossit le nombre des individus qui habitent sous un même toît.

Dans les villes même, la proportion du nombre des maisons à

celui des habitans n'est pas toujours la même, et les différences qui s'y trouvent sont relatives à la force de leur population, à leur commerce, à leur richesse, ou à d'autres circonstances.

Les maisons de Paris contiennent, à ce qu'on prétend, près de 25 habitans, celles de Lyon un peu moins, et Rouen 6 seulement. Les villes de Provence, en y comprenant leur terroir, c'est-à-dire, [29] les hameaux qui forment partie de la ville, donnent près de 6 habitans par maison : dans les villages, on ne compte guere que 4 habitans $\frac{2}{3}$.

Dans la plupart des villages de France 4 $\frac{1}{3}$ par maison, est une estimation forte : on en a trouvé beaucoup qui ne donnent pas 4. Les villes et les campagnes réunies, on peut estimer qu'on trouveroit dans le royaume cinq habitans par maison.

Question IV.

Proportion du nombre des familles et des cotes de capitation au nombre des habitans.

Il est en France plusieurs genres d'impôts répartis par tête, ou par chefs de famille, et le nombre des cotes de ces impositions peut servir de base pour l'évaluation du nombre des habitans, pourvu que la forme de l'impôt soit telle, que la fraude ne soit pas facile.

Dans le pays de gabelle (suivant la différence de situation et d'intérêt), un minot de sel est présumé répondre à la consommation de 7 ou de 14 personnes : dans ces pays, le nombre des habitans est connu, à moins que les rôles ne soient inexacts.

Dans d'autres provinces où ce genre et cette [30] forme d'impôt ne sont pas admis, la capitation que supportent les chefs de famille est un mode d'évaluation de la population assez juste, et on peut être assuré, pour la capitation des taillables, que peu de personnes peuvent s'en exempter, parce que la répartition de cet impôt a pour surveillans et pour contradicteurs les autres contribuables, qui supporteroient le fardeau, auquel quelques-uns d'eux parviendroient à se soustraire. Mais il faut observer que le nombre des cotes de capitation n'est pas le même que celui des maisons, puisque quelquefois une maison renferme plusieurs familles, et qu'une cote de capitation n'en comprend jamais qu'une : le nombre même de ces cotes n'est pas absolument conforme à celui des familles, d'autant que le pere et le fils marié, la veuve et un fils mineur ayant

quelque bien, doivent former des articles d'impositions séparés, et cependant ne composent qu'une seule famille. Mais ces regles de finance ne sont pas exactement observées pour le peuple, et le nombre des cotes de capitation des feux et des familles, donne un nombre d'habitans à peu près égal.

[31] TABLE I. *Quest. 4. Ch. 5.*

PROPORTION *du nombre des Familles à celui des Habitans.*

GÉNÉRALITÉS	NOMBRE des Familles	POPULATION	PROPORTION
RIOM	4847	25028	5 $\frac{1}{6}$
LYON	4120	19623	4 $\frac{3143}{4120}$
ROUEN	15943	60552	3 $\frac{12723}{15943}$
TOURS*	106713	458054	4 $\frac{31202}{106713}$
TOTAL	35581	151008	4 $\frac{8764}{35581}$

* Tours compris pour un dixieme.

TABLE II. *Quest. 4. Ch. 5.*

PROPORTION *du nombre des Cotes de Capitation à celui des Habitans.*

LIEUX	NOMBRE de Cotes de Capitation	NOMBRE d'Habitans	PROPORTION
ISLE DE RÉ	4045	16819	4 $\frac{639}{4045}$
ISLE D'OLERON	3683	14431	3 $\frac{3382}{3683}$
Diverses Paroiss. de la Généralité de la ROCHELLE.	5934	23196	3 $\frac{899}{989}$
TOTAL	13662	54446	3 $\frac{6730}{6831}$

[32] QUESTION V.

Evaluation de la Population par le nombre des naissances.

Au défaut de dénombrement tête par tête, ou famille par famille, le fait le plus analogue à la population, le moyen de l'apprécier le plus facile et le plus juste, est le nombre annuel des naissances: comme elles sont le produit de la population, et comme dans un certain période elles en renouvellent la masse, elles ont avec elle une relation nécessaire, et telle qu'elles peuvent en être la mesure.

Si l'homme fixé dans le lieu de son origine, y étoit inhérent comme les végétaux, si toutes les années, donnoient exactement les mêmes produits, enfin si la vie moyenne étoit la même dans tous les pays, le nombre des naissances d'une seule année donneroit une connoissance exacte et arithmétiquement juste du nombre des habitans : mais la sortie des indigenes et la survenance des étrangers, l'inégalité des produits, de la durée de la vie dans différens temps et dans différens lieux, fait porter à faux la plupart des combinaisons sur des faits isolés. Heureusement il est dans l'ordre de la nature, qu'en multipliant les chances on supprime [33] ou on diminue les hasards, et plus le nombre des choses et des faits est grand, moins il y a de variations dans les résultats. Ainsi, en réunissant plusieurs faits, on peut former un ordre commun qui ait avec la population une analogie fixe et constante.

La variété que la nature met dans toutes ses productions, et l'inégalité des récoltes de diverses années, n'est nulle part moins sensible que dans les produits de l'espece humaine. Chaque année voit, du moins dans nos contrées, un nombre à peu près égal de nouveaux êtres venir repeupler la terre, et réparer nos pertes. La variation d'une année à l'autre peut être facilement estimée ; elle n'est pas considérable, et nous en assignerons le degré en traitant de la fécondité humaine : cependant, quelle qu'elle soit, lorsqu'elle sert de base à des combinaisons, elle pourroit jetter dans des erreurs, si l'excès d'une année balançant le déficit de l'autre n'annulloit les inégalités. Dans le choix des années sur lesquelles on opere, il n'est pas douteux qu'on doit prendre de préférence les plus voisines de l'estimation, d'autant que leur proximité leur donne plus d'analogie avec la vérité qu'il s'agit de découvrir. Le nombre de dix années paroît une fixation assez juste, et telle que dans ce période on trouve les

mêmes variations que fourniroit un plus long espace de temps. D'ailleurs un plus grand nombre d'années for[34]ceroit à s'éloigner de l'époque où se fait l'évaluation de la population, et par conséquent diminueroit la justesse des rapports. Enfin dans les premieres années, il meurt à peu près une moitié de la population, et l'expatriation communément n'a pas lieu dans ces premiers temps de la vie ; par conséquent cette base ainsi formée met à portée d'opérer avec certitude sur une portion considérable de l'humanité, et avec une très-grande probabilité sur le surplus.

Cependant cette relation du nombre des naissances avec celui des personnes existantes, n'est pas absolument la même dans tous les lieux. D'abord elle peut varier, et varie réellement selon le degré de fécondité; plus les mariages donnent d'enfans, plus foible doit être la proportion du nombre des naissances à celui des habitants. En effet, plus la reproduction est forte, plus le dénombrement comprend d'enfans: mais comme il en périt plus que d'adultes, la masse de l'humanité subsistante doit répondre à un plus petit nombre de naissances dans les pays où l'humanité est stérile, que dans ceux où elle est féconde. Dans les pays mal-sains (l'homme vivant moins long-temps), un nombre quelconque de naissance doit faire supposer un moindre nombre d'habitans ; enfin dans les pays où le commerce ou d'autres établissemens présentent des ressources pour la subsistance et la fortune, comme les indigenes ne le quittent point, [35] et qu'au contraire les étrangers y accourent, le terme de proportion des naissances à la population doit être beaucoup plus fort. Ces trois circonstances doivent être considérées, pour apprécier la population d'un lieu par le nombre des naissances, et choisir un terme d'évaluation plus ou moins fort. Mais afin d'opérer avec plus de certitude et de se procurer une base juste et constante, il faut réunir les lieux comme les temps, et même, pour que la comparaison soit plus juste, il est nécessaire d'associer des pays de différente qualité, pays bas, élevés, secs et marécageux, cultivateurs, commerçans, indigens et riches. La mort prématurée des habitans de quelques cantons est compensée par la longue vie de quelques autres, l'émigration, par l'introduction de l'étranger ; et la moyenne proportionelle donne un résultat uniforme, et des conséquences peu variables. Il a été opéré, d'après ce plan, sur diverses communautés prises au hasard dans diverses contrées, ou choisies, en sorte que leur situation soit combinée et forme compensation. Les naissances qu'a

donné l'année commune, ont été comparées au nombre d'habitans dénombrés; et le résultat de ces opérations a toujours été une proportion de 25 à 1, ou peu différente. D'après ces expériences répétées et multipliées, on a conclu qu'autant l'année commune donnoit de naissances, autant on pouvoit supposer 25 per[36]sonnes existantes, et on en a fait une regle générale d'évaluation de la population.

Quoique la fixation de cette proportion soit le résultat des expériences, nous croyons qu'elle est un peu foible, et qu'elle ne donne qu'un nombre inférieur à la réalité. Notre opinion est fondée sur les expériences même qui n'ont été faites que dans des villes, villages ou communautés du second ou du dernier ordre, et dans des lieux qui perdent plus qu'ils ne gagnent de citoyens. Si l'évaluation pouvoit être faite dans un lieu isolé qui ne se ressentît nullement des fluctuations de la population, avantageuses ou contraires, le nombre des habitans seroit plus considérable, et par conséquent répondroit à un moindre nombre de naissances: en sorte qu'une naissance ne pourroit faire supposer moins de 26 habitans. Ce lieu isolé est absolument hypothétique ; mais il sert à faire connoître quelle est la plus juste proportion des produits de l'humanité à sa masse dans l'ordre naturel, et indépendamment des circonstances qui peuvent y causer des changemens. Ces circonstances conduisent à établir diverses termes d'évaluation de la population, selon les lieux sur lesquels on opere; et d'après cette distinction, quelques spéculateurs ont fait deux classes des villes et des villages. En effet, en prenant les villes et les campagnes séparément, mais en masse, il est [37] constant que la proportion des naissances est plus forte dans les villes que dans les villages, parce que presque toutes les villes renferment des établissemens et des personnes riches qui soldent le travailleur, assurent l'emploi de la main-d'œuvre et la subsistance de l'indigence, procurent une existence meilleure, et conséquemment attirent l'habitant du lieu voisin; et des raisons contraires dépeuplent les campagnes. Ainsi dans la généralité de Tours les communautés dénombrées montantes à 458054 habitans, donnent par naissance dans les campagnes environ 23 habitans $\frac{2}{3}$, tandis que les quatre villes chefs-lieux des élections où ont été faits les dénombremens, donnent environ 33 par naissance.

Dans la généralité de Rouen, sur 105 communautés, dix villes qui ont fourni 804 naissances, année commune, ont donné 23530

habitans, c'est plus de 29 par naissance ; tandis que les 95 autres communautés qui contenoient 37022 habitans sur 1393 naissances, ne formoient qu'une proportion d'environ 26 pour un. Mais sur ces faits on ne peut établir un terme de proportion particulier et uniforme pour les villes. D'abord la dénomination de ville ne présente aucune idée précise et relative à la population : ce titre accordé anciennement à certaines communautés, refusé à d'autres par des considérations qui n'existent plus ; [38] et qui très-souvent tenoient à des causes féodales, ne prouve pas la supériorité actuelle du nombre des habitans ; et il est des villages ou des bourgs plus peuplés que des villes. D'ailleurs il existe une différence immense entre Paris et Lyon et de petites villes de provinces, et même entre les chefs-lieux d'élection, qualité de ville qu'on a voulu distinguer : fonder une combinaison sur ce titre, c'est opérer sur un nom, sur une qualification, et non sur une différence réelle, et sur un fait qui tire à conséquence ; il eût peut-être été plus juste de ne distinguer dans les recensemens des naissances, que les lieux où elles s'élevent habituellement au nombre d'environ 160, ce qui peut répondre à une population de quatre mille ames au moins, nombre qui annonce et même prouve ou des établissemens, ou une consommation considérable, parce que, sans ces causes, tant d'individus ne seroient pas réunis. Mais il est encore possible que, pour une communauté au dessous de 1000 habitans, le terme de 25 par naissances donne une proportion trop foible, et qu'elle soit trop forte pour une ville de cinq à six mille ames : d'autant qu'il est des villes assez considérables, qui, par leur situation, leur défaut de commerce, d'industrie ou de consommation, se dépeuplent journellement ; tandis que des villages, par la proximité du grand chemin, par quelques branches d'industrie, [39] ou par quelque augmentation de consommation, gagnent des habitans. Ainsi dans la généralité de Limoges les villes de Laval-Magnac, et de la Souterraine qui ont un mauvais sol et peu de commerce, comptent 4975 habitans et une année commune de 227 naissances : ce qui établit une proportion un peu au dessous de 22 à 1, tandis que deux communautés moins peuplées, Dorat et Rançon, dont le sol est meilleur, comptent 3887 habitans et une année commune de 154 naissances : ce qui donne une proportion un peu au dessus de 25 pour un. De même dans la généralité de Riom, la ville de Montaigu en Combraille, dont le sol est peu fertile, où il y a peu

de communication, d'industrie et de commerce, n'a pas donné 25 habitans par naissance ; tandis que dans la ville de Maurs dont la population est à peu près égale à celle de Montaigu, mais où se trouvent quelques manufactures, et où les habitans sont industrieux et actifs, on compte plus de 30 habitans pour une naissance : dans la même province, le village de Sauzet-le-froid et plusieurs autres dont l'habitation est désagréable et peu avantageuse, se sont trouvés dans la classe de Montaigu ; tandis que Beaumont près Clermont, et plusieurs autres communautés dont les terres sont bonnes et où les communications sont faciles, sont dans la classe de Maurs. Il doit donc rester pour constant que la [40] proportion plus ou moins forte des produits de l'humanité à sa masse, dépend principalement de l'état de prospérité ou de décadence des lieux dont on veut connoître la population ; que, comme dans l'ordre ordinaire les villes gagnent et les campagnes perdent des citoyens, un nombre égal de naissances doit faire supposer un plus grand nombre d'habitans dans les villes que dans les campagnes ; et en général on peut estimer que les villes du second ordre, prises en masse, donnent 31 habitans pour une naissance, et que les campagnes donnent moins de 25. Nous ne portons aucun jugement sur les villes de la premiere classe, parce que nous n'en connoissons point dont le dénombrement ait été fait avec une exactitude dont nous puissions répondre, et que leur population ayant pour principe l'introduction des étrangers ainsi que le nombre des personnes qui naissent dans le lieu, le dernier de ces faits ne peut donner des conséquences aussi sûres que dans les campagnes.

Les mêmes causes qui dans différens lieux établissent une proportion différente entre les naissances et la population, influent aussi sur l'estimation de la population des provinces. Si l'on s'en rapporte aux dénombremens joints à ce Chapitre, il paroît que cette proportion varie depuis 23 $\frac{1}{2}$ jusqu'à 27 $\frac{1}{2}$. Mais pour que l'exemple fût concluant, il faudroit que les Paroisses dénom [41] brées fussent telles qu'elles eussent une analogie décidée avec la province de laquelle elles sont tirées ; nous avons déjà observé que des paroisses sur lesquelles on a opéré, aucune n'est de la classe de celles le plus commerçantes et le plus peuplées : par conséquent le terme de proportion pour toute une province doit être supérieur à celui qu'indiquent les exemples rapportés, et il paroît varier suivant les circonstances, depuis 24 jusqu'à 28 pour un.

La même raison doit faire évaluer la population du royaume à plus de 25 habitans par naissance. Si l'on considere que dans un lieu supposé isolé, la proportion des naissances aux habitans ne peut être réputé moindre que 26 pour 1, et que le gain ou la perte d'un lieu à un autre sont nuls pour le royaume, on sera tenté d'adopter cette estime pour la population nationale. Mais comme il est plus de François qui s'expatrient, que d'Etrangers qui viennent s'établir dans le royaume, le déchet qui en résulte sur la masse de la population, doit opérer une diminution, et peut faire conclure que, pour la totalité du royaume, deux naissances ne doivent faire supposer que l'existence de 51 habitans.

De ces diverses propositions et des faits sur lesquels elles sont fondées, il résulte :

1°. Qu'une seule année de naissances ne peut donner de la population qu'une idée hasardée et inexacte.

[42] 2°. Que le terme commun de ces années ne doit être pris que sur des années voisines du temps pour lequel se fait l'évaluation du nombre des habitans, et que dix années donnent aux spéculations la carriere requise.

3°. Que dans un pays qui ne perdroit ni gagneroit d'habitans, et dont le climat seroit sain, on pourroit compter 26 habitans pour une naissance.

4°. Que, pour éviter les aberrations de ce flux et reflux de la population, il faut réunir dans les calculs plusieurs communautés, et autant qu'il est possible en avoir de qualité différente ; qu'ainsi rassemblées dans les campagnes, elles donnent à peu près 25 habitans pour une naissance.

5°. Que dans les villes du second ordre, la proportion des naissances à la population est à peu près d'un quart au dessus de celle des campagnes.

6°. Que, pour la totalité d'une province la proportion des naissances aux habitans varie à peu près de 24 à 28.

7°. Que le terme de proportion qui paroît le mieux convenir à l'appréciation de la population du royaume, est celui de 25 $\frac{1}{2}$.

Indépendamment de la notion que donne le nombre des naissances de la force de la population existante, ce nombre plus ou moins considérable dans des lieux de même qualité est un indice et [43] même une preuve exacte de la supériorité ou de l'infériorité de la population ; en sorte qu'un nombre de naissances égal ou

double peut et doit faire présumer la même proportion dans la population de ces lieux. Enfin, et ce n'est peut-être pas la connoissance la moins intéressante à acquérir, l'année commune des naissances dans les temps récens comparée à celle des plus anciens, constate les progrès ou la décadence de la population ; et sous ce point de vue, c'est un thermometre que l'Administration ne peut rendre trop exact, et qu'elle ne peut trop souvent consulter.

[44] TABLE I. *Quest. 5. Chap. 5.*

GÉNÉRALITÉS sur lesquelles il a été opéré.	NAISSANCES pendant dix années.	NOMBRE d'habitans dénombrés.	PROPORTION de l'année commune des naissances au nombre d'habitans.
PARIS	684	1716	25 $\frac{1}{114}$
RIOM	10200	25028	24 $\frac{137}{255}$
LIMOGES	3811	8862	23 $\frac{1439}{5717}$
LYON	8262	19623	23 $\frac{3079}{4152}$
CHAMPAGNE	220	547	24 $\frac{17}{22}$
ROUEN	21972	60552	27 $\frac{6111}{10987}$
TOURS *	193930	458054	23 $\frac{12015}{19393}$
LA ROCHELLE	23511	57545	24 $\frac{11186}{23511}$
TOTAL	87855	219678	24 $\frac{8358}{8805}$

* Tours n'étant compris que pour un dixième.

[45] TABLE II. *Quest.* 5. *Chap.* 5.

LIEUX	NOMBRE des naissances en dix ans.	NOMBRE d'habitans suivant le dénombrement.	PROPORTION du nombre des habitans à celui de l'année commune des naissances
ISLE DE RÉ...............	8072	16819	20 $\frac{679}{807}$
ISLE D'OLÉRON............	6642	14431	21 $\frac{2729}{3806}$
ÉLECTION DE MARENNES....	4367	15912	36 $\frac{1908}{4367}$
Divers cantons de la Généralité de LA ROCHELLE...	4430	10383	23 $\frac{194}{443}$
TOTAL.............	23511	57545	24 $\frac{11186}{23511}$

[46] OBSERVATION

Sur les Tables I et II. Quest. 5. Ch. 5.

Les causes qui peuvent influer sur la proportion du nombre des naissances à celui des habitans, ont été assez développées pour qu'on ne soit pas surpris de trouver un terme général à peu près de 25 à 1. La généralité où cette proportion est la plus foible, est Limoges : elle ne s'éleve qu'à environ 23 $\frac{1}{4}$. La plus forte proportion est celle que donne la généralité de Rouen, 27 $\frac{1}{2}$. Deux des causes principales que nous avons assignées, peuvent être le principe de cette différence : l'une la fécondité des Limosines plus forte que celle des Normandes ; l'autre, l'émigration plus considérable dans la premiere de ces provinces. La proportion mitoyenne seroit 25 ^{5} : ce qui se rapproche de celle que nous avons assignée pour la masse du royaume.

On a voulu rechercher quelles étoient les causes d'une proportion

plus ou moins forte dans diverses paroisses : pour cet effet on a divisé dans la Table II les dénombremens de la généralité de la Rochelle, et on a rangé dans une même classe tous ceux sur lesquels influent des causes du même genre. Il a été observé que dans l'Isle de Ré la culture, principale, et même (si on excepte la pêche) unique occupation des habitans, est telle qu'aucun terrein [47] n'est sans rapport, et qu'une plus grande quantité d'habitans ne trouveroit point d'emploi : au contraire à Marennes, et dans la partie du continent qui l'environne, la culture qui est très-productive exige un plus grand nombre d'habitans que celui qui y est établi. On a conjecturé, d'après ces faits, que l'Isle de Ré devoit envoyer des habitans dans le continent, et n'en point recevoir, et qu'au contraire Marennes et les environs devoient recevoir des habitans des cantons voisins, et n'y en point envoyer, ou du moins très-peu. En conséquence, dans les dénombremens de cette généralité on a eu soin d'observer le plus qu'il a été possible le pays natal des personnes dénombrées, et on a remarqué que les habitans de l'Isle de Ré en sont presque tous originaires ; qu'au contraire à Marennes et dans les environs les habitans n'émigroient point, et qu'un grand nombre des cultivateurs étoient tirés de l'intérieur des terres. Dans diverses Paroisses prises au hasard dans la province, on a observé que quelques Etrangers s'y établissoient, mais qu'un plus grand nombre de leurs citoyens abandonnoient le pays natal pour prendre l'état de domesticité, se porter à la côte, ou naviguer. Il devoit résulter de ces différences, que, dans l'Isle de Ré et les pays qui lui ressemblent, les naissances répondroient à un moindre nombre d'habitans que dans la partie de l'élection de Marennes, qui est du continent, et que [48] les autres parties de la Généralité qui tiennent de ces deux especes de cantons, formeroient entr'eux un terme moyen. En effet les Isles de Ré et de l'Oléron donnent beaucoup moins de 25 habitans par naissance ; Marennes et les environs, beaucoup plus ; les autres cantons plus que les Isles et moins que Marennes. Pour le total, la relation du nombre des habitans à celui des naissances est à peu près comme 25 à un. Ainsi les exemples généraux et particuliers confirment les regles que nous avons établies pour l'évaluation de la population.

[49] QUESTION VI.

Evaluation de la Population par le nombre des Mariages.

Le mariage est un acte dont l'objet est l'augmentation de la population, mais qui par lui-même n'y opere dans le moment aucun changement. Qu'un homme naisse ou meure, l'état de la population n'est plus le même, mais que deux êtres de différent sexe s'unissent par le mariage, la masse de l'humanité ne reçoit par cette union aucune altération ni modification ; c'est donc la fécondité autant que le nombre des mariages qui peut fournir une base d'estimation de la population : mais cette fécondité n'est pas la même dans tous les pays, et d'ailleurs elle peut exister et existe même au moins pour quelques individus, indépendamment du mariage. Voilà donc deux bases, (le degré de fécondité des mariages, et la fécondité qui en est indépendante) dont les variations rendent fautive l'évaluation de la population, par le nombre des mariages ; il faut y joindre encore les défauts qui peuvent se rencontrer dans l'évaluation du nombre des habitans par celui des naissances. Ainsi cette estimation n'étant que médiate et compliquée, est nécessairement moins exacte et moins sûre que celle [50] fondée sur le nombre des naissances ; mais elle peut être employée à son défaut, ou lui servir de preuve, de contredit, ou de vérification.

Suivant des expériences faites en diverses provinces, sur 164464 personnes, un mariage paroît devoir faire supposer l'existence de 114 individus : mais comme dans ces dénombremens on n'a point compris de grandes villes, cette proportion seroit trop foible si l'on vouloit s'en servir pour l'évaluation de toute la nation. Dans les grandes villes il vient s'établir un nombre d'étrangers ; ce qui grossit la population, et fait que, soit pour les naissances, soit pour les mariages, la proportion des uns ou des autres au nombre des habitans est supérieure à celle des campagnes : mais ce qui établit une différence de proportion des villes aux campagnes, plus forte lorsqu'on compte par les mariages, que par les naissances, est que dans les villes il existe un grand nombre de célibataires qui ont été comptés dans les naissances, et n'ajoutent rien à l'autre base ; d'ailleurs dans les villes de luxe et de plaisir le nombre des conjonc-

tions illicites est plus considérable, or leurs produits sont comptés lorsqu'on calcule par les naissances et sont omis lorsqu'on opere par les mariages. Il est vrai que les mariages sont moins féconds dans les grandes villes que dans les campagnes ; mais cette différence qui n'est pas considérable, ne compense pas les inégalités que produisent [51] les circonstances que nous avons relevées, et il en résulte que le terme d'estimation de la population des grandes villes par le nombre des mariages est fort supérieur à celui des campagnes : nous avons même lieu de penser que, pour Paris, il s'éleve environ à 160 pour 1, et nous estimons que la proportion qu'ont donné les mariages dans les exemples rapportés, lorsqu'elle sera employée à évaluer la population du royaume, doit être augmentée de plus d'un vingtieme, et qu'on ne peut la porter à moins de 121 ou de 122. Il s'ensuit que les estimations particulieres seront faites d'après un terme plus ou moins fort, selon les lieux dont on évaluera la population.

[52] TABLE UNIQUE. *Quest. 6. Chap. 5.*

GÉNÉRALITÉS sur lesquelles il a été opéré.	Nombre d'habitans dénombrés.	Nombre de mariages pendant dix ans.	Proportion de l'année commune des mariages à la population.
PARIS	1716	133	129 $\frac{3}{133}$
Riom	25028	2198	113 $\frac{953}{3099}$
Lyon	19623	1771	110 $\frac{1420}{1771}$
Rouen	60552	5359	112 $\frac{531}{5359}$
La Rochelle	57545	4984	115 $\frac{1148}{2492}$
Total	164464	14445	113 $\frac{2470}{2889}$

[53] QUESTION VII.

Evaluation de la Population par les Morts.

La mort étant, ainsi que la naissance, un terme nécessaire pour chaque individu, il semble que le nombre des décès devroit former pour l'évaluation de la population, une mesure aussi juste que le nombre des naissances : mais la mortalité humaine n'est pas réglée ainsi que la fécondité ; il est des années qui donnent une multitude de décès, il en est qui épargnent nos jours, tandis que le taux des recrues annuelles est presque égal et invariable. Si, pour compenser les inégalités, on opere sur un plus grand nombre d'années, il est difficile d'en fixer les limites telles que les années calamiteuses y soient comprises. Les mortalités extraordinaires peuvent n'arriver qu'une fois dans un siecle, et quelquefois elles se renouvellent en peu de temps : cependant si le nombre des années dont on forme le terme moyen est fort étendu, elles s'éloignent de l'époque sur laquelle on opere, et conséquemment ont moins d'analogie avec la population existante.

Ce genre d'estime étant admis malgré ses imperfections, il reste à savoir quel est le terme de comparaison du nombre des décès à celui des habitans existans. Il est certain d'abord que le terme doit [54] être supérieur à celui fondé sur le nombre des naissances.

Cette proposition sera démontrée, si l'on considere que la France perd plus par l'émigration, qu'elle ne gagne par l'introduction des Etrangers : or les décès des personnes qui finissent leurs jours hors de France, ne sont point comptés, et cependant leurs naissances l'ont été. D'ailleurs si les gains annuels que fait la population Françoise par les naissances, sont supérieurs, ainsi que nous le verrons par la suite, aux pertes annuelles résultantes des décès, c'est une raison évidente pour que la mesure de la population, par les décès, donne une proportion plus forte que celle fondée sur le nombre des naissances. Il doit donc rester pour constant, sauf les variations de la mortalité, qu'en France deux décès répondent à l'existence de plus de 51 habitans. Les expériences nous démontreront quel est le terme précis qui doit être adopté.

Ces expériences ne sont ni aussi nombreuses, ni aussi concluantes que l'exigeroit une matiere si importante ; mais les variations de la mortalité ont souvent dérangé toute spéculation : nous avons cependant reconnu que, dans les lieux qui perdent de leurs habitans, la population répond à un moindre nombre de décès, que dans ceux qui tirent des habitans des autres pays : la différence de cette proportion est marquée à Marennes et dans les envi[55]rons, où une partie des habitans est aborigene, et à l'Isle d'Oleron dont tous les habitans sont indigenes ; plus encore dans l'Isle de Ré, où un grand nombre d'habitans s'expatrie. Ce genre d'estime peut paroître en contradiction avec celui fondé sur les naissances : comme elles répondent dans les villes et les lieux commerçans à un plus grand nombre d'habitans que dans les campagnes et les pays de culture, il semble que, pour une raison contraire, un nombre égal de décès devroit faire supposer plus d'habitans dans les campagnes que dans les villes ; mais cette conséquence est abusive, parce que les villes et les autres lieux qui comptent parmi leurs habitans des Etrangers, contiennent un plus grand nombre d'adultes, et par conséquent des hommes plus vivaces.

Parmi les différens termes de proportion, celui qui nous paroît devoir être adapté de préférence à l'évaluation de la population du royaume, est un terme moyen des exemples rapportés ; celui qu'ont donné plusieurs Paroisses de différentes provinces, dont le résultat est de compter 30 habitants pour un décès. Suivant la qualité des lieux dont on voudra apprécier le nombre d'habitans, on pourra prendre un terme supérieur ou inférieur à celui proposé pour le royaume ; mais toujours est-il nécessaire de se souvenir que ce mode d'évaluation est souvent en défaut par les variations de la mortalité.

[56] TABLE UNIQUE. *Quest. 7, Chap. 5.*

CONTRÉES où il a été opéré.	Nombre d'habitans dénombrés.	Nombre de décès pendant dix ans.	Proportion de l'année commune.
Isle de Ré	16819	6199	27 $\frac{817}{6199}$
Isle d'Oléron	14431	5409	26 $\frac{1676}{5409}$
Élection de Marennes	15912	4981	31 $\frac{4709}{4981}$
Plusieurs paroisses dans diverses Provinces	10383	3330	30 $\frac{161}{1110}$
Total	57545	19919	

[57] QUESTION VIII.

Proportion de la consommation au nombre des habitans.

De même qu'il existe une relation du nombre des hommes à celui des maisons, des familles, des naissances, des mariages et des morts, il en existe une aussi avec la quotité de la consommation : mais pour que cette supputation ne soit pas fautive, il faut que le genre de consommation, base de l'estime, soit commun à tous les individus de la nation qu'on veut dénombrer, et que le degré de la consommation soit à peu près le même pour chaque ordre de citoyens.

Le pain est en France un aliment universel, et nulle autre nation n'en fait une consommation aussi forte. Toute autre espece de nourriture est particuliere à une classe d'hommes, tandis que celle-ci est pour un grand nombre d'individus l'unique, et pour tous les autres

le principal moyen de subsistance ; mais la consommation n'est pas la même dans toutes les provinces, dans les pays froids ou chauds, dans ceux ou l'on récolte du froment, ou dans ceux qui ne produisent que du seigle ou de l'orge, dans des villes riches où on emploie le grain à des mets divers, et dans les villages où la totalité est convertie en pain, enfin dans les campagnes, où [**58**] l'on mange de la viande ou des légumes, et où l'on boit du vin ; et dans celles qui n'ont pas ces ressources, la consommation des individus qui composent les familles est aussi fort inégale ; l'adulte, l'enfant, le vieillard, l'homme, la femme, un travailleur, un homme oisif n'ont pas besoin d'une égale quantité de pain. Ces inégalités étant compensées et la réduction faite à un terme commun, l'opinion généralement accréditée est qu'en France la consommation de chaque individu est de 480 livres de pain, ou de deux septiers de bled froment de deux cent quarante livres chaque, poids de marc.

Le bled froment, eu égard au déchet qu'il éprouve par la mouture, à l'augmentation qu'il reçoit par le mélange de l'eau, et au second déchet résultant de la cuisson, rend un peu plus d'une livre de pain pour une livre de bled ; par la mouture économique, il peut rendre un vingtieme de plus : mais dans l'usage journalier on peut estimer que la livre de bled produit une livre de pain ; et il est par conséquent indifférent d'évaluer par livre de pain ou de bled froment.

Dans les campagnes, la plupart des chefs de famille qui n'ont point de valets, destinent à la consommation de leur maison deux septiers par individu.

Les soldats ont 24 onces de pain par jour : c'est par an environ 2 septiers un quart ; encore ceux d'entr'eux qui sont jeunes et prennent leur croissance, [**59**] ne sont pas suffisamment alimentés, et lorsqu'ils travaillent ils consomment beaucoup davantage ; mais aussi les soldats sont, par le sexe, par l'âge, par la force, par la taille, par la santé, l'élite de la nation.

On donne à Paris aux domestiques dix livres de pain par semaine, celui de soupe compris : c'est un peu plus de 2 septiers par an, et encore ce pain est-il de fine fleur de farine, la partie du bled qui sustente le plus ; et ils ont d'ailleurs beaucoup d'autres alimens : mais on peut dire des domestiques ce qu'on a dit des soldats, relativement aux facultés corporelles.

A Toulon il se perçoit avec assez d'exactitude un droit de mouture sur le bled, et comparaison faite avec le nombre des habitans, la consommation annuelle est à peu près 1 septier $\frac{2}{3}$.

Les pauvres de la Charité de Lyon, de tout âge et de tout sexe, consomment par jour une livre trois onces de pain : c'est par an 433 livres, ou environ un septier $\frac{4}{5}$. Ces observations ramenent à adopter comme un terme moyen de consommation, celle de deux septiers par personne, jugement domestique qui peut former une regle générale. Si la consommation est inférieure à Toulon, on ne doit pas perdre de vue que le Provençal n'est pas l'habitant du royaume qui mange le plus de pain, et dans cette ville le poisson supplée sou[60]vent au grain. Quant à l'Hôpital de Lyon, les pauvres étant la portion la plus débile de l'humanité, c'est aussi celle qui mange le moins. On seroit tenté de porter la consommation générale à plus de 2 septiers, lorsqu'on observe que les Auvergnats et les Limosins qui ne mangent que du pain dans les momens de travail, en consomment quelquefois par jour 5 à 6 livres, en sorte que, si leur régime étoit toujours le même, il leur faudroit pour leur nourriture 7 ou 8 septiers par an : mais cette consommation exorbitante n'est pas égale toute l'année; d'ailleurs elle est bien compensée par la consommation foible des femmes, des vieillards, et sur-tout par celle des enfans qui est presque nulle : ainsi la fixation de la consommation commune à 2 septiers par an, est l'évaluation qui approche le plus de la vérité ; et d'après cette base on peut avoir une opinion de la force de la population. Ce genre d'estime est peut-être le moins fautif pour les villes du premier ordre, où l'affluence des Etrangers dérange les rapports existans dans d'autres lieux entre le nombre des naissances et celui des habitants.

[61]

CHAPITRE VI.

Idée de la Population de la France.

Moins on a de connoissances, plus on est hardi dans ses assertions : le sujet que nous traitons, a, comme tous les autres, éprouvé ce genre d'erreur. Des Auteurs qui présumoient trop de la justesse de leurs conjectures ou de la crédulité publique, ont osé, sans sortir de leur cabinet, sans base, sans moyen, sans méditation, prononcer sur le nombre des habitans de pays aussi inconnus à eux qu'à leurs lecteurs. Il est inutile de retracer ces chimères politiques ; nous citerons seulement un des Ecrivains qui mérite le moins ces reproches, et qui nous a donné le dénombrement de toute la terre. Il évalue l'espece humaine à 950 millions ; il en donne 500 à l'Asie, et 150 à chacune des autres parties du monde. Suivant le décompte de l'Europe, l'Espagne et le Portugal contiennent 10 millions ; la France, 20 ; l'Italie et Iles voisines, 8 ; la Grande-Bretagne, 8 ; l'Allemagne, Pays-Bas et Suisse, 30 ; le Danemarck, la Suede et la Norvege, 6 ; la Russie, 18 ; la Pologne, la Boheme, la Hongrie et la Turquie, 50.

D'autres ont fait cette répartition un peu dif[62]féremment : les uns et les autres peuvent soutenir la vérité de leurs conjectures. Nous ne sommes pas plus disposés à leur accorder une grande confiance, qu'en état de les contredire : nous ne disconviendrons pourtant pas que ces estimations fondées sur des vraisemblances, forment un premier pas vers la vérité, et que la seule maniere juste de les critiquer, est d'en donner de plus exactes. Il en est comme des cartes anciennes des extrêmités du globe où l'on n'avoit point encore pénétré : elles ont été utiles, nécessaires même, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes nous aient mis à portée de les rectifier.

Pendant long-temps on a évalué la population Françoise à peu près comme celle de l'Europe. Il y a environ 20 ans qu'on ne comptoit en France que 15 à 16 millions d'habitans : dans ces derniers temps, les Spéculateurs ont traité le royaume avec plus d'indulgence,

et on en a fait monter l'estimation à 18, 19, 20, 21, 22 millions. Aucun de ces Ecrivains n'a eu de base de son estimation, ou du moins ne l'a fait connoître; les états même donnés par les Intendans vers la fin du dernier siecle, n'ont point de caractere de certitude, puisqu'ils n'ont point indiqué les opérations qui fondent leur opinion.

Aujourd'hui nous avons sous les yeux des faits certains, d'après lesquels, suivant les règles [63] de proportion que nous avons assignées, on peut tirer des inductions et parvenir à la vérité. Il à été fait des relevés de naissances, mariages et décès dans tout le royaume, et les moyens employés pour se les procurer, semblent en garantir l'exactitude; cependant nous ne nous sommes point arrêtés à cette prévention; et les vérifications faites sur un grand nombre de parties, nous donnent le droit d'assurer que les fautes qui peuvent se trouver dans ces états ne sont que légeres et minutieuses, et par la forme admise elles ne pourroient être considérables sans être sensibles et évidentes. Nous croyons pouvoir assurer qu'à l'exeption de trois Généralités sur lesquelles nous n'avons pu faire aucune vérification, les imperfections qui peuvent se trouver dans ces états, sont telles que le résultat en est nul.

D'autres doutes peuvent s'élever sur la justesse de nos combinaisons, en ce qu'elles ne sont fondées que sur une expérience de cinq années : ce nombre pourroit effectivement être trop foible, s'il ne s'agissoit que d'une ou de plusieurs Paroisses ; mais plus grande est la quantité, moindre est la variation. La différence résultante du petit nombre de naissances qu'a donné une Communauté pendant une année, est effacée et compensée par le produit avantageux d'une autre, ou se perd dans la masse générale, et nous avons reconnu que [64] le nombre des naissances d'une province dans chaque année, forme une espece de niveau tel qu'il est bien rare qu'aucune soit au dessus ou au dessous de plus d'un quinzieme : l'égalité du nombre annuel des naissances de tout le royaume est bien plus précise encore, et il n'est point d'année qui s'écarte du terme moyen d'un cinquantieme.

Nous devons aussi observer pour la plus grande exactitude, que les relevés d'après lesquels nous avons opéré, et qui sont complets pour les quatre premieres années, laissent dans la derniere quelques déficits; pour remplir ce vuide, nous avons pris un terme commun d'après celui des années précédentes. Ce nombre conclu est

certainement fort voisin de la vérité, par les raisons que nous venons de développer : d'ailleurs ce nombre n'est pas le centieme de la totalité ; ainsi la différence du nombre réel au nombre présumé n'en peut opérer qu'une minutieuse et même absolument nulle.

Toutes ces considérations pesées et examinées, il paroît constant que ces états forment une base juste sur laquelle on peut se fonder ; il ne s'agit plus que d'y appliquer le mode d'appréciation que nous avons indiqué préçédemment. Le nombre commun des naissances du royaume pendant cinq années, est de 928918 : or, comme deux naissances doivent, dans l'estime de la population [65] du royaume, faire présumer l'existence au moins de 51 individus. On doit compter en France environ 23500000 ou 24000000 d'habitans : le nombre juste, suivant le calcul, seroit 23,687,409. Si l'on prend pour base le nombre des mariages, base moins sûre que la précédente, ce nombre qui est de 192180, donneroit 23 millions d'habitans et plus.

Si la supputation est faite d'après les décès (genre d'estime dont nous avons témoigné notre défiance), 793931 décès, nombre commun pris sur cinq années, donnent, suivant le terme d'appréciation adopté pour le royaume, 23,817,930 habitans.

De cette estimation générale, si nous passons à celle des Provinces ou Généralités, en évaluant d'après le nombre des naissances, nous les rangerons à raison de la force de leur population dans l'ordre qui suit : la Bretagne, le Languedoc, la Généralité de Tours, celle de Bordeaux, celle de Paris, le Duché de Bourgogne, la Lorraine, la Champagne, la Ville de Paris, avec le ressort du Châtelet, la Généralité de Lille, celle de Rouen, la Provence, la Généralité de Poitiers, celle d'Orléans, Riom, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Généralité de Caen, celle de Lyon, l'Alsace, la Généralité de Limoges Auch, Moulins, Amiens, Montauban, Alençon, Bourges, Bayonne, la Rochelle, Soissons, Metz, Valenciennes, le Rous[66]sillon, la Corse et la Principauté de Dombes.

Si l'on considere la population de ces mêmes Provinces en raison de leur superficie, en la réduisant à un terme commun, elles changent de rang. La première de toutes est la Flandre, ensuite viennent la Bretagne, la Généralité de Lyon (eu égard à la population de la Ville confondue avec celle de la Province), les Généralités de Rouen, Amiens, Alençon, l'Alsace, Caen, le Hainault, la Rochelle, Riom, Paris, Soissons, Tours, Bayonne, Montauban, la Lorraine, Bordeaux, le Duché de Bourgogne, le Languedoc, la Franche-

Comté, Bourges, Provence, Limoges, Metz, Poitou, la Champagne, Orléans, le Dauphiné, le Roussillon, Moulins, Auch. Il est plusieurs de ces Provinces où la population est plus rassemblée que ne l'annonce l'ordre dans lequel nous les plaçons ; mais comme elles comprennent dans leur enceinte des montagnes, des marais, des bois, le terme commun de leur population se trouve dans la classe assignée. De toutes ces provinces, celle où la population est dans la plus forte proportion, donnent 1700 habitans par lieue quarrée : celle le moins peuplée ne donne pas moins de 500, et le terme moyen pour le royaume est 872 [1].

[67] Les raisons principales de ces différences de population, sont la bonté du sol, le nombre de cultivateurs qu'il exige, les occupations offertes à l'industrie, ou les établissemens de diverses especes dus au Gouvernement. Lorsque la puissance publique ne contrarie pas le cours naturel des choses, les pays le plus peuplés sont les côtes de la mer, parce que le peuple y trouve dans le poisson un aliment facile à se procurer, et une solde assurée dans les emplois que le commerce procure à la main-d'œuvre : aussi voyons-nous que la Bretagne, dont l'intérieur est inculte et presque désert, est cependant une des provinces de France la plus peuplée, parce que sa forme de presqu'isle lui donne une plus grande étendue de côte qu'à aucune autre province.

Cette forte population sur les bords de la mer, est telle que plusieurs isles en offrent une inconnue dans l'intérieure des terres : l'isle d'Oléron, où on a compté 14431 habitans, n'a que [68] 5 lieues quarrées de superficie de 25 au degré, et conséquemment la lieue quarrée contient 2886 personnes : cette même mesure en contient dans l'isle de Ré 4205 ; aussi cette isle est le dernier terme de la population Françoise ; nulle partie de son terrein n'est inculte ; la totalité en est travaillée à bras ; une grande partie du sol est employée en vignes, et l'excédent annuel de la population est obligée d'aller dans d'autres contrées chercher de l'occupation. Si tout le

1. D'après cette supputation, on doit compter en France un habitant par cinq arpens $\frac{3}{8}$, l'arpent de cent perches, la perche de vingt pieds, le pied de douze pouces. Si le calcul de Templeman doit être admis, l'Angleterre contient 8000000 d'habitans, et 35840000 arpens même mesure que ceux de France : c'est 4 arpens $\frac{12}{25}$ par habitant. Ainsi la population Françoise seroit à la population Angloise dans la proportion de 9 à 11, eu égard seulement à la superficie : mais il paroît qu'en Angleterre il y a moins d'hommes et plus d'arpens.

royaume étoit peuplé dans la même proportion que cette isle, on y compteroit plus de 112 millions d'habitans.

Le pays de vignoble est, après les côtes, celui qui fournit la plus forte population, et celle des deux Bourgognes, de la Champagne et de la Généralité de Bordeaux seroit immense, si ces mêmes pays ne contenoient une plus grande quantité de bois, de pâtures, ou de landes, que les autres provinces du royaume : on peut observer que dans toutes les provinces où croît la vigne, il n'est qu'une petite portion du sol qui y soit destinée ; le reste sert à d'autres usages.

Après les pays de vigne, viennent ceux de bled, mais à une grande distance ; car si des superficies égales étoient employées à ces deux especes de culture, la premiere auroit peut-être 15 habitans contre 1 ; mais le mélange des productions dans [**69**] toutes les provinces,et dans toutes, l'emploi en bled d'une partie de terrein plus ou moins considérable, empêchent ces différences énormes.

Après les côtes et les pays de vignes et de bled, viennent ceux de pâture, et au dernier rang sont les forêts et les landes qui sont très-rares, et presque nuls dans tous les pays fort peuplés, tels que la Flandre, le Hainault, la Picardie, la Normandie etc.

Si l'on adapte à la population des villes le calcul par les naissances, quoique ce genre d'estime ne soit pas toujours le plus juste pour les lieux très-considérables, il n'en est pas moins constant, par la supériorité marquée du nombre des naissances, mariages et décès, que les cinq villes du royaume les plus peuplées sont Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, avec la supériorité de l'une à l'autre qu'indique l'ordre dans lequel nous les présentons.

Si l'on estime le nombre des habitans de Paris par celui des naissances, et si le terme de proportion, qui pour la Capitale doit être plus fort que pour les autres villes, est porté à 35, on y comptera à peu près sur 670000 habitans.

Si l'on préfere d'en évaluer la quantité d'après la consommation, le résultat ne sera pas fort différent : il est vrai que la consommation, qui n'est que dans cent mille muids, annonceroit un [**70**] moindre nombre d'habitans ; mais comme les temps d'absence des citoyens forment un vuide, il paroît que le nombre énoncé est l'appréciation la plus juste de la population de la Capitale.

CHAPITRE VII.

Division de la population par sexe et par âge.

Ce n'est point assez de connoître la force de la population et la masse de l'humanité, si la division des individus qui la composent, à raison de leur sexe et de leur âge, ne nous met à portée d'apprécier leurs besoins et les services qu'on en peut attendre.

La principale distinction qui existe dans l'humanité, est celle du sexe : il forme un principe immuable qui, pour tout le temps de l'existence, donne à l'être une constitution, une maniere d'être, un degré de force, des maladies, une forme, des qualités, un caractere, un esprit, un cœur, des goûts, des mœurs, des droits, des prérogatives, des devoirs qui le différencient essentiellement.

Nous n'examinerons point pour le présent s'il naît plus d'hommes que de femmes, et quel est celui des deux sexes qui est le plus vivace ; il [71] nous suffit d'observer qu'en France il existe un plus grand nombre de femmes que d'hommes : il seroit à désirer qu'on pût compter un nombre d'individus égal dans les deux sexes, parce que cette égalité est, dans nos mœurs et suivant nos loix, une proportion nécessaire à la reproduction ; mais s'il doit exister une supériorité de l'un ou de l'autre, un amateur de la population voit avec plaisir que les femmes aient cet avantage, puisque leur existence est plus utile que celle des hommes pour recruter l'espece humaine.

La proportion de l'un et de l'autre sexe varie suivant le genre d'occupation ou de commerce qui anime les lieux dénombrés : mais en général on peut estimer que dans la population Françoise on trouve 17 femmes contre 16 hommes. Cette proportion n'est pas la même dans les autres pays, et varie suivant les climats ; et dans les Indes et dans tous les pays chauds, le nombre des femmes (si l'on en croit les relations des voyageurs), excede prodigieusement celui des hommes ; au contraire, dans les pays froids, il paroît que cet excédent est moins fort [1].

1. En Suede, sur 2383113 habitans il s'est trouvé 1127938 hommes, et 1255175 femmes : c'est environ un dix-neuvieme de femmes plus que d'hommes.

La proportion du nombre des individus des [72] deux sexes étant connue, il reste encore à séparer les âges : il en est dont l'utilité est nulle pour le moment, mais qui donnent des espérances : il en est dont ni le présent ni l'avenir ne peuvent tirer parti ; il en est enfin qui ne sont propres qu'à certains services et certains usages. Pour l'ordinaire c'est à 14 ans pour les femmes, à 18 ans pour les hommes, qu'existe le complément de la puberté : la croissance pour les hommes ne finit qu'à 21 ans ; ce n'est qu'à cette époque qu'ils ont toutes leurs forces, et elles commencent à décroître à 40 ans ; les progrès de l'esprit sont moins hâtifs que ceux du corps, et la décadence est moins prompte pour la plupart des effets moraux et physiques. L'enfance n'existe pas encore, l'extrême viellesse n'existe plus, et ces deux extrémités de la vie sont à la charge des autres âges. On peut tenir pour constant qu'en France environ les deux septiemes de l'humanité n'ont pas plus de 14 ans ; un tiers est dans les seize premieres années : il n'existe que trois cinquiemes au dessus de 18 ans, et une moitié de l'humanité est au dessus, et l'autre au dessous de 20 ans. Quant aux âges plus avancés, il paroît qu'on ne doit s'attendre à trouver qu'un quart de l'humanité au dessus de 40 ans, un sixieme au dessus de 50, un douzieme au dessus de soixante.

Sur le sexe et sur les âges, le Gouvernement [73] a trayé ceux qui lui ont paru le mieux convenir à l'emploi qu'il a voulu en faire ; il prend des soldats à 16 ans, et en admet rarement au dessus de 40 ; il fixe l'époque à laquelle on peut exercer une fonction publique, avoir voix en jugement, entrer dans des offices de magistrature, prendre le voile, endosser le froc, entrer dans les ordres, aspirer à l'épiscopat. Il est même nombre de métiers et de professions méchaniques pour lesquels la regle des âges est suivie, et il en est poûr lesquels elle est nécessaire, singuliérement ceux qui ne peuvent être exercés sans danger.

Cette distribution d'états et de métiers étant admise, quiconque veut mouvoir un corps politique, doit connoître les degrés de force dont il peut disposer, et qui varient selon les usages qu'on en veut faire ; il est évident qu'on ne peut les avoir que par la distinction des âges et des sexes : cette notion a le double avantage que les proportions, étant à peu près les mêmes dans les différentes provinces de France, la force de population d'une contrée étant connue, on sait combien de personnes y existent de tel sexe et de tel âge ;

et réciproquement la notion d'une telle quantité de personnes de tel âge et de tel sexe, indique et la force de la population, et la quantité d'individus d'un autre âge et d'un autre sexe.

---

[74]

TABLE I. *Chap.* 7.

Proportion du nombre de personnes de chaque sexe, d'après les dénombremens.

GÉNÉRALITÉ, ÉLECTION ET NOMBRE DE PAROISSES.		MALES.	FEMELLES.
Tours.*	589	217984	225994
Riom.	16	9311	9616
Lyon.	26	9520	10103
Rouen.	105	28986	31566
La Rochelle.	27	13567	13636
Isle de Ré.	8	7897	8879
Paris.		13313	13894
Idem.	4	982	1129
Limoges, deux villes.		8551	8966
Flandre, trois villes.		11220	12712
Total.		125145	133000
* La Généralité de Tours n'étant comprise que pour un dixième.		Environ $\frac{1}{32}$ de femmes plus que d'hommes	

[75] TABLE II. *Chap. 7.*

Proportion du nombre de personnes de chaque sexe et de chaque âge, d'après le dénombrement de dix Paroisses.

AGE, les années désignées comprises	Personnes dénombrées.		TOTAL.	PROPORTION PAR APPROXIMATION		
	M.	F.		Des hommes de chaque âge à la totalité.	Des femmes de chaque âge à la totalité.	De l'un et l'autre sexe de chaque âge à la totalité.
De 1 à 10....	572	647	1219	$\frac{1}{4}$	$\frac{2}{7}$	$\frac{1}{4}$
De 11 à 20....	470	456	926	$\frac{4}{21}$	$\frac{4}{21}$	$\frac{4}{21}$
De 21 à 30....	381	333	714	$\frac{4}{25}$	$\frac{1}{7}$	$\frac{2}{13}$
De 31 à 40....	337	311	648	$\frac{1}{7}$	$\frac{1}{7}$	$\frac{1}{7}$
De 41 à 50....	305	286	591	$\frac{1}{8}$	$\frac{1}{8}$	$\frac{1}{8}$
De 51 à 60....	177	188	365	$\frac{1}{15}$	$\frac{2}{25}$	$\frac{1}{13}$
De 61 à 70....	124	113	237	$\frac{1}{20}$	$\frac{1}{21}$	$\frac{1}{20}$
De 71 à 80....	47	40	87	$\frac{1}{52}$	$\frac{1}{60}$	$\frac{1}{55}$
De 81 à 90....	7	3	10	$\frac{1}{340}$	$\frac{1}{800}$	$\frac{1}{480}$
De 91 à 100....	1	2	3	$\frac{1}{2421}$	$\frac{1}{1180}$	$\frac{1}{1600}$
TOTAL........	2421	2379	4800			

[76] OBSERVATIONS

sur les Tables I et II. Chap. VII.

La Table premiere présente la proportion des deux sexes : le résultat mérite d'autant plus de confiance, que les expériences ont été faites sur une très-grande quantité de personnes et dans diverses provinces, et que différentes contrées donnent à peu près le même résultat.

La Table II forme des divisions de la population par âges : il eût été à désirer qu'on eût pu opérer sur un plus grand nombre de personnes, et dans les lieux qui, n'étant pas tous de la même qualité, peuvent présenter une diversité telle qu'elle puisse avoir analogie avec la masse de l'humanité. Cette circonstance nous a déterminés à nous écarter un peu de ces résultats dans les divisions que nous avons assignées, comme étant celle des âges de la population en France, et nous avons été guidés dans ces écarts, par des renseignemens sur la mortalité.

On doit encore observer que, si des villes avoient été comprises dans ces états, on y auroit trouvé un plus grand nombre de vieillards : au demeurant, cette Table II, avec rectifications faites sur les résultats, offre un exemple assez juste de la division des âges ; mais on peut par la suite pousser plus loin ces recherches, et se procurer, avec une base plus étendue, des notions plus exactes.

[77] # CHAPITRE VIII.

Répartition de la Population en différentes classes.

Tous les hommes sont freres ; c'est une vérité premiere gravée dans nos cœurs par la nature, et confirmée par les infirmités qui nous sont communes : mais ces freres, au lieu de se voir du côté qui les rapproche et les unit, ne se regardent que de celui qui les différencie, et ces différences les portent à se mépriser et à se persécuter. Celui dont la peau est blanche et les cheveux longs, asservit celui dont la couleur est noire et les cheveux sont crépus ; celui qui porte une épée, vexe et quelquefois maltraite celui qui ne manie qu'une bêche ; ceux qui portent des chapeaux et des souliers, se croient pétris d'un meilleur limon que ceux qui n'ont que des bonnets et des sabots ; enfin les personnes d'un même sexe, d'un même état, d'une même profession, ont des intérêts, des prétentions particulieres ; d'où il résulte dans la nation une multitude de nations divisées et opposées, et qui vivent dans une guerre secrete et perpétuelle : le réglement, l'institution qui sert l'une, nuit à l'autre ; c'est au Gouvernement à balancer leurs intérêts, à contenir [78] leurs efforts réciproques, et pour cet effet il doit connoître leurs forces respectives : c'est de ces forces, c'est du nombre d'individus dont ces classes sont composées, que peuvent, suivant les circonstances, dépendre leurs droits et leur sort.

Cette répartition de la population en différens ordres, ne peut être indifférente pour l'Etat, et de toutes les valeurs, celle qui doit être le moins prodiguée, ce sont les hommes. Quiconque est chargé de diriger et mouvoir la machine politique, ne doit destiner à chaque état ou profession, et ne sacrifier à celles qui sont destructives, qu'un nombre de citoyens proportionné à l'utilité dont ces professions sont pour la société. Il est un terme au dessous duquel l'adoption de certains états doit être favorisée : ce terme passé, la faveur doit cesser, et peut être on doit substituer des obstacles aux facilités. Les évenemens, le temps et les circonstances

ont opéré ces changemens et ces révolutions; mais pour être juste et éclairée, la détermination du Gouvernement doit être principalement fondée sur la connoissance du nombre de citoyens dont est composé chaque ordre ou profession.

En France, l'humanité, relativement aux états qui forment le corps politique, peut être divisée en hommes mariés et célibataires; hommes en état, ou hors d'état de porter les armes; habitans [79] des villes ou des campagnes, laïcs et ecclésiastiques, nobles ou roturiers, gens de guerre, officiers de justice, employés de la finance, commerçans, marchands, fabricans, artisans, cultivateurs, propriétaires et manouvriers, maîtres et domestiques, nationaux et étrangers.

Nous allons apprécier la force de quelques-unes de ces classes, et leur prépondérance dans la masse de la population; et il en résultera des conséquences sur le degré de considération et de faveur quelles peuvent mériter.

Question I.

Répartition de la Population entre les états du mariage, du veuvage et du célibat.

Le premier devoir d'un citoyen est de subir le joug du mariage; et un des plus grands services qu'il puisse rendre à la société, est d'augmenter le nombre des individus qui la composent. Les gens mariés forment la classe des citoyens la plus utile, et parce qu'ils servent à la reproduction, et parce que les enfans sont des ôtages qu'ils donnent à la patrie; en sorte que tous les liens qui peuvent enchaîner une ame sensible, les attachent au pays natal.

Il est pourtant plusieurs genres de services essen[80]tiels, pour l'Etat, auxquels le célibataire est employé de préférence et avec plus de succès. Un grand nombre de Généraux ne voit qu'avec peine le mariage des gens de guerre : des raisons même profanes ont fait penser que les gens d'Eglise doivent s'abstenir du commerce des femmes; et comme les athletes se privent des plaisirs vénériens pour conserver toute la force du corps, les hommes qui ne vivent point dans l'intimité des femmes conservent un caractere plus mâle,

plus vigoureux, plus capable de grands sacrifices et de grands efforts : on peut dire même que leur esprit est plus nerveux, leurs idées plus hardies, leurs études et leurs méditations plus suivies et plus profondes. On a observé que la plupart des monumens dus à la générosité des particuliers, sont l'ouvrage des célibataires. C'est dans cette classe qu'on trouve les actions du plus grand courage, le mépris de la vie, les sentimens généreux par lesquels l'homme semble s'élever au dessus de l'humanité. Enfin c'est aux célibataires qu'on doit principalement les chefs-d'œuvre de l'esprit, et les inventions dans les sciences [1] ; [**81**] et en tout, ce genre d'hommes paroît plus capable d'écrire, de faire et de produire de grandes choses. Après la classe des gens mariés et celle des célibataires, vient l'état du veuvage, dans lequel l'homme ou la femme ont toutes les charges du mariage sans en avoir les avantages ; les veuves, sur-tout celles chargées d'enfans, méritent la protection du Gouvernement ; et dans les secours qu'accorde le Souverain, elles doivent obtenir une part considérable, et comme plus à plaindre, et comme ayant bien servi l'Etat.

Si, pour connoître le nombre de citoyens à qui la Patrie a des obligations, et ceux qui se soustraient à un des premiers devoirs de l'état de société, on divise la population en plusieurs classes relatives à la formation, l'abstention ou la cessation du lien conjugal, on trouve que peut-être il n'a jamais existé dans le royaume un aussi grand nombre de célibataires que celui actuel, et qu'ils forment plus de la moitié de l'humanité.

Dans ce nombre est comprise l'enfance, qui en fait nécessairement partie : mais comme il est utile de distinguer les célibataires qui le sont par goût et par choix, et ceux à qui l'ordre de la nature n'a pas encore permis de renoncer à [**82**] cette qualité, on en a formé diverses classes : les célibataires de 12 ans et au dessous sont à peu près les deux septiemes de la population ; ceux de 14 ans et au dessous sont à peu près dans la même proportion ; ceux de 16 ans et au dessous forment le tiers, et ceux de 18 ans et au dessous, deux cinquiemes.

1. A l'Académie Françoise, dont l'entrée est l'honneur suprême des gens de lettres (si l'on excepte les grands Seigneurs et les Prélats), on compte trois célibataires contre un homme marié, quoique dans la société on puisse compter un nombre de gens mariés infiniment supérieur à celui des célibataires, sur-tout dans l'âge où un homme peut parvenir aux récompense littéraires.

Au dessus de ces âges, c'est-à-dire, au dessus de 12 ans, les célibataires forment environ un cinquieme de la population ; à peu près de même au dessus de 14 et de 16 ; au dessus de 18, on ne trouve qu'environ un sixieme : la raison de cette différence, indépendamment de la progression de l'âge à la derniere époque, est qu'avant 18 ans plusieurs personnes sont sorties de l'état du célibat.

Dans les villes, le nombre de célibataires est plus considérable que dans les campagnes. Les états que nous produisons, n'offrent pas une supériorité aussi décidée qu'on la trouve dans les villes d'un grand commerce, de plaisirs, ou de luxe ; et aussi on peut observer que dans les cinq villes dont nous donnons le dénombremens, Dunkerque et Angoulême plus commerçantes et plus peuplées offrent un nombre de célibataires proportionnellement plus fort.

Suivant ces mêmes états, les gens mariés ou veufs de l'un et de l'autre sexe, sont un peu moins de la moitié de l'humanité ; ce qui doit être, [**83**] puisque nous avons déjà constaté que les célibataires forment un peu plus de la moitié.

En distinguant les personnes dans l'état de mariage et dans l'état de veuvage, on trouve que les gens mariés forment à peu près les trois huitiemes de l'humanité, et les veufs ou veuves environ un quatorzieme.

Il est constant qu'il existe un plus grand nombre de veuves que de veufs, parce que les professions et les passions des hommes sont plus destructives que celles des femmes. Suivant nos Tables, il paroîtroit qu'on devroit compter deux veuves contre un veuf ; mais cette proportion ne paroît pas devoir être admise pour tout le royaume, parce que les lieux dénombrés et donnés pour exemple, sont voisins de la mer, et dans la classe de ceux où la destruction des hommes est plus marquée.

[84] TABLE I. *Quest. 1. Chap. 8.*

LIEUX DÉNOMBRÉS.	CÉLIBATAIRES.	POPULATION.
Par.		
RIOM. .... XVI.	9438	17281
LYON. .... XXVI.	9511	17719
ROUEN. .... CL.	29258	55587
LA ROCHELLE... XVI.	11631	21420
ISLE DE RÉ..... VIII.	9485	16776
DIV. PAROISSES... XI.	3296	5803
TOTAL.	72619	134586

Proportion du nombre des Célibataires à la totalité de la Population, à peu près de 27 à 50.

[85]

TABLE II. *Quest. 1. Chap. 8.*

Proportion du nombre des Célibataires de l'un et de l'autre sexe au dessous d'un certain âge à la population.

LIEUX DÉNOMBRÉS.	Age au dessous duquel a été fait le dénombrement, l'année désignée comprise.	CÉLIBATAIRES.			Total de la Population.	Proportion par approximation			
		M.	*F.*	TOTAL.		Des Célibataires mâles aux femelles.	Du nombre des Célibataires mâles à la Population.	Du nombre des Célibataires femelles à la Population.	Des Célibataires des deux sexes à la Population.
Provence et Généralité de Tours............	12 ans.	153774	152146	305920	1059905	95 à 94	$\frac{1}{7}$	$\frac{1}{7}$	$\frac{2}{7}$
Riom ...., Lyon ...., Rouen .... } *Par.* CXCII.	14	14626	14162	28788	90587	31 à 30	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{3}$
La Rochelle.., Isle de Ré .... } XXIV.	16	6295	6212	12507	38196	76 à 75	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{3}$
Div. Provinces ...... XI.	18	1092	1171	2263	5803	13 à 14	$\frac{2}{11}$	$\frac{1}{5}$	$\frac{2}{5}$

[86]

TABLE III. *Quest. 1. Chap. 8.*

Proportion du nombre des Célibataires de l'un et de l'autre sexe, au dessus de certain âge.

LIEUX DU DÉNOMBREMENT.	Age au dessus duquel a été fait le dénombrement.	CÉLIBATAIRES.			POPULATION.	PROPORTION PAR APPROXIMATION			
		M.	F.	TOTAL.		Des Célibataires mâles aux femelles.	Des Célibataires mâles à la Population.	Des Célibataires femelles à la Population.	Des Célibataires des deux sexes à la Population.
PROVENCE ET GÉNÉRALITÉ DE TOURS..............	12 ans.	115871	113183	229054	1059905	43 à 42	$\frac{1}{9}$	$\frac{1}{9}$	$\frac{2}{9}$
RIOM.........., LYON........., ROUEN........ } *Par.* CXCII.	14	9105	10314	19419	90587	9 à 10	$\frac{1}{10}$	$\frac{1}{9}$	$\frac{19}{99}$
LA ROCHELLE.., ISLE DE RÉ.... } XXIV.	16	4359	4260	8619	38196	44 à 43	$\frac{1}{9}$	$\frac{1}{9}$	$\frac{2}{9}$
DIV. PAROISSES...... XI.	18	548	485	1033	5803	9 à 8	$\frac{1}{11}$	$\frac{1}{12}$	$\frac{23}{132}$

[87] TABLE IV. *Quest. 1. Chap. 8.*

Proportion, dans les Villes, du nombre des Célibataires au dessus de douze ans à la Population.

LIEUX DÉNOMBRÉS.	CÉLIBATAIRES au dessus de douze ans.			TOTAL de la Population.
	M.	*F.*	TOTAL.	
ANGOULÊME	1488	1701	3189	11506
S. JUNIEN	593	507	1100	4900
DUNKERQUE	2191	2926	5117	19935
VOEXPREDE	119	115	234	1292
QUAETRIPE	95	102	197	1054
TOTAL	4486	5351	9837	38707

[88] TABLE V. *Quest. 1. Chap. 8.*

Proportion du nombre des gens mariés ou veufs à la Population.

LIEUX DÉNOMBRÉS.	*Par.*	GENS mariés ou veufs.	TOTAL de la Population.
RIOM	XVI.	7843	17281
LYON	XXVI.	8218	17719
ROUEN	CL.	26329	55587
LA ROCHELLE	XVI.	9789	21420
ISLE DE RÉ	VIII.	7291	16776
DIFFÉRENTES PROVINCES	XI.	2507	5803
TOTAL	CCXXVII.	61977	134586

[89] TABLE VI. *Quest. 1. Chap. 8.*

Proportion du nombre des personnes dans l'état de mariage ou de veuvage séparément.

LIEUX DÉNOMBRÉS		MARIS et FEMMES.	ÉTAT DU VEUVAGE			TOTAL de la Population.	PROPORTION PAR APPROXIMATION				
	Par.		*M.*	*F.*	TOTAL.		Du nombre des gens mariés à la Population.	Du nombre des veufs à celui des veuves.	Du nombre des veufs à la Population.	Du nombre des veuves à la Population.	Du nombre des personnes dans l'état de veuvage à la Population.
RIOM.	XIV.	5252	423	697	1120	15024	$\frac{1}{3}$	8 à 13	$\frac{2}{71}$	$\frac{2}{43}$	$\frac{2}{27}$
ISLE DE RÉ . . .	VIII.	6222	256	813	1069	16776	$\frac{3}{8}$	9 à 29	$\frac{1}{65}$	$\frac{2}{41}$	$\frac{1}{16}$
LA ROCHELLE.	XVI.	8021	609	1159	1768	21420	$\frac{3}{8}$	21 à 40	$\frac{1}{35}$	$\frac{2}{37}$	$\frac{2}{25}$
DIV. PROVINCES.	XI.	2129	148	230	378	5803	$\frac{3}{8}$	5 à 8	$\frac{1}{39}$	$\frac{1}{25}$	$\frac{1}{15}$
TOTAL	XLIX.	21624	1436	2899	4335	59023	$\frac{3}{8}$	1 à 2	$\frac{1}{41}$	$\frac{2}{41}$	$\frac{3}{41}$

[90] OBSERVATIONS

Sur les tables I, II, III, IV, V, VI, de la Question premiere du Chapitre 8.

Parmi les dénombremens rapportés, il en est plusieurs dans lesquels il s'est trouvé quelques personnes dont le mariage, le veuvage ou le célibat n'étoient point désignés, et qui étoient seulement compris dans le dénombrement sous la qualité de Domestiques. Pour ne point déranger les proportions de chaque classe, on a déduit le nombre de ces personnes sur celui des habitans : les dénombremens formés suivant ce plan, les personnes dont le mariage, le veuvage et le célibat ne sont pas désignés, ne forment qu'environ un dix-septieme ; parmi elles, il y a une division d'état qui, vraisemblablement, est dans le même ordre que dans le surplus de la population. Enfin ces omissions ne sont que dans une partie des exemples rapportés : par conséquent il ne peut en résulter dans l'assignation des distinctions de chaque classe, une différence qui mérite attention ; mais on a cru, pour plus grande exactitude, devoir faire cette observation.

---

[91] QUESTION II.

Proportion du nombre d'hommes en état de porter les armes à la Population.

Il est surprenant que, dans le dix-huitieme siecle et dans un royaume policé, on ignore quel est le nombre d'hommes sur lesquels l'Etat peut compter pour sa défense : on ne seroit pas resté dans cette ignorance, si le défaut de base n'eût mis pendant longtemps dans l'impossibilité d'en sortir ; mais les recherches faites depuis quelque temps sur la population, facilitent aujourd'hui cette appréciation. Nous croyons avoir suffisamment prouvé que la France doit compter sur 23,500,000 habitans ; et certainement la différence qui peut exister entre la réalité et cette estimation, n'est qu'à l'avantage de la population : sur ces 23,500,000 il faut soustraire les femmes, dont il existe un 33e plus que d'hommes ; sur le nombre

restant il faut encore déduire un tiers pour les hommes au dessous de seize ans, et un sixieme pour ceux au dessus de 50, les uns et les autres comme ne pouvant supporter les fatigues d'une profession pénible et qui exige toutes les forces de l'humanité. Ces retranchemens faits, il doit rester [92] en France 5,518,940 hommes [1] en état de porter les armes ; ce nombre forme les deux 9es de la population, et il est certain que dans un cas extrême et pour une invasion momentanée, la nation ne trouveroit pas un moindre nombre de défenseurs.

Les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere, font monter un peu plus haut le nombre proportionnel d'hommes en état de porter les armes : suivant le vainqueur des Gaules, dans un dénombrement d'une Colonie Suisse, partie pour une expédition militaire, il s'en trouva 92000 sur trois cent soixante-huit mille individus ; ce qui forme le quart des personnes émigrantes : mais il faut considérer que dans ces sortes d'expéditions, tout ce qui étoit absolument hors d'état de marcher pour cause de vieillesse extrême ou de maladie, avoit dû rester dans le pays ; et lorsqu'Auguste se détermina à extirper la nation [93] des Salaciens dans les Alpes, il vendit 36000 esclaves de tout sexe et de tout âge, sur lesquels on compta 8000 en état de porter les armes : ce qui forme deux neuviemes de la population, la même proportion que nous trouvons en France.

Si l'exaction de service est moins dure, et qu'on n'y comprenne pas les hommes au dessus de 40 ans, la déduction de cette classe sera d'un quart au lieu d'un sixieme, et alors la France ne comptera plus que sur quatre millions six cent mille défenseurs ; ce qui fait à peu près le cinquieme de la nation. Dans nos Colonies, où des besoins urgens peuvent obliger à mettre des armes dans toutes les mains qui peuvent en porter, on a des états assez exacts du nombre d'hommes et de ceux qu'on peut employer pour la défense, et on a

1. On compte dans le Royaume :

Personnes de l'un et de l'autre sexe		23,500,000.
A soustraire pour les femmes		12,462,121.
Reste		11,037,879.
A déduire sur ce nombre :		
De 16 ans et au dessous	3,679,293,	
Au dessus de 50 ans	1,839,646.	
Total	5,518,939. cy	5,518,939.
Reste		5,518,940.

toujours compté sur un cinquieme des habitans de tout sexe et de tout âge. Si l'on exempte du service les hommes de 18 ans et au dessous, et ceux au dessus de 40, on ne trouvera plus qu'environ trois millions huit cent soixante à soixante-dix mille hommes ; ce qui forme un peu moins du sixieme de la population. Ce nombre diminue encore, suivant les qualités que chaque Etat exige de ses défenseurs. En Russie, où, pour l'état de soldat, on ne considere point la taille, mais on exige un degré de force capable de supporter une grande fatigue et de grands travaux, et où [94] l'on n'enrégimente que des hommes qui aient presque toutes leurs dents, pour qu'ils puissent mâcher le biscuit, l'Administration compte pouvoir armer le septieme de la nation[1].

En France, où l'on n'exige de service que des célibataires au dessus de 18 ans et au dessous de 41 [2], comme cette classe est à celle des hommes mariés et veufs à peu près dans la proportion de 7 à 16, le nombre des hommes qu'on peut forcer à prendre les armes, se trouve réduit à environ 1,175,000, à peu près le vingtieme de la nation.

Sur ce nombre, il faut encore déduire ceux que quelque infirmité grave rend inhabiles au ser[95]vice : le dénombrement en a été fait avec exactitude dans deux Provinces, et il s'est trouvé monter à un dix-septieme : cette proportion peut paroître excessive ; mais il faut considérer que les infirmités se trouvent principalement dans la classe des célibataires ; que d'ailleurs les moindres infirmités écartent du service, comme la vue basse ou foible, la dureté d'oreille la mauvaise tournure des jambes et des genoux, la mutilation ou défectuosité de quelques parties du corps, quelquefois la couleur disgracieuse des cheveux et de la peau, à plus juste titre les infirmités provenant des efforts, et par cette raison très-communes dans les campagnes. Si l'exemple de ces deux Provinces paroît

1. Suivant un des Ministres de Russie les plus instruits, on compte dans cet Empire, que, sur 100 capitables, 35 sont en état de porter les armes : il n'y a que les hommes qui soient capitables ; par conséquent il faut doubler ce nombre, et le porter à 200 : dans la regle exacte il devroit être plus que doublé, parce qu'il existe plus de femmes que d'hommes ; les enfans de sept ans ne sont point comptés, ce qui forme un cinquieme de la population, et par conséquent un quart en augmentation : ainsi 250 habitans fournissent 35 hommes en état de porter les armes ; c'est environ le septieme de la population.

2. Dans le Royaume de Murcie, les hommes ne sont sujets à la milice, que depuis 17 ans jusquà 36 : eu égard à la différence du climat, cette contribution au service est analogue à celle admise en France.

pouvoir faire regle générale pour le royaume, le nombre d'hommes en état de porter les armes sera réduit à 1,110,000, à peu près le 21e de la nation ; et c'est sur ce nombre qu'on peut opérer pour la contribution au service militaire, sans altérer les forces de la nation.

Ce nombre diminuera encore considérablement, si l'on accorde des exemptions de service aux tailles inférieures à une certaine mesure, aux personnes qui composent l'ordre du Clergé, ou celui de la Noblesse, à la Magistrature, à la Finance, à l'Agriculture, au Commerce, aux Arts : lorsqu'on aura la connoissance du nombre de personnes qui fondent sur ces états ou professions des titres [**96**] d'exemptions, on aura la notion exacte du nombre d'individus que l'Etat peut, suivant les reglemens actuellement subsistans, contraindre à s'armer pour sa défense.

Ces spéculations ne portent que sur le service militaire forcé, et la proportion varie pour le service par engagement, où l'on admet des hommes de 16 ans et au dessus. Dépouillement a été fait du signalement d'un régiment d'Infanterie, pris en 1774 : l'âge moyen s'est trouvé de 26 ans, 11 mois, 12 jours ; le temps de service, 7 ans, 2 mois, 26 jours ; la taille, cinq pieds, 2 pouces, 7 lignes $\frac{422}{920}$.

Pareil dépouillement a été fait du signalement d'un régiment de Dragons, pris en 1769 : l'âge réduit s'est trouvé de 26 ans, 6 mois et quelques jours ; le temps de service, de 6 ans, 10 mois et quelques jours ; la taille, de cinq pieds, 4 pouces, 11 lignes $\frac{237}{380}$. Ces appréciations faites, on peut reconnoître à quelle population répond un corps quelconque, et le pied militaire du royaume.

[**97**]

Question III.

Quel est le nombre des habitans des Villes et des Campagnes.

Les habitans des villes et ceux des campagnes forment deux especes d'hommes différentes. Les premiers sont plus industrieux, et ont une existence moins malheureuse ; ceux des campagnes sont plus robustes, plus travailleurs, ont plus de mœurs, et peuplent davantage. L'agriculture répand et disperse les hommes dans les campagnes : le Commerce et les Arts les concentrent dans les villes,

elles en sont l'asyle, et sans cette réunion dans un même lieu d'habitation, une partie des Arts n'existeroit pas.

Comme la culture exige un plus grand nombre de bras que toute autre espece d'emploi, toutes nos provinces comptent un plus grand nombre d'habitans dans les villages que dans les villes ; mais la supériorité de leur nombre est plus ou moins marquée, selon la quantité et la qualité des manufactures, la facilité et les besoins du commerce, l'abondance des richesses et l'avidité des plaisirs ; enfin il est de l'essence des villes, de prendre dans les campagnes leurs recrues, et d'en pomper la population, sans qu'il y ait d'esprit [**98**] de retour, et que les enfans des Citadins viennent repeupler les campagnes.

On estime que dans la Généralité de Tours, les villes chefs-lieux d'Election contiennent la 8e partie de la population ; la proportion est à peu près la même dans le Généralité de Poitiers : dans celle d'Alençon, on a joint à ces villes les autres villes principales de la province, et le tout forme environ le sixieme de la population ; mais cette distinction de villes chefs-lieux d'Election ne nous a pas paru donner des lumieres suffisantes ; il en est qui ne comptent que peu d'habitans, et il est des villes ou communautés, qui, sans avoir ce titre, contiennent une forte population. La distinction la plus intéressante, est entre les lieux d'habitation qui contiennent plus ou moins de 2500 habitans : une population supérieure indique l'existence des Arts et d'une quantité d'hommes destinés à d'autres professions que l'agriculture ; et d'après cette distinction, les provinces du royaume ne présentent une distribution inégale de leur population.

On compte qu'en Franche-Comté les villes de plus de 2500 habitans contiennent à peu près les deux onziemes de la population ; en Lorraine, le cinquieme ; dans la Généralité de Rouen, un quart ; dans celle de la Rochelle, deux septiemes ; en Provence, ces villes contiennent les trois sep[**99**]tiemes de la population : mais comme ce qu'on nomme le terroir, c'est-à-dire, les campagnes adjacentes, y est compris, on ne doit compter que sur environ cinq quatorziemes. Dans la Flandre et l'Artois réunis, la proportion est de trois septiemes : on pense que dans la totalité du royaume, les habitans des villes forment le tiers ou le quart de la population.

Il est à remarquer que la proportion du nombre d'hommes renfermés dans les villes, est d'autant plus forte, que la demande de main-dœuvre est plus considérable par la multitude de manufactures, le commerce, ou la proximité de la mer. Nos loix, tantôt favorables, tantôt contraires à la formation et à l'agrandissement des villes, selon les vues politiques, financieres, agricoles ou commercantes qui ont dicté leurs dispositions, n'auroient jamais varié, si les intérêts seuls de la population eussent été consultés ; mais dans le concours et l'opposition d'intérêts importans, la Législation doit, d'après l'inspection de la portion de la population qu'absorbent les villes, favoriser ou arrêter leurs progrès, provoquer l'augmentation ou la diminution du nombre de leurs habitans.

---

[100] QUESTION IV.

Du nombre des Ecclésiastiques en France.

L'ignorance, le préjugé, l'esprit de parti ont exagéré le nombre des Ecclésiastiques François. Un Auteur Etranger, dont le génie et les profondes méditations doivent accréditer les assertions, est tombé dans cette erreur commune : il prétend qu'il existe en France 500,000 Ecclésiastiques de l'un et de l'autre sexe : ce qui, sur 17 millions d'habitans à quoi il évalue la nation, donne un 34e. Que d'erreurs dans peu de mots ! et que ces fautes des grands hommes doivent nous rendre défians sur toute proposition qui n'est pas fondée sur quelques faits constans !

Le dénombrement a été fait des Ecclésiastiques de l'un et de l'autre sexe, réguliers et séculiers, dans les quatre Généralités de Riom, Lyon, Rouen et Tours ; elles peuvent être estimées contenir une population de 3,200,000 habitans, et on y a compté 26,683 Ecclésiastiques ; en sorte que, sur 121 habitans, il existe un Ecclésiastique.

Ces quatre Généralités, qui forment à peu près le septieme de la population du Royaume, peuvent être considérées comme un terme moyen de toute la nation, non-seulement par le nombre de leurs habitans, mais parce que leur ensemble forme un état mitoyen entre les provinces où le [101] Clergé est le plus ou le moins nombreux. En opérant d'après ce terme de comparaison, il doit se trou-

ver en France 194,214 Ecclésiastiques de l'un et de l'autre sexe ; mais il faut observer que ces dénombremens d'Ecclesiastiqnes ont été faits en 1756, 1759 et 1762, et que, depuis ce temps, le nombre de personnes qui composent le Clergé, soit par l'effet des réglemens qui ont retardé l'époque de l'émission des vœux, soit par un relâchement dans la dévotion, est fort diminué : les Evêques se plaignent de ce que le service ecclésiastique est prêt à manquer, et les Chefs d'Ordres du peu de sujets qui se présentent pour entrer en religion. Les Ordres mendians sont ceux qui ont souffert des pertes plus considérables ; et effectivement la supériorité du nombre des décès en religion sur les professions, constate la diminution annuelle du nombre des Religieux, et peut-être il n'existe pas aujourd'hui dans le royaume 130,000 Ecclésiastiques.

En 1667, il fut présenté à M. Colbert un état du nombre des personnes qui composoient le Clergé du royaume, et on le faisoit monter à 260,000 ; savoir : Clergé séculier, Curés, 40,000 ; Prêtres habitués, Chapelains et Vicaires, 40,000 ; Abbés, Prieurs, Chanoines, Chantres, Enfans de chœur, 20,000. Total du Clergé séculier, 100,000. Clergé régulier, Religieux rentés, 35,000 ; non rentés, [102] 45,000 ; Religieuses, 80,000 : Total, 160,000. D'après ce mémoire qui peut mériter quelque confiance, comparaison faite du nombre des Ecclésiastiques d'aujourd'hui avec ceux existans dans un temps où le royaume n'avoit pas encore les provinces et les pays qu'y ont réunis les traités de Nimegue et de Vienne, il paroît que, dans l'espace d'un siécle, le Clergé François a été réduit de plus de moitié.

Si, pour juger de la proportion du nombre des Ecclésiastiques en hommes ou en femmes, on s'en rapporte à celle qui s'est trouvée dans les provinces où ils ont été dénombrés, on doit compter deux hommes contre une femme ; et en effet il doit toujours y avoir beaucoup plus d'hommes que de femmes voués à l'état ecclésiastique, d'autant que les femmes n'entrent point dans la composition du Clergé séculier, qui, pour la desserte des Cures, des Chapitres et des Chapelles particulieres, absorbe nécessairement environ 65 ou 70 mille hommes : il est vrai que dans l'état actuel, le Clergé régulier contient plus de femmes que d'hommes ; et, il y a 15 ou 20 ans, on pouvoit y compter sept femmes contre cinq hommes : ce qui opéroit, pour la totalité du Clergé, une proportion de deux à un entre les deux sexes. Si l'on veut connoître la perte qui résulte,

pour la population, du célibat ecclésiastique, on doit l'évaluer, non sur le nombre total des Ecclésiastiques comparé à la masse [103 de la nation, mais sur leur nombre le plus fort dans l'un des deux sexes ; et dans ce sexe même, la comparaison ne peut être établie qu'avec le nombre d'individus en âge de produire. En supposant la fixation de cet âge à 20 ans, parce que c'est un terme moyen pour le mariage, et que, si l'on ajoute une ou deux années de séminaire ou de noviciat, c'est à peu près l'époque de l'émission des vœux ou de l'introduction dans les Ordres sacrés, la différence du célibat des gens d'Eglise au mariage est, sur la totalité de la population, un objet à peu près d'un cinquantieme [1] : mais il faut observer d'abord, que le nombre des Ecclésiastiques étant fort diminué depuis 1756 et 1767, la perte est moins considérable, et d'ailleurs, que si ces hommes étoient libres de leurs vœux, une partie ne se seroit pas mariée : ainsi la différence réelle du célibat à la permission de mariage, est beaucoup plus foible que celle que nous indiquons ; est il est assez vraisemblable qu'elle n'est aujourd'hui que d'un 75e ou d'un 80e.

1. Population du royaume	23,500,000.
A diminuer :	
1. Pour les femmes	12,462,121.
2. Pour les hommes au-dessous de 20 ans	5,518,939.
Reste	6,518,940.
Hommes Ecclésiastiques	129,947.
Proportion à peu près $\frac{1}{50}$.	

[104]

TABLE UNIQUE

Quest. 4. Chap. 8.

Généralités.	Nombre d'habitans évalués d'après les naissances.	Ecclésiastiques — Hommes.	Ecclésiastiques — Femmes.	TOTAL.	Proportion par approximation du nombre des Ecclésiastiques à la Population.
Riom.......	645660	3429	1795	5224	$\frac{1}{125}$
Lyon	605650	2668	1995	4663	$\frac{1}{130}$
Rouen	706681	5303	1848	7151	$\frac{1}{99}$
Total....	1957991	11400	5638	17038	$\frac{1}{115}$
		Séculiers.	Réguliers mâles et femelles.		
Tours	1278085	6287	3358	9645	$\frac{1}{132}$
Total....	3236076			26683	$\frac{1}{121}$

Évaluation d'après la proportion ci-dessus pour le Royaume.

	Ecclésiastiques. — Hommes.	Ecclésiastiques. — Femmes.	Total.
La Nation 23500000......	129947	64267	194214

[105] QUESTION V.

Du nombre des personnes Nobles.

Il est en France un corps presque aussi ancien que l'Etat, et essentiel à sa constitution, dont le principe est fondé sur des sentimens qui élevent l'ame, honorent l'humanité, et forment les Héros : le désintéressement et le mépris de la vie, ces mêmes sentimens qui ont illustré le nom Romain, et formé l'esprit de Chevalerie. Cet ordre de citoyens qui renonce à toute profession, dont l'objet est le lucre, qui se voue à la défense du Trône et de l'Etat, sans exiger d'autres récompenses de ses services que la gloire de les rendre, qui connoît une loi de l'honneur plus sévere que les loix promulguées par les Rois, cette portion de la nation qui donne et doit donner le ton aux autres, quelle place occupe-t-elle dans la masse de la population? Le seul énoncé de cette question doit en faire sentir l'importance, et nous avouons avec regret que nous ne sommes point en état d'y répandre de grandes lumieres. Les anciens dénombremens de la Noblesse, la comparution à la convocation du ban et de l'arriere-ban, ne nous donnent pas une notion exacte ni sûre du nombre des Nobles : une grande partie [106] habite la Cour ou la Capitale, une autre vit dans les camps, un grand nombre est répandu dans les Provinces, et tant que la force de toutes ces classes ne sera pas évaluée, la notion la plus exacte de l'une d'elles ne pourra établir une comparaison du nombre des Nobles à celui des habitans du royaume.

On a compté dans quelques contrées le nombre de ces Nobles habitans de la province. Dans la Généralité de la Rochelle, on peut estimer qu'il existe une personne Noble, sur 280 ; dans celle de Riom, le nombre proportionnel des Nobles est un peu plus fort ; dans la Généralité de Tours, sur 312, 188 personnes denombrés, il s'est trouvé 858 Nobles, hommes, femmes ou enfans ; c'est environ le 344e de la population [1].

En Lorraine, en Bretagne et dans d'autres Provinces, il s'en trouveroit beaucoup davantage; mais aucune de ces provinces ne peut fournir un terme commun pour les autres, parce que la guerre,

1. En Suede, on compte un Noble, sur 223 personnes.

les usages, les mœurs, l'esprit national, la culture, le commerce, peuvent conserver, augmenter ou diminuer le nombre des Nobles.

Nous ne devons pas omettre aussi, que, dans cette classe des Nobles, n'ont point été comprises les personnes qui ont pris parti dans l'état écclé[**107**]siastique et dans la magistrature, parce qu'elles ont été dénombrées dans ces états.

En général, on tient que la Noblesse ne peuple pas ; et ce préjugé est fondé par rapport à celle de la Cour ou des Villes très-opulentes ; mais les mariages des Nobles vivans dans leurs campagnes, sont peut-être plus féconds que ceux du peuple, parce que, quoique leur situation ne soit pas aisée, ils sont plus à portée que le peuple de se bien nourrir, et de bien élever leurs enfans ; et d'ailleurs il existe dans cet état une postéromanie, une passion de transmettre son nom, inconnue dans les autres conditions. Cependant il pourroit arriver que cet ordre de citoyens, s'il n'étoit pas recruté par le peuple, s'éteignît ou diminuât sensiblement, parce qu'il est spécialement voué à un métier destructeur, et parce qu'il est proportionnellement plus de filles Nobles que de roturieres qui prennent le voile ; enfin parce que les cadets désavantagés par les loix, et souvent par leurs parens, se marient rarement.

[**108**]

Question VI.

Répartition de la Population entre diverses professions.

Toute la masse de la population se distribue en différentes professions, dont les unes sont honorables, les autres lucratives ; aucune n'est méprisable, parce que toutes, par des moyens divers, tendent à l'utilité générale : mais comme elles n'ont pas un égal degré d'utilité, il n'est point indifférent pour l'Etat qu'un grand nombre d'hommes se portent vers certaines professions, et en négligent ou désertent d'autres : or la répartition de ces divers états est dans la main du Gouvernement, non seulement parce qu'il en est plusieurs créés pour le service de la chose publique, mais parce que l'empressement aux autres fonctions sociales est dirigé par les gênes qu'y met le Gouvernement, ou les avantages qu'il y attache ; il seroit donc important de savoir combien de personnes se vouent

à chaque profession, comme dans une maison bien ordonnée on fait l'emploi de chaque individu.

Cette notion exige de grandes recherches, et c'est une carriere que nous n'avons pas parcourue : nous nous contenterons d'en indiquer l'entrée, l'espace et le but.

[**109**] Toutes les professions peuvent se ranger sous quelques classes principales ; les Ordonnateurs et les Agens de l'Administration, les gens de guerre, les Officiers de Justice, les Employés de la Finance, les personnes qui se vouent aux Sciences, au Commerce, aux Arts, à l'Agriculture, enfin celles qui sont sans état.

Il n'est peut-être point de pays où l'Administration emploie autant d'Agens qu'en France : les Ministres, les Ambassadeurs, les Intendans, les Commis, les Employés de toute espece, pour tout genre d'opération, forment un peuple entier ; mais peut-être aussi n'est-il point de pays dans l'univers où l'administration soit sur un meilleur pied.

La discussion à laquelle nous nous sommes livrés, en traitant du nombre des hommes en état de porter les armes, nous dispense d'entrer ici dans des détails ; et on peut, d'après les notions que nous avons données, reconnoître la proportion du pied militaire de France à la population : on n'oubliera point que cette proportion doit être, ainsi que pour les Ecclésiastiques, établie avec un des sexes seulement, et dans la classe des adultes. Les Conseils, les Parlemens, les Chambres des Comptes, les Cours des Aides, les Bureaux des Finances, les Présidiaux, les Bailliages, les Sénéchaussés, les Elections, les Juges des traites, [**110**] les Amirautés, les Tables de marbre, les Maîtrises, les Prévôtés, les Bureaux et Commissions extraordinaires, les Juges Seigneuriaux, et tout ce qu'entraîne le service des Jurisdictions, Greffiers, Avocats, Procureurs, Huissiers, Notaires, présentent une multitude d'Officiers, qui, dans quelques villes, forment, avec les personnes qui les servent, la majeure partie de la population.

Nous ignorons si la Finance emploie un nombre d'hommes supérieur à celui qui sert la Justice ; mais il est un grand nombre de ces Agens pour lesquels cet état n'est pas exclusif des autres : tels sont principalement les Collecteurs ; en les comptant, on a trouvé dans une Généralité, que les personnes chargées de quelque partie de finance étoient le 72e des habitans. Dans une autre province, les Employés de la Ferme générale ont formés le 844e de la population.

Le commerce occupe un bien plus grand nombre d'hommes que les classes précédentes. Les Negocians qui y tiennent le premier rang, et qui sont les pourvoyeurs de l'humanité, sont beaucoup trop rares en France, et presque inconnus dans quelques provinces de l'intérieur.

Les Artisans qui créent des valeurs par leur industrie, sont sans contredit les Agens du commerce les plus nombreux : les Marchands qui sont les médiateurs entre les Commerçans, les Arti[**111**]sans et les Consommateurs, ne sont pas les êtres dont le grand nombre soit le plus important pour le commerce. Le nombre des Négocians, Marchands et Artisans, peut être apprécié d'après la connoissance du nombre des habitans des villes, parce que c'est pour eux une habitation à peu près exclusive.

La classe de la nation la plus nombreuse, est sans contredit celle des cultivateurs : on peut les distinguer en Cultivateurs à bras ou Cultivateurs avec bestiaux : la vigne, les légumes et quelques autres végétaux qui communément sont cultivés à bras, occupent la plus grande partie des habitans du royaume.

On distingue aussi les Cultivateurs, en colons propriétaires, et colons fermiers, ou métayers, enfin colons manouvriers. L'intérêt de l'Etat est qu'il y ait le plus grand nombre possible de colons propriétaires ; à leur défaut, viennent les colons fermiers, ensuite les métayers, et enfin ceux qui n'ont aucun intérêt à la culture. Cette répartition est fort différente suivant les provinces : il en est une, où, sur 5265 hommes célibataires, on en a compté 824 artisans, 926 propriétaires fermiers ou métayers, 3507 manouvriers. Dans l'élection de Cognac, on a trouvé, sur 19836 chefs de familles, 1166 laboureurs ou chefs d'exploitation rurale, et 18670 marchands, artisans ou journaliers.

[**112**] L'homme qui ne prend pas parti dans une de ces classes, est un mauvais citoyen, parce qu'il prive sa patrie du fruit de son industrie et de son travail : dans cette classe sont les propriétaires ou capitalistes [1], et les mendians ; ces derniers ont de plus le tort de prendre leurs subsistances sur le fruit de l'industrie, au lieu que le propriétaire ou le capitaliste n'exige que ce qui lui appartient. L'évaluation du nombre d'hommes qui n'a adopté aucune profession,

1. Le Capitaliste qui est disposeur, c'est-à-dire, qui prête ses fonds pour le commerce, doit être compris dans la classe des Commerçans.

n'est pas facile; mais cette notion ne seroit pas inutile à l'Administration.

M. Templeman assure qu'en Ecosse il y a un quinzieme de la nation dans l'état de mendicité : heureusement il s'en faut beaucoup que la nôtre soit réduite à cet état de misere.

---

[113] Question VII.

Du nombre des Domestiques.

Il semble que la domesticité, ce sacrifice volontaire de la liberté par lequel un homme se met dans la dépendance d'un autre, et renonce à sa volonté pour se soumettre à une volonté étrangere, soit le pire de tous les états : cependant, dans la réalité, et dans l'ordre actuel, c'est un des plus heureux, des plus favorisés, et où l'homme est le plus assuré de tout ce qui constitue le bien-être physique ; souvent même, lorsque les maîtres ont quelques priviléges attachés à leur état les domestiques y participent, et sont exempts d'une partie des charges de la société, qu'ils seroient plus en état de supporter que les malheureux sur lesquels on est forcé de les accumuler.

L'existence des domestiques est vicieuse, en ce que leurs travaux sont consacrés à l'utilité personnelle et à l'agrément de leurs maîtres, plutôt qu'à des objets desquels puisse résulter quelque augmentation de richesse pour la société : cette existence est particulièrement nuisible à la population, en ce que la plupart des maîtres, pour jouir sans partage des services des hommes gagés, préferent ceux qui se vouent au célibat. Quant aux femmes, elles sont forcées, par les embarras ou [114] la dépense de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites, de renoncer au mariage, ou à la fécondité. Ces inconvéniens et ces désordres ne sont nulle part plus sensibles que dans les grandes villes, et dans les pays de luxe, où des usages fastueux prescrivent aux Domestiques l'oisiveté, ou n'en exigent qu'un genre de service relatif aux caprices, aux goûts, aux vices de leurs maîtres, et où l'exemple de ces maîtres les porte à la débauche, qui anéantit la reproduction, et ne peut exister sans des complices.

Il seroit à desirer que le nombre des domestiques des grandes

villes fût connu, et que des bornes fussent mises à leur multiplicité. Si l'on en croit des registres de la capitation de Paris, dressés il y a environ vingt ans, il n'existe dans cette ville que 37 à 38 mille domestiques, moitié hommes, moitié femmes : des hommes, un sixieme est destiné au service de la table, en y comprenant les valets de chambre; un autre sixieme est composé des gens d'écurie, et deux tiers de gens de livrée : mais ces états sont si inexacts, le nombre total est si inférieur à la vérité, qu'on ne peut avoir grande confiance à cette répartition [1].

[115] Nous avons des renseignemens plus certains sur les villes du second ou du troisieme ordre, et sur les campagnes. Il est une province où nous avons trouvé que les domestiques n'étoient guere plus d'un dix-huitieme de la population : dans d'autres, il existe un domestique sur 9, 10 ou 12 habitans ; et on peut conjecturer dans l'évaluation de la population de tout le royaume, qu'environ le douzieme est dans l'état de domesticité. Cet état est, ainsi que nous l'avons observé, beaucoup moins défavorable hors des grandes villes : souvent les Domestiques ne sont que des manouvriers attachés aux travaux de la campagne ; aussi leur nombre est inégal dans diverses provinces, et dépend beaucoup du genre de la culture et de la répartition des propriétés. Dans quelques contrées, il y a plus de femmes que d'hommes dans l'état de domesticité ; dans d'autres, il y a plus d'hommes que de femmes : il seroit difficile, dans cette diversité, d'assigner pour le royaume la proportion du nombre des individus de l'un et de l'autre sexe voués à cet état.

1. Dans un dénombrement de la ville de Turin, sur 79870 personnes, il s'est trouvé 7049 domestiques des deux sexes ; c'est un peu moins d'un onzieme.

[116] TABLE UNIQUE. *Quest. 7. Ch. 8.*

Proportion du nombre des Domestiques à la Population.

Provinces et Généralités où ont été faits les dénombremens.	Domestiques.			Population.	Proportion par approximation.	
	M.	*F.*	Total.		Des domestiques mâles aux femelles.	Des domestiques de l'un et de l'autre sexe à la Population.
Provence . .	22930	17154	40084	701978	45 à 34	$\frac{2}{35}$
Tours	26509	26637	53146	458054	1 à 1	$\frac{1}{9}$
Riom.	823	723	1546	18827	8 à 7	$\frac{1}{12}$
Lyon	842	1052	1894	19623	8 à 10	$\frac{1}{10}$
Rouen	2525	2440	4965	60552	25 à 24	$\frac{1}{12}$

[117] CHAPITRE IX.

De la Taille et de la Force.

Quiconque étudie l'humanité, et contemple la population, doit la considérer sous tous les rapports qui peuvent influer sur ses besoins, ses facultés et son action, évaluer les efforts qu'on en peut tirer, enfin la mesurer sur toutes ses dimensions.

Chaque pays, suivant son sol et son climat, nourrit des végétaux, dont la durée, la grosseur, la hauteur, le goût, les propriétés sont variées : les animaux ont aussi un goût de terroir, et dans la même espece, la taille, la tournure, la force ne sont pas les mêmes suivant les pays où l'espece est répandue ; les hommes sont soumis à cette loi commune, et on peut, par leur conformation, reconnoître leur patrie.

Une taille élevée est un présent de la nature, et une distinction fort avantageuse pour celui qui en est doué ; non-seulement elle donne à l'être une forme élégante, mais elle le rend propre à une multitude de fonctions auxquelles un homme de petite taille est inhabile ; de plus elle est ordinairement accompagnée d'une force supérieure à celle d'un petit homme : aussi voit-on que les [118] personnes réduites à la mendicité, sont presque toutes, par la petitesse de leur taille, privées d'une valeur considérable dans l'ordre physique.

La France ne peut se vanter de la taille de ses habitans, que par la tournure réguliere et leste, mais non par l'élévation. Certainement la Saxe, la Suisse et beaucoup d'autres pays nourrissent des hommes d'une plus haute stature : la France même differe d'elle-même suivant les provinces ; et on a observé que communément celles du Nord donnent des tailles supérieures à celles du Midi. Dépouillement fait des procès-verbaux dressés contre les déserteurs de diverses provinces avec leur signalement, ceux de Flandre ou de Picardie ont un avantage de taille marqué sur ceux de Provence.

Même dans une Généralité, une contrée differe de l'autre, et on a reconnu dans les troupes nationales, que les bataillons tirés de la montagne, donnoient une taille réduite supérieure à celle de la

plaine. Indépendamment de la différence résultante de la pression plus ou moins forte de l'atmosphere, l'abondance et la succulence des alimens fortifient, élevent le corps, en hâtent et en augmentent le développement ; un travail précoce ou immodéré le courbe, en arrête la séve, l'énerve, et nuit pour toujours à la croissance : ces variétés sensibles dans chaque pays, chaque communauté, chaque famille, chaque individu, rendent extrê[119]mement difficile l'appréciation de la taille commune pour le royaume ou les provinces : on pourroit pourtant s'en procurer une notion, si, lors de la présentation pour le service, on toisoit exactement tous les garçons de l'âge requis ; mais nous ne sommes en état de rapporter ces mesures, que pour un petit nombre d'hommes pris dans un seul canton où les tailles sont très-basses.

Dans cette contrée, une population de 30 personnes de tout âge et de tout sexe, ne fournit en célibataires mâles entre 18 et 41 ans, qu'un homme de cinq pieds ou plus : il faut 48 personnes pour trouver une taille de 5 pieds 1 pouce et au dessus ; 85 pour 5 pieds 2 pouces ; 199 pour 5 pieds trois pouces ; 511 pour 5 pieds 4 pouces ; 1417 pour 5 pieds 5 pouces ; 2398 pour 5 pieds 6 pouces ; 7795 pour 5 pieds 7 pouces et au dessus.

D'après cette subdivision des tailles, on peut voir sur quel nombre d'habitans on peut recruter un corps militaire dans cette contrée.

Le régiment d'Infanterie dont il a été fait mention à la question II du chapitre VIII, comptoit 920 soldats, en supposant qu'il n'y eût que des célibataires au dessus de 18 ans et au dessous de 41, et qu'il n'y eût aucun soldat au dessous de 5 pieds 1 pouce : supposition qui s'écarte peu de la réalité. Ce corps, dans une contrée [120] semblable à celle signalée ci-dessus, ne pourroit se recruter que sur 44160 personnes. Le régiment de Dragons, avec les mêmes suppositions, étant porté au complet de 400, et les tailles n'étant point au dessous de 5 pieds 3 pouces [1], répondroit à une population de 79600 personnes.

Nous croyons devoir répéter que ces évaluations ne sont que des suppositions, d'autant que la contrée dont le signalement a été fait, est une de celles qui donnent les tailles les plus basses : mais cette

1. Dans le fait, trois Dragons avoient quelques lignes au dessous de 5 pieds 3 pouces.

hypothese met à portée d'opérer plus réguliérement, et la notion qui en résultera peut conduire à hausser ou baisser la taille exigée dans les troupes de France. Il faut cependant observer que les filles choisissent les plus beaux hommes pour les épouser, et que la partie de l'espece humaine la plus défectueuse, reste dans le célibat, et dans la masse de l'humanité les tailles se trouvent plus élevées. Mais de cette considération il ne résulte aucune conséquence pour la recrue des troupes du Roi, d'autant que cette recrue ne doit avoir lieu, et n'a lieu ordinairement que dans la classe des célibataires.

Comme aux yeux du Commerce et des Arts, la taille de l'homme est moins importante que sa [121] force, ce dernier article a été un peu mieux apprécié par l'intérêt particulier ; cependant il n'en a point été fait d'évaluation, d'après laquelle on puisse limiter la demande injuste des hommes qui payent, et les efforts imprudens des hommes payés.

Tout le monde sait que la force dérive de la constitution et des muscles plus que du volume du corps ; elle tient beaucoup aussi à l'habitude, et les personnes que leur état dispense des travaux du corps, et que leurs occupations ou leurs goûts en éloignent, perdent leurs forces : tel est même l'effet de l'usage, que les parties du corps qu'on met le plus souvent en œuvre, s'endurcissent et prennent un volume, ont une action disproportionnée à celles des autres parties qui sont moins employées ; la peau, les durillons d'un homme de peine ne ressemblent nullement à la constitution délicate d'un homme de cabinet : examinez les poignets d'un travailleur à bras, les grosses jambes d'un porteur de chaise, les jambes menues et le gros corps d'un postillon ; ces différences dues à l'usage plus qu'à la constitution, vous indiqueront quel est l'emploi de ces individus, et vous trouverez dans chacun d'eux une plus grande ressource pour le genre d'effort auquel il est communément destiné.

Si l'on compare la force des anciens Cheva[122]liers François, à celle des héritiers de leur nom ; si l'on pese les armures qu'il portoient dans les combats, et que leurs descendans pourroient à peine soulever, on est tenté de croire que l'espece humaine a dégénéré en France, au moins dans la classe des gens de qualité ; et cette présomption ne sera pas sans quelque vraisemblance, si l'on considere qu'une suite de générations d'hommes amollis par l'oisiveté, doit donner des hommes moins forts que n'étoient leurs aïeux : heureusement rien n'annonce cette dégradation dans la force des

gens du peuple. Les Ingénieurs qui ont le mieux apprécié les efforts des hommes, estiment qu'en n'exigeant des travailleurs François, que ce que peut donner une force moyenne, un homme porte sur un plan horizontal et uni, un poids de 50 à 60 livres, et parcourt 30 toises par minute; à l'aide d'une brouette il transporte un pied cube de terre de 80 à 90 livres avec une vitesse de 15 toises par minute ; quatre hommes tirant une petite voitures à roues plus hautes que celle de la brouette, et chargée de cinq à six cents livres, parcourent un espace de 30 toises par minute. Il est à observer que dans ces trois emplois de déblais de terre, l'ouvrier revient à vuide.

Dans la confection des chemins, les ouvriers les plus forts de l'attelier sont chargés de la manœu[**123**]vre d'un instrument nommé *demoiselle*, qui sert à enfoncer les pavés : le poids est de 45 à 50 livres ; l'ouvrier l'éleve, et ajoute de l'impulsion lors de la chûte, pour augmenter la force de la percussion.

Pour battre des pieux à la sonnette avec un mouton du poids de 600 livres, on emploie 20 à 22 hommes ; ce qui revient au plus à 30 livres pour chaque homme : le mouton est élevé à 3 pieds de hauteur à chaque coup, et on frappe un coup en deux secondes ; après une minute de travail, on accorde une minute de repos, ce qu réduit la journée de dix heures à cinq. Un homme employé à la journée à tourner la manivelle d'un vindas, et travaillant, comme il est d'usage, dix heures par jour, éleve un poids de trente livres à 3 pieds et demi par seconde.

Les travailleurs d'élite enlevent de terre un poids de cent cinquante à deux cents livres ; ils portent quatre cents livres à une petite distance, et deux cent avec une vîtesse qui parcourt une lieue de deux mille quatre cents toises par heure. On a été obligé de faire un réglement à la halle de Paris, pour que les porteurs, qu'on appelle *forts*, ne fussent point chargés de plus de quatre cents livres.

Les porte-faix de Marseille sont en usage de distribuer un poids entre quatre personnes, en sorte que le crâne, l'atlas et le cou ont action sur le [**124**] poids ; par ce moyen chaque homme porte jusqu'à neuf quintaux, poids de table.

Plusieurs Ecrivains prétendent qu'il a été fait essai de la force respective des travailleurs de diverses nations, et qu'il en a résulté, que cinq travailleurs Anglois équivalent à six ou sept travailleurs François, et à 7 Hollandois ; mais ni le temps, ni le lieu, ni les

circonstances de cette expérience n'ont été rapportés ; il faudroit qu'elle fût bien constatée, et qu'elle eût été souvent répétée, pour qu'il en pût résulter quelque preuve.

Les Romains, si justes appréciateurs de tout ce qui étoit relatif à l'art militaire, faisoient porter à leurs soldats, dans les exercices, soixante livres, et ainsi chargés, ils parcouroient vingt à vingt-quatre mille pas : nos soldats, pour une marche ordinaire, ne portent que quarante ou quarante-cinq livres, leurs armes comprises ; en temps de guerre, lorsqu'ils sont obligés de porter du pain pour plusieurs jours, des cartouches, et la marmite, ils sont chargés d'environ soixante livres ; anciennement lorsqu'il n'y avoit point de chevaux pour les tentes, leur charge montoit quelquefois jusqu'à soixante-quinze livres.

Le havresac pese tellement sur la poitrine, que lorsque les soldats portoient la courroie qui l'attache en bandouliere, elle affectoit cette partie du corps, et on a trouvé sur eux, après [**125**] leur mort, une marque noire dans la même direction que la courroie : on a remédié à cet inconvénient, en ne faisant porter le havresac que sur les épaules ; le soldat a eu beaucoup de peine à se prêter à cet arrangement qui ne lui paroissoit pas assez noble ; enfin le point d'honneur a cédé, et les poitrines ont été conservées.

Ce n'est pas la seule occasion où les poids dont les hommes ont été chargés, leur ont nui moins par la pesanteur que par la maniere de les placer. Dans la guerre de 1741, on fit porter deux boulets de vingt-quatre livres chaque par les paysans des montagnes de Provence, qui, dans les défilés, étoient obligés de les placer devant et derriere leur corps ; la pression qui en résultoit, étoit telle, qu'un grand nombre fut attaqué de la poitrine, et que plusieurs en moururent.

En général, la force humaine, si elle est bien ménagée et bien employée, a un produit prodigieux. Les Physiciens rapportent qu'il a été construit une machine qui distribue sur le corps d'un homme un poids de deux mille livres, en sorte que l'homme peut le supporter et se mouvoir.

Les jambes et les cuisses étant parfaitement droites, forment un point d'appui capable de supporter quatre à cinq mille livres à l'aide d'une ceinture, et on a vu des matelots soutenir, dans cette attitude, des mâts de cette pesanteur. Un hom[**126**]me, avec un levier ou autre force motrice, acquiert une puissance incalculable ; mais cette puissance est celle du levier, et non celle de l'homme.

Cette force a encore des produits différens, suivant l'usage auquel on l'emploie : un homme, pour porter, a une action proportionnelle supérieure à celle du tirage, parce que la forme et la constitution de son corps se prêtent mieux à la premiere de ces actions, qu'à l'autre, d'autant qu'en tirant il est obligé de porter son corps en arriere, tandis que le mouvement de la marche le porte en avant. Aussi, dans la comparaison de la force des hommes, et de celle des chevaux, la proportion varie suivant la destination. Pour le tirage, opération la plus avantageuse au cheval et la plus désavantageuse à l'homme, un cheval équivaut environ à six hommes ; pour porter, deux hommes valent à peu près un cheval : s'il faut monter, l'action de l'homme seroit encore moins désavantageuse ; et on tient qu'un homme chargé d'un poids de cent livres, parviendra plutôt au sommet d'une montagne, qu'un cheval qui tirera trois cent livres. Dans un long espace de temps, un homme résiste plus qu'un cheval, et on cite une expérience faite en Angleterre, où un homme à pied a fait mille lieues en mille heures, et nul homme n'a pu, monté sur le même cheval, parcourir le même espace dans le même temps.

---

[127]

CHAPITRE X.

De la Fécondité.

Malheur à qui n'a pas le goût d'étudier la nature, de contempler sa marche, de suivre ses révolutions ! malheur à qui voit sans plaisir, sans admiration, cet ordre, ces rapports, ces développemens qui peuplent sans cesse le globe d'une multitude d'êtres nouveaux ! son cœur est froid pour des vérités intéressantes, ses yeux sont fermés sur le plus beau des spectacles. Il est dans la production des fleurs, des plantes, des grains, des fruits et des animaux, un ordre sujet à des écarts et des inégalités, mais cependant soumis à certaines regles. Quel est cet ordre dans la production de l'être le plus précieux de tous ceux qui couvrent la surface de la terre ? L'homme qui convertit à son usage tous les êtres qui l'environnent. Cherchons à pénétrer ce secret de la nature, qui donne aux états des maîtres, aux familles des soutiens, aux époux la récompense de leur union, et à la société sa plus grande force.

Une foule de questions intéressantes se présente à nos réflexions. Quelle est en France la fécondité [**128**] des femmes ? Sur quel nombre de femmes y en a-t-il annuellement une qui accouche ? Quel est le rapport des mariages aux naissances, et quel est le plus fort produit des mariages ? La fécondité est-elle la même dans toutes les provinces de France, dans les villes et dans les campagnes, enfin dans les différentes parties de l'Europe ? Toutes les années donnent-elles des produits à peu près égaux, même observation sur les mois, enfin quel est celui des deux sexes qui peut compter le plus de naissances ?

Question I.

Evaluation de la fécondité des femmes.

Dans l'ordre de la société, les hommes sont d'une plus grande ressource que les femmes, par les différens emplois auxquels ils sont destinés, défense de l'Etat, administration, jurisdiction, finance,

commerce, arts, industrie, travaux et ouvrages de force : mais pour la reproduction de l'espece, le sexe féminin est celui auquel l'État a les plus grandes obligations, parce que c'est celui qui produit, et qu'un homme peut féconder plusieurs femmes, au lieu que les relations de plusieurs hommes avec une seule femme n'ont que le degré d'utilité qu'auroient les services d'un seul. Quel est [**129**] le degré de fécondité des femmes, et la mesure des obligations que leur a l'État par le nombre de citoyens qu'il reçoit de chacune d'elles : c'est le problême à résoudre.

Il peut être considéré ou relativement au sexe pris en masse, ou relativement aux femmes mariées seulement. On peut assurer qu'en France, sur environ 13 femmes de tout âge, célibataires, mariées ou veuves, il en accouche une tous les ans ; que si l'on attribue aux femmes mariées toute la production, quoique les filles ou les veuves les aident à donner des recrues à l'État, il paroît qu'il s'en faut peu que, sur 9 femmes mariées, il y en ait 2 par an qui accouchent. Si l'on ne comptoit que celles qui sont en âge de concevoir, le nombre proportionnel de leurs productions augmenteroit encore.

La fécondité des femmes, combinée avec la durée de la vie, forme la composition des familles ; et on peut tenir pour certain, qu'en France, sur environ 50 familles, il en est une qui compte 6 enfans vivans, ou un nombre supérieur ; que sur 27 mille il n'y en a que 2 qui comptent 12 enfans vivans, et une seule qui en compte 13. Nous sommes aussi disposés à croire qu'il existe environ un quart des chefs de familles, hommes ou femmes, célibataires, mariés ou veuves qui sont sans enfans. Il est encore un autre moyen de juger de la fécondité : [**130**] c'est la proportion des mariages aux naissances. Quoique les unions légitimes ne soient pas le seul moyen de propagation, ainsi que nous l'avons observé, c'est à elles qu'on doit presques toutes les productions ; et d'après la comparaison du nombre des mariages à celui des naissances, nous trouvons qu'en France 5 mariages donnent environ 24 enfans, ou en retranchant un excédent pour les unions illégitimes, 2 mariages donnent 9 enfans.

131 TABLE I. *Quest. 1. Chap. 10.*

GÉNÉRALITÉS.	Nombre des Paroisses sur lesquelles il a été opéré.	Naissances, année commune, sur 10.	NOMBRE des femelles suivant le dénombrement.	Proportion du nombre des naissances à celui du dénombrement.
ISLE DE RÉ.........	8	807	8879	11 $\frac{2}{807}$
TOURS.............	589	19339	225994	11 $\frac{1271}{1933}$
LYON..............	26	826	10103	12 $\frac{191}{826}$
RIOM..............	16	727	9516	13 $\frac{65}{727}$
PARIS.............	3	68	898	13 $\frac{14}{68}$
ROUEN.............	105	2197	31566	14 $\frac{898}{2197}$
LA ROCHELLE......	21	855	12442	14 $\frac{472}{55}$
TOTAL*........	238	7414	96003	12 $\frac{7035}{7414}$

* La Généralité de Tours n'étant comprise que pour un dixième.

132 TABLE II. *Quest. 1. Chap. 10.*

GÉNÉRALITÉS.	Nombre de Paroisses sur lesquelles on a opéré.	Naissances, année commune, sur 10.	Nombre de femmes mariées suivant le dénombrement.	Proportion de la troisième colonne à la quatrième.
ISLE DE RÉ.........	8	807	3111	4 $\frac{2657}{3111}$
PARIS.............	3	68	328	4 $\frac{14}{17}$
LA ROCHELLE......	21	855	4480	5 $\frac{44}{171}$
TOTAL..........	32	1730	7919	4 $\frac{999}{1730}$

Les États que présente cette Table, étant formés sur un petit nombre de pesronnes, donnent des résultats moins certains que les autres.

[133] TABLE III. *Quest. 1. Chap. 10.*

QUOTITÉ DES ENFANS par chaque famille.	Nombre des familles.	Nombre des enfans.
0	1444	0
1	1353	1353
2	1115	2230
3	671	2013
4	363	1412
5	205	1025
6	84	504
7	32	224
8	10	80
9	5	45
10	1	10
11		
12		
13		
14		
15		
16		
Total	5283	8896

134

TABLE IV. *Quest. 1. Chap. 10.*

Familles composées de six enfants et au-dessus.

GÉNÉRALITÉS.	Familles dénombrées.	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total des familles nombreuses.	Total des enfans.
Paris	334	18	9	4	....	1						32	212
Lyon....................	3820	97	40	26	11	2	2	....	1			179	1224
Auvergne..............	3209	83	37	16	6	6	1					149	1010
La Rochelle .... pays sec.	849	20	8	2	1	1						32	203
Rouen...................	15023	292	105	44	19	5	4	2				471	3148
La Rochelle .... pays marécageux.	3900	45	15	4	3							67	442
Total............	27335	555	214	96	40	15	7	2	1			930	6239

[135] Observations.

Sur la Table IV. Quest. I. Chap. X.

La table IV est le résultat de recherches nombreuses, et faites dans différens pays ; elle peut donner une idée du royaume : cependant comme la Généralité de Rouen, et les pays marécageux de la Généralité de la Rochelle sont ceux où les expériences sont en plus grand nombre, il est vraisemblable que les résultats sont un peu désavantageux, et que dans l'ensemble du royaume on trouveroit un degré supérieur de fécondité. Cette observation est plus appréciable encore à la Table III, parce que le nombre des personnes dénombrées est moindre, et les pays choisis pour le dénombrement sont pour la plus grande partie mal situés.

[136] TABLE V. *Quest. 1. Ch. 10.*

Proportion des Mariages aux Naissances.

GÉNÉRALITÉS.	Nombre d'années sur lesquelles il a été opéré.	Mariages.	Naissances.	Proportions.
TOURS.............	5	50516	260606	5 $\frac{4013}{25258}$
PROVENCE..........	10	31959	171468	5 $\frac{1297}{17755}$
COMTÉ DE BOURGOGNE	10	52289	261773	5 $\frac{328}{261773}$
LA ROCHELLE......	5	19385	92369	4 $\frac{16829}{19385}$
DUCHÉ DE BOURGOGNE	10	20091	96689	4 $\frac{16325}{20091}$
LYON..............	10	37833	178764	4 $\frac{9144}{12611}$
ALENÇON...........	5	21482	98591	4 $\frac{12663}{21482}$
AUVERGNE..........	10	48779	220913	4 $\frac{25797}{48779}$
ALENÇON *..........	10	19387	83628	4 $\frac{6080}{19387}$
ROUEN.............	10	29187	123037	4 $\frac{7289}{29187}$
TOTAL..........	....	330908	1587838	4 $\frac{132103}{165454}$
Tout le Royaume...	5	192180	928918	4 $\frac{80099}{96090}$

* *Autre époque que celle ci-dessus.*

[137]

QUESTION II.

La fécondité considérée relativement aux deux sexes, ou comparaison du nombre des naissances en hommes et en femmes.

Nous avons déjà vu que, dans presque tous les lieux où on a fait des dénombremens, il existe un plus grand nombre de femmes que d'hommes ; et si la nature eût suivi les intérêts de la propagation de l'espèce humaine, elle eût fait naître plus de femmes que d'hommes ; mais l'ordre de la production est contraire, et le sexe masculin prédomineroit, si des causes de destruction que nous examinerons ailleurs, n'avoient plus d'action sur un sexe que sur l'autre.

On peut estimer qu'en France, sur 33 naissances, il s'en trouve 16 de garçons et 15 de filles. Quelques Auteurs ont prétendu que, dans le Midi de l'Europe, la supériorité du nombre des naissances des mâles sur celles des femelles étoit moins forte : cet effet du climat est possible ; mais nous n'en voyons point de traces dans les provinces de France ; et sur le pays étranger, nous n'avons pas de lumieres suffisantes [1].

1. Sur 14568 naissances en Suede et en Danemarck, on a compté 7653 mâles, 6915 femelles : c'est un excédent d'un dixième environ. En Italie, sur 8944 naissances, il y a eu 4591 mâles, 4353 femelles, l'excédent n'est que d'environ un dix-neuvieme : cette proportion dans les deux climats est analogue aux faits rapportés par quelques voyageurs ou historiens.

[138] TABLE UNIQUE. *Quest. 2. Chap. 10.*

Naissances.

GÉNÉRALITÉS.	Années sur lesquelles il a été opéré.	Mâles.	Femelles.	Excédent des mâles sur les femelles
TOURS. . . . . P.	de 1691 à 1701 10	332597	309593	$\frac{2}{29}$
Id. . . . . P.	de 1752 à 1763 10	333482	310761	$\frac{2}{29}$
PROVENCE. . . . . P.	de 1752 à 1763 10	138189	130710	$\frac{1}{18}$
Id. totalité.	de 1770 à 1774 5	66981	62647	$\frac{1}{15}$
ALENÇON. . . . . P.	de 1752 à 1763 10	49085	46770	$\frac{1}{21}$
Id. totalité.	de 1770 à 1774 5	49757	46956	$\frac{2}{85}$
POITIERS.	de 1770 à 1774 5	65979	63740	$\frac{2}{59}$
ROUEN totalité.	de 1770 à 1774 5	70662	67592	$\frac{1}{23}$
VILLE DE PARIS.	de 1752 à 1761 10	97972	94241	$\frac{1}{26}$
Id.	de 1768 à 1775 7 années seulement.	68518	65003	$\frac{1}{20}$
GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE.				
ISLE DE RÉ. 8	. . . . (10)	4144	3928	$\frac{1}{19}$
ISLE D'OLÉRON 6	. . . . (10)	3424	3188	$\frac{1}{15}$
Pays un peu marécageux 9	. . . . (10)	1706	1494	$\frac{4}{33}$
Pays fort marécageux 10	. . . . (10)	2240	2171	$\frac{1}{28}$
Total de la Généralité de la Rochelle 33		11514	10781	$\frac{1}{16}$
Div. Provinces de France 5	. . . . { 10 / 24 }	3261	3200	$\frac{1}{54}$
TOTAL.	. . . .	1287998	1211994	$\frac{1}{17}$
Tout le Royaume.	 5	479649	449269	$\frac{1}{16}$

[139] QUESTION III.

De la fécondité dans différents pays.

Nous avons déjà pu observer que la fécondité des femmes n'est pas la même dans toutes nos provinces, et il paroît qu'elle est graduée d'après l'influence du climat ; en sorte que dans le Nord de la France (toute autre cause étant d'ailleurs égale) les femmes sont moins fécondes que dans le Midi : mais le degré de latitude n'est pas la seule cause de la chaleur, et la chaleur même n'est pas la seule cause de la fécondité ; la salubrité de l'air, l'espece des aliments n'ont pas moins d'action et d'effet ; et les personnes qui boivent du vin, et qui consomment des denrées astringentes ou des boissons spiritueuses, ont plus que les autres les vertus prolifiques ; enfin le même avantage qu'ont les provinces du Midi sur celles du Nord, le royaume paroît l'avoir vis-à-vis du Nord de l'Europe ; si les papiers publics avoués du Ministère méritent confiance, tandis qu'en France 48 mariages répondent à 232 naissances, le même nombre de mariages vers le 52 ou 53e degré de latitude ne répond qu'à 195 naissances, et à 160 seulement au dessus du 56e degré.

[140] TABLE I. *Quest. 3. Chap. 10.*

GÉNÉRALITÉS.	Degré de latitude du chef-lieu de la Généralité.			Mariages.	Naissances.	Proportion.
	D.	M.	S.			
Lille	50	37	50	17357	84079	
Valenciennes...	50	21	27	6325	30252	
Amiens	49	53	38	12962	60236	
Rouen..........	49	26	25	19268	84864	
Total.......	....			55912	259431	4 $\frac{11937}{18637}$
	D.	M.	S.			
Auch	43	38	46	13280	66239	
Aix	43	31	35	20184	90809	
Bayonne........	43	29	21	11751	56176	
Montauban	43			8996	59546	
Perpignan......	42	41	55	4005	20325	
Total.......	....			58216	293095	5 $\frac{2015}{58216}$

[141] OBSERVATIONS.

Sur la Table I. Quest. III. Chap. X.

Cette Table prouve, que dans les provinces septentrionales la fécondité est moindre que dans les Méridionales : cette Table n'est formée que sur les relevés de trois années ; mais les indices qui en résultent sont conformes par leur analogie avec ceux résultans de la Table V, Question première de ce Chapitre ; suivant laquelle les Généralités de Rouen, Alençon et Riom, dont le climat est plus froid que celui des Généralités de Tours, de Lyon et de la Provence, donnent des productions moins nombreuses.

[142] TABLE II. *Quest. 3. Ch. 10.*

Proportion des mariages aux naissances dans différentes contrées sur dix années.

GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

LIEUX ET NOMBRE DE PAROISSES.		Mariages.	Naissances.	Proportion.
ISLE DE RÉ, pays sec.........	8	1561	8072	5 $\frac{267}{1561}$
ÉLECTION DE LA ROCHELLE, pays humide......................	6	455	2176	4 $\frac{356}{445}$
ÉLECTION DE MARENNES, pays très marécageux..................	10	1118	4367	3 $\frac{1113}{1118}$

OBSERVATIONS.

Il résulte de cette Table qu'indépendamment du degré de latitude, la fécondité est déterminée par la salubrité du pays ; et dans les cantons où l'air est plus sec et le climat meilleur, les mariages donnent plus d'enfans.

[143] TABLE III. *Quest. 3. Ch. 10.*

PAYS où il a été opéré.	Mariages.	Naissances.	Proportion.
France	192180	928918	4 $\frac{80099}{96090}$
Prusse et Poméranie............	107230	454710	4 $\frac{2579}{42892}$
Danemarck, Norwège et Russie..	5221	17338	3 $\frac{1675}{5221}$

[144] Question IV.

Fécondité des mariages dans les Villes et dans les Campagnes.

Il est connu que les mariages sont plus rares dans les villes que dans les campagnes, et d'ailleurs nous estimons que les mariages y sont moins féconds, soit que les habitans moins accoutumés à la fatigue soient moins robustes, soit que le goût du luxe et la perversité des mœurs y fasse redouter une nombreuse famille. Nous ne sommes point en état de rapporter des preuves de cette assertion ; mais on peut les acquérir par la voie des dénombremens d'habitans ; car il ne faut pas s'en rapporter aux états de naissances et de mariages, parce qu'il n'est point de femmes, qui, domiciliées à la ville, se transportent à la campagne pour y accoucher ; au contraire, plusieurs viennent de la campagne accoucher à la ville, soit pour cacher leurs couches, soit pour se procurer plus de secours ; delà il résulte dans la balance une double disproportion, puisque les campagnes perdent des naissances, et que les villes les acquiérent.

[145] QUESTION V.

De la Fécondité en différentes années.

La Nature a tellement disposé la fécondité des femmes, que chaque année donne à peu près le même nombre de naissances ; et le terme commun étant formé sur un espace de temps, sur plusieurs contrées, et sur une masse d'hommes considérable, il n'est point d'année dont les produits forment un grand écart. Dans une contrée sujette à des intempéries, sur une petite quantité de personnes, les inégalités peuvent être plus marquées, et on peut trouver des années extraordinairement favorisées ou maltraitées, qui s'élevent, ou sont au dessous du produit commun d'un sixieme ; mais ces inégalités se perdent dans les grandes masses, ou du moins diminuent au point qu'elles sont presque nulles : telle est même l'espece d'immuabilité qui régit la fécondité humaine, que les années les plus fécondes et les plus stériles, le sont également pour les naissances de l'un et de l'autre sexe.

Il seroit à desirer qu'on pût reconnoître, si les années les plus abondantes en productions de la terre, le sont aussi en productions de l'humanité ; il a été fait à ce sujet des recherches, et le nombre des naissances a été comparé avec le prix des bleds, preuve morale de leur abondance ou de leur rareté ; mais on n'a trouvé aucune analogie entre la fertilité du sol, et la fécondité des femmes.

[146]

TABLE I. *Quest.* 5. *Chap.* 10.

Naissances pendant dix années.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	TOTAL.	Année commune.	Évaluation de la différence de l'année commune. En plus.	En moins
De 1764 à 1773 Isle de Ré... ... 8 Par.	757	790	815	827	822	841	822	810	828	760	8072	807	$\frac{1}{24}$	$\frac{1}{16}$
De 1765 à 1774 Isle d'Oléron..... 6 Par.	657	679	693	678	683	668	713	643	577	651	6642	664	$\frac{1}{13}$	$\frac{1}{8}$
De 1758 à 1767 S. Genest de Thiers......	386	408	376	371	384	360	378	398	346	354	3761	376	$\frac{1}{11}$	$\frac{1}{12}$
De 1762 à 1771 Ville de Paris...	17808	17465	19404	16439	18784	19749	18578	19445	19549	18941	186162	18616	$\frac{2}{33}$	$\frac{1}{9}$
De 1752 à 1761 Ville de Paris...	20226	19729	18000	19412	20006	19369	19148	19058	17991	18364	191303	19130	$\frac{2}{35}$	$\frac{1}{17}$
De 1764 à 1773 Élection de la Rochelle. 5 P.	146	138	174	147	159	135	165	161	128	160	1513	151	$\frac{2}{13}$	$\frac{2}{13}$
De 1764 à 1773 Génér. de la Rochelle. 17 P.	755	680	693	761	764	775	786	771	696	600	7281	728	$\frac{2}{25}$	$\frac{1}{6}$

[147] TABLE II. *Quest. 5. Ch. 10.*

NAISSANCES.

Dix Paroisses de l'Élection de Marennes.

ANNÉES.	Mâles.	Femelles.	TOTAL.
1764	230	238	468
1765	219	199	418
1766	220	191	411
1767	256	224	480
1768	228	228	456
1769	235	209	444
1770	243	244	487
1771	238	225	463
1772	204	201	405
1773	165	168	333
TOTAL	2238	2127	4365
Année commune........	224	213	437
Différence en plus......	$\frac{1}{7}$	$\frac{1}{7}$	$\frac{1}{5}$
Différence en moins	$\frac{1}{4}$	$\frac{2}{7}$	$\frac{1}{4}$
TOUTE LA NATION.			
1770	494547	463436	957983
1771	472946	447937	920883
1772	475038	438779	913817
1773	467942	437832	905774
1774	487771	458370	946161
Année commune........	479649	449269	928918
Différence en plus......	$\frac{1}{32}$	$\frac{1}{32}$	$\frac{1}{32}$
Différence en moins	$\frac{1}{41}$	$\frac{1}{39}$	$\frac{1}{40}$

OBSERVATIONS.

L'exemple des dix Paroisses de Marennes n'a été rapporté que pour indiquer jusqu'où peuvent aller les inégalités des produits, l'expérience étant faite sur un petit nombre de personnes, et dans une des contrées la plus sujette aux variations du climat.

[148] QUESTION VI.

De la Fécondité dans les différens mois.

Il est des temps dans l'année, marqués pour le renouvellement de toute la nature. Une chaleur intérieure et active, une seve générale se répand et s'insinue dans tous les corps : tout croît, se développe et se reproduit : le sol se gonfle et se prépare à la fertilité : les plantes forment et travaillent la semence qu'elles déposent ensuite sur le sol. Les animaux, détachés de la terre, n'en suivent pas moins les loix ; lorsque l'époque du plaisir et de la conjonction est arrivée, les sens agissent, les sexes se recherchent, s'unissent et consomment le grand œuvre qui tient de la création.

Dans cette opération si importante pour la conservation des especes, si délicieuse pour les agens qui s'y emploient, l'humanité a été traitée plus avantageusement que la plupart des autres classes d'animaux ; pour elle tous les temps sont propres à la jouissance et à la conception : chaque mois, chaque jour, chaque moment peut être destiné avec succès à réparer les pertes de notre espece ; cependant elle se ressent du grand mouvement qui s'opere dans l'univers, et le complément de la végétation paroît être l'époque à laquelle le plus grand nombre d'hommes doit son existence. Sui[149]vant les expériences rapportées, le mois de Juin est celui où un plus grand nombre de femmes commencent à acquérir des droits au titre de mere ; et le mois de Septembre celui qui en donne le moins.

Nous observons l'existence de cet ordre dans les villes, dans les campagnes, et dans des climats différens : cependant il est possible que cette proportion du nombre des productions soit intervertie par quelque singularité endémique ; elle peut l'être aussi par l'ordre politique qui, à certaines époques, sépare les époux pour employer les hommes à d'autres soins qu'à ceux de recruter l'Etat. A moins que des interêts puissans ne s'y opposent, il est à desirer qu'on ne trouble point une vacation si fructueuse dans le temps où les succès en sont le plus vraisemblables.

[150] TABLE UNIQUE. *Quest. 6. Ch. 10.*

Mois de Conception

MOIS.	Diverses Provinces de France 7 Parois.	Isle de Ré. 8 Par.	Total des deux colonnes précédentes.	SUEDE.	Paris 40 ans.	Rochefort. 29 ans.
Janvier	513	768	1281	98304	7	1180
Février	426	692	1118	95010	10	1204
Mars	444	709	1153	98974	11	1131
Avril	463	739	1202	100357	2	1255
Mai	487	696	1183	102799	3	1124
Juin	571	804	1375	105128	1	1173
Juillet	509	688	1197	98049	4	915
Aout	476	626	1102	84970	5	849
Septembre	455	519	974	82313	12	977
Octobre	505	517	1022	83308	9	877
Novemrre	487	611	1098	89885	6	1207
Décembre	541	703	1244	109536	8	1174
Total	5877	8072	13949	1148633	.....	12866
Mois communs.	489	673	1162	95719	.....	1072
Evaluation de la différence du mois commun en excédent.	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{6}$	$\frac{2}{11}$	$\frac{1}{10}$		$\frac{1}{6}$
Evaluation de la différence du mois commun en *deficit*.	$\frac{1}{8}$	$\frac{2}{9}$	$\frac{1}{6}$	$\frac{1}{8}$		$\frac{2}{11}$

Nota. Ce relevé pour Paris est tiré des recherches sur la Population de trois Généralités.

Les quantités ne sont point exprimées, mais les mois les plus productifs sont marqués. Il a paru qu'il y avoit une erreur dans la relation des mois des naissances aux mois de conception, et elle a été corrigée.

[151] Observations.

Sur la Table unique de la Quest. VI. du Chap. X.

Le temps de la naissance est moins intéressant à rechercher que celui de la conception, principe de fécondité, dont l'accouchement n'est que la suite nécessaire. La distinction en est faite par mois ; et comme ils sont formés d'un nombre de jours inégal, il faut avoir attention de ne pas attribuer à quelque cause physique, ce qui n'est l'effet que d'une répartition de temps conventionnelle : ainsi il est assez simple que le mois de Février, quoique placé entre les mois de Janvier et de Mars, donne constamment moins de conceptions ; mais il est fort surprenant que le mois de Juin soit le plus fécond, quoiqu'il soit dans la classe des mois qui ont le moins de jours.

Les villes ont été mises dans une classe séparée des campagnes, parce que le séjour où l'absence des habitans, à certaines époques, peut déranger l'ordre des naissances dans ces lieux de réunion, et apporter quelqu'altération aux conséquences qui en résultent sur le nombre des conceptions.

On reconnoîtra que les influences de la révolution des saisons sont à peu près les mêmes dans les pays de l'Europe, dont le climat se ressemble le moins.

[152]

CHAPITRE XI.

De la Mortalité.

Tout être porte en lui-même les principes de sa destruction, et l'instant de la naissance est le premier pas vers la mort ; mais cette marche vers le dernier terme, est plus ou moins lente, suivant les différentes causes physiques, morales, civiles ou politiques qui influent sur notre existence.

Quoique le sort des individus soit tellement varié, que l'un n'existe qu'un instant, et l'autre vive un siecle, de cette multitude de chances particulieres, il résulte, pour la masse de l'humanité, un sort commun, d'après lequel chaque homme peut entrevoir celui destiné à son âge, sauf les différences que peuvent y apporter la constitution, le climat, le régime.

Cette notion qui intimide notre foiblesse, lorsque le moment fatal est fixé avec précision, n'inspire aucune terreur, lorsqu'elle ne nous présente qu'un apperçu de la carrière qui nous reste à parcourir, et que peuvent prolonger ou abréger mille circonstances ; cependant cette probabilité est une mesure d'après laquelle nous pouvons régler nos desirs, nos projets, nos plans, nos actions.

[153] La mort, écueil inévitable de l'humanité, nous éclaire sur l'usage de la vie : la contemplation de cet événement énerve les passions, et la proximité les annule; la Religion s'en sert comme de l'arme la plus terrible qui soit en ses mains : la Philosophie la met sous nos yeux, comme la meilleure des leçons, et le malheur y trouve sa plus grande consolation. Cette vérité souvent, et inutilement rappelée par les Ministres de la Religion, et par les Philosophes, presque toujours oubliée, est obscurcie dans l'agitation des affaires, ou des plaisirs, l'ordre de la mortalité la présente de la maniere la plus évidente, et peut être plus active sur notre ame, que les efforts de l'éloquence.

Nous allons apprécier la plus grande des richesses de l'homme ; ou du moins le moyen d'en jouir par le nombre de jours que la nature nous a donnés en partage. D'autres peuples sont-ils traités

plus avantageusement ? Quels sont ceux que nous devons envier, ou chez lesquels nous pouvons exciter ce sentiment ? C'est un point de vue nouveau pour l'orgueil national.

L'élévation, la profondeur, le site de nos habitations, la nature du sol, l'air qu'on y respire, influent sur la durée de la vie : il est bien important pour l'humanité, de savoir que ces différences existent, et de connoître où l'attend le sort le plus avantageux.

[**154**] L'homme, mieux traité de la Nature, que la femme pour la force du corps, peut-il se flatter d'avoir une existence plus durable ? Quelles sont, dans le cours de la vie, les époques les plus fatales, les âges les plus menacés, et qui, par conséquent, exigent de plus grands soins ?

La pauvreté qui, sur ce globe, a tant de désavantages vis-à-vis la richesse, a-t-elle même celui de vivre moins long-temps.

Enfin, dans la multitude innombrable d'événemens qui peuvent terminer notre existence, quels sont ceux qui sont le plus à redouter ?

Nous allons répandre quelque lumiere sur ces questions ; elles sont toutes intéressantes pour l'humanité, pour le particulier, pour l'État ; elles donnent des renseignemens sur cette convention aléatoire où le jeu est établi sur la durée de la vie des hommes, et pour des vues moins financieres et plus respectables ; elles apprennent quel est l'âge, le temps où les services de l'homme doivent être ménagés, et même les moyens de prolonger son existence, par l'amélioration de son traitement et la salubrité de son habitation.

[**155**]

Question I.

Quel est l'ordre de la Mortalité en France.

Pour connoître d'une maniere précise quelle est la durée de la vie humaine dans ce royaume, il faudroit avoir l'âge de toutes les personnes qui y sont décédées pendant plusieurs années, et il paroît que c'est ainsi qu'on a opéré en Suede. Au défaut d'une méthode à laquelle l'immensité de l'ouvrage et l'inexactitude des déclarations apportent des difficultés moralement insurmontables, on a fait des recherches dans différentes provinces, on a rassemblé des villes et des villages, des pays salubres et mal sains, afin que cet ensemble fût analogue à la masse de l'humanité Françoise.

Déjà nous avons eu une idée de la durée de la vie humaine en France, lorsque nous avons divisé en différens âges la population existante; mais cette idée est imparfaite et inexacte, d'autant qu'elle ne nous donne que l'âge des personnes vivantes, et non de celles décédées. Quoiqu'il existe dans les vingt premieres années à peu près une moitié de l'humanité; de toutes les personnes qui naissent, à peu près une moitié meurt avant d'avoir atteint dix ans; un peu moins des trois [156] cinquiemes ne passe pas 20 ans; et plus des trois cinquiemes périt dans les trente premieres années; après quarante ans, il n'en reste pas un tiers; et on ne peut compter qu'environ les trois dixiemes qui passent le demi-siecle; deux treiziemes seulement passent soixante ans; environ un douzieme passe 70; la trente-septieme personne à peu près parvient à 81 ans; sur 292 enfans, il n'y en aura qu'un qui parviendra à 91 ans; et sur 26629, il n'y en aura pas un qui passe le siecle.

On peut, d'après cette notion, fixer les limites de la carriere qu'a chaque âge à parcourir. En partant d'après l'ordre le plus général des probabilités, lors de la naissance, 25 à 26 ans forment le terme commun de la vie : sept ans est l'époque à laquelle on peut se promettre une plus longue carriere; on peut alors compter sur environ quarante ans : vingt ans étant révolus, on ne doit pas s'attendre à vivre plus de 31 ou 32 ans : à trente, on peut en espérer environ vingt-six; à quarante, vingt et un; à cinquante, seize; à soixante, douze; à soixante et dix, huit; à quatre-vingt, quatre; à quatre-vingt-dix, trois.

157

TABLE I. *Quest. I. Chap. II.*

Décès.

		De 1 à 10 ans.	De 11 à 20.	De 21 à 30.	De 31 à 40.	De 41 à 50.	De 51 à 60.	De 61 à 70.	De 71 à 80.	De 81 à 90.	De 91 à 100.	TOTAL.
I.	Ville de Paris, 3 Paroisses, 12 villages voisins.	12247	979	1461	1788	1708	1787	1767	1601	481	69	23888
II.	GÉNÉRALITÉS de Paris	267	11	13	12	13	22	39	49	21		447
III.	de Rouen	1088	94	111	134	103	149	131	165	86	5	2066
IV.	*Idem. PARCIEUX*	4050	519	712	708	717	655	642	513	175	21	8712
V.	de Lyon	1369	185	198	173	191	166	210	199	107	17	2818
VI.	de Riom	1744	200	243	195	154	252	225	145	43	20	3221
VII.	de Limoges	895	85	94	111	103	120	112	85	39	10	1654
VIII	de la Rochelle	802	95	114	126	136	152	156	150	34	2	1767
IX.	*Idem.* Isle de Ré	3632	183	207	274	263	307	498	433	131	16	5944
TOTAL.	Ville de Paris non comprise	13847	1372	1692	1733	1683	1823	2013	1739	636	91	26629
	TOTAL GÉNÉRAL	26094	2351	3153	3521	3391	3610	3780	3340	1117	160	50517

Dans le relevé des morts des 3 Paroisses de Paris et 12 villages de campagne, rapporté dans l'Histoire Naturelle, édition de 1769, il s'est glissé une erreur, elle a été réformée dans les calculs de cette Table.

[158]

TABLE II. *Quest. 1. Ch. 11.*

Vie moyenne.

LIEUX.	1		2		3		4		5	
Paris et villages voisins. *Buff.*	33		38		40		41		41	6
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	25	9	32	9	35	8	36	11	37	7
Généralité de Riom, 1 Par.	22	8	30	2	32	11	34	11	36	1
Généralité de Limoges, 1 Par.	22	9	28	5	30	9	33		34	8
Gén. de Paris — Par. A.	25	8	36	7	44		47	3	48	8
Gén. de Paris — Par. B.	23	10	36	7	45	10	42	9	44	3
Gén. de Paris — Par. C.	26	9	39	3	45	9	44	9	45	6
Général. de la Rochelle — Par. A.	29	1	37	2	40	4	42	2	42	10
Général. de la Rochelle — Par. B.	24	1	31	8	34	9	35	11	35	9
Général. de la Rochelle — Par. C.	20	2	28	6	33	8	35	5	35	2
Général. de la Rochelle — Par. D.	34	10	36	9	40	8	41	6	42	8
Général. de la Rochelle — Par. E.	20	3	27	10	30	9	33	6	35	4
Général. de la Rochelle — Par. F.	38		41	9	42		43	7	43	5
Isle de Ré, 8 Par.	21	8	34	8	40	11	42	11	43	9

159] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	6		7		8		9		10	
Paris et villages voisins. *Buff.*	42		42	3	41	6	40	10	40	2
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	37	11	38		37	9	37	6	36	11
Généralité de Riom, 1 Par.	37		37	11	38	4	37	10	37	6
Généralité de Limoges, 1 Par.	35	3	35	10	36	2	36	6	36	9
Gén. de Paris. Par. A.	51	5	52	2	51	9	50	9	50	3
Par. B.	45	7	46	1	47	2	46	2	47	4
Par. C.	48	5	47	5	46	5	45	5	44	5
Généralité de la Rochelle. Par. A.	42	11	42	10	42	9	42	1	41	6
Par. B.	36	5	37	9	38	6	38	2	37	11
Par. C.	34	9	34		33	3	32	9	31	9
Par. D.	43	5	43	8	44		43	6	43	
Par. E.	37	11	38	5	39	7	39	6	39	6
Par. F.	44	2	43	9	43	1	42	1	41	1
Isle de Ré, 8 Par.	44	7	44	10	44	8	44	7	44	3

[160] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	11		12		13		14		15	
Paris et villages voisins. *Buff.*	39	6	38	9	38	1	37	5	36	9
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		33	9
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		34	8
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		34	11
Gén. de Paris. Par. A.	....		....		....		....		46	6
Gén. de Paris. Par. B.	....		....		....		....		45	10
Gén. de Paris. Par. C.	....		....		....		....		41	4
Général. de la Rochelle. Par. A.	....		....		....		....		38	2
Général. de la Rochelle. Par. B.	....		....		....		....		35	6
Général. de la Rochelle. Par. C.	....		....		....		....		29	
Général. de la Rochelle. Par. D.	....		....		....		....		40	8
Général. de la Rochelle. Par. E.	....		....		....		....		38	1
Général. de la Rochelle. Par. F.	....		....		....		....		39	2
Isle de Ré, 8 Par.	43	7	43		42	6	41	10	41	1

[161] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.		16		17		18		19		20	
Paris et villages voisins. *Buff.*		36		35	4	34	8	34		33	5
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*		....		....		....		....		30	9
Généralité de Riom, 1 Par.		....		....		....		....		31	5
Généralité de Limoges, 1 Par.		....		....		....		....		31	11
Gén. de Paris.	Par. A.	....		....		....		....		42	1
	Par. B.	....		....		....		....		41	11
	Par. C.	....		....		....		....		36	4
Général. de la Rochelle.	Par. A.	....		....		....		....		33	6
	Par. B.	....		....		....		....		30	11
	Par. C.	....		....		....		....		27	1
	Par. D.	....		....		....		....		37	5
	Par. E.	....		....		....		....		34	1
	Par. F.	....		....		....		....		35	4
Isle de Ré, 8 Par.		40	4	39	9	39		38	5	37	7

[162] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	21		22		23		24		25	
Paris et villages voisins. *Buff.*	32	11	32	4	31	10	31	3	30	9
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		28	
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		27	9
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		28	9
Gén. de Paris. Par. A.	....		....		....		....		39	1
Gén. de Paris. Par. B.	....		....		....		....		38	
Gén. de Paris. Par. C.	....		....		....		....		34	9
Général. de la Rochelle. Par. A.	....		....		....		....		31	5
Général. de la Rochelle. Par. B.	....		....		....		....		27	6
Général. de la Rochelle. Par. C.	....		....		....		....		23	11
Général. de la Rochelle. Par. D.	....		....		....		....		35	
Général. de la Rochelle. Par. E.	....		....		....		....		32	5
Général. de la Rochelle. Par. F.	....		....		....		....		31	11
Isle de Ré, 8 Par.	36	11	36	3	35	6	34	11	34	2

[163] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	26		27		28		29		30	
Paris et villages voisins. *Buff.*	30	2	29	7	29		28	6	28	
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		25	6
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		25	3
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		26	1
Gén. de Paris, Par. A.	....		....		....		....		35	6
Gén. de Paris, Par. B.	....		....		....		....		34	
Gén. de Paris, Par. C.	....		....		....		....		31	6
Général. de la Rochelle, Par. A.	....		....		....		....		27	10
Général. de la Rochelle, Par. B.	....		....		....		....		24	11
Général. de la Rochelle, Par. C.	....		....		....		....		23	1
Général. de la Rochelle, Par. D.	....		....		....		....		31	7
Général. de la Rochelle, Par. E.	....		....		....		....		29	2
Général. de la Rochelle, Par. F.	....		....		....		....		28	5
Isle de Ré, 8 Par.	33	6	32	10	32	3	31	7	31	

[164]

Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	31		32		33		34		35	
Paris et villages voisins. *Buff.*	27	6	26	11	26	3	25	7	25	
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		23	1
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		23	1
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		23	4
Gén. de Paris. Par. A.	....		....		....		....		31	11
Gén. de Paris. Par. B.	....		....		....		....		29	10
Gén. de Paris. Par. C.	....		....		....		....		28	
Général. de la Rochelle. Par. A.	....		....		....		....		25	3
Général. de la Rochelle. Par. B.	....		....		....		....		22	5
Général. de la Rochelle. Par. C.	....		....		....		....		21	10
Général. de la Rochelle. Par. D.	....		....		....		....		28	8
Général. de la Rochelle. Par. E.	....		....		....		....		26	1
Général. de la Rochelle. Par. F.	....		....		....		....		24	9
Isle de Ré, 8 Par.	30	4	29	8	29		28	5	27	11

[165] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	36	37	38	39	40
Paris et villages voisins. *Buff.*	24 5	23 10	23 3	22 8	22 1
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....	....	....	....	20 7
Généralité de Riom, 1 Par.	....	....	....	....	21 3
Généralité de Limoges, 1 Par.	....	....	....	....	20 11
Gén. de Paris. Par. A.	....	....	....	....	28 8
Gén. de Paris. Par. B.	....	....	....	....	27 6
Gén. de Paris. Par. C.	....	....	....	....	26
Généèral. de la Rochelle. Par. A.	....	....	....	....	22 4
Généèral. de la Rochelle. Par. B.	....	....	....	....	19 5
Généèral. de la Rochelle. Par. C.	....	....	....	....	19
Généèral. de la Rochelle. Par. D.	....	....	....	....	25 2
Généèral. de la Rochelle. Par. E.	....	....	....	....	23 8
Généèral. de la Rochelle. Par. F.	....	....	....	....	21 3
Isle de Ré, 8 Par.	27 3	2 9	26 1	25 6	24 9

[166] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	41		42		43		44		45	
Paris et villages voisins. *Buff.*	21	6	20	11	20	4	19	9	19	3
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		18	5
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		18	5
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		18	10
Gén. de Paris. Par. A.	....		....		....		....		25	4
Gén. de Paris. Par. B.	....		....		....		....		25	9
Gén. de Paris. Par. C.	....		....		....		....		22	6
Général. de la Rochelle. Par. A.	....		....		....		....		18	11
Général. de la Rochelle. Par. B.	....		....		....		....		17	4
Général. de la Rochelle. Par. C.	....		....		....		....		17	10
Général. de la Rochelle. Par. D.	....		....		....		....		21	4
Général. de la Rochelle. Par. E.	....		....		....		....		22	3
Général. de la Rochelle. Par. F.	....		....		....		....		19	2
Isle de Ré, 8 Par.	24	6	23	10	23	4	22	7	21	11

[167] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	46	47	48	49	50
Paris et villages voisins. *Buff.*	18 9	18 2	17 8	17 2	16 7
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....	....	....	....	15 11
Généralité de Riom, 1 Par.	....	....	....	....	15 10
Généralité de Limoges, 1 Par.	....	....	....	....	15 9
Gén. de Paris. Par. A.	....	....	....	....	21 1
Gén. de Paris. Par. B.	....	....	....	....	21
Gén. de Paris. Par. C.	....	....	....	....	17 6
Général. de la Rochelle. Par. A.	....	....	....	....	15 11
Général. de la Rochelle. Par. B.	....	....	....	....	15 11
Général. de la Rochelle. Par. C.	....	....	....	....	14 11
Général. de la Rochelle. Par. D.	....	....	....	....	18
Général. de la Rochelle. Par. E.	....	....	....	....	18 11
Général. de la Rochelle. Par. F.	....	....	....	....	16 3
Isle de Ré, 8 Par.	21 5	20 9	20	19 6	18 10

[168] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	51		52		53		54		55	
Paris et villages voisins. *Buff.*	16		15	6	15		14	6	14	
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		13	11
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		13	11
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		14	2
Gén. de Paris. Par. A.	....		....		....		....		18	1
Gén. de Paris. Par. B.	....		....		....		....		16	8
Gén. de Paris. Par. C.	....		....		....		....		16	2
Général. de la Rochelle. Par. A.	....		....		....		....		13	5
Général. de la Rochelle. Par. B.	....		....		....		....		12	7
Général. de la Rochelle. Par. C.	....		....		....		....		14	4
Général. de la Rochelle. Par. D.	....		....		....		....		15	4
Général. de la Rochelle. Par. E.	....		....		....		....		15	2
Général. de la Rochelle. Par. F.	....		....		....		....		15	4
Isle de Ré, 8 Par.	18	2	17	6	16	11	16	4	15	7

[169] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	56		57		58		59		60	
Paris et villages voisins. *Buff.*	13	5	12	10	12	3	11	8	11	1
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	…		…		…		…		11	6
Généralité de Riom, 1 Par.	…		…		…		…		11	6
Généralité de Limoges, 1 Par.	…		…		…		…		11	7
Gén. de Paris. Par. A.	…		…		…		…		14	9
Gén. de Paris. Par. B.	…		…		…		…		13	3
Gén. de Paris. Par. C.	…		…		…		…		11	2
Généra. de la Rochelle. Par. A.	…		…		…		…		11	9
Généra. de la Rochelle. Par. B.	…		…		…		…		10	8
Généra. de la Rochelle. Par. C.	…		…		…		…		10	1
Généra. de la Rochelle. Par. D.	…		…		…		…		12	
Généra. de la Rochelle. Par. E.	…		…		…		…		13	6
Généra. de la Rochelle. Par. F.	…		…		…		…		12	5
Isle de Ré, 8 Par.	14	10	14	3	13	6	12	11	12	2

[170] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	61		62		63		64		65	
Paris et villages voisins. *Buff.*	10	6	10		9	6	9		8	6
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*									9	7
Généralité de Riom, 1 Par.									10	5
Généralité de Limoges, 1 Par.									10	8
Gén. de Paris. Par. A.									10	9
Gén. de Paris. Par. B.									9	3
Gén. de Paris. Par. C.									9	
Général. de la Rochelle. Par. A.									9	2
Général. de la Rochelle. Par. B.									7	6
Général. de la Rochelle. Par. C.									9	3
Général. de la Rochelle. Par. D.									9	6
Général. de la Rochelle. Par. E.									10	3
Général. de la Rochelle. Par. F.									9	4
Isle de Ré, 8 Par.	11	10	11	2	10	7	10	1	9	7

[171] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	66	67	68	69	70
Paris et villages voisins. *Buff.*	8	7 6	7	6 7	6 2
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....	....	....	....	7 7
Généralité de Riom, 1 Par.	....	....	....	....	8 9
Généralité de Limoges, 1 Par.	....	....	....	....	8
Gén. de Paris. Par. A.	....	....	....	....	7 8
Gén. de Paris. Par. B.	....	....	....	....	7 1
Gén. de Paris. Par. C.	....	....	....	....	7 10
Général. de la Rochelle. Par. A.	....	....	....	....	6 5
Général. de la Rochelle. Par. B.	....	....	....	....	6 1
Général. de la Rochelle. Par. C.	....	....	....	....	8
Général. de la Rochelle. Par. D.	....	....	....	....	7 9
Général. de la Rochelle. Par. E.	....	....	....	....	6 8
Général. de la Rochelle. Par. F.	....	....	....	....	7 8
Isle de Ré, 8 Par.	9	8 5	7 10	7 6	7 1

[172] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	71	72	73	74	75
Paris et villages voisins. *Buff.*	5 8	5 4	5	4 9	4 6
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....	....	....	....	6
Généralité de Riom, 1 Par.	....	....	....	....	7 4
Généralité de Limoges, 1 Par.	....	....	....	....	6 1
Gén. de Paris. Par. A.	....	....	....	....	5 6
Gén. de Paris. Par. B.	....	....	....	....	5 6
Gén. de Paris. Par. C.	....	....	....	....	4 9
Général. de la Rochelle. Par. A.	....	....	....	....	4 10
Général. de la Rochelle. Par. B.	....	....	....	....	4 2
Général. de la Rochelle. Par. C.	....	....	....	....	3 10
Général. de la Rochelle. Par. D.	....	....	....	....	6 5
Général. de la Rochelle. Par. E.	....	....	....	....	4 6
Général. de la Rochelle. Par. F.	....	....	....	....	5 3
Isle de Ré, 8 Par.	7	6 7	6 6	6 2	5 8

[173] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	76		77		78		79		80	
Paris et villages voisins. *Buff.*	4	3	4	1	3	11	3	9	3	7
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		4	7
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		6	3
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		5	11
Gén. de Paris. Par. A.	....		....		....		....		4	2
Gén. de Paris. Par. B.	....		....		....		....		3	9
Gén. de Paris. Par. C.	....		....		....		....		3	
Général. de la Rochelle. Par. A.	....		....		....		....		3	10
Général. de la Rochelle. Par. B.	....		....		....		....			8
Général. de la Rochelle. Par. C.	....		....		....		....		1	2
Général. de la Rochelle. Par. D.	....		....		....		....		4	6
Général. de la Rochelle. Par. E.	....		....		....		....		4	2
Général. de la Rochelle. Par. F.	....		....		....		....		2	2
Isle de Ré, 8 Par.	5	7	5	5	5	1	4	11	4	9

[174] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	81		82		83		84		85	
Paris et villages voisins. *Buff.*	3	5	3	3	3	2	3	1	3	
Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		3	9
Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		5	4
Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		4	4
Gén. de Paris. Par. A.	....		....		....		....		2	6
Gén. de Paris. Par. B.	....		....		....		....		1	6
Gén. de Paris. Par. C.	....		....		....		....		.....	6
Général. de la Rochelle. Par. A.	....		....		....		....		2	2
Général. de la Rochelle. Par. B.	....		....		....		....		»	»
Général. de la Rochelle. Par. C.	....		....		....		....		.....	6
Général. de la Rochelle. Par. D.	....		....		....		....		3	11
Général. de la Rochelle. Par. E.	....		....		....		....		2	6
Général. de la Rochelle. Par. F.	....		....		....		....		1	
Isle de Ré, 8 Par.	4	7	4	3	4	2	4		3	8

[175] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

	LIEUX.	86		87		88		89		90	
	Paris et villages voisins. *Buff.*	....		....		....		....		»	»
	Généralité de Rouen, 8 Par. *Parc.*	....		....		....		....		3	7
	Généralité de Riom, 1 Par.	....		....		....		....		4	6
	Généralité de Limoges, 1 Par.	....		....		....		....		2	7
Gén. de Paris.	Par. A.	....		....		....		....		....	6
	Par. B.	....		....		....		....		»	»
	Par. C.	....		....		....		....		»	»
Général. de la Rochelle.	Par. A.	....		....		....		....		....	6
	Par. B.	....		....		....		....		»	»
	Par. C.	....		....		....		....		»	»
	Par. D.	....		....		....		....		2	10
	Par. E.	....		....		....		....		»	»
	Par. F.	....		....		....		....		»	»
	Isle de Ré, 8 Par.	3	7	3	6	2	11	2	9	2	7

[176] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	91	92	93	94	95
PARIS et villages voisins. *Buff.*	....	....	....	....	» »
GÉNÉRALITÉ DE ROUEN, 8 Par. *Parc.*	....	....	....	....	2 5
GÉNÉRALITÉ DE RIOM, 1 Par.	....	....	....	....	3 1
GÉNÉRALITÉ DE LIMOGES, 1 Par.	....	....	....	....	1 2
GÉN. DE PARIS. Par. A.	....	....	....	....	» »
GÉN. DE PARIS. Par. B.	....	....	....	....	» »
GÉN. DE PARIS. Par. C.	....	....	....	....	» »
GÉNÉRAL. DE LA ROCHELLE. Par. A.	....	....	....	....	» »
GÉNÉRAL. DE LA ROCHELLE. Par. B.	....	....	....	....	» »
GÉNÉRAL. DE LA ROCHELLE. Par. C.	....	....	....	....	» »
GÉNÉRAL. DE LA ROCHELLE. Par. D.	....	....	....	....	 6
GÉNÉRAL. DE LA ROCHELLE. Par. E.	....	....	....	....	» »
GÉNÉRAL. DE LA ROCHELLE. Par. F.	....	....	....	....	» »
ISLE DE RÉ, 8 Par.	2 3	1 9	1 8	1 7	1 6

[177] Suite de la TABLE II.

Vie moyenne.

LIEUX.	96	97	98	99	100
Paris et villages voisins. *Buff.*	....	....	....	....	» »
Généralité de Rouen, 1 Par. *Parc.*	....	....	....	....	» »
Généralité de Riom, 1 Par.	....	....	....	....	 6
Généralité de Limoges, 1 Par.	....	....	....	....	» »
Gén. de Paris. Par. A.	....	....	....	....	» »
Gén. de Paris. Par. B.	....	....	....	....	» »
Gén. de Paris. Par. C.	....	....	....	....	» »
Génréal. de la Rochelle. Par. A.	....	....	....	....	» »
Génréal. de la Rochelle. Par. B.	....	....	....	....	» »
Génréal. de la Rochelle. Par. C.	....	....	....	....	» »
Génréal. de la Rochelle. Par. D.	....	....	....	....	» »
Génréal. de la Rochelle. Par. E.	....	....	....	....	» »
Génréal. de la Rochelle. Par. F.	....	....	....	....	» »
Isle de Ré, 8 Par.	1 5	1 4	» 6	» »	» »

[178] OBRVATIONS

Sur les Tables I et II. Quest. I, Chap. XI.

La Table I offre, par la multitude des recherches qu'elle contient, une idée juste de la mortalité. Dans la Table II, on trouve une grande diversité dans les différentes Paroisses ; on a cru devoir les considérer séparément, afin de faire ressortir ces inégalités ; et on peut observer que l'enfance et la vieillesse sont les âges où le sort de l'humanité varie le plus, suivant l'influence du climat. En réunissant plusieurs Paroisses, et en comparant une collection à l'autre, les différences deviennent beaucoup moins considérables ; ainsi les huit Paroisses de la Généralité de Rouen, celles de l'Isle de Ré, Paris même, réuni à quelques villages voisins, donnent des résultats qui se rapprochent, et les huit Paroisses de la Généralité de Rouen, paroissent celles qui peuvent donner l'idée la plus juste du sort commun de l'humanité en France.

---

[179] QUESTION II.

Comparaison de l'ordre de Mortalité en France, et dans d'autres pays.

Le François, placé dans un climat sain et dans un pays tempéré, ne doit pas être mal partagé dans la distribution des jours que la nature répartit à l'humanité. En effet, il paroît, d'après les Tables de Mortalité, qu'on vit plus long-temps à Paris qu'à Londres, et en France plus qu'en Hollande : mais il est d'autres contrées qui ont sur nous un avantage marqué ; dans le Nord sur-tout les limites de la vie humaine sont plus reculées, et on trouve un grand nombre d'individus parvenus à un âge si avancé, que dans d'autres contrées il seroit prodigieux. On cite le nommé Drakenberg, en Norvege, qui a vécu 146 ans ; Hartknoch, en Prusse, mort à 130 ans ; Jean Effingham, à 144 ; Thomas Daunn de Minskmal, à 155 ; Jean Jeukins Dyorkhire, à 169 ; Bertscher, du Bannat de Temesvar, à 172, et sa femme, à 164 ; Pierre Zorten, du même Bannat, à 155, etc. Si la vérité de ces prodiges est suspecte, ou si on refuse de juger du sort d'une Nation par celui de quelques particuliers, les Tables de Mortalité, dressées pour différens pays, confirmeront ces indices.

[180] TABLE I. *Quest. 2. Chap. 11.*

ÉPOQUES, les deux termes compris.	LONDRES. Mortalité de 1766 et 1774.	PARIS. Paroisse S. Sulpice, 30 ans.
De 1 à 10 ans	21749	25484
De 11 à 20	2585	1538
De 21 à 30	3452	2630
De 31 à 40	2928	
De 41 à 50	4036	9590
De 51 à 60	3155	
De 61 à 70	2760	3945
De 71 à 80	1849	3505
De 81 à 90	937	1591
De 91 à 100	129	257
TOTAL	43580	48540

[181] OBSERVATIONS

Sur la Table I de la Quest. II du Chap. XI.

Cette Table présente l'état comparatif de la mortalité des villes de Londres et de Paris, et il en résulte qu'il existe un plus grand nombre de vieillards à Paris qu'à Londres, puisqu'à Londres, après 70 ans, il ne reste plus qu'environ un quinzieme de la population, et qu'à Paris il en reste environ un neuvieme. A Londres, sur 340 persones, il n'y en a qu'une qui passe 90 ans : à Paris, 1 sur 90.

On peut objecter, qu'à Paris, l'usage d'envoyer hors la ville les enfans en nourrice, est plus général ; mais on peut répondre qu'à Londres, la recrue des adultes est plus forte : d'ailleurs, la mortalité au dessous de dix ans donne une proportion plus forte à Paris qu'à Londres, ce qui fait tomber l'objection. Mais il seroit à desirer qu'à Londres on eût opéré sur plus de deux ans, et à Paris sur plus d'une Paroisse.

[182] TABLE II. *Quest. 2. Chap. 11.*

Décès.

ÉPOQUES, les deux termes compris.	FRANCE. Paris et Provinces.	SUEDE. Wargentin.
Dans la première année...............	10364	30610
De la 2e à la 3e........................	5420	11819
De 4 à 5..............................	2070	5614
De 6 à 10.............................	2151	4900
De 11 à 15............................	835	2109
De 16 à 20............................	1008	1882
De 21 à 25............................	1267	2243
De 26 à 30............................	1327	2394
De 31 à 35............................	1383	2625
De 36 à 40............................	1624	2262
De 41 à 45............................	1455	2831
De 46 à 50............................	1465	2422
De 51 à 55............................	1288	2984
De 56 à 60............................	1673	3021
De 61 à 65............................	1277	3991
De 66 à 70............................	1634	4168
De 71 à 75............................	1446	4998
De 76 à 80............................	1097	3666
De 81 à 85............................	544	2896
De 86 à 90............................	249	1562
De 91 à 95............................	85	587
De 96 à 100...........................	37	252
Au dessus de 100......................	......	164
Total.................................	39699	100000

[183] OBSERVATIONS

Sur la Table II de la Quest. II du Chap. XI.

La comparaison établie par cette Table, entre la France et la Suede, est totalement à l'avantage de la derniere.

La mortalité du premier âge est, à la vérité, plus considérable en Suede qu'en France ; et il n'est pas surprenant que dans un pays aussi froid, les premiers momens de l'existence soient plus difficiles à passer.

Après dix ans, les deux états se rapprochent. A cette époque, dans les deux royaumes, la mortalité excede la moitié ; mais ensuite le Suédois est plus vivace : et tandis qu'en France, au dessus de 70 ans, il n'existe pas un onzieme de la population, en Suede il reste encore près d'un septieme.

[184] TABLE III. *Quest. 2. Chap. 11.*

Décès.

ÉPOQUES, les deux termes compris.	Rentiers de France. *Parc.*	Rentiers de Hollande. *Kersboom.*
De 1 à 10 ans	128	144
De 11 à 20	66	78
De 21 à 30	80	109
De 31 à 40	76	103
De 41 à 50	79	101
De 51 à 60	121	126
De 61 a 70	159	138
De 71 à 80	190	144
De 81 à 90	94	80
De 91 à 100	7	7
Au dessus de 100 ans		
TOTAL	1000	1030

[185] OBSERVATIONS

Sur la Table III de la Quest. II du Chap. XI.

Les Rentiers viagers forment une portion d'élite dans la masse de l'humanité, qui ne peut être comparée qu'avec une classe pareille ; et il paroît que les Rentiers viagers de la Hollande sont moins vivaces que ceux de France. On peut objecter que les Rentiers d'un emprunt ouvert en France ne sont pas toujours des François ; mais il est constant que le plus grand nombre, et presque la totalité de ces Rentiers, sur-tout dans le temps sur lequel on a opéré, étoient des François.

En France, à 60 ans, il reste encore neuf vingtiemes des Rentiers ; après 70 ans, un peu moins de six vingtiemes ; après 80 ans, environ un dixieme. En Hollande, aux mêmes termes, il ne reste à 60 ans que sept vingtiemes ; au dessus de 70, un peu plus d'un dixieme ; au dessus de 80, environ un onzieme.

On a prétendu que dans les Tables de Kersboom, on avoit compris quelques individus, autres que des Rentiers viagers, mais le fait n'est pas constant ; et, même en l'admettant, l'incorporation dans la classe des Rentiers viagers, seroit un si petit objet, qu'il n'en pourroit résulter aucune conséquence.

[186] TABLE IV. *Quest. 2. Chap. 11.*

Vie moyenne.

	PARIS et Paroisses voisines.		LONDRES, *Smart, simpson.*		BRESLAU. *Halley.*	
1	33		27	3	33	6
2	38		32	9	38	
3	40		35		39	9
4	41	6	36		40	9
5	41		36	3	41	3
6	42					
7	42	3				
8	41	6				
9	40	10				
10	40	2	34	11	40	5
11	39	6				
12	38	9				
13	38	1				
14	37	5				
15	36	9	32	1	37	6
16	36					
17	35	4				
18	34	8				
19	34					
20	33	5	28	11	34	2

[187] Suite de la TABLE IV.

Vie moyenne.

	PARIS et Paroisses voisines.		LONDRES *Smart, simpson.*		BRESLAU. *Halley.*	
21	32	11				
22	32	4				
23	31	10				
24	31	3				
25	30	9	26	2	30	11
26	30	2				
27	29	7				
28	29					
29	28	6				
30	28		23	9	27	11
31	27	6				
32	26	11				
33	26	3				
34	25	7				
35	25		21	6	25	
36	24	5				
37	23	10				
38	23	3				
39	22	8				
40	22	1	19	5	22	4

[188] Suite de la TABLE IV.

Vie moyenne.

	PARIS et Paroisses voisines.		LONDRES. *Smart, simpson.*		BRESLAU. *Halley.*	
41	21	6				
42	20	11				
43	20	4				
44	19	9				
45	19	3	17	10	19	8
46	18	9				
47	18	2				
48	17	8				
49	17	2				
50	16	7	15	10	17	3
51	16					
52	15	6				
53	15					
54	14	6				
55	14		14		14	10
56	13	5				
57	12	10				
58	12	3				
59	11	8				
60	11	1	12	2	12	5

[189] Suite de la TABLE IV.

Vie moyenne.

	PARIS et Paroisses voisines.		LONDRES. *Smart, simpson.*		BRESLAU. *Halley.*	
61	10	6				
62	10					
63	9	6				
64	9					
65	8	6	10	2	9	11
66	8					
67	7	6				
68	7					
69	6	7				
70	6	2	8	6	7	7
71	5	8				
72	5	4				
73	5					
74	4	9				
75	4	6	6	9	5	7
76	4	3				
77	4	1				
78	3	11				
79	3	9				
80	3	7		8	4	6

[190] Observations

Sur la Table IV de la Quest. II du Chap. XI.

Cette Table présente la comparaison de la vie moyenne, dans les villes de Paris, Londres et Breslau.

On ne trouve point à Paris la même supériorité sur Londres, que dans la Table I ; parce que la vie moyenne est prise sur des Paroisses de la ville et de la campagne, au lieu que celle de Londres ne comprend que des citoyens. Cependant on peut observer que jusqu'à cinquante ans, il y a moins de mortalité à Paris qu'à Londres : cette derniere ville, comparée avec celle de Breslau, la capitale de la Silésie, a l'avantage jusqu'à soixante ans, et le perd à cet âge d'une maniere marquée.

Il paroîtroit en résulter que jusqu'à cinquante ou soixante ans, la température du climat de Londres ne seroit pas favorable ; mais avant de tenir cette conséquence pour constante, il faudroit de nouvelles recherches et plus d'expériences.

---

[191] QUESTION III.

Comparaison de l'ordre de la Mortalité en France en différens lieux.

La loi impérieuse du climat agit sur tout ce qui végete et respire, et quoique ce ne soit pas le seul principe qui regle la durée et le terme de l'existence, on peut reconnoître dans les différentes contrées l'influence déterminante de cette cause premiere.

Dans le Nord où le défaut de chaleur donne au développement de l'être une action moins vive, le période de la formation, de la perfection et de la décadence doit être plus long ; aussi nous venons de voir qu'en Suede, l'homme vit plus qu'en France, en Angleterre, ou en Hollande ; on peut conjecturer que la même différence, avec des nuances moins marquées et moins fortes, se trouve entre les Provinces de France, lorsque la nature du sol n'y apporte aucun changement.

L'homme qui y a vécu le plus long-temps est un habitant d'une

Province du Nord, et on croit qu'on trouve moins de vieillards dans les Provinces méridionales de France, que dans les septentrionales ; mais c'est moins le degré, que la qualité de l'air, du sol, des eaux et des alimens, qui regle la durée de la vie.

Dans l'Isle d'Oléron, sur environ 14000 habitans, on ne compte [192] que 5 ou 6 octogénaires : dans la ville de Marennes, pays mal sain, sur 5852 habitans, un seul octogénaire : à Soubise, sur 331 habitans, un septuagénaire ; au contraire, dans la Paroisse d'Ambrun, Diocese de Condom, pays de sable et de rochers, et dont les eaux sont salubres, on a trouvé que sur 130 habitans, 20 avoient passé 70 ans, et dix 80 ans. Dans l'isle de Ré, dont l'habitation est saine, sur 42 décès on en compte un octogénaire, et à S. Martin, chef-lieu de l'isle, un sur 34, on a pu remarquer aussi dans l'état de mortalité de cette isle, que, quoique les hommes y soient plus vivaces qu'ailleurs, dans les premieres années la mortalité est plus grande ; sans doute la cause est la vivacité de l'air qui détruit les hommes dans les premiers momens de l'existence, qui sont ceux de la foiblesse, mais ensuite les fortifie : ce phénomene est analogue à l'ordre de mortalité de la Suede.

[193] TABLE I. *Quest. 3. Chap. 11.*

Décès.

ANNÉES.	GÉNÉRALITÉ DE LYON, une petite ville et quatre Paroisses de campagne.	GÉNÉRALITÉ DE ROUEN, deux petites villes et huit Paroisses de campagne.
De la naissance à 5 ans	1200	967
De 5 à 10.	169	121
De 10 à 20.	185	94
De 20 à 30.	198	111
De 30 à 40.	173	134
De 40 à 50.	194	103
De 50 à 60.	166	149
De 60 à 70.	210	131
De 70 à 80.	199	165
De 80 à 90.	107	86
De 90 à 100.	17	5
TOTAL.	2818	2066

[194] OBSERVATIONS

Sur la Table I de la Quest. III du Chap. XI.

Des personnes nées dans la même année, après cinquante ans révolus, il existe encore dans la Généralité de Lyon, plus d'un quart; dans celle de Rouen, un peu plus du quart. Au dessus de soixante ans, dans la Généralité de Lyon, moins d'un cinquieme; dans celle de Rouen, de même.

Au dessus de 70, dans la Généralité de Lyon, plus d'un neuvieme; dans la Généralité de Rouen, à peu près un huitieme.

Au dessus de 80, la proportion change; la Généralité de Lyon et celle de Rouen, se trouvent au niveau : et au dessus de 90 ans, Lyon conserve encore $\frac{1}{176}$ de sa population. Rouen n'en a plus que $\frac{1}{212}$.

Il paroît en résulter que, quoiqu'il y ait un plus grand nombre de Lyonnois que de Normands qui soient parvenus à un âge fort avancé; dans les autres âges il y a moins de mortalité dans la Généralité de Rouen que dans celle de Lyon; mais, pour avoir une notion exacte des deux Provinces, il faudroit opérer sur un plus grand nombre de Paroisses, et que leur climat et leur situation fussent choisis de maniere qu'il pût en résulter un terme moyen.

[195] TABLE II. *Quest. 3. Ch. 11.*

Situation et nature du Sol, et industrie des Habitans.

LIEUX.	HABITATIONS en plaine ou dans un large vallon.	VIE COMMUNE.	
		Ans.	*Mois.*
LA BASTIDE DES JOURDANS.	En plaine, à 3 lieues au Nord de la Durance, ayant au Nord les hautes montagnes du Léberon	30	
BRIGNOLLE.........	Vallon de l'Est à l'Ouest, traversé en long par une petite rivière, complanté de vignes et d'oliviers, le sol consiste en prairies, en montagnes et en bois. Fabriques de cuirs et de soie....................	28	2
MANE.............	En plaine, terroir fertile en vin, en huile, et arrosé par la Durance, dont les débordemens laissent des eaux stagnantes	33	
ORGON............	Plaine fertile. Quelques eaux stagnantes	27	9
TARASCON.........	Plaine fertile en bled. Eaux stagnantes, sur le Rhône..................	25	6
AUBAGNE..........	Large vallon, arrosé par une petite rivière complanté de vignes et d'oliviers..................	32	4

[196] Suite de la TABLE II.

Situation et nature du Sol, et industrie des Habitans.

LIEUX.	HABITATIONS sur des collines ou sur des monticules.	VIE COMMUNE.	
		Ans.	*Mois.*
MANOSQUE.........	Sur une monticule, ayant au Nord une montagne très étendue, et complantée d'oliviers. Terroir gras, fertile en vin et en huile. Quelques mares.	26	5
DRAGUIGNAN	Au Sud d'une petite élévation, haute montagne au Nord, terroir arrosé par une petite rivière.	29	6
MERARGNES........	Au Nord-Ouest d'une colline. Plaine vaste, et qui s'étend au Nord, jusqu'à la Durance. Terroir arrosé par cette riviere, qui y laisse des mares après les débordemens...	30	
SAINT-MICHEL......	Sur une petite éminence, découvert au Sud, ayant des bois au Nord, et des montagnes au Nord-Ouest....................	30	
BRAS..............	Au Sud et à l'Ouest d'une petite colline, terroir en collines, complanté d'oliviers et de vignes, et en plaine arrosée par la riviere d'Argens, dont les eaux stagnent en certains endroits.................	26	6

[197] Suite de la TABLE II.

Situation et nature du Sol, et industrie des Habitans.

LIEUX.	HABITATIONS sur le penchant des montagnes.	VIE COMMUNE.	
		Ans.	*Mois.*
Mimet	Au Nord d'une montagne couverte de pins et de chênes. Terroir en vignes et oliviers...............	29	3
Peiloubier........	Sur une colline nue et sèche, au Sud de la montagne haute et nue de Sainte-Victoire ; terroir sec en bled	27	6
Sault.............	Au Nord d'une montagne, plaine fertile en bled...................	43	3
Simiane...........	Au Nord d'une montagne couverte de bois. Terroir plaine, fertile en bled, en vin, et en prairies.....................	29	
Vitrolles les Martigues.	Sur une colline au Sud-Ouest d'une haute montagne. Terrein sec, complanté d'oliviers.....	36	3

[198] Suite de la TABLE II.

Situation et nature du Sol, et industrie des Habitans.

LIEUX.	HABITATIONS sur le sommet des montagnes.	Vie commune.	
		Ans.	*Mois.*
Cabriers........	Sur un roc vers le Sud-Ouest, entouré de montagnes nues à l'Est. Terroir sec, peu fertile...........	31	5
Grand-Bois	Découvert, sur-tout du côté de l'Ouest	40	8
Le Castellet......	Sur un roc, vers le Sud, et quelque peu à l'Ouest. Terroir fertile en vin et en huile, à deux lieues au Nord-Nord-Ouest de Toulon	29	
Seillons..........	Sur un roc nu, un peu au Sud. Terroir labourable, eaux stagnantes dans la plaine. Hameau très-pauvre..................	16	5
Six-Fours.........	Sur une montagne isolée et presqu'Isle. Terroir sec.	34	3
Venelles	Assez élevé à une demi-lieue au Nord d'Aix......	36	

[199] Suite de la TABLE II.

Situation et nature du Sol, et industrie des Habitans.

LIEUX.	HABITATIONS dans des vallons étroits, et dans la direction de l'Est à l'Ouest.	VIE COMMUNE.	
		Ans.	*Mois.*
Auriol............	En bonne partie au Sud d'une montagne nue, le reste en plaine baigné par une petite rivière. Terroir en vignes, en oliviers, et en arrosage............	30	
Roquevaire	Dans une gorge de montagnes hautes et nues, coupé par l'Aveaune. Terroir en oliviers, vignes et arrosages. Commerce de fruits secs...............	28	5
Barjols...........	Colline couverte de bois, et en partie cultivée. Terroir arrosé. Fabrication de cuirs	30	

[200] Suite de la TABLE II.

Situation et nature du Sol, et industrie des Habitans.

LIEUX.	HABITATIONS dans des vallons étroits, et dans la direction du Nord au Sud.	VIE COMMUNE.	
		Ans.	*Mois.*
LE BEAUSSET......	Vallon sec, complanté de vignes et d'oliviers. Montagne haute et couverte de pins à l'Est.....	29	4
OULLIOULES	Vallon fermé au Nord par de hautes montagnes. Terroir en vignes, et orangers ; en partie arrosé....	27	8

LIEUX.	HABITATIONS dans des enfoncemens arrondis en forme de bassin, et formé par des montagnes.	VIE COMMUNE.	
		Ans.	*Mois.*
AIX..............	Collines revêtues d'oliviers et de vignes, arrosées par de belles eaux...	25	5
APT.	Entouré de montagnes blanches. Terrein sec	32	2
CUGES....	Dans une petite plaine très-élevée et entourée de montagnes boisées. Terrein sec et stérile........	27	8

201 Suite de la TABLE II.

Situation et nature du Sol, et industrie des Habitans.

LIEUX.	HABITATIONS dans des contrées marécageuses, maritimes.	Vie commune.	
		Ans.	*Mois.*
Berre	Au fond et au Nord-Est d'un grand étang maritime.	25	2
Fos	Près de la mer, et sur une colline entourée de marais de l'Est à l'Ouest par le Sud	17	3
Fréjus	Terroir marécageux, à une demi-lieue de la mer, ayant au Nord de hautes montagnes	22	1
La Napoule	Sur une plage marécageuse	8	
Ramatuelle	Sur la plage	19	7

LIEUX.	HABITATIONS dans des contrées marécageuses, méditerranées.	Vie commune.	
		Ans.	*Mois.*
Corbieres	Au Nord, et tout près de la Durance, découvert vers l'Est, et dominé à l'Ouest par une colline	17	6
Jouques	Au Sud de la Durance, près des canaux d'arrosage.	20	7
Perroles	Au Sud, et tout près de la Durance	27	4
Cuers	A l'abri des vents du Nord, terroir complanté de vignes et d'orangers. Quelques eaux croupissantes	21	

[202] **Observations**

Sur la Table II de la Quest. III du Chap. XI.

Il a été fait en Provence une recherche de la vie commune des hommes dans différentes contrées. L'objet est très-utile, et la forme louable ; mais les détails des procédés suivis pour parvenir à cette estimation, ne nous sont pas connus : d'ailleurs la vie moyenne, la plus avantageuse au moment de la naissance, ne se trouve pas toujours dans le pays où la carriere de l'humanité est le plus prolongée.

En admettant les inductions résultantes de cette Table, il paroît que les pays où l'homme peut se promettre de plus longs jours, sont ceux de collines et de montagnes. Ceux où la vie est plus abrégée, sont les pays marécageux. Les plaines ou les vallons, suivant qu'ils sont orientés, peuvent conserver plus ou moins longtemps les jours des habitans.

Si cette Table ne produit pas une preuve complette, elle est du moins un excellent modele pour des recherches qui puissent en confirmer ou en détruire les inductions.

[203] TABLE III. *Quest. 3. Ch. 11.*

Vie moyenne.

Années.	Pays élevé ou plaine, 3 Par.		Pays bas et marécageux, 3 Par.		Années.	Pays élevé ou plaine, 3 Par.		Pays bas et marécageux, 3 Par.	
1	26	11	21	3	21	36	10	30	1
2	36	11	29	2	22	36	3	29	5
3	41	6	32	10	23	35	11	29	3
4	43	5	35	10	24	35	4	28	10
5	44	5	35	6	25	34	6	27	11
6	45	4	36	8	26	33	10	27	7
7	45	6	36	9	27	34	4	27	1
8	45	7	37		28	32	6	26	11
9	44	10	36	9	29	31	10	26	5
10	44	7	36	3	30	30	11	25	10
11	44	1	36	2	31	30	3	25	5
12	43	10	35	9	32	29	5	24	9
13	43	6	35	6	33	29	1	24	6
14	42	7	34	7	34	28	6	24	
15	41	7	34		35	27	9	23	7
16	40	8	33	4	36	27	2	23	
17	40		32	10	37	26	10	22	4
18	39	2	32	3	38	26	2	21	11
19	38	6	31	7	39	25	9	21	7
20	37	7	30	8	40	25		20	10

[204] Suite de la TABLE III.

Vie moyenne.

Années.	Pays élevé ou plaine, 3 Par.		Pays bas et maré-cageux, 3 Par.		Années.	Pays élevé ou plaine, 3 Par.		Pays bas et maré-cageux, 3 Par.	
41	24	6	20	9	61	12	5	11	6
42	23	10	20	5	62	11	9	10	11
43	23	3	20	2	63	11	3	10	4
44	22	10	20		64	10	6		10
45	21	10	19	4	65	9	8	9	1
46	21	2	18	11	66	9	2	8	6
47	20	6	18		67	8	5	8	5
48	19	10	17	8	68	7	10	8	
49	19	3	17	4	69	7	6	7	6
50	18	4	16	10	70	7		6	10
51	18		16	8	71	6	5	6	
52	17	3	16	2	72	6	2	5	8
53	16	6	15	11	73	6	1	5	
54	15	10	14	11	74	5	9	4	8
55	15	5	14	1	75	5	4	4	2
56	15	2	13	11	76	5	1	4	
57	14	9	13	9	77	4	9	3	2
58	14	3	13		78	4	3	2	11
59	13	11	12	6	79	4		2	9
60	12	11	11	8	80	3	7	2	7

[205] Suite de la TABLE III.

Vie moyenne.

Années.	Pays élevé ou plaine, 3 Par.		Pays bas et marécageux, 3 Par.		Années.	Pays élevé ou plaine, 3 Par.		Pays bas et marécageux, 3 Par.	
81	3	5	2	6	91	»	»	»	»
82	3	3	2	5	92	»	»	»	»
83	3	2	2	4	93	»	»	»	»
84	3		6	3	94	»	»	»	»
85	2	2	2	2	95	»	»	»	»
86	2	6	2		96	»	»	»	»
87	2		1	6	97	»	»	»	»
88	1	6	1		98	»	»	»	»
89	1		»	6	99	»	»	»	»
90	»	6	»	»	100	»	»	»	»

OBSERVATION.

Lorsque les décès abondans dans une année, rares dans une autre, ont mis quelque irrégularité dans le terme commun de la vie humaine, d'une année à l'autre on a été obligé d'en établir le cours, ainsi qu'il en a été usé dans les Tables de ce genre, que différens Auteurs ont données au Public.

---

[206] OBSERVATIONS

Sur la Table III de la Quest. III du Chap. XI.

Dans le nombre des Paroisses, dont la mortalité a été vérifiée, on en a distingué six, dont la situation porte un caractere marqué;

les unes sont dans un pays bas et marécageux, d'autres dans un pays élevé ou en plaine, et on en a formé deux classes. Comme ces Paroisses ont été choisies parmi celles qui ont une situation très-décidée, il en doit résulter dans le sort respectif de ces Paroisses, une différence plus forte que celle qui se trouveroit entre toutes les Paroisses d'une contrée marécageuse, et toutes celles d'une grande plaine, ou d'un pays montagneux.

---

[207] QUESTION IV.

Ordre de Mortalité des deux sexes.

Qu'on compte les habitants d'un lieu quelconque, et qu'on marque leur âge, il est constant qu'on trouvera plus de vieilles que de vieillards : la plupart des Auteurs qui ont écrit sur la vie humaine, en ont conclu que les femmes étoient, par leur constitution, plus vivaces que les hommes. Mais nous ne pouvons adopter cette conséquence ; elle seroit contraire à l'ordre de la nature, suivant lequel, pour tout ce qui a un principe de vie, le cours en est réglé d'après le tems de la crue et du développement de l'être. Or comme les femmes prennent plutôt leur crue, ont plutôt un tempérament formé, acquierent plutôt la faculté de se reproduire, elles la perdent aussi plutôt, et leur carriere est moins longue ; mais on doit observer qu'il est nombre de causes indépendantes de la constitution, pour lesquelles les hommes périssent plutôt que les femmes. En effet, d'après les emplois auxquels ils sont destinés, la consommation en doit être et en est réellement plus forte ; ils sont perpétuellement exposés aux intempéries, et à la rigueur des saisons, tandis que les femmes sont renfermées dans leurs maisons. Indépendamment de la guerre, [208] fleau particulier à leur sexe, tous les métiers ; toutes les professions homicides sont leur partage. Les passions des hommes, plus violentes que celles des femmes sont aussi plus destructives. Les excès de la boisson, plus communs, et les plaisirs vénériens, plus mortels. Pour une femme qui périt de mort violente, on compte peut-être cent hommes ; pour une femme punie du dernier supplice, dix hommes ; et quand l'âge des passions est passé, une partie du sexe viril a disparu de la

terre, et la plus grande partie de celle qui reste est épuisée et affoiblie. D'après ces considérations on ne doit pas être surpris de trouver plus de femmes que d'hommes qui parviennent à un âge avancé : la preuve que si l'un et l'autre sexe étoit également ménagé, le sexe viril survivroit, c'est que parmi les personnes qui sont parvenues à un âge qu'on estime prodigieux, il est bien rare qu'on puisse compter une femme ; mais en ne considérant les deux sexes qu'en masse, il est constant, d'après les expériences, que dans les campagnes, dans les villes, dans une isle, dans des cloîtres, dans les contrées de l'Europe septentrionales et tempérées, la mortalité des hommes est plus hâtive.

Les hommes qui, comme nous l'avons vu, naissent en plus grand nombre que les femmes, perdent leur supériorité, des la premiere année, [209] et leur nombre décroît encore les années suivantes, dans une proportion plus forte. On peut communément compter que sur un nombre égal d'hommes et de femmes, nés dans la même année, après cinquante ans, il se trouve un quart de femmes plus que d'hommes ; au dessus de 60 ans un tiers ; et dans les âges subséquens l'excédent du nombre des femmes est toujours plus considérable.

[210] TABLE UNIQUE. *Quest. 4. Chap. 11.*

Ordre de Mortalité des différens sexes

EPOQUES, les deux termes compris.	PARIS, Par. S. Sulpice, 30 ans.		FRANCE, 7 Paroisses.		ISLE DE RÉ.		ORDRE MONASTIQUE, depuis 1685 jusqu'au milieu du 18e siecle.		SUEDE.	
	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
A un an......	5718	4615	203	204	1306	1052	.....	.....	16232	14378
De 2 à 5......	5925	6093	131	152	515	539	.....	.....	8686	8747
De 6 à 10......	1597	1536	39	37	117	103	.....	.....	2485	2415
De 11 à 20......	789	749	38	19	93	90	.....	.....	2040	1951
De 21 à 30......	1293	1337	43	32	114	93	61	64	2414	2223
De 31 à 40......			44	51	141	133	70	77	2424	2463
De 41 à 50......	4833	4757	49	53	132	131	101	90	2774	2479
De 51 à 60......			65	54	139	168	147	131	3153	2852
De 61 à 70......	1768	2177	52	67	215	283	193	179	3491	4668
De 71 à 80......	1453	2052	55	89	154	279	180	179	3579	5085
De 81 à 90......	615	976	17	23	47	84	54	78	1684	2774
De 91 à 100......	82	175	.....	.....	5	11	2	10	307	532
Au dessus de 100.	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	57	107
TOTAL......	24073	24467	736	781	2978	2966	808	808	49326	50674

[211] QUESTION V.

Des Ages climatériques.

Dans l'ordre des végétaux, les premiers temps de la plantation sont ceux de la destruction : les premieres années passées, la plante endurcie résiste au climat et au changement de saisons. Tel est aussi le sort du regne animal, et en particulier de l'humanité. L'enfance est le temps de la plus grande perte : après les premieres années le corps s'endurcit, la santé se soutient, et les pertes sont médiocres jusqu'au moment du décroissement des forces ; alors elles augmentent avec plus de rapidité jusqu'à ce qu'elles aient enlevé la génération entiere. Le soin de la conservation de l'espece humaine doit faire apporter une grande attention à distinguer les époques que la mort semble épargner, et celles qu'elle frappe à coups redoublés. Il est dans le cours de la vie humaine des vicissitudes, des momens de crise et de perte ; les connoître, est le premier moyen de les prévenir : le climat peut influer sur ces événemens, les hâter ou les retarder, les rendre plus ou moins dangereux ; enfin la constitution différente des deux sexes, peut varier l'époque des dangers. Ce sont ces analogies et ces contrastes qui forment le sort [212] commun de l'humanité Françoise ; et nous le présentons ici avec les différences qu'y apportent le climat ou le sexe.

Il paroît par nos recherches, que les premiers momens de la vie sont le temps de la plus grande perte de la population ; puisqu'une seule année fait éprouver une perte de plus d'un quart sur la totalité : les années suivantes, jusques et compris la cinquieme, sont encore des années funestes. La mortalité diminue depuis cinq ans jusqu'à dix ; depuis dix jusqu'à trente-cinq, l'humanité n'éprouve que des pertes médiocres, et l'époque de 10 à 15, est celle où elle en éprouve le moins ; après trente-cinq ans, la mortalité agit plus fortement sur l'humanité, et augmente successivement jusqu'à ce que la génération soit entiérement éteinte.

La premiere année de la vie est beaucoup plus mortelle pour les hommes que pour les femmes ; et dans les années suivantes, les pertes dans le sexe masculin sont encore plus fortes que dans

l'autre, en sorte qu'il est un moindre nombre d'hommes que de femmes qui parviennent à la vieillesse. Un fait constaté et très-contraire aux préjugés et aux opinions reçues, est que l'âge où les femmes parviennent à la puberté, et celui où elles perdent les signes de fécondité, ne sont pas plus mortels pour leur sexe, que pour l'autre.

[213] TABLE I. *Quest. 5. Chap. 10.*

ÉPOQUES les deux termes compris.	FRANCE, 11 Par. de plusieurs Provinces.	GÉNÉRAL. DE ROUEN. 8 Par.	ISLE DE RÉ, 8 Par.	PARIS et villages voisins.	TOTAL.
Dans la 1re année	1812	2098	2358	6454	12722
De 2 à 3....	985	1072	837	3363	6259
De 4 à 5....	441	420	217	1209	2287
De 6 à 10....	470	460	220	1221	2371
De 11 à 15....	186	232	93	417	928
De 16 à 20....	159	287	90	562	1098
De 21 à 25....	203	356	90	708	1357
De 26 à 30....	218	356	117	753	1444
De 31 à 35....	236	355	124	792	1507
De 36 à 40....	275	353	150	996	1774
De 41 à 45....	245	386	130	824	1585
De 46 à 50....	250	331	133	884	1598
De 51 à 55....	265	301	132	722	1420
De 56 à 60....	254	354	175	1065	1848
De 61 à 65....	249	326	205	702	1482
De 66 à 70....	253	316	293	1065	1927
De 71 à 75....	225	307	256	914	1702
De 76 à 80....	204	206	177	687	1274
De 81 à 85....	101	122	92	321	636
De 86 à 90....	36	53	39	160	288
De 91 à 95....	22	15	16	48	101
De 96 à 100....	10	6	....	21	37
TOTAL	7099	8712	5944	23888	45643

[214] Observations

Sur la Table I de la Quest. V du Chap. XI.

Cette Table retrace l'ordre de la Mortalité, déja connu par les Tables jointes à la Question I de ce Chapitre ; mais celle-ci donne plus de développement, et présente l'ordre des morts avec plus de divisions: son objet est moins de constater la durée de la vie, que les temps et les époques les plus mortelles. Elle est formée de 3 Paroisses de Paris, et 39 autres Paroisses, dont 12 de la Généralité de Paris, 8 de la Généralité de Rouen, 8 de l'Isle de Ré, et 11 de différentes Provinces. Suivant cette Table, il meurt plus d'un quart des enfans dans l'année de leur naissance. Après la premiere année révolue, jusqu'à la fin de la troisieme, il meurt moins d'un cinquieme du nombre de personnes alors existantes, et en calculant ainsi sur les restes de la génération à chaque époque.

De quatre à cinq, les deux termes compris, il meurt moins d'un douzieme.

De six à dix, moins d'un dixieme.

Après dix ans, la population est réduite à moins de la moitié, et de cette moitié, il ne meurt pendant les cinq années subséquentes, qu'un vingt-quatrieme.

De 16 à 20 un dix-neuvieme.

De 21 à 25 un quinzieme.

De 26 à 30 un treizieme.

De 31 à 35 plus d'un onzieme.

Après trente-cinq ans, la population réduite à un tiers de ce qu'elle étoit lors de la naissance, perd dans les cinq années suivantes plus d'un neuvieme.

De 41 à 45, moins d'un neuvieme.

[215] De 46 à 50, moins d'un huitieme.

De 51 à 55, moins d'un septieme.

De 56 à 60, le cinquieme.

Au dessus de soixante ans, il ne reste de la génération qu'environ un septieme, et dans les cinq années suivantes, il meurt un cinquieme.

De 66 à 70, le tiers.

De 71 à 75, plus de deux cinquiemes.

De 76 à 80, plus de la moitié.
De 81 à 85, trois cinquiemes.
De 86 à 90, moins de cinq septiemes.
De 91 à 95, les trois quarts.
De 96 à 100, le restant.

---

[216] TABLE II. *Quest. 5. Ch. 11.*

Décès.

ANNÉES DE LA NAISSANCE, les deux termes compris.	Évaluation par approximation de la perte de la population existante à chaque âge.	
	Hommes.	*Femmes.*
Première année	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{5}$
De 2 à 5	$\frac{1}{3}$	$\frac{1}{3}$
De 6 à 10	$\frac{1}{8}$	$\frac{1}{9}$
De 11 à 20	$\frac{1}{14}$	$\frac{1}{18}$
De 21 à 30	$\frac{1}{8}$	$\frac{1}{8}$
De 31 à 45	$\frac{1}{4}$	$\frac{7}{30}$
De 46 à 60	$\frac{2}{5}$	$\frac{3}{10}$
De 61 à 70	$\frac{9}{20}$	$\frac{8}{20}$
De 71 à 80	$\frac{2}{3}$	$\frac{2}{3}$
De 81 à 90	$\frac{7}{8}$	$\frac{3}{4}$
De 91 à 100	Le restant.	Le restant.

Cette Table est formée sur les relevés des décès de la Paroisse S. Sulpice de Paris, pendant trente ans.

[217] QUESTION VI.

Ordre de Mortalité dans différens états.

La fortune qui met une si grande différence dans le sort des hommes, qui condamne l'un à travailler et à souffrir, et destine l'autre à jouir et lui permet d'opprimer, est encore injuste dans la répartition du plus précieux de tous les biens, celui par lequel on jouit de tous les autres, la durée de la vie.

La richesse a ses dangers ainsi que la pauvreté, et le problême n'est pas résolu, si dans Paris il meurt plus d'hommes de faim que d'indigestion; ou, si le défaut d'exercice produit plus de maladies que l'excès du travail: cependant en général il est constant, et il a été reconnu que la misere est un poison lent, qui détruit l'être qui en est attaqué. L'homme qui, placé entre l'opulence et l'indigence, est également éloigné des malheurs et des abus qui accompagnent les deux extrémités, est le plus vivace comme le plus heureux.

En général l'ordre du peuple, même du plus bas peuple, produit autant d'enfans que les autres ordres de l'Etat, mais il n'en éleve pas autant. Comme le premier âge exige beaucoup de soins et de ménagemens, la misere qui ne peut les [218] procurer, subit une plus grande mortalité; et parmi ceux qui passent cet âge, il est beaucoup plus de personnes mal-saines ou contrefaites, que dans les autres classes de citoyens.

Il n'a point été fait, et il n'a pas été possible de faire des distinctions de la vie moyenne des hommes à raison de leur fortune, ou de leur conduite; mais il est des classes d'hommes dont l'indigence ou la régularité de régime et de mœurs sont prouvées ou présumées par leur état, et ce sont les comparaisons que nous avons cru devoir présenter.

Il résulte de ces faits, que les soins de l'enfance, l'assurance des commodités de la vie, le régime régulier, et l'abstention des excès prolongent nos jours. Il seroit à souhaiter qu'on poussât plus loin ces recherches, et qu'on évaluât la vie de différens ordres religieux, la vie militaire, celle de la Cour, celle des matelots, celle des gens de lettres, des cultivateurs, et des artisans de différentes professions; il en résulteroit une notion de la salubrité de chaque métier, et de la grandeur du sacrifice fait par l'adoption de certaines professions, ou de certains régimes.

[219] TABLE I. *Quest. 6. Ch. 11.*

LIEUX.	NOMBRE d'enfans trouvés en dix ans.	NOMBRE de ces enfans décédés en dix ans.	PROPORTION par approximation.
Hôpital de Rouen..........	706	412	
Hôpital de Clermont.......	1110	641	
Hôpital de Tours...........	1686	1167	
TOTAL	3502	2497	$\frac{2}{3}$
	NOMBRE d'enfans nés pendant dix ans.	DÉCÈS en dix ans.	
Mortalité ordinaire.........	45643	23637	$\frac{21}{40}$
	ENFANS exposés.	ENFANS décédés dans l'année du dépôt.	
Hôpital de la Rochelle..... cinq ans.	517	286	$\frac{11}{20}$
Mortalité ordinaire	ENFANS nés.	ENFANS décédés dans l'année de leur naissance.	
	45643	12722	$\frac{5}{18}$

[220] TABLE II. *Quest. 6. Ch. 11.*

ÉPOQUES.	DÉCÈS. Rentiers.	Proportion par approximation des décès au nombre des personnes existantes.	Mortalité ordinaire.	PROPORTION par approximation.
ans.				
De 1 à 10.	128	$\frac{16}{125}$	26094	$\frac{52}{101}$
De 11 à 20.	66	$\frac{1}{13}$	2351	$\frac{1}{10}$
De 21 à 30.	80	$\frac{1}{10}$	3153	$\frac{1}{7}$
De 31 à 40.	76	$\frac{5}{48}$	3521	$\frac{2}{11}$
De 41 à 50.	79	$\frac{1}{8}$	3391	$\frac{2}{9}$
De 51 à 60.	121	$\frac{4}{19}$	3610	$\frac{3}{10}$
De 61 à 70.	159	$\frac{1}{3}$	3780	$\frac{11}{26}$
De 71 à 80.	190	$\frac{2}{3}$	3340	$\frac{11}{16}$
De 81 à 90.	94	$\frac{19}{20}$	1117	$\frac{45}{51}$
De 91 à 100.	7	....	160	....
TOTAL..	1000		50517	

[221] TABLE III. *Quest. 6. Ch. 11.*

Vie moyenne.

ANNÉES.	Ordre monastique, depuis 1685 jusqu'au milieu de 1745.		Paris et Villages voisins.	
	M. et F.		*M. et F.*	
A 20 ans.	39	9	33	5
25	36	2	30	9
30	32	8	28	
35	29	1	25	
40	25	6	22	1
45	22	2	19	3
50	18	9	16	7
55	15	7	14	
60	12	7	11	1
65	10	2	8	6
70	7	10	6	2
75	5	9	4	6
80	4	1	3	7
85	3	4	3	

[222] OBSERVATIONS

Sur les tables I, II et III de la Quest. VI du Ch. XI.

La premiere Table présente la mortalité des enfans abandonnés, et celle des enfans dont les parens prennent soin ; la disproportion en est effrayante : la premiere année de la naissance donne dans la premiere classe le double de la mortalité qu'éprouve le reste de l'humanité : dans l'espace de dix ans la différence entre la mortalité des deux classes est moins forte, parce que les enfans sortis de l'Hôpital, et ayant passé les premieres années, ont le sort du reste de l'humanité. Cependant les enfans trouvés, morts dans cet espace de temps, excedent d'environ un tiers la perte du reste de l'humanité. Au reste cette mortalité excessive, sur-tout dans les premiers momens de la vie, ne provient pas seulement du défaut de soins, mais aussi souvent de la mauvaise constitution des enfans qui, fruits de la débauche, en portent les empreintes.

Le second point de comparaison, est de la classe des Rentiers viagers, avec les autres classes de la société : on y voit que, dans les premieres époques, la mortalité est moindre parmi les Rentiers, et plus forte dans les âges plus avancés, ce qui prouve qu'ils sont plus vivaces. Peut-être ne peut-on pas tirer des inductions bien convaincantes de la mortalité des dix premieres années, parce qu'il est peu d'enfans sur la tête desquels on place ; mais dans les âges suivans, rien ne s'oppose aux inductions qu'on peut tirer de ce rapprochement. On peut objecter encore que les Rentiers viagers sont des hommes d'élite, et qu'un homme mal constitué ne se portera pas à placer sur sa tête, aussi facilement [223] qu'un homme en parfaite santé ; mais c'est communément moins la force de la constitution, que le goût ou la situation du Disposeur qui déterminent son placement. Au reste, cette considération ne détruit pas, mais seulement affoiblit les conséquences qu'on tire de la comparaison du sort de ces deux classes.

Les Religieux et Religieuses forment aussi une classe à part dans la société ; leur régime, leurs occupations, la renonciation à des plaisirs et des besoins de différentes especes, peuvent altérer ou corroborer leur tempérament, et la vraisemblance est pour l'amélioration de leur constitution. On peut objecter qu'on n'admet dans

les Cloîtres que des personnes bien constituées ; l'objection est la même que contre les Rentiers viagers, et la réponse ne sera pas différente.

---

[224] QUESTION VII.

Comparaison de la Mortalité de différentes années.

Nous avons vu que les productions de l'humanité sont tellement distribuées, que dans l'espace de dix années, on n'en trouve aucune qui soit double de l'autre, nos pertes ne sont pas au même niveau : il est des années ou l'espece est épargnée, il en est où la rigueur des saisons, les exhalaisons, les influences malignes, détruisent une multitude d'habitans ; et dans les dix dernieres années, quoiqu'aucun fléau n'ait affligé ce royaume, on y trouve des cantons, qui, dans une seule année, ont peut-être perdu le dixieme de leurs habitans ; tandis que dans d'autres, la perte n'a été que d'un trentieme.

Il seroit à desirer qu'on observât ces années funebres, les pays qui ont le plus perdu, et ceux qui ont été épargnés, les variations du thermometre, dans le temps de ces pertes, et tous les phénomenes qui peuvent donner lieu à quelques conjectures ; l'exposition des faits concomitans du malheur indiqueroit ceux qui peuvent y avoir influé, et la connoissance des causes conduiroit à celle des préservatifs ou des remedes.

Nous avons comparé les années de mortalité aux années de disette, et quoique quelques Au[225]teurs aient cru trouver entr'elles quelque analogie, nous avons constaté qu'il n'en existe aucune, soit que les vimaires, qui font périr les végétaux, ne soient pas toujours contraires à l'espece humaine ; soit que les maux qu'occasionnent le manque de denrées, ne soient pas mortels dans l'année même. Il est vrai qu'en 1709, le nombre des morts fut, à Paris, supérieur d'une moitié au nombre commun ; mais le froid excessif put, et même dut en être la cause, indépendamment de la rareté des grains.

---

[226]

TABLE I. *Quest. 7. Chap. 11.*

Décès.

ANNÉES.	ISLE DE RÉ, de 1764 à 1773.	ISLE D'OLÉRON, de 1765 à 1774.	Election de la Rochelle, 5 Par. de 1764 à 1773.	Election de Marennes, 10 Par. de 1764 à 1773.	PARIS, de 1752 à 1761.	*Idem.* de 1762 à 1771.
1	553	616	206	372	17762	19967
2	718	459	145	478	21716	20171
3	480	505	122	476	21724	17199
4	593	526	98	472	20021	18034
5	804	433	112	388	17236	19637
6	611	530	80	372	20129	19875
7	489	537	154	359	17202	20898
8	660	722	144	547	18446	18427
9	681	523	195	937	18531	18719
10	610	632	151	580	17684	20685
Année commune	619 $\frac{3}{10}$	548 $\frac{3}{10}$	140 $\frac{7}{10}$	498 $\frac{1}{10}$	19044 $\frac{2}{10}$	19361 $\frac{2}{10}$
Évaluation par approximation de la différence de l'année commune.						
En plus. .	$\frac{7}{24}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{4}{7}$	$\frac{8}{9}$	$\frac{1}{7}$	$\frac{5}{63}$
En moins.	$\frac{7}{31}$	$\frac{3}{10}$	$\frac{6}{13}$	$\frac{9}{32}$	$\frac{3}{31}$	$\frac{1}{9}$

[227] TABLE II. *Quest. 7. Ch. 11.*

Décès.

Années.	Isle de Ré, de 1764 à 1773.		Isle d'Oléron, de 1765 à 1774.		Généralité de la Rochelle, Élection de Marennes, de 1764 à 1773.	
	M.	*F.*	*M.*	*F.*	*M.*	*F.*
1	265	288	296	320	190	182
2	369	349	224	231	252	226
3	251	229	261	244	251	225
4	282	311	249	277	245	227
5	398	366	229	204	213	175
6	316	295	233	297	171	201
7	238	251	302	235	194	165
8	325	335	368	354	288	259
9	359	322	266	257	546	391
10	318	292	342	290	290	290
Année commune	312 $\frac{1}{10}$	307 $\frac{4}{5}$	277	270 $\frac{1}{10}$	264	234 $\frac{1}{10}$
Évaluation par approximation de la différence de l'année commune.						
En plus..	$\frac{7}{26}$	$\frac{2}{11}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{3}{44}$	$\frac{2}{3}$
En moins.	$\frac{4}{17}$	$\frac{8}{23}$	$\frac{20}{61}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{2}{3}$	$\frac{23}{78}$

[228] OBSERVATIONS

Sur les Tables I et II de la Quest. VII, Chap. XI.

Ces Tables formées sur le même modele que celles qui ont marqué le degré annuel de fécondité, constatent la mortalité de chaque année et de chaque sexe.

Dans la premiere Table, la distinction des cantons offre une différence entre les variations de la mortalité; dans l'Isle de Ré, dont le climat est moins sujet à des intempéries dangereuses, la différence de l'année commune ne s'élève dans aucune année jusqu'au tiers: dans l'Isle d'Oléron cette différence est du tiers; dans les cinq Paroisses de l'Election de la Rochelle, l'excedent s'éleve environ de trois septiemes ; et dans les dix Paroisses de l'Election de Marennes, dont l'habitation est beaucoup plus mal saine, le terme moyen est presque doublé. Dans les dix années, 1772 se fait remarquer comme une des plus désastreuses. Quant à la mortalité de Paris, elle ne paroît pas donner lieu à aucune observation, autre que celles faites sur la fécondité de cette ville.

Il résulte de la Table II, que le sort de l'humanité est le même pour les deux sexes, en sorte que les années les plus mortelles pour l'un des deux, le sont aussi pour l'autre, quoique quelquefois, ainsi qu'on peut l'observer, dans l'Election de Marennes, la mortalité soit beaucoup plus forte dans un sexe que dans l'autre ; [229] mais alors encore le sexe le moins maltraité l'est plus que dans les autres années. Tel paroît être l'ordre commun de la Nature ; mais ces expériences ne sont pas assez étendues, pour qu'on en puisse former une regle générale pour tous les temps, ni pour tous les pays.

[230] QUESTION VIII.

Mois Climatériques.

Il est important pour l'humanité qu'on connoisse les temps les plus dangereux, afin que chaque individu veille plus attentivement à sa conservation, et que la puissance publique qui ordonne de l'emploi des hommes, soit plus économe des services pénibles : il est utile aussi de joindre à cette notion, la distinction de la mortalité des différens âges, et celle des différens sexes : ce sont ces trois sortes de faits dont on a cherché à acquérir la preuve.

On reconnoît qu'en général le renouvellement des saisons forme un temps climatérique ; que pour la masse de l'humanité, les mois de Septembre ou d'Octobre, sont en France le plus mortels, et le mois de Juillet, celui qui l'est le moins ; qu'au dessous de quinze ans, le commencement de l'automne, est le temps le plus dangereux, et dans le reste de la vie, l'hiver ou le commencement du printems ; et que les époques de l'année, fatales à l'humanité, le sont également pour l'un ou l'autre sexe ; enfin que dans le mois le plus funeste, la mortalité n'excede celle du mois le plus salubre, que d'un peu plus de la moitié.

[231] TABLE I. *Quest. 8. Chap. 11.*

Mois Climatériques suivant les pays.

MOIS.	PARIS, 40 ans.	PROVINCES diverses 8 Par.	ROCHEFORT.	ISLE DE RÉ.	SUEDE.
JANVIER	69166	571	1484	544	66646
FÉVRIER	66789	505	1053	476	71663
MARS.	77803	602	1073	472	74005
AVRIL	76815	608	1045	442	80902
MAI	72198	525	932	390	78642
JUIN	58272	621	704	387	68417
JUILLET.	57339	453	967	330	61819
AOUST	52479	505	1815	510	58877
SEPTEMBRE......	54339	653	2321	744	56355
OCTOBRE........	54897	644	2074	774	54886
NOVEMBRE	54029	514	1674	610	57093
DÉCEMBRE.......	60926	489	1332	520	59650
TOTAL.........	755052	6690	16474	6199	788955
MOIS commun..	62921	549	1372	516	65746

[232] Observations

Sur la Table I de la Quest. VIII du Chap. XI.

Cette Table présente l'ordre de la mortalité de la ville de Paris, de huit Paroisses, dont six de campagne, et deux petites villes prises dans différentes Provinces du Royaume, de l'Isle de Ré, et de Rochefort ; enfin de la Suede : chacune de ces colonnes est susceptible d'une observation particuliere.

A Paris, les six mois les plus mortels, sont le mois de Décembre, et les cinq premiers mois de l'année ; mais comme un grand nombre d'habitans de cette ville la quitte pendant les six autres mois, la conséquence qu'on peut tirer de cette comparaison n'est point certaine.

Dans huit Paroisses prises dans différentes Provinces, dont deux petites villes, les mois les plus destructeurs sont ceux de Septembre et d'Octobre ; et le mois le plus mortel, est à celui qui l'est le moins comme de 13 à 9.

Dans l'Isle de Ré, les mois les plus destructeurs, sont les cinq derniers et le premier de l'année ; et dans cette dernière classe, les deux qui sont le plus mortels, sont Septembre et Octobre ; le mois le moins mortel est à celui qui l'est le plus, comme 7 à 15.

A Rochefort, ville entourée de marais, les cinq derniers mois de l'année et le premier, sont les plus mortels ; les mois de Septembre et d'Octobre, sont ceux où la mortalité est supérieure ; et le mois le plus mortel donne trois fois autant de morts que celui qui l'est le moins ; mais les variations du nombre des habitans de cette ville, par la résidence ou l'ab [233] sence des marins, et sa situation dans un marais, la met dans une classe particuliere, qui ne peut tirer à conséquence pour le Royaume.

En Suede, les six premiers mois de l'année sont les plus redoutables ; dans cette classe, Avril et Mai sont les plus mortels, et les deux extrêmes sont à peu près comme 4 à 3.

Il résulte de ces différens états, qu'en général le changement des saisons est le temps le plus formidable pour l'humanité, et singuliérement le renouvellement et la fin de l'année physique ; l'un ou l'autre d'une maniere plus ou moins marquée, suivant la qualité du

climat. Les pays où la mortalité est moins variable, sont les pays froids, et on n'est point surpris de voir dans les pays où la présence du soleil ne peut causer que des influences bénignes, et rendre la température de l'air plus analogue au tempérament de l'homme, les mois de chaleur plus sains que les autres. Au contraire, dans les pays chauds et dans ceux de marais, placés au midi de l'Europe, les mois de chaleur sont les plus pernicieux.

En formant une regle commune pour la France, on peut considérer les mois de Septembre et d'Octobre, comme ceux où l'humanité fait les plus grandes pertes ; et Juillet comme celui où les pertes sont moindres; la variation de la plus forte à la moindre mortalité, dans différentes saisons, est à peu près dans la proportion de 3 à 2.

[234] TABLE II. *Quest. 8. Chap. 11.*

Mois Climatériques suivant les âges.

MOIS.	Jusques et compris 15 ans.		De 15 à 60.		Au dessus de 60.	
	Isle de Ré, 8 Par.	France, 8 Par.	Isle de Ré, 8 Par.	France, 8 Par.	Isle de Ré, 8 Par.	France. 8 Par.
Janvier..........	321	287	94	176	129	108
Février..........	293	280	92	142	90	83
Mars............	278	325	103	174	92	103
Avril............	239	290	99	212	104	106
Mai..............	212	267	95	170	82	88
Juin.............	221	293	90	168	76	60
Juillet..........	194	306	70	98	65	49
Aoust...........	363	341	89	120	59	44
Septembre.......	567	441	106	134	71	78
Octobre.........	542	392	121	174	110	78
Novembre........	429	273	99	163	82	78
Décembre........	307	253	97	149	118	87
Total.........	3966	3748	1155	1880	1078	962

OBSERVATIONS [235

Sur la Table II de la Quest. VIII du Chap. XI.

Cette Table présente l'ordre de mortalité de l'humanité, divisée en trois âges; la premiere, depuis la naissance jusqu'à 15 ans; la deuxieme, depuis 15 jusqu'à 60; la troisieme, au dessus de 60. Il est question de savoir si, dans ces trois âges, les mois climatériques sont les mêmes.

Dans la premiere époque, les mois de Septembre et d'Octobre sont les plus mortels; vérité commune à l'Isle de Ré et aux huit autres Paroisses.

Dans la seconde époque, à l'Isle de Ré, les trois mois les plus mortels sont, Mars, Septembre et Octobre: dans les huit Paroisses, Janvier, Mars et Octobre. Les mois les plus favorables dans ces seize Paroisses, sont Juillet et Août.

Dans la troisième époque, les mois les plus mortels sont à l'Isle de Ré, Octobre, Décembre et Janvier; dans les huit Paroisses, Janvier, Mars et Avril. Les mois les plus favorables dans les seize Paroisses, sont Juillet et Août.

Entre ces différens faits, il est des rapports plus ou moins marqués, et on peut induire de ceux qui sont plus caractérisés, que l'automne est plus redoutable pour les enfans; l'hiver et le commencement du printemps pour les vieillards. Cette observation doit obtenir d'autant plus de confiance, que l'enfant ayant en lui un principe de vie plus actif, il doit plus facilement recommencer l'année, et. par la même raison, l'approche d'une nouvelle carriere est plus difficile pour le vieillard. Dans l'âge moyen, les deux renouvellemens [236] des saisons sont les temps climatériques; on ne voit point qu'il y ait de mois décisivement favorable pour l'enfance; mais dans les deux autres époques, les mois de Juillet et d'Août sont, dans les 16 Paroisses, ceux où la mortalité est moindre.

[237] TABLE III. *Quest. 8. Chap. 11.*

Mois Climatériques suivant les âges et les sexes.

MOIS.	FRANCE, deux Paroisses.					
	Jusques et compris 15 ans.		De 15 à 60.		Au dessus de 60.	
	M.	*F.*	*M.*	*F.*	*M.*	*F.*
Janvier	123	84	64	66	33	26
Février	95	102	51	56	22	35
Mars	115	108	59	79	39	30
Avril	104	107	76	94	32	40
Mai	102	94	73	61	29	29
Juin	120	109	74	63	26	22
Juillet	132	107	41	37	16	18
Aoust	129	140	45	52	15	18
Septembre	175	166	49	59	33	28
Octobre	126	138	67	66	25	29
Novembre	98	98	61	64	30	22
Décembre	99	80	51	57	31	31
Total	1418	1333	711	754	331	328
	2751		1465		659	

[238] OBSERVATIONS

Sur la Table III de la Quest. VIII du Chap. XI.

Cette Table présente, comme la Table II, l'ordre de mortalité dans trois différens âges, mais elle fait une distinction entre les sexes.

Avant 15 ans, le mois de Septembre, le plus funeste aux hommes, l'est aussi pour les femmes. Dans la seconde époque, le mois d'Avril, le plus funeste pour les hommes, l'est aussi pour les femmes.

Dans la derniere époque, les mois de Mars et d'Avril sont également funestes pour les deux sexes.

Dans ces deux dernieres époques, le mois de Juillet est également favorable pour l'un et l'autre sexe.

On en peut conclure qu'il n'est point d'époque, dans l'année, plus fatale à un sexe qu'à l'autre.

Pour assurer cette conséquence, il eût été à desirer qu'on eût opéré sur plus de deux Paroisses; mais comme le nombre de morts s'y élève jusqu'à 4875, il est assez considérable pour légitimer une induction.

---

[239] QUESTION IX.

Des genres de mort.

Lorsqu'on passe en revue les causes de mort qui nous environnent et nous assiégent, on est effrayé de la multitude d'événemens qui peuvent terminer notre frêle existence : pour en diminuer le nombre et prévenir les malheurs, il seroit utile d'avoir sous les yeux le tableau des genres de maladies, ou d'accidens auxquels l'humanité, ou certains pays seulement, ou certains ordres de personnes sont sujets.

Ces recherches ont été faites en Angleterre, et singulierement dans la ville de Londres : il en résulte qu'environ le trente-deuxieme enfant qui vient au monde, y arrive mort, ou meurt en naissant; le vingt-septieme meurt de la pousse des dents ; un centieme des habitans meurt d'apoplexie, ou subitement ; un quinzieme de vieillesse ; un quatre-vingt-quatrieme de mort violente, en y comprenant le suicide pour un six centieme. Quoique cette évaluation paroisse assez juste, les expériences sur lesquelles elle

est fondée ne sont pas assez nombreuses pour établir une vérité : de plus, cette proposition n'est pas une regle pour l'humanité, mais seulement pour une ville capitale, s'il en est en Europe aussi peu-
[240]plée que Londres, et dont le climat et la maniere de vivre soient analogues ; il est facile de se procurer, en France, des dénombremens semblables à ceux que Londres nous fournit ; et il est une province où un grand nombre de Curés ont promis de faire mention sur les registres des causes de mort des personnes qu'ils enterrent, afin de fixer les idées et les dénominations : on a rangé toutes ces causes sous différentes classes dont on donne ici l'état.

Morts naturelles.

1°. Enfans mort-nés, ou peu de jours après la naissance.
2. Pousse des dents, ou autres maladies des premiers ans.
3. Suppression de regles, grossesse, fausses couches, ou suite de couches.
4. Fievre putride, ou maligne.
5. Fievres d'accès.
6. Fluxion de poitrine, ou coqueluche.
7. Dyssenteries.
8. Hydropisie, et phthisie.
9. Colique.
10. Asthme.
11. Pulmonie.
12. Apoplexie, paralysie, et mort subite.
13. Rougeole, et pourpre.
[241] 14. Petite vérole.
15. Scorbut, scrophule, cancers, et chancres.
16. Hernies.
17. Maladies vénériennes.
18. Indigestions, ou excès de boisson.
19. Goutte.
20. Gravelle.
21. Folie.
22. Vieillesse.

Morts violentes.

1. Noyés.
2. Étouffés.
3. Écrasés.

4. Tués par chûte.
5. Assassinés.
6. Empoisonnés.
7. Brûlés.
8. Trouvés morts.
9. Suicides et frénésie.
10. Exécutés par ordre de Justice.

Il faut aussi observer que les causes de mortalité ne sont pas les mêmes dans toutes les contrées, qu'il meurt annuellement à Londres un dixieme des habitants de la petite vérole; tandis qu'il a été vérifié sur un registre d'un hôpital de Paris, que sur neuf personnes attaquées de la petite vérole, il n'en périt que deux : ou même, si l'on en croit d'autres états, 2 sur 14. Cette [242] mortalité est certainement moindre en France qu'en Angleterre, et elle doit être moindre dans les campagnes que dans les villes ; celle de Boston se rapproche beaucoup du sort de la France : on y a observé que sur 11 personnes attaquées de la petite vérole, il en meurt 2.

Dans les villes il y a plus de coliques, de paralysies, d'apoplexies, d'indigestions, de maladies vénériennes, de goutte, de scorbut; la rougeole et la petite vérole sont plus mortelles ; la suppression des regles, les accidens de grossesse, les suites de couche font périr plus de femmes : au contraire, dans les campagnes, l'opération de l'accouchement est plus dangereuse ; la grossesse et ses suites le sont beaucoup moins ; il meurt un bien plus grand nombre d'enfans, ou lors de leur naissance, ou dans les premiers momens de la vie. Les fievres putrides et d'accès, les asthmes, pulmonies, fluxions de poitrine, diarrhées et dyssenterie, chancres et cancers, les excès des boissons, les coups et morts violentes, font périr un plus grand nombre de citoyens.

Si les causes de mort étoient publiées annuellement, ce tableau mis sous les yeux du peuple, seroit une leçon plus persuasive que toutes les dissertations. Le nombre des personnes noyées, ou de celles étouffées par la vapeur du charbon, inspireroit des vues de prudence et des précau[243]tions que la police la plus rigide ne peut suppléer. On prend des raisonnemens pour des systêmes, on y répond bien ou mal ; on ne répond point à des chiffres.

CHAPITRE XII.

De l'émigration et de l'introduction des Étrangers.

Quoique la France, par la bonté de son climat, la fécondité de son sol, les plaisirs qu'on y trouve, l'élégance de son luxe, les charmes de la société, les agrémens de celui des deux sexes qui attire l'autre, semble devoir fixer dans son sein ceux qui ont le bonheur d'y être nés, il n'est peut-être point d'Etat dans lequel l'émigration cause des maux plus sensibles.

Le François s'ennuye et se dégoûte facilement ; nul homme n'est plus avide de changement ; nul ne conçoit plus légérement des espérances, et nul n'a aussi plus droit d'en concevoir : poli, doux, souple, industrieux, sociable plus qu'aucun être de son espece, il est l'homme de tous les pays ; presque dans tous, sa langue est en usage ; par-tout, sa société, son esprit, ses talens, son adresse, ses services sont recherchés, et ce qu'a dit autrefois des Gaulois [**244**] leur vainqueur, qu'il n'étoit point d'armée où l'on ne trouvât quelqu'un d'eux, pourroit s'étendre aujourd'hui à toutes les grandes villes d'Europe : il semble qu'en France l'expatriation soit une maladie nationale ; tous les arts, tous les métiers, toutes les professions qui n'attachent pas nécessairement au sol et à l'état, en sont infectés ; et la forme même de l'existence d'un grand nombre de citoyens favorise cette émigration, en ce que dans les grandes villes, il est une multitude, d'hommes, qui, même avec une profession n'ont point de domicile [1]. Nous avons déjà pu remarquer que près de la mer, le nombre des veuves étoit fort supérieur à celui des veufs : tandis que dans l'intérieur des terres, pour huit hommes veufs, on trouve treizes femmes veuves ; sur les bords de la mer, pour six veufs, on trouve seize veuves [2].

1. On compte à Lyon quatre mille personnes qui ne couchent que dans des lits de louage.

2. Le dénombrement a été fait dans les cantons qui ont le plus souffert de la derniere guerre. A la Tremblade, sur 665 chefs de familles, on a compté 232 veuves.

On ne peut garantir l'exactitude des états d'émigration ; mais si l'on s'en rapporte aux relevés faits jusqu'à présent, suivant un terme commun pris sur deux années de paix, il meurt en mer annuellement 1100 personnes; il en passe dans [245] les Colonies 2500, et en pays étranger, voie de mer, environ 1000 : ces trois voies d'émigration forment par an une perte, dans la population, d'environ 4600 personnes.

L'émigration par terre ne peut être évaluée comme celle par mer, d'autant que l'homme qui sort du royaume, se soustrait plus facilement à l'inspection du Gouvernement ; mais par la raison même de cette facilité, la perte ne peut être moindre.

On a une notion plus exacte de l'émigration dans les troupes, par les états de désertion ; et il y a eu des années où le nombre a monté à 4000. Ces déserteurs et ces émigrans réunis, forment un nombre d'environ 13000 ; mais tous ne doivent pas être portés en perte pour la France : parce qu'il s'en faut beaucoup que tous ces déserteurs passent en pays étranger, et que des émigrans par terre ou par mer une partie ne passe en pays étranger que momentanément, ou pour un temps, et avec un esprit de retour ; une partie même de ceux qui partent dans le dessein de s'expatrier pour toujours, ne persiste pas dans ce dessein. Il ne faut pas un long temps pour faire cesser l'illusion naissante d'un établissement nouveau ; il en faut encore moins pour que la légéreté de caractere fasse changer le goût, et fasse naître les regrets ; et une partie [246] de ces émigrans revient expier dans sa patrie la faute de l'avoir quittée ; mais d'un autre côté, on doit considérer que les états que peut avoir l'Administration, sont certainement fort imparfaits, si l'on en excepte ceux de la désertion. Ainsi les omissions doivent à peu près compenser les retours, et c'est beaucoup si l'on compte que ces retours forment un excédent de 1200 sur les omissions.

De tant de faits qui ne sont pas constatés, et de plusieurs suppositions fondées sur de simples vraisemblances, s'il peut résulter quelque conséquence, on peut conjecturer que sur 2000 habitans, il en sort un de France tous les ans ; et comme il n'y a que les adultes qui sortent, à peu de chose près, un milliéme de cette classe s'expatrie tous les ans ; la proportion seroit encore plus forte, si elle étoit réduite à la classe des adultes mâles. Si ces évaluations sont admises, on peut estimer qu'il faut, pour que la population de France se maintienne dans le même état, un excédent annuel de 25 à 26 mille naissances sur le nombre des décès

Nous ne dissimulons pas les défauts de cette évaluation, et nous ne la proposons que comme un modele qui serve à en faire de plus juste, en se procurant des bases plus certaines.

La perte résultante de l'émigration, est compensée par l'établissement des Etrangers en France ; mais cet équivalent ne peut pas, à beaucoup près, rétablir [247] la balance. Beaucoup d'Etrangers voyagent en France, peu s'y établissent ; les ports de mer sont les lieux où l'on trouve le plus d'Etrangers, et parmi ces ports de mer, nul n'en doit fournir un nombre proportionnel aussi fort que Dunkerque, eu égard à sa position, à la nature de son commerce, et à la franchise de son port : aussi dans un dénombrement fait il y a quelques années, on a compté environ un huitieme d'Etrangers ; mais l'exemple est unique, les campagnes n'ont presque point d'Etrangers, les plus grandes villes en ont peu, les manufactures seules nous en donnent.

Au contraire, dans les autres pays presque toutes les grandes villes ont des colonies de François, et il n'est presque point de grandes maisons où on n'ait des cuisiniers, des valets-de-chambre, ou des laquais François ; dans toutes les villes considérables, on voit des chirurgiens, des perruquiers, des tailleurs, des brocanteurs François. Il y a quinze ou vingt ans, on comptoit trente mille François établis à Londres ; il s'en faut beaucoup qu'il y ait un nombre égal d'Anglois établis à Paris, ni même dans le royaume [1]. On évaluoit le [248] nombre des François établis en Espagne à 8000, il n'y a peut-être pas huit cent Espagnols en France ; on comptoit en Portugal cinq à six cent François sans la maison de l'Ambassadeur et les Juifs, et en France peut-être 50 Portugais : on estime qu'il y a quinze mille François établis en Italie, et qu'il n'y a pas 2000 Italiens établis en France. La Hollande est pleine de François, nés en France, ou issus de famille Françoises, et on trouve peu de Hollandois en France : en 1738, il y avoit dix mille François établis dans les Etats du Grand-Seigneur, et peut-être il n'y avoit pas cinquante Levantins établis dans tout le royaume.

A Berlin, à Pétersbourg, dans plusieurs grandes villes, on trouve des quartiers composés de François ; on ne voit rien de semblable

1. La plupart de ces estimations sont tirées des Discours Politiques, traduits de l'Anglois ; nous n'en garantissons point la vérité ; mais il existe une disproportion suffisante pour fonder les conséquences.

en France : dans les Isles de France et de Bourbon, on comptoit, il y a quelques années, près de 8000 François ; on ignore le nombre établi dans les Indes ; mais certainement il n'y a pas beaucoup d'Indiens établis en France.

Ainsi, l'on peut tenir pour constant que nos relations avec toutes les nations, peut-être lucratives pour le commerce, sont désavantageuses pour la population ; et qu'il n'est aucun Etat considérable dans l'Univers, qui compte plus de ses habitans établis en France, que de François établis dans son pays.

---

[249]

CHAPITRE XIII.

Y a-t-il augmentation ou perte de Population en France ?

Les Moralistes ont toujours déclamé contre la dépravation de leur siecle, et presque tous les Historiens se sont plaints de la dépopulation, peut-être les uns et les autres par l'impression que faisoit sur eux le spectacle des vices et des malheurs qu'ils avoient sous les yeux, et le penchant ordinaire qui porte à critiquer et à se plaindre. Diodore de Sicile, contemporain de César, affirme que le nombre des hommes étoit considérablement diminué à cette époque, et il appelle la terre un désert en comparaison de ce qu'elle étoit autrefois. Strabon qui vivoit du temps d'Auguste et de Tibere, atteste aussi les pertes immenses de l'humanité. L'Auteur de l'Esprit des Loix, dont les idées sont des principes, mais dont les relations ne sont pas toujours des vérités, prétend qu'il n'existe plus sur la terre qu'environ le trentieme de ce qui y existoit autrefois. Vossius en 1685, présentoit un état de l'Europe encore plus déplorable ; elle ne contenoit, selon lui, que 30 millions d'habitans.

Le vague de ces opinions et l'exagération évi[250]dente de quelques-unes poussées jusqu'à l'absurdité, est la meilleure preuve qu'aucune d'elles n'est fondée sur une vérité constante, et sur des conséquences méthodiques. La population a un flux et un reflux sensible dans l'espace des siecles, qui enrichit ou appauvrit diverses régions, comme la mer découvre une plage pour en absorber une autre ; mais il faut être bien instruit ou bien hardi pour oser calculer ou balancer les pertes et les gains de l'humanité, et il n'est point d'homme sage qui ne convienne que ce grand problême est, quant à présent, insoluble ; parce que dans l'état actuel du commerce, des relations, et de la police d'une grande quantité de peuples, il est impossible d'avoir une idée de leur population : au reste les recherches sur cet objet général sont de pures spéculations aussi inutiles que pénibles.

La question est encore assez difficile à résoudre pour une seule

nation ; mais alors, elle devient réellement intéressante, parce qu'il en résulte une induction ou même une preuve de la bonté ou des vices du Gouvernement. La prospérité de la nation, et le bonheur des individus étant les objets de la puissance publique, l'augmentation des habitans, qui est un indice et une suite presque nécessaires de la félicité publique, forme un monument qui dépose contre le Gouvernement, ou en sa faveur.

[**251**] La plupart des Auteurs qui ont écrit sur l'ancienne population de la France, n'ont pas plus vérifié leurs assertions que ceux qui ont traité de celles de l'Univers.

Selon Vallace, qui fait plusieurs suppositions d'après les Commentaires de César, qui lui-même avance des propositions conjecturales, les Gaules de son temps contenoient 32 millions d'habitans. D'autres spéculateurs font monter cette population à 37 millions, et quelques uns à 48.

Machiavel juge notre population d'après la terreur qu'avoient excité en Italie les armes Françoises, et il parle d'armées de 25 à 30 mille hommes comme de déluges de barbares.

Selon Puffendorf, sous Charles IX, on comptoit en France environ 20 millions d'habitans.

Vossius, en 1685, n'en donnoit à la France que 5 millions.

L'évaluation faite à la fin du dernier siecle à laquelle on a donné le nom de dénombrement, portoit la population à 19 millions.

Il y a vingt ou trente ans, tous les Écrivains donnoient à la France 15 ou 16 millions.

Comme on n'a donné aucune preuve de ces assertions, comme de certains faits rapportés par quelques Auteurs, ne prouvent rien parce qu'ils prouveroient trop, ou du moins ne constatent [**252**] qu'une vérité connue, c'est-à-dire, l'obscurité de l'antiquité, et l'illusion de la dénomination de feu, qui, dans quelques pays, annonçoit plutôt une faculté quelconque de payer qu'une habitation, cette proposition ne peut être mieux vérifiée que par les faits qui en sont les causes, les indices ou les effets.

Dans quel temps placera-t-on la plus vaste population de la France ? Personne ne soupçonnera qu'elle ait existé dans les temps anciens, où nos ancêtres vivoient dans les forêts [1], et formoient une

1. Tacite et les Commentaires de César.

nation de chasseurs : l'espece d'hommes dont la substance exige une plus grande étendue de terrein.

Ce ne sera pas non plus dans ces temps, où une indulgence cruelle permettoit d'expier tous les crimes par une contribution pécuniaire, où un homme puissant ou riche pouvoit être injuste et barbare impunément ; la plus grande partie de la nation réduite à l'esclavage, sous le titre de serf, étoit à peine comptée dans la masse de l'humanité, et une évaluation infamante mettoit le meurtre d'un homme du peuple au plus bas prix [1] : incertains de leur propriété et de leur existence, ces malheureux désertoient les pays où ils étoient [253] vexés [2], comme un troupeau de moutons fuit le couteau du boucher.

On a osé louer les temps du Gouvernement féodal, où l'autorité étoit incertaine, et la justice sans force, où une hiérarchie de tyrans divisés entre eux, ne contestoit les droits du trône, que pour anéantir ceux de la nation ; aucune barriere n'arrêtoit les vexations des Seigneurs ; tout château étoit une forteresse, et souvent une retraite de brigands ; les campagnes étoient en armes, chaque contrée formoit une nation ; d'une Province, d'une Seigneurie à l'autre, toute relation de commerce et de société étoit interrompue ; nul recours contre l'oppression [3], nul moyen d'avoir justice ; le sujet même étoit obligé de s'armer contre son Roi, et les loix qui doivent établir la paix, prescrivoient et autorisoient la guerre civile [4]. Une multitude de devoirs onéreux et bizarres, monumens d'oppression et de démence, vexoient et humilioient l'humanité, les propriétés étoient incertaines, la vocation aux successions ne subsistoit que pour les enfans, et les droits même que donne l'amour, et que confirme le mariage, étoient devenus le patrimoine de la féodalité [5].

[254] On placeroit plutôt l'époque de la plus grande population vers le commencement du 14e siecle, lorsque les affranchissemens des serfs [6] et la formation du commerce eurent fait prendre à la

1. Loix Ripuaires, Saliques et Bourguignones.

2. Désertion du Royaume de Soissons, en 562.

3. La voie de l'appel n'a été établie que sous S. Louis.

4. L'homme lige étoit obligé d'assister son Seigneur qui faisoit la guerre au Roi.

5. Droit de cuissage.

6. Quoiqu'il y ait eu des affranchissemens et des communes, antérieurement au quatorzieme siecle, ce n'est qu'à cette époque que ces établissemens furent assez répandus dans le Royaume, pour constituer l'état de la Nation.

nation une face nouvelle et plus de consistance : mais depuis que les Valois monterent sur le trône, il fut sans cesse ébranlé, et les secousses qu'il reçut, retentirent dans tout le royaume ; ce ne furent point les malheurs de nos Rois, mais ceux de toute la nation. L'histoire du regne de Philippe VI, de Jean II, de Charles V, de Charles VI, de Charles VII, et de Louis XI, peint la France déchirée et sanglante, ses provinces ravagées, et une moitié du royaume armée contre l'autre.

Sous Charles VIII, Louis XII, et François I, la France souffrit moins ; à la vérité, ces Rois firent en Italie des guerres malheureuses, et on la nomma le tombeau des François ; mais ce tombeau ne servit qu'à quelques guerriers, qui composoient des armées moins nombreuses que celles d'aujourd'hui, et malgré le mot d'un Roi généreux et sensible à l'honneur : il n'y eut de perdu que la réputation des armes Françoises.

[**255**] Depuis que des querelles de religion agiterent les esprits, nos malheurs furent portés à leur comble ; la derniere moitié du 16e siecle n'est qu'une suite peu interrompue de divisions intestines, de fureurs et de massacres ; des-lors qu'un faux esprit de religion eût rendu les hommes atroces, les citoyens d'une même ville s'attaquerent et se detruisirent ; tout homme crut voir ou craignit dans son voisin un ennemi ; la guerre pénétra jusques dans les familles, les nœuds formés par la nature étoient sans force, les parents se méconnoissoient, et le lit nuptial n'étoit pas toujours un moyen de réunion ; le meurtre parut légitime ; et indépendamment de ces événemens horribles qui coûterent à la France tant de millions d'hommes, chaque jour fut marqué par des crimes ; chaque contrée, chaque lieu fut fameux par des combats, et ces petites batailles, ces pertes obscures, mais répétées, formerent une plaie dont la profondeur est incalculable.

Le commencement du 17e siecle ne fut pas exempt des divisions intestines, et les mains des Rois furent teintes du sang de leurs sujets : ce n'est que depuis 1660, que les tranquilles habitans des provinces de l'intérieur, n'ont connu le bruit du canon que par des réjouissances ; cependant, depuis que Louis XIV eut suc-[**256**] cédé dans le Gouvernement de son royaume au Cardinal Mazarin, son regne ne fut qu'une suite peu interrompue de guerres heureuses ou malheureuses, mais toujours ruineuses. Ce Prince qui rechercha tant les éloges, et quelquefois les mérita, mérite bien plus encore

des reproches pour avoir abusé de sa nation et de son siecle, et avoir appris à l'Europe à grossir son pied militaire. Ce sont les grands Princes dont il est intéressant de relever les fautes, et celui-ci a eu le courage de nous prévenir. Encore aujourd'hui nous payons *les dettes* que créa cette fausse idée de grandeur, et la population se ressent peut-être autant que le trésor royal, des plaies que ce Prince a faites au royaume. Un Administrateur qui a joui d'une grande réputation, inférieure pourtant à son mérite réel, a observé dans son département, que vingt ans après la guerre de la succession, il manquoit un âge dans la population : on ne trouvoit presque point d'hommes depuis 35 ans jusqu'à 45 ; c'étoit une lacune qu'avoit occasionnée cette malheureuse guerre de la succession, pendant laquelle on enlevoit dans les provinces tout ce qui étoit en état de porter les armes, et des défaites successives consommoient les recrues.

Depuis 1715, jusqu'à nos jours, la France a respiré, et la population a dû prospérer ; la guerre avec l'Espagne n'a été qu'une tracasserie [257] de Souverains ou plutôt de Ministres, guerre momentanée et peu sanglante ; la guerre de 33 fut courte, arma peu d'hommes et coûta peu de sang ; les guerres de 1741 et 1756 furent plus longues, plus meurtrieres ; mais ce n'est encore que 15 ans de guerre, sur 59.

Les ennemis n'ont pénétré en France, que dans quelques parties et pour quelques instans ; il n'y a eu aucune guerre intestine : ainsi, à ne consulter que les causes qui ont nécessairement influé sur l'augmentation ou sur le décroissement de la population, jamais elle n'a dû être plus florissante qu'à l'état actuel. Voyons si, sous d'autres aspects, les faits confirment une proportion aussi consolante.

Quiconque aime l'humanité a dû réfléchir sur les malheurs physiques dont elle est accablée ; les pires de tous sont les maladies, et dans cette partie comme dans toute autre, notre sort a varié.

Quelques Auteurs ont prétendu que les deux véroles sont plus anciennement établies en France, qu'on ne le croit communément ; cependant il paroît constant que l'Afrique nous a donné l'une dans le 12ᵉ siecle, et que nous devons l'autre à l'Amérique dans le commencement du 16ᵉ siecle ; du moins, depuis ces époques, ces maladies sont plus communes ; mais celle qui est la suite des plaisirs est moins terrible aujourd'hui, [258] et se guérit plus faci-

lement qu'à son apparition : quant à l'autre, elle est moins mortelle en France que dans d'autres pays, singuliérement en Angleterre.

On donne encore une origine nouvelle au scorbut, quoique d'anciens Auteurs aient traité de maladies dont les effets et les symptômes sont les mêmes : mais quand cette maladie se seroit répandue en France, et seroit devenue commune depuis le doublement du Cap, quand on y joindroit les deux maladies plus destructives que nous venons de compter comme nouvelles, les pertes qui en résultent ne peuvent être comparées avec les désastres qu'ont occasionné d'autres maladies qui ont disparu, ou qui sont devenues très-rares.

Les maladies cutanées faisoient anciennement des ravages affreux ; souvent le feu sacré et le mal des ardens dévasterent la France : leur premiere apparition est du 10e siecle. Un grand nombre de personnes fut attaqué et périt de la maladie pédiculaire. Les écrouelles et les rachitis étoient fort communs. La lepre s'est manifestée dans le royaume dès le 7e siecle, et dans le 13e on comptoit en France deux mille hôpitaux destinés aux personnes qui en étoient attaquées.

Ces maladies étoient encore moins terribles que celle de la peste : on en compte 13 dans le [**259**] 10e siecle, 24 dans le 11e, 2 dans le 12e, 8 dans le 14e, 3 dans le 15e, 2 dans le 16e ; dans le 18e cette maladie s'est fait sentir en France, mais n'a attaqué qu'une foible portion du royaume ; une Police attentive est parvenue à en arrêter le cours, et en prévient journellement l'irruption : ces soins de la Police doivent aussi être comptés parmi les avantages de notre siecle, et anciennement le défaut d'ordre public et de précautions, devoit être l'origine d'une multitude de maladies. Quand on pense que dans le 17e siecle les plus grandes villes n'avoient point de rues pavées, que ces rues étoient étroites, et sans alignement, que les premiers ordres donnés pour leur nettoiement sont très-modernes, il est facile d'imaginer quelle corruption devoit résulter de ce désordre ; aussi les maladies épidémiques, dont les secours de la Médecine excités ou dirigés par l'Administration, préviennent les progrès, n'avoient point alors de barrieres, infestoient le royaume, étoient comptées comme des pestes, et l'étoient en effet. Dans ces temps, la Chirurgie étoit plutôt un métier qu'un Art ; tout homme qu'on auroit pu sauver par des incisions ou autres opérations, périssoit : ainsi les maladies anciennement étoient plus nombreuses,

plus mortelles, et l'art de les guérir étoit moins connu et moins répandu ; la population devoit donc [260] être moins florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, à moins que la misere des habitans, qui certainement est destructive, ne formât un nouvel obstacle à leur multiplication ; mais ce terme de comparaison n'est peut-être pas plus désavantageux pour notre siecle que les autres.

Depuis environ six mille ans, l'homme se plaint de son sort ; et depuis six mille ans, il a raison de se plaindre. Une existence d'un petit nombre d'années, une double portion de cette existence consommée par l'enfance et la vieillesse, deux extrémités destinées à la souffrance et aux douleurs ; près du tiers de la vie absorbé par le sommeil, qui n'est ni la vie ni la mort ; une grande partie du temps, nécessairement sacrifiée à d'autres besoins de l'humanité ; les maladies et la douleur nous tourmentant souvent pendant des années ; du peu qui nous reste, la plus grande partie est employée à des travaux pénibles, dont les besoins physiques, les usages et les conventions font une nécessité ; à peine nous reste-t-il le temps de nous féliciter du bonheur d'exister : mais si, non contens de déplorer ces maux, suites nécessaires et inévitables de l'humanité, nous formons des conjectures sur l'augmentation ou la diminution du nombre des hommes, par l'appréciation de leur bien-être comparé à celui des temps précédens ; nous devons vérifier leur situation dans les points principaux de leurs besoins, le [261] logement, le vêtement et l'aliment. Si l'on parcourt les villes de France, on ne trouve aucune comparaison des habitations anciennes aux habitations actuelles : dans toutes les provinces, les anciennes cités et les nouvelles villes paroissent de deux pays différens, et les maisons subsistantes sont, sans contredit, plus grandes, plus commodes, et plus saines que celles qu'elles ont remplacées : si nous fixons notre attention sur celles des campagnes, nous reconnoîtrons par-tout l'empreinte de la misere ; cependant, quoiqu'il existe peu de vestiges des habitations anciennes des pauvres, on peut observer qu'il y en a un moindre nombre composées de torchis, que les nouvelles sont moins resserrées et mieux aérées, que les lieux d'habitation bien situés ont gagné en population, ce que les autres ont perdu ; ainsi nous trouvons amélioration dans le lieu de la résidence, et dans la forme de l'habitation.

Nous ne considérerons de même le vêtement, que par rapport aux pauvres, parce que c'est la plus grande partie de la nation. Le

paysan François est mal vêtu, et les lambeaux qui couvrent sa nudité, le protégent foiblement contre la rigueur des saisons : cependant il paroît que son état, par rapport au vêtement, est moins déplorable qu'il ne l'étoit autrefois. L'habit pour le pauvre n'est pas un objet de luxe, mais une défense néces[262]saire contre le froid : la toile, vêtement de beaucoup de paysans, ne les protége pas suffisamment contre la rigueur des saisons ; mais depuis quelques années, ces sortes d'habits sont moins nombreux [1], et il est un bien plus grand nombre de paysans qui portent des vêtements de laine : la preuve en est facile ; car il est certain que depuis quelques temps il se fabrique dans le royaume une plus grande quantité de grosses étoffes de laine ; et comme elles ne s'exportent point, elles sont nécessairement employées à vêtir un plus grand nombre de François : le vêtement du pauvre est certainement bien préférable à celui dont il étoit couvert avant que le linge fût connu, et devenu d'un usage général ; la galle, la teigne, et toutes les maladies cutanées, et autres dont l'origine est le défaut de propreté, n'étoient autrefois si communes que par défaut de linge.

Mais le vêtement et le logement sont bien moins importans que les alimens ; c'est-là le grand intérêt, celui auquel tout autre est subordonné ; et sur cet article, l'humanité a été cruellement maltraitée dans ces derniers temps. Té[263]moin de la calamité, j'ai vu le dernier période de la misere ; j'ai vu la faim transformée en passion, l'habitant d'un pays sans récolte, errant, égaré par la douleur, et dépouillé de tout, envier le sort des animaux domestiques, se répandre dans les prés pour manger l'herbe, et partager la nourriture des animaux sauvages : si ces horreurs ont été concentrées dans une petite contrée, la calamité a pourtant été générale : d'un bout du royaume à l'autre, un cri national s'est élevé sur le manque d'aliment, et il n'est presque aucune ville, aucune province, dont la subsistance n'ait été compromise ; cependant quels que soient ces malheurs, il n'est pas vraisemblable qu'ils aient été moindres autrefois, et les traces qu'ils ont laissées, font conjecturer que les famines ont été, dans les siecles précédens, plus fréquentes, plus générales et plus terribles.

1. L'Ordonnance de 1689, pour la Milice, prescrit que dans les Provinces où l'usage des paysans est de porter des vêtements de toile, on donne aux Miliciens un justaucorps de treillis.

Avant qu'on eût ouvert les communications ; lorsque chaque contrée renfermée par des montagnes, des ravins, des ruisseaux, des rivieres, ne vivoit que de sa production, ne pouvoit ni tirer des subsistances des contrées voisines, ni leur en fournir, il étoit vraisemblable qu'on cultivoit moins de bled, puisqu'on n'avoit point la facilité de vendre à son voisin l'excédent de sa consommation ; lorsque plusieurs années in[**264**]grates se succédoient, les amas des années précédentes ne pouvoient parer aux malheurs, et le mal étoit sans remede ; le recours au trône n'étoit ni facile ni d'usage, et le malheureux mouroit sans être secouru ; les pertes étoient peu connues, mais plus nombreuses. Les Historiens n'ont pas été très-attentifs à nous transmettre ces malheurs du peuple ; cependant nous voyons qu'il y a eu dans le 10e siecle, 10 famines ; dans le 11e, 26 ; dans le 12e, 2 ; dans le 14e, 4 ; dans le 15e, 7 ; dans le 16e, 6 ; et ces famines n'étoient pas des disettes ordinaires : il y en a eu telle où les morts ont été déterrés, et où on a vendu de la chair humaine [1].

Dans l'état habituel de la consommation du peuple, on a pu observer que dans plusieurs provinces ou contrées, dont les habitans se nourrissoient anciennement de pain de bled sarrazin, d'orge, ou de seigle, l'espece de pain est devenue meilleure : nous ne pourrions assûrer s'il y a plus grand nombre d'hommes, dans les alimens desquels entre la viande ; mais certainement, il en est beaucoup plus qui boivent du vin, excellente boisson pour les pauvres, non-seulement parce qu'elle est alimentaire, mais parce qu'elle est aussi un très bon antiputride.

[**265**] Après ces premiers besoins, bases essentielles du bien-être du peuple, si nous apprécions ce bien-être par d'autres considérations ; si nous recherchons quelles sont les jouissances et la possession des pauvres ; nous trouvons encore leur état amélioré : ce n'est pas seulement dans les villes où les habitans jouissent d'un jour éternel, où les rues sont pavées, les eaux mieux ou moins mal distribuées et conduites, que dans les temps anciens ; dans les campagnes même, il est pour les habitans une quantité de possessions et de jouissances nouvelles ; un chemin, un pont, une digue, sont des propriétés publiques dont profite le moindre citoyen ; et on ne peut nier que sous cet aspect notre bien-être ne soit augmenté :

1. En 1032 et 1033, à Tournus, on exposa en vente de la chair humaine.

il est possible que quelques familles, ou quelques lieux ayent perdu ; mais il n'est point de provinces en France dont l'habitation soit plus malsaine, les communications moins ouvertes, et où l'existence soit plus fâcheuse qu'il y a 50 ans.

Nous sommes bien éloignés de conclure de ces observations, que l'état du peuple, en France, soit ni aussi heureux qu'il peut l'être, ni tel que l'humanité l'exige, ni même égal à celui de plusieurs de nos voisins ; mais nous croyons que la misere du peuple est de quelques degrés moindre qu'elle n'étoit autrefois ; et comme c'est un fléau destructeur de l'humanité, cette [266] cause étant aujourd'hui moins active, doit faire présumer une plus forte population.

Nous ne prendrons point une autre idée de la population Françoise, si nous jugeons du nombre des habitans par leurs travaux. Dans les siecles précédens, les Arts nous étoient étrangers, et peut-être aujourd'hui nous pouvons compter cent Artisans contre un dans les temps anciens ; par conséquent, toute la main-d'œuvre étoit employée à la culture du sol, et dans l'ordre du peuple, on comptoit presque autant d'agriculteurs que d'habitans ; mais s'il existoit un plus grand nombre d'agriculteurs qu'il n'en existe aujourd'hui, l'agriculture devoit être plus étendue ; cependant il est constant que la France n'a jamais été mieux cultivée, qu'elle l'est à l'époque actuelle : consultez dans tous les pays les chartes, les anciens titres, les terriers des Seigneurs, vous verrez que des terres qui rapportent des grains étoient autrefois des bois, des marais, ou des prés : non-seulement un grand nombre de terres a été défriché ou desséché, mais les terres cultivées anciennement, le sont aujourd'hui beaucoup mieux, et les vieillards des campagnes sont forcés d'en convenir. Un point plus remarquable encore pour la population, est que la culture même qui exige le plus de bras, est celle dont la progression est le plus marquée : [267] dans la plupart des provinces où croît la vigne, on compte que depuis cinquante ans le genre de ce produit est plus que doublé ; dans quelques contrées la proportion est du quintuple : il est donc constant qu'il existoit anciennement un moindre nombre d'agriculteurs ; et comme c'étoit la profession universelle de la nation, il s'ensuit qu'il existoit un moindre nombre d'habitans.

Ainsi, soit qu'on considere les causes physiques, morales ou politiques, qui influent sur les progrès ou la décadence de la population,

soit qu'on examine les effets qui en prouvent la force ou la foiblesse, on reconnoît que la population du royaume est sensiblement augmentée ; ensuite si, revenant à notre méthode ordinaire, nous soumettons cette proposition à la loi du calcul, si nous comparons le nombre des naissances à celui des décès, ou le nombre respectif des naissances, et la force des dénombremens à diverses époques, ces recherches répandront encore de nouvelles lumieres sur cette proposition.

Nous avons déjà reconnu que la population est le résultat du nombre des naissances comparé avec celui des morts ; ce gain et ces pertes de la nation forment la balance qui décide de son état : or il est constant qu'en France le nombre des naissances est supérieur à celui des morts ; cette supériorité est moins marquée dans les [268] grandes villes, parce que beaucoup de personnes qui viennent y mourir n'y sont point nées ; mais dans les campagnes, par un effet contraire, elle est énorme, elle s'éleve jusqu'à un quart ; et pour la totalité du royaume, il existe annuellement un septieme de naissances plus que de décès : il est vrai que, sur cet excédent, il faut déduire environ 20,000 naissances pour compenser le vuide résultant des émigrations ; mais cette diminution est peu considérable, et l'excédent reste toujours à peu près dans la même proportion. Ce genre de preuve seroit convainquant, si l'inégalité du nombre des décès d'une année à l'autre, ne diminuoit la confiance due à cette espece de base ; mais si l'on ne peut s'en servir pour constater le taux du progrès de la population, au moins il en résulte une certitude morale qu'il existe annuellement une augmentation quelconque.

Un autre genre de comparaison confirme cette idée ; des relevés ont été faits des naissances et des mariages dans les mêmes contrées à diverses époques ; le nombre en est fort supérieur dans les dernieres, et conséquemment la preuve du plus grand nombre d'habitans est acquise : on peut objecter à la vérité qu'anciennement, et singuliérement avant la déclaration de 1736, les registres qui constatent l'état des citoyens étoient [269] tenus moins exactement ; mais s'il s'y trouvoit quelque irrégularité, ce n'étoit pas sur l'article des mariages ; cependant la supériorité de leur nombre est à peu près la même que celle des naissances : d'ailleurs cette augmentation se trouve encore même dans la comparaison de temps postérieurs à la Déclaration de 1736 : nous en rapportons la

preuve pour trois provinces ; et comme rien ne les différencie du reste du royaume, cette démonstration peut être considérée comme générale pour la nation.

Les dénombremens nous donnent aussi des résultats analogues aux autres genres de preuve. Les habitans de plusieurs Communautés, prises au hasard dans la Généralité de Riom, avoient été dénombrés en 1756 ; 15 ans après, le dénombrement a été répété, quelques Communautés avoient gagné, d'autres avoient perdu ; mais sur la totalité, il s'est trouvé dans ce période une augmentation de population, et la preuve résultante de cette comparaison est d'autant plus forte, que chaque partie des citoyens de ces paroisses, de chaque sexe, et de chaque âge, a éprouvé à peu près la même augmentation qu'on remarque dans la totalité.

Il seroit difficile de déterminer quels sont les pays et les lieux qui ont gagné ou perdu dans le flux et reflux de la population ; mais en géné[270]ral, les provinces et les villes où l'agriculture et le commerce ont prospéré, sont celles où la population a fait le plus de progrès ; aussi Lyon donne dans le temps moderne un nombre de naissances fort supérieur aux temps anciens ; la Généralité de Tours est peut-être une de celles, où l'augmentation de la population est le moins sensible ; la plupart de ces villes ont perdu, et les campagnes ont gagné : c'est un sort peu ordinaire ; la cause en est que les manufactures de Touraine depuis soixante ans sont un peu déchues, et que Lyon a enlevé une partie de son industrie. Une des villes du royaume dont l'augmentation est la plus vraisemblable, est la Capitale : nous n'en chercherons pas la preuve dans l'augmentation prodigieuse du nombre des maisons, parce que les mêmes édifices contiennent aujourd'hui un nombre de personnes moins considérable qu'autrefois ; mais indépendamment des habitations, il est constant qu'il existe dans cette ville, depuis le système, une progression annuelle et sensible du nombre des habitans : on a cependant observé que depuis 20 ou 30 ans le nombre des naissances, et la consommation en pain et en viande, sont à peu près les mêmes ; et les dix dernieres années comparées aux dix années antérieures, en retranchant les temps de guerre, offrent des produits et des [271] pertes, et un nombre de mariages à peu près égal. Il est vrai que dans la derniere époque, l'absence du Parlement a formé dans cette ville un vuide considérable, et on en trouve la preuve dans l'infériorité du nombre des naissances,

pendant les années 1771, 1772, 1773 ; mais la raison la plus forte est que, depuis quelque temps, le goût de la campagne a gagné les habitans de Paris, et ces absences sont la cause pour laquelle le nombre des naissances et des décès, et la consommation, n'augmentent pas, quoique le nombre des personnes domiciliées dans la ville seroit supérieur.

Afin de ne rien omettre sur cette matiere, nous discuterons en peu de mots deux questions qui ont été fort agitées ; l'une, quel est l'ordre des progrès de la population en France ; l'autre, quels en sont les limites.

En général l'humanité est tellement constituée, et la fécondité et la mortalité sont tellement combinées, que notre espece doit multiplier dans nos climats, si quelque raison locale, physique, ou morale, ne dérange l'ordre de la propagation, et n'intervertit la loi de la nature [1] [272] M. de Parcieux qui avoit étudié l'humanité, mais ne l'avoit vue qu'en France, et dans une très-petite partie, a reconnu la vraisemblance des progrès de la population. L'Auteur des Discours politiques en affirme l'augmentation pour le genre humain, mais ne fixe point quel en est l'ordre, ni quels en sont les degrés. Vallace a déterminé cette progression ; mais dans ses spéculations il paroît qu'il ne compte sur aucuu célibataire, qu'il suppose que tous les mariages rapportent six enfans, et qu'il n'en meurt qu'un tiers avant le mariage : le résultat est que le genre humain doit doubler en 33 ans $\frac{1}{3}$, et qu'en un siecle on doit avoir douze hommes pour un ; cependant le même Auteur croit que la terre est dépeuplée. M. Franklin prétend que le peuple de la Pensilvanie doit doubler tous les vingt ans, ou du moins tous les vingt-cinq ans : il assûre qu'il n'a jamais passé dans cette Colonie plus de 80000 Anglois, que cependant il existoit en 1751 plus d'un million d'habitans, et que 24 ans après on en a compté jusqu'à trois millions : ces évaluations du progrès [273] de la population sont vraisemblablement excessives, et nous ne connoissons aucun pays

1. Rome, modele d'une sage et forte constitution, connut l'utilité des dénombremens ; et ses dénombremens successifs pourroient nous donner l'idée du progrès de sa population, si l'adoption des étrangers parmi les citoyens ne rendoit cette conjecture fautive. Une des époques où cette cause ne paroît point avoir influé, est celle de l'an 245 à l'an 256. A la premiere époque on comptoit 130000 citoyens en état de porter les armes ; à la deuxieme 140700, c'est environ un treizieme d'augmentation en onze ans.

auquel elles puissent s'appliquer ; mais elles peuvent servir, sauf quelques modifications, à donner une idée du degré de prospérité de la population, lorsque toutes les causes physiques ou morales se réunissent pour la favoriser.

C'est d'après l'état ancien et nouveau de la population Françoise, que nous pouvons fixer l'ordre de ses progrès. Nous avons déjà témoigné notre défiance des conséquences qu'on pourroit tirer du nombre annuel des naissances comparé à celui des décès : si nous consultons le nombre des naissances à différentes époques, en choisissant les époques dans lesquelles la situation de la nation a été à peu près la même, c'est-à-dire, les derniers temps du 17e siecle, et quelques années après la paix d'Aix-la-Chapelle, ce qui comprend dans la premiere époque presque toute la guerre de 1688, et dans la derniere, la guerre de 1755 ; nous trouvons que dans l'espace de 74 ans la population est augmentée à peu près d'un neuvieme, malgré le désastre de la guerre de 1701, l'hiver de 1709, et plusieurs chertés de grains : événemens qui ne se trouvent pas ordinairement dans la révolution d'un siecle, et qui même sont rares dans notre histoire.

[274] Les dénombremens de 15 Communautés d'Auvergne; faits à 15 ans de distance qui comprennent la guerre de 1755, nous donnent une augmentation d'environ $\frac{2}{43}^{me}$: si l'on jugeoit du royaume par ces 15 Communautés, qui ne sont certainement pas celles où la population a le plus gagné, et si la situation nationale étoit toujours la même qu'elle a été pendant cette époque ; en moins de deux siecles et demi la population seroit doublée.

Cette progression est-elle possible, et doit-on supposer que jamais la population s'éleve en France jusqu'à ce degré ? Nous avouons que nous n'y trouvons aucun obstacle, et nous croyons, avec M. Franklin, que les limites de la population ne sont fixées que par la quantité d'hommes que la terre peut nourrir et vêtir : ces bornes mêmes qui sont réelles pour la totalité de l'univers, n'existent pas pour un pays en particulier ; et sa population peut être supérieure à la fécondité du sol, si l'habitant trouve dans son industrie des moyens de subvenir à ses besoins, et de rendre tributaire le sol étranger. Les villes contiennent certainement plus d'habitans que leur superficie n'en pourroit nourrir ou vêtir : or les Etats peuvent, les uns vis-à-vis des autres, avoir le sort des villes ; ils l'ont même en effet, et la Hollande compte certainement

plus d'habitans que le sol n'en peut [275] alimenter. On doit donc tenir pour certain, que la possibilité de l'extension de la population va jusqu'au point où la réunion d'un nombre d'hommes sur un même terrein pourroit nuire à leur conservation par l'altération de l'atmosphere, ou l'interception des communications, ou l'insuffisance des moyens de fournir aux besoins de la vie.

---

[276] TABLE I. *Chap. 13.*

COMPARAISON des Naissances aux Décès, dans les mêmes époques.

LIEUX sur lesquels il a été opéré.	Naissances	Décès.	Excédent par approximation du nombre des naissances à celui des décès.
Les cinq grandes villes du Royaume, PARIS, LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, ROUEN	272112	263812	$\frac{1}{33}$
Petites villes de diverses Provinces . .	38358	33372	$\frac{1}{7}$
CAMPAGNES.			
Diocèse de LAVAUR, villes non comprises.	17091	12111	
Élection de COGNAC, 2 villes non comprises.	18239	13056	
Élection de la Rochelle, 8 paroisses. . .	2799	2343	
ISLE D'OLÉRON, 6 Paroisses	6612	5409	
ISLE DE RÉ, 8 Paroisses	8072	6199	
Diverses Provinces, 6 Paroisses.	1392	916	
TOTAL des campagnes.	54205	40034	$\frac{1}{4}$
Toute la Nation pendant 5 ans. . .	4644598	3969655	$\frac{1}{7}$

[277] TABLE II. *Chap. 13.*

PROVINCES ou GÉNÉRALITÉS.	NOMBRE de Paroisses	ÉPOQUE ANCIENNE.			ÉPOQUE RÉCENTE.		
		Années, les deux termes compris	Naissances.	Mariages.	Années, les deux termes compris	Naissances.	Mariages.
RIOM	162	1690 1699	56814	12950	1748 1757	68934	14923
LYON	133	1690 1699	35228	7824	1749 1758	40126	8942
ROUEN		1690 1699	120691	28707	1752 1762	123037	29187
AUCH et PAU	248	1690 1701	58055	14785	1752 1763	60644	13571
BOURGOGNE	308	1690 1701	80007	17660	1752 1763	96689	20091
ALENÇON	384	1690 1701	77664	18707	1752 1763	83628	19387
Principauté DE DOMBES		1690 1701	11071	3050	1752 1763	13606	4122
LA ROCHELLE, Élect. de Cognac	70	1691 1700	17022	3499	1754 1763	19319	4257
RIOM	38	1701 1709	11146	2533	1747 1756	13547	2932
LYON	118	1701 1711	25318	5360	1749 1759	32014	6663
RIOM	119	1710 1719	17953	3852	1747 1756	20611	4390
LYON	72	1710 1720	30380	6660	1749 1759	40145	7861
RIOM	61	1720 1729	21258	4866	1747 1756	23047	4873
LYON	109	1720 1729	26532	6149	1750 1759	30968	6554
TOTAL			589139	136602		666315	147753

[278] TABLE III. *Chap. 13.*

GÉNÉRALITÉS.	Première Époque.		Deuxième Époque.		Évaluation par approximation.	
	Années, les deux termes compris.	Années communes des naissances.	Années, les deux termes compris.	Années communes des naissances.	De l'augmentation.	De la diminution.
Rouen	De 1752 à 1761.	27296	De 1770 à 1774.	27715	$\frac{1}{66}$	
Riom	De 1747 à 1756.	24604	De 1770 à 1774.	25320	$\frac{1}{35}$	
Lyon	De 1749 à 1758.	22113	De 1770 à 1774.	23751	$\frac{2}{29}$	
Total	....	74013	....	76786	$\frac{1}{28}$	

[280] TABLE V. *Chap. 13.*

Comparaison de la Population de la ville de Paris, à différentes époques.

Années.	Naissances.	Mariages.	Décès.	Enfans trouvés.
1749	19158	4263	18607	3775
1750	19035	4619	18084	3785
1751	19321	5013	16673	3783
1752	20226	4359	17762	4127
1753	19729	4146	21716	4329
1754	18909	4143	21724	4231
1755	19412	4501	20021	4273
1763	17456	4479	20171	5253
1764	19404	4838	17199	5560
1765	19439	4782	18034	5495
Année com..	19209	4514	18999	4461
1766	18784	4693	19637	5604
1767	19749	4677	19875	6002
1768	18578	4573	20898	6025
1769	19445	4860	18427	6426
1770	19540	4766	18719	6918
1771	17140	4462	20758	7156
1772	18714	4611	20370	7677
1773	17318	4810	18527	5989
1774	19353	5114	16061	6333
1775	19550	5016	18490	6505
Année com..	18817	4758	19186	6464

RECHERCHES ET CONSIDÉRATIONS SUR LA POPULATION

LIVRE II.

Des causes du progrès, ou de la décadence de la Population.

Toutes les pertes qu'éprouve la population peuvent se rapporter à deux causes, la mortalité et l'émigration, de même que le nombre d'hommes ne peut augmenter que par deux voies, la génération, ou l'introduction des Etrangers : mais il est une multitude de causes physiques, morales, civiles et politiques qui influent sur ces événemens, le climat, la facilité de la subsistance, les [**2**] mœurs, les usages, enfin toutes les institutions sociales.

S'il existoit un pays où les femmes fussent stériles, si un luxe inhumain, ou une jalousie barbare châtroit l'un ou l'autre sexe, ou tous les deux ; si des goûts pervers, des caprices, la conservation de quelques agrémens, une volupté mal entendue dégoûtoient les femmes du commerce des hommes, ou des fatigues de la conception et des couches, si les enfans élevés sans précautions et sans les soins qu'exige leur état de foiblesse, perissoient avant la maturité, certainement cette nation ne pourroit long-temps se soutenir, et disparoîtroit bientôt de la surface de la terre.

Si le terme de la vie de l'homme étoit prolongé, et s'il lui étoit donné d'exister deux ou trois siecles, la masse de la population ne tarderoit pas à s'accroître, puisqu'au nombre d'hommes qui surviendroit par la génération, il faudroit ajouter tous ceux que la mort enleve plutôt dans d'autres pays.

Si dans ce pays supposé, il se répandoit des exhalaisons malignes ; si les alimens étoient insuffisans en quantité, ou d'une qualité malsaine ; si ceux qui peuvent s'en procurer de meilleurs, abrégeoient leurs jours, et perdroient leurs forces par l'usage prématuré et

immodéré des femmes, par des boissons trop actives, des quintessences [3] d'aliment, et par la subversion de tout ordre naturel, ces habitans foibles et malheureux n'auroient dans l'Etat qu'une force morte, une valeur nulle, ou du moins leur prix dans l'ordre de la société seroit diminué en proportion de la foiblesse de leur contribution à la reproduction.

Si le sol ingrat ne rendoit que la semence, si nulle manufacture, nul commerce, nul ouvrage d'art n'offroit des moyens de subsister à l'homme industrieux et travailleur, il faudroit que les habitans quittassent cette terre ingrate, ou y périssent de misere.

Si un Souverain dur et injuste opprime ses sujets ; s'il existe des hommes à l'égard desquels la loi soit sans force, et qui sans titre, mais par l'usage, puissent être injustes impunément ; si celui qui ne contrevient point aux loix a quelquefois à redouter la puissance publique ; si le Prince peut s'emparer de la propriété privée par le poids inique des impôts ; si des Tyrans subalternes dans tous les rangs, et sous tous les titres, usurpent des droits, et substituent leur méchanceté personnelle aux décisions du Trône, le peuple vexé fuira sa patrie comme des prisonniers s'échappent de leur cachot qu'on a laissé ouvert ; et on ne ferme point les portes d'un Empire comme celles d'une prison.

Ainsi des causes de différent genre indépendantes les unes des autres, peuvent contribuer à [4] l'accroissement ou à la dégradation de la population : il est nécessaire de les examiner dans leur ordre physique, moral, ou civil, d'en reconnoître le principe, et les moyens d'y porter remede, lorsqu'elles sont contraires à la population.

[5]

PREMIERE PARTIE.

Des causes physiques qui influent sur la Population.

De toutes les causes qui peuvent influer sur la population, les plus puissantes, sans contredit, sont les causes physiques. La loi impérieuse du climat est la premiere de toutes : fondée sur l'ordre essentiel de la nature, elle assujettit l'univers entier ; et les loix des Monarques, pour être respectées, doivent s'y conformer. C'est le climat qui attire plus ou moins puissamment un sexe vers l'autre, hâte ou retarde l'époque de la fécondité, en multiplie ou en restraint les produits, tue ou énerve, fortifie ou conserve l'habitant de diverses contrées.

Cette base inébranlable de la population, dont les influences peuvent pourtant être corrigées ou mitigées, doit être l'objet principal de nos spéculations : et cet examen nous oblige à jeter un coup d'œil sur tout l'ordre de la nature.

---

[6]

CHAPITRE PREMIER.

De l'Air.

Ce fluide immense, qui entoure et enveloppe notre globe, pénetre dans ses moindres interstices, s'éleve plusieurs lieues au dessus de sa surface, et se raréfie dans la proportion de son élévation, l'air est une émanation de tous les corps, tirant de tous sa substance il influe sur tous, sur la terre qu'il féconde, sur l'eau qu'il rend âcre, légere, ou douce, sur le feu qu'il allume, ou qu'il éteint, sur les végétaux dont il hâte ou retarde le développement, enfin sur les corps des animaux qui ne peuvent exister que par la susception et la reddition perpétuelle de cet élément.

Telle est même la vertu spécifique de l'air, qu'il est l'aliment le plus nécessaire à la subsistance de l'homme, et que la privation, ou l'exubérance, les bonnes ou les mauvaises qualités de cet élément, détruisent, modifient, fortifient, ou affoiblissent le corps humain. Ces faits étant reconnus, il est incroyable qu'on donne si peu d'attention à des causes qui ont tant d'influence sur la constitution, la santé et l'éxistence, et sur les gains et les pertes de la population. Pour ne point nous écarter de notre sujet, nous nous contente[7]rons de déduire quelques axiomes, résultans des meilleurs livres qui aient été écrits sur cette matiere.

L'air n'est jamais homogene ; mais les qualités qui influent le plus sur sa salubrité, sont, la pureté, la froideur modérée, et la sécheresse. L'air humide et chaud est le plus pernicieux, parce que l'humidité ôte aux corps la salaison nécessaire pour en empêcher la corruption, et que la chaleur tend à la putréfaction.

Comme l'air est principalement composé des particules du sol sur lequel il s'éleve, et que le mouvement perpétuel du globe en détache, la nature du sol influe principalement sur la qualité de l'air.

Des rochers, un sol couvert de pierres, de sable, ou de craie, renvoie moins d'exhalaisons, qu'un sol gras, spongieux et humide.

Plus l'air est à une grande distance de la terre, plus il est raréfié,

et plus il fournit à l'homme un aliment pur : aussi l'air des montagnes est reconnu par tous les Physiciens, pour être plus sain que celui des vallons.

La froideur du climat dépend principalement de l'élévation du sol ; à la hauteur d'une lieue l'atmosphere est au degré de la congelation ; dans les mines les plus profondes, le mercure du barometre monte jusqu'à 32 pouces, et il est [**8**] de hautes montagnes sur lesquelles il ne s'éleve qu'à 17 ; à la salle de l'Observatoire de Paris, qui est de 46 toises au dessus du niveau de l'Océan, la différence que donne le barometre n'est que de quatre lignes.

La température, dans les climats modérés, varie depuis le vingt-cinq ou le vingt-sixieme degré au dessus de la congelation, jusqu'au sixieme ou septieme au dessous [1]. L'homme ne peut exister dans un atmosphere dont la chaleur soit supérieure à celle de son sang, et la chaleur naturelle est au thermometre de Reaumur, à 32 ½ degrés au dessus de la congelation, et à 47 ½ degrés au dessous de l'eau bouillante.

Les excès de chaleur sont plus dangereux que les excès de froid, d'autant qu'il est plus facile de se garantir de ces derniers. On a observé que l'air au cent-quarante-sixieme degré fait mourir les animaux en peu de minutes ; et les Académiciens de Paris ont su se garantir en Laponie d'un froid de 37 degrés au dessous de la congelation : on prétend qu'en Sibérie le thermometre a été encore à 33 degrés plus bas.

[**9**] L'air renfermé dans les entrailles de la terre donne souvent des vapeurs, nommées *moufettes*, telles, que la mort la plus prompte est le sort des animaux qui les respirent. Les mines, les grottes et les caves renferment presque toujours ces vapeurs malfaisantes, et on a reconnu que les exhalaisons des tombeaux donnent un air semblable à celui des moufettes, et que l'un et l'autre sont composés d'un sel alkali volatil et de soufre aussi volatilisé ; quelquefois même ces moufettes se trouvent en plein air, et à la surface de la terre : les brouillards qu'on voit s'élever dans l'été à une très-petite hauteur, en sont des preuves, ou des indices plus ou moins dan-

1. Quelques Physiciens estiment que la chaleur du soleil en été, est à celle de l'hiver comme 60 à 51 ½ ; d'autres prétendent que la proportion de l'action du soleil, dans les deux saisons, est comme 66 à 1 par la raison qu'ils attribuent à la terre 393 degrés de chaleur, comme lui étant propre : ce qui donne le même résultat.

gereux selon les parties que renferme le sol qui les produit ; ces vapeurs sont telles, qu'elles causent des maladies, ou quelquefois la mort de ceux qui les respirent long-temps, et il est des exemples d'hommes qui, s'étant endormis sur le gazon, ne se sont jamais réveillés.

Toute liqueur qui fermente, le vin, la biere, le cidre, donnent des exhalaisons qui ont un caractere venimeux, et on a vu des hommes périr à l'entrée des caves où étoit renfermée une grande quantité de ces liqueurs.

Le charbon qui brûle dans un lieu fermé, produit une moufette artificielle, par le détachement d'une multitude de parties nuisibles.

[**10**] La propriété même de l'air cesse, et s'use comme toute autre faculté ; et une chandelle ne peut brûler qu'un certain temps, dans un certain espace où l'air ne se renouvelle pas.

L'air produit par la respiration des animaux perd aussi son ressort, et devient si malfaisant, qu'un homme ne peut exister qu'un certain temps dans une certaine quantité d'air, et qu'un nombre d'hommes, dans un lieu où l'air ne se renouvelle pas, s'empoisonnent réciproquement : on tient même que 3 000 hommes renfermés dans un arpent, y formeroient, par leur transpiration, en moins de 34 jours, un atmosphere qui, s'il n'étoit changé par l'action de l'air, seroit un poison mortel, capable de faire périr sur le champ.

Le feu qui corrompt et rend nuisible l'air concentré, change et épure l'air dont le cours est libre ; en sorte qu'il devient salubre, et peut servir à la respiration. Le feu a encore une autre propriété, c'est de faire cesser l'humidité : qualité d'air la plus pernicieuse pour l'homme qui le respire.

La différence de la température, en apporte une marquée dans la constitution, la force, les qualités et les habitudes de l'homme. Dans les contrées froides, l'homme est plus robuste, et soutient mieux la fatigue et les veilles : la faim est un [**11**] besoin plus instant : les excès de boissons, et de femmes sont moins dangereux, à la vérité ils énervent et abrutissent, mais ils tuent dans les climats chauds ; dans ceux-ci, les tailles sont plus petites, communément la peau, et les cheveux sont plus bruns, l'être a plutôt acquis sa perfection, mais aussi il déchoit plutôt ; les deux sexes sont plus portés au plaisir vénérien, et leurs conjonctions sont plus productives.

Une conséquence des qualités caractéristiques de ces climats, est que les émigrations des pays froids, dans les pays chauds, sont plus dangereuses que celles des pays chauds dans les pays froids : aussi lorsque nos ennemis ont pénétré en Provence, ils ont été expulsés par le climat, plus que par les armes ; l'Italie a toujours été réputée le tombeau des François, et l'Allemagne ainsi que la Flandre, qui nous offroient peut-être des ennemis plus redoutables, nous ont été moins funestes.

Les montagnes, les marais, chaque contrée a ses maladies endémiques ; dans les pays de montagnes, les goîtres ; dans les marais, les fievres intermittentes, etc.

Ces observations nous conduiroient trop loin, si nous voulions rechercher toutes les qualités d'air nuisibles à l'humanité, et destructives de l'espece humaine : nous en avons rapporté les principales [**12**] causes, et elles suffisent pour faire connoître combien les influences de cet élément sont décisives pour les progrès, ou la décadence de la population.

CHAPITRE II.

Des Vents, des Montagnes et des Bois.

L'AIR le meilleur, s'il n'est point renouvelé, se corrompt ainsi que les autres liquides ; et s'il n'a point assez de force pour se perdre dans l'atmosphere, il se détériore, et se putréfie : heureusement il est dans la nature de grands agens destinés à épurer l'air par le mouvement ; ce sont les vents qui le portent d'une contrée et d'une partie du monde à l'autre : ce qui change tellement la température de l'air que donneroit la qualité du sol, que dans plusieurs contrées le climat ne répond qu'imparfaitement à la situation plus ou moins voisine du Pole, ou aux autres causes efficientes ou occasionnelles de la chaleur ou du froid.

Les vents même ne sont point froids ou chauds en proportion des contrées d'où ils partent, mais aussi eu égard à celles par lesquelles ils passent : aussi les vents les plus froids en France ne sont pas ceux du Nord, qui en passant sur les mers chargent l'air de parties humides et salines, au [13] lieu que les vents de Nord-Ouest nous apportent les brumes épaisses dont sont couverts en hiver l'ancien Groenland, l'Islande et les isles au Nord-Ouest de l'Angleterre, et ceux d'Est-Nord-Est nous voiturent des particules glacées de la Sibérie : de même que le vent du Sud qui nous apporte l'air brûlant de l'Afrique, se rafraîchit par l'évaporation de l'Océan ou de la mer méditerranée, et est moins chaud que celui du Sud-Ouest qui nous vient par l'Espagne, et passe sur des sables.

Quelquefois même les vents du Midi sont plus froids que ceux du Nord, lorsqu'ils passent sur des montagnes couvertes de neiges et impregnées de glace ; et on a remarqué à Paris que l'air y est réfroidi par celui qui vient des montagnes d'Auvergne.

Au contraire, lorsque les montagnes sont placées à l'aspect du soleil, elles en répercutent les rayons, en sorte qu'elles augmentent la chaleur.

L'effet le plus commun des montagnes, est que, par leur position, elles forment obstacle contre quelques vents, hâtent ou retardent

les courans d'air, ou changent leur direction, et ainsi varient la température du climat ; telle est même quelquefois l'effet de cette position, que des terres voisines de la même qualité, et dans la même position, portent des fruits différens ; les unes sont couvertes des fruits que la nature semble n'avoir destinés [14] qu'aux pays voisins de l'Equateur, et les habitans participent aux maladies endémiques de ces contrées éloignées, tandis qu'à trois ou quatre mille toises, l'habitant et les productions ont à peu près le sort du reste du royaume : Hyeres et Toulon, et plusieurs autres lieux en France nous fournissent des exemples de cette différence.

Le même effet que les montagnes produisent en empêchant l'irruption des vents, les bois l'ont aussi, quoique d'une maniere moins parfaite et moins puissante, et leur position différemment orientée influe sur le climat : il est pourtant un effet des montagnes que les bois ne peuvent jamais avoir, en ce qu'ils ne répercutent point les rayons du soleil, et n'agissent que par absorption : cette absorption est telle que, leur transpiration est évaluée donner en un jour un poids égal à leur masse [1], et il en doit résulter un effet prodigieux sur la quantité d'eau qu'une forêt pompe, et le volume de vapeurs qu'elle rend à la terre ; ces vapeurs, sur-tout celles qui sont fétides, tuent les animaux, et par une propriété contraire, nourrissent et engraissent les végétaux ; mais après avoir pompé la putridité de l'air, ils lui rendent bientôt cette [15] qualité par l'évaporation de ces miasmes, qui, dans l'intérieur des forêts où le cours d'air est interrompu, ne peuvent se mêlanger et se fondre avec la masse de l'air : lors de la chûte des feuilles, leur pourriture sur le sol donne des exhalaisons encore plus pernicieuses ; et aussi on a observé que le moment où l'habitation des bois est plus saine, est à l'heure de midi, et le temps de l'année où elle est le plus dangereuse est l'automne.

Lorsque les végétaux aromatiques sont en abondance, ils parfument l'atmosphere, embaument les corps, et préservent des maladies pestilentielles. Ternate a donné un exemple terrible des malheurs résultans de la suppression de ces végétaux, et lorsque les Hollandois eurent fait couper les girofliers qui y étoient en grand nombre, il survint des maladies qui firent périr une multitude d'habitans.

1. D'après une expérience de MM. Halles et Guetard, une branche de Cornouiller a rendu en évaporation le double de son poids, évaporation excessive pour une autre espece de bois.

[16] CHAPITRE III.

Des Eaux.

L'eau a la propriété d'absorber une grande quantité de miasmes putrides que produisent la terre, les matieres qu'elle renferme, et les animaux qui l'habitent ; mais aussi le caractere d'humidité qu'elle donne à l'air, les vapeurs qu'elle exhale [1], les matieres corrompues qu'elle renferme, et leurs émanations putréfient l'atmosphere, et lui donnent des qualités morbifiques.

Parmi les eaux, celles qui ont un cours sont celles dont la proximité est le moins nuisible ; elle est même salutaire à plusieurs égards : le mouvement se communique à l'air, en empêche la stagnation, et par conséquent en prévient la putridité ; d'ailleurs ce mouvement même de l'eau empêche que dans son sein il croisse une multitude de plantes, qui venant à périr, porteroient dans l'air le caractere de putréfaction inséparable de la destruction des végétaux ; il empêche encore [17] que les corps qui y sont jetés n'y pourrissent, ou infectent la masse de l'air ; d'autant que ces corps, perpétuellement changés de place, ou perpétuellement frappés par des particules aquatiques, se dissolvent sans corruption, ou du moins leurs particules broyées et confondues avec une multitude de particules étrangeres, ne peuvent conserver un caractere propre, et avoir influence sur la masse de l'air.

Quels que soient pour l'habitation les inconvéniens du voisinage de l'eau, la proximité de cet élément est un besoin pour l'humanité rassemblée ; et tout lieu, où une multitude d'hommes est renfermée, forme un cloaque qui ne peut avoir de décharge que par un cours d'eau, ou par la mer dont l'immensité absorbe facilement toutes les immondices : aussi voit-on les villes les plus considérables du

1. La Méditerranée, selon M. Halley, exhale 52 milliards, 800 millions de tonnes d'eau un jour d'été, sans action du soleil ni du vent qui augmente ces exhalaisons : d'après cette expérience, on estime que l'Océan donne un volume d'eau suffisant pour couvrir annuellement la terre de 25 à 30 pouces d'eau, et fournir aux sources qni la traversent.

royaume auquel nous bornons nos spéculations. placées sur des fleuves, des rivieres, ou sur les bords de la mer; Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, etc. ; et l'habitation de celles dont la situation n'a pas l'avantage du cours d'eau, certainement n'est pas aussi favorable.

Les eaux stagnantes sont, sans contredit, les plus mal-saines de toutes. Les étangs et les marais ont une évaporation qui donne un caractere aquatique à l'air qu'on respire, et ainsi en altere la pureté ; en outre, l'eau n'étant point renouvelée, [18] suivant la loi de tous les liquides, tourne à la putréfaction.

Les marais salans dont l'entretien est abandonné, et où l'eau de la mer ne peut plus entrer, et l'eau douce s'écouler aux ordres des propriétaires, infectent les pays circonvoisins : dans tous ces cantons, on trouve les hommes livides, mal-sains, peu robustes et peu vivaces. Les effets résultans des eaux stagnantes sont sensibles et gradués : suivant des observations faites à Lille, quelque temps après la paix, 12 bataillons et 8 escadrons n'ont fourni à l'Hôpital militaire qu'un nombre commun de 45 fiévreux, et jamais il ne s'est élevé au dessus de 80 : à l'Hôpital militaire de la Rochelle, dans le même temps, le nombre commun des fiévreux a été de 18 à 19 hommes par bataillon ; dans les mois d'Août, ce nombre s'est élevé jusqu'à 31 ; dans ceux de Septembre à 36 ; dans ceux d'Octobre à 38.

Dans les différentes classes des eaux stagnantes, une des plus mal-faisantes est celle où les eaux ne sont pas d'une très-grande profondeur, en sorte que l'évaporation, causée par l'action des rayons du soleil, desséchent le sol en totalité ou en partie, et dès-lors donne lieu à l'effusion dans l'air, d'une quantité de miasmes putrides que produisent les végétaux aquatiques, les poissons morts, leurs débris ainsi que leur frai.

[19] C'est par une suite de ce principe, que les inondations sont fatales à l'espèce humaine, parce qu'elles ne peuvent avoir lieu sans une destruction d'une multitude de végétaux et d'animaux, qui, après que les eaux se sont retirées, forment, en pourrissant, des exhalaisons très-nuisibles à la santé : mais toute espece d'inondation n'est pas également malsaine ; les fleuves qui ensablent les terres, perdent leurs productions pour long-temps, mais ne donnent pas lieu à des évaporations dangereuses, comme ceux dont le fond est un limon, qui versé sur les terres, les féconde, mais tue les hommes.

Le temps pendant lequel arrivent les inondations, influe aussi beaucoup sur leurs effets : lorsqu'elles surviennent en été, ou dans un temps voisin, la fermentation prompte des corps dont le sol est couvert, en facilite la dissolution, et donne lieu à des évaporations plus mal-faisantes : aussi le climat de l'univers le plus mal-sain, est celui de l'Egypte, où le Nil couvre périodiquement la terre de son limon, et où la chaleur la plus vive succede subitement à la retraite des eaux.

Toutes les rivieres qui ont leur source dans les montagnes, reçoivent les eaux qui y ont leur cours, et sont sujettes à se déborder, sur-tout lorsque les montagnes, que traversent ces eaux, se couvrent de neiges : lors de la fonte, il survient des crues qui changent momentanément la tempé[**20**]rature des campagnes qu'elles inondent, selon la qualité des particules dont ces eaux sont chargées ; mais rarement ces inondations sont nuisibles à la santé, parce qu'elles arrivent dans un temps froid, et que les eaux ne séjournent point, mais sont emportées par un cours rapide avec les corps qu'elles ont enlevés et détruits.

L'eau la meilleure pour la boisson, est celle qui est la plus légere et la plus limpide, et qui n'a ni odeur ni saveur. Ces bonnes qualités sont prouvées par des effets dont l'expérience est journaliere ; la promptitude à bouillir, et à se refroidir, une cuisson active, et une dissolution facile du savon.

L'eau de fontaine est celle qui communément est la plus recherchée pour la boisson ; cependant elle dépose, après qu'on l'a fait bouillir, parce qu'elle est toujours chargée de parties hétérogenes plus ou moins saines. Les eaux de fontaine se trouvent le plus communément dans les pays de montagnes ; elles viennent des eaux de pluie, et des vapeurs condensées par le froid des montagnes.

L'eau de puits est moins bonne que celle de fontaine, et d'autant plus dangereuse que les puits sont plus profonds : les puits découverts sont plus sains que d'autres, ainsi que ceux dont l'eau est souvent battue par des puisemens ; du reste, ces eaux sont plus chargées que celles de fontaine, et un inconvénient fréquent est la [**21**] filtration des immondices qui se mêlent avec elles.

L'eau de riviere est communément préférable aux eaux de fontaine et de puits. Le mouvement et le frottement des particules qui la composent, l'épurent et la dégagent des parties terrestres ; aussi c'est celle qui subit l'analyse avec le plus de succès.

L'eau de pluie est plus légere que l'eau de riviere, et plus pure que celle de fontaine ; elle n'est pourtant pas absolument homogene; en temps chaud, elle se corrompt aisément et devient putride : enfin l'eau de neige ramassée après un long froid et un temps sec, fournit l'eau la plus pure et la plus simple qu'il soit possible de se procurer, et on peut la conserver pendant plusieurs années sans qu'elle croupisse.

CHAPITRE IV.

[22] ## *Des Alimens.*

Lorsqu'on considere la quantité d'aliments qui entre dans notre corps, et la partie qui y reste, on doit concevoir une grande idée de l'influence de ces alimens sur la constitution humaine. On estime que l'homme respire par heure 48,000 pouces cubes d'air, dont il en absorbe 3692, qui se placent dans la capacité, ou se mêlent et s'identifient avec les parties qui le composent; ces 3692 pouces d'air pesent de 2 à 3 onces, qui grossiroient le volume et le poids du corps, s'il ne perdoit par différentes voies à peu près autant qu'il gagne, et elles contribueroient à la nourriture, si l'air étoit composé de parties moins légeres, moins divisées, moins détachées : il résulte pourtant de leurs qualités et de leur action, qu'elles augmentent ou diminuent la quantité des aliments nécessaires pour nous sustenter.

La consommation journaliere d'un homme, en alimens et en boisson, est évaluée, selon quelques Auteurs, à cinq livres; selon d'autres, à huit; il en est qui prétendent que du volume, entrant dans le corps humain, la boisson compose à peu près la moitié. Pour un homme qui ne boit que de [23] l'eau, cette proportion peut être juste, en estimant, soit l'eau qu'il boit, soit celle qui entre dans les alimens solides pour leur préparation, mais sans compter les parties aqueuses que renferment les denrées composées de végétaux ou d'animaux.

L'eau est l'aliment le plus léger, et il seroit bien difficile, s'il est possible, que seule elle pût soutenir un homme : elle ne peut former aliment que par ses parties hétérogenes, qui tiennent du végétal ou de l'animal, ou par les autres corps qu'elle contient, et qui sont visibles par le secours du microscope ; le reste de l'eau tient de la nature d'un air condensé, d'autant que plusieurs especes d'eaux tirent véritablement leur origine de cette condensation ; mais les insectes que contient l'eau, sont si légers, si foibles, que les parties nutritives qui peuvent en résulter, doivent à peine être

comptées dans la nourriture. Tout le monde sait que les denrées ou boissons ne sont point nutritives en proportion de leur volume et de leur poids ; elles ne contribuent à sustenter et réparer les pertes du corps, que selon la quantité qu'elles contiennent de matiere mucide, espece de suc gélatineux, composé de substance de germes.

Cette qualité manque au regne minéral, et est réservée aux deux autres regnes ; mais on a observé que de quelque regne que soit tirée la partie nu[24]tritive des animaux, elle est analogue à celle qui les engendre, l'une et l'autre étant formées d'un suc limphatique de la nature du blanc d'œuf.

Comme les substances végétales sont moins pourvues de parties mucides, elles sont bien moins propres à la nourriture que les substances animales, et la partie des végétaux qui fournit le plus à la nutrition consiste dans leur semence : ce qui confirme encore l'analogie observée ci-dessus.

Toutes les parties solides des animaux, les os, les fibres, les chairs, contiennent une portion plus ou moins forte de ce suc gélatineux, de ce fluide mucide qui est le principe de la nutrition ; mais la quantité en est fort inégale, suivant que l'espece des animaux est robuste, vigoureuse ou foible.

La partie des alimens qui ne tourne point en nutrition, ressort incessamment du corps humain par les voies qui y sont destinées, la transpiration visible ou insensible, et les déjections, divers genres d'évacuations qui se remplacent et se substituent mutuellement [1].

[25] De ces vérités il résulte plusieurs conséquences, objets de grande méditation pour l'Administration. La multitude de ressources qu'offre la terre, les fruits qui la couvrent, et les animaux qui l'habitent, l'évaluation de la quantité de substance nutritive résultante de chaque espece d'alimens, enfin l'estimation de la salubrité de différens régimes.

1. Les opinions sur les évacuations, par la voie de la transpiration, sont différentes. Sanctorius qui a fait ces expériences en Italie, évalue la transpiration aux $\frac{5}{8}$ des aliments ; d'autres l'estiment, pour les pays froids au tiers ; pour les pays tempérés, à une moitié ; pour les pays chauds, aux deux tiers ;

On a observé que l'évacuation par la voie des déjections est d'autant plus forte, que celle par la voie de la transpiration l'est moins. Un Auteur qui estime que la perspiration de l'été est à celle de l'hiver comme $16\frac{1}{8}$ à $13\frac{1}{4}$, évalue la proportion de l'urine dans les deux saisons de 155 à 194.

L'homme est merveilleusement constitué pour satisfaire sa faim, le premier de tous ses besoins : oiseau, quadrupede, poisson, grains, légumes, fruits, eau, liqueurs, il mange, boit, et digere tout; et lorsque l'intempérie des saisons a perdu le genre de productions dont la consommation est usuelle, la nature nous offre une multitude d'équivalens, qui ne nous sont pas encore bien connus. Il est un grand nombre de végétaux qui contiennent des principes alimentaires, que la Chymie peut reconnoître et développer; une multitude de graines est journellement sous nos yeux, sans que nous soupçonnions qu'il est possible, par des décompositions et des préparations, d'en extraire et d'en former une nourriture saine et même agréable : on a reconnu ces qualités, lors de la découverte [26] du nouveau Monde, dans plusieurs végétaux dont la culture pourroit n'être pas étrangere à notre hémisphere ; et l'exemple des sauvages, l'espece d'hommes le plus exposée à la disette, auroit dû nous nous éclairer sur la composition des pâtes et des poudres alimentaires : il est bien des parties sur lesquelles la Nature est encore vierge, et les Arts au berceau.

Le ris, cette denrée dont la consommation est si générale, et qui nourrit les trois quarts de la terre, est d'un usage moderne en France : la méthode de la préparation est récente, et la consommation n'en est pas encore très-commune ; cependant c'est le moyen le plus économique, et par conséquent le plus efficace de subvenir au *déficit* des récoltes, lors de ces calamités que l'Administration a quelquefois aggravées par les moyens même qu'elle a pris pour y subvenir.

Il seroit à désirer que les Arts s'occupassent des moyens de multiplier les denrées nationales, et de les remplacer; qu'ils nous apprissent aussi quelle est la quantité proportionnelle de matiere nutritive que contient chaque espece de denrée. Il est dans l'Etat un grand nombre d'hommes dont la nourriture est à sa charge ; cependant on ignore encore quelle est la quantité d'alimens nécessaire pour chaque homme, pour son âge, pour chaque espece de travail, dans telle ou telle espece de climat : cette évaluation n'est pas impossible, et il en peut ré[27]sulter des notions utiles ; il nous manque sur-tout une échelle de graduation des qualités nutritives de chaque espece d'aliment. On sait en général qu'une livre de pain de froment sustente plus qu'une livre de pain de seigle, celle-ci plus qu'une livre de pain d'orge ; mais la proportion n'est

pas connue. On a fait l'analyse de plusieurs especes de viandes ; mais les expériences ne sont ni assez nombreuses ni assez authentiques ; d'ailleurs elles font connoître les parties intégrantes de chaque espece de viande, mais non le degré de leur qualité nutritive.

Une question plus intéressante encore, est la salubrité de chaque espece d'aliment. Nous nous écarterions de notre sujet, si nous entrions dans des détails ; mais nous diviserons toute l'humanité françoise, relativement à la nourriture, en deux classes ; l'une, composée d'une grande partie du peuple des campagnes, qu'on peut considérer comme n'étant que frugivore ; l'autre, qui tient du frugivore et du carnassier. Quel est des deux régimes, le plus sain? Dans l'un et dans l'autre on trouve des vieillards dont l'âge dépose en faveur du genre de nourriture qu'ils ont adopté ; mais ces exemples isolés ne prouvent que la bonne constitution de quelques individus, que n'a pas détruit un régime peut-être mauvais. On doit se déterminer par des raisons plus générales, et on ne peut disconvenir que tout régime qui contrarie le vœu de la nature, [**28**] doit opérer une destruction plus prompte : or le peu de dents canines dont nous sommes pourvus, indique que nous devons tenir de l'espece frugivore, plus que de la carnaciere : une preuve plus forte, est la conformation de notre estomac, qui n'est pas aussi musculeux que ceux qui sont destinés à la digestion des parties animales : d'ailleurs les végétaux contiennent plus de parties acides ; les animaux, plus de parties alkalines ; et il est reconnu que les premiers sont plus analogues à la conservation du corps, et que la digestion des chairs rend l'animal qui s'en nourrit, plus putride, et plus susceptible de corruption.

Il faut aussi que le régime de chaque pays soit analogue à sa température, et il doit tendre à en corriger les effets excessifs. Dans les pays chauds, les fruits et les légumes conviennent mieux que les viandes, et les alimens substantiels ; parmi les viandes, les plus légeres et les plus délicates sont préférables, et il est utile de les assaisonner avec des épices et des plantes aromatiques : les boissons doivent être acidules et vineuses. Dans les pays froids, les farineux non fermentés, les grosses viandes, les salaisons sont d'un usage plus commun et plus salubre : les boissons tiedes et les liqueurs spiritueuses sont plus recherchées, et moins dangereuses.

Ces considérations doivent être pesées, lorsque les besoins de

l'Etat forcent à gêner la consomma[29]tion par des impôts ; et le genre de denrées le plus sain devroit être exempt de toute charge. Pourquoi faut-il que ces maximes humaines et sages soient si contraires aux regles de finance admises par toutes les nations ?

Tandis que l'instinct de tous les animaux les porte à rechercher le sel, la raison humaine ne sert qu'à en priver les hommes par la voie des impôts, et cette denrée, si exquise, si commune en France, est un bienfait de la nature dont nous prive l'ordre social, ou du moins il force à une économie qui altere les substances destinées à notre nourriture.

Ce n'est pas la seule production du sol François qu'ait attaqué la Finance. La consommation du vin, quoique beaucoup plus libre, est gênée, sur-tout dans les détails ; cependant cette boisson peut être placée dans la classe des alimens ; elle est presque nécessaire aux gens de peine et de travail, et enfin elle forme un excellent anti-putride, et peut servir de remede principalement à la partie du peuple qui n'en fait point usage en état de santé. Il a paru, d'après la comparaison des lieux où les habitans boivent habituellement du vin, et de ceux où ils sont réduits à l'eau, que, dans les premiers, la masse des hommes réunie fournit un plus grand nombre d'années, et que, dans les derniers, quelques individus ont poussé plus loin leur car[30]riere : il est possible que cette boisson, quoique l'usage en soit sain, mine imperceptiblement ; comme les eaux-de-vie et autres liqueurs violentes brûlent le corps, le vin, liqueur plus douce, mais pourtant active, produit peut-être avec le temps un effet analogue, et use plus qu'une eau pure et légere.

Il est une autre liqueur que donne un vin altéré, et qui pourtant est encore plus utile pour la conservation de nos jours ; le vinaigre est le plus actif et le meilleur des anti-putrides, et nous ne suivons pas assez l'exemple des anciens dans l'usage qu'ils faisoient de cet acide : il devroit être mêlé avec la boisson de tous les habitans de nos provinces où la vigne ne croît pas, sur-tout dans les pays de marais, où les eaux stagnantes et chargées de parties hétérogenes forment une boisson mal-saine, et donnent des maladies endémiques.

[31]

CHAPITRE V.

De la Fatigue et du Repos ; de la Richesse et de l'Indigence.

C'est un problême assez difficile à résoudre, que celui de savoir quel est l'excès le plus pernicieux, celui du travail, ou celui du repos ; et s'il périt plus d'hommes d'indigestions, que de faim : ce problême n'en seroit plus un, si on en plaçoit l'application dans certains lieux, ou dans certain ordre de personnes. Un travail continu est contre l'ordre naturel, et l'homme ne peut le soutenir que par des efforts dont l'habitude seule rend capable ; mais la mollesse oisive, l'exemption de toute douleur et de tout besoin, est encore bien plus éloignée de l'état de nature, et bien plus destructive de l'espece humaine : on peut assurer que dans Paris les maladies qui sont les suites de la superfluité des alimens, sont plus destructives que celles qu'occasionne l'indigence. Presque tous les gens riches sont plus gras que n'exige l'état de santé, et que ne permet la plénitude de la force : mais une preuve plus convaincante des inconvéniens qu'entraîne l'opulence, est que, dans le nombre des personnes qui ont poussé leur vie jusqu'à un âge extraordinaire, on ne compte
[32] point de gens riches ; et comme la meilleure de toutes les situations pour le bonheur, est la médiocrité d'état, elle l'est aussi pour la santé et la durée de la vie.

CHAPITRE VI.

De l'Habitude.

Quelle que soit sur les hommes l'influence du climat, des alimens et des professions, elle n'est pas la même sur tous. L'homme né dans des contrées mal-saines, accoutumé à un certain air et à un certain genre d'alimens, y résiste mieux que l'Etranger, et c'est par cette raison que les émigrations sont toujours fatales à la population. Il a été observé, d'après nombre d'expériences faites sur des animaux, que, lorsqu'on les fait passer et qu'on les arrête dans un air fixe, ou autre air mal-sain, ils souffrent en y arrivant, et périssent après très-peu de temps ; que si on les en retire pour les y remettre ensuite, ils résistent beaucoup plus long-temps.

Une autre expérience, analogue à la premiere, est que les animaux peuvent, par succession de temps et avec des délais, s'accoutumer à l'air le plus mal-sain : on en a fait l'expérience sur des hommes, peut-être sans en avoir le projet ; on assure [33] que les corps militaires qui ont passé à la Martinique, et de cette Isle à celle de Saint-Domingue, dont le climat est plus mortel, ont beaucoup moins souffert que s'ils y eussent passé directement ; il en est de même de ceux qui y arrivent dans les mois d'hiver, parce que leur corps a le temps de se faire successivement aux chaleurs excessives de ces contrées.

Lorsque dans les disettes on a voulu suppléer au manque d'une denrée par une autre, on s'est abusé par l'expérience de quelques peuples, mal-à-propos appliquée à d'autres, et un changement trop subit a rendu pernicieux l'aliment le plus sain.

Il n'est pas douteux que les hommes qui, en Angleterre, boivent de la biere, et mangent de la viande, s'ils fussent nés et eussent vécu en Allemagne, se seroient nourris avec du bled sarrasin ; ou en Limosin, avec des châtaignes : mais si le changement est subit, le corps ne peut s'y prêter, et l'homme périt ou contracte des maladies.

Dans les disettes on a souvent méprisé les plaintes du peuple, qui, accoutumé au froment, ne vouloit point se contenter de seigle,

d'orge, de bled sarrazin, de riz, de pommes de terre, la seule espece de grains ou de légumes connue dans d'autres pays ; mais ces plaintes n'étoient pas sans fondement : pour un homme de peine, [34] accoutumé à un genre de consommation, l'interversion subite de la nourriture, sur-tout lorsqu'il y a dégradation dans la qualité, lui ôte ses forces ; et il est des pays où les porte-faix, accoutumés à boire du vin, en ont tellement contracté l'habitude, qu'il est devenu pour eux un moyen de subsister de premiere nécessité.

La plupart des soldats, lorsqu'on a voulu les mettre sur le champ au régime du riz, et leur soustraire le pain, s'y sont prêtés volontiers les premiers jours, et s'en sont plaints les suivans ; mais un homme qui ne travaille pas, consommant moins, peut plus facilement se prêter au changement des denrées qui l'alimentent.

Tous le monde connoît l'histoire de ce Roi fameux qui avoit su s'accoutumer au poison ; et la regle de la nature est la même pour le climat et les alimens

---

[35] CHAPITRE VII.

Des Métiers destructeurs de l'espece humaine.

C'est une réflexion bien affligeante pour la richesse, si la richesse s'afflige des malheurs auxquels elle ne participe pas, d'imaginer que presque toutes ses jouissances sont achetées au prix du sang humain. Dans l'état actuel de la société, on ne peut être logé, vêtu, nourri, abreuvé, poudré, éclairé, enterré, sans qu'il en coûte la vie à une multitude d'individus, ou du moins sans que le ministere dangereux qu'ils prêtent à nos besoins ou à nos goûts, altere leur santé, ou abrége leurs jours.

La liste des métiers destructeurs de l'humanité les comprend presque tous ; le plâtrier, le chaufournier, le briquetier, le tuilier, le tailleur de pierre, le verrier, le miroitier ou du moins celui qui coule les glaces, le peintre, le broyeur de couleurs, le vuidangeur, etc.

Le foulon, le cardeur de laine, de chanvre ou d'étoupe de soie, le tisserand, le tanneur, le corroyeur, le buandier, etc.

Le cribleur ou mesureur de bled, le bluteur de farine, le saunier, le brasseur, ceux qui [36] foulent le vin dans la cuve, et ceux qui travaillent le tabac, etc.

Les amidonniers, les chandeliers, etc. Les potiers de terre, etc.

Ceux qui creusent les puits, et ceux qui enterrent les morts, etc.

Tous les ouvriers employés à tirer les métaux des mines, la plupart de ceux qui les travaillent, les doreurs, les potiers d'étain, les ouvriers en cuivre, les couteliers, les aiguiseurs, etc.

Tous ces métiers sont mortels avec un degré de danger plus ou moins imminent : les matieres qu'on fabrique ou qu'on ouvrage, mises en mouvement par le feu, la pression, le frottement, se détachent, s'évaporent, se volatilisent, s'insinuent dans le corps de l'homme, et y portent des particules arsenicales, sulfureuses, métalliques, venimeuses, ou des molécules incisives, ou une poussiere qui attaque les poumons, ou un air corrompu, espece de moufette artificielle.

Les Artistes qui travaillent des matieres dont la décomposition n'est pas pernicieuse, périssent encore par l'action excessive du feu

qu'ils emploient : c'est ce qu'éprouvent les chymistes, les cuisiniers, etc.

D'autres contractent des maladies par la position continue à laquelle les force leur état, singuliérement la nécessité de travailler debout, comme les menuisiers, les maçons, etc.

[37] Même, lorsque ni la matiere qu'on travaille, ni l'instrument qu'on emploie, ni la situation de l'ouvrier ne sont mal-saines, la nécessité de la résidence, d'une vie sédentaire, d'une application continuelle, suffit pour détruire la santé ; et c'est le sort de tous les écrivains, officiers de Justice, ministres, gens d'affaires, beaux esprits, philosophes, copistes, etc.

Quelques Artistes n'ont rien à craindre pour leurs jours, mais contractent des infirmités, singuliérement ceux qui sont occupés à des ouvrages dont la petitesse exige une action fixe de la vue, comme les horlogers, les lunetiers, etc.

Dautres métiers sont destructeurs par les dangers auxquels ils exposent les travailleurs, singulierement les gens de peine placés au dessus de meules mues avec une grande vélocité, ceux qu'on renferme dans des roues pour y imprimer par leur poids et leur marche un mouvement de rotation, etc. Les porte-faix qui ouvrent les balles de laine ou de coton qui viennent du Levant, périssent quelquefois à l'ouverture, lorsque les marchandises sont pestiférées, etc. cependant ces affreux emplois sont sollicités, et forment un objet d'ambition. Il n'est presque point de monument qui ne soit cimenté par du sang, presque point de vêtement qui n'en soit teint ; et le résultat des efforts qu'on a fait, [38] pour perfectionner les Arts méchaniques, à été, relativement à la population, de créer une multitude de poisons inconnus aux siecles précédens.

Il arrive même souvent, que des métiers sains par eux-mêmes deviennent mortels par une action trop violente, et un usage excessif des forces ; les porte-faix, les coureurs, les rameurs, etc. vivent moins que les autres hommes.

L'homme, dans l'état de société, acquiert une puissance fort supérieure à celle de l'homme dans l'état de nature, non-seulement par l'art qui dirige l'emploi de ses forces, y supplée ou les augmente, mais par ces forces même qu'accroît l'usage. Quels que soient les premiers élans et les premiers efforts d'un sauvage, il n'en est point qui résiste à un travail suivi comme nos gens de peine, et ces efforts redoublés, contraires à la conssitution de l'être, le détruisent. Un

philosophe a dit que l'homme qui médite, agit contre nature : on pourroit appliquer ce mot à tout homme dont le travail ou l'action sont continus.

Lorsqu'on réfléchit sur cette multitude d'abus monstrueux ; lorsqu'on voit le peu d'attention, le peu de volonté de l'Administration pour une réforme dont elle tireroit les premiers fruits, on ne peut se persuader qu'on vive dans un siecle qu'on a nommé philosophique, dans un des pays le plus policé de l'Europe, chez une nation [39] où le mot d'humanité est connu. Qui ne gémit lorsqu'il voit une foule d'hommes se consumer en efforts, pour des ouvrages dans lesquels des instrumens pourroient suppléer des bras, peut-être un peu plus dispendieusement dans le premier moment, mais moins dangereusement pour l'humanité, et même plus économiquement lorsque ces machines seroient perfectionnées ?

Il seroit facile d'employer des instrumens pour la plupart des ouvrages mal-sains dont les hommes sont chargés, le broyement des couleurs, le remuage du plâtre, et autres opérations dont on feroit cesser le danger en éloignant l'homme de l'objet : quelques travaux pernicieux sont assez peu utiles pour être supprimés ; peut-être cependant trouveroit-on encore quelques-uns de ces Barbares du 18e siecle durs et polis, honnêtes en apparence, que les intérêts de l'humanité ne pourroient déterminer au sacrifice de parures ou d'agrémens frivoles ou imaginaires : on n'est frappé que du matériel des actions, du spectacle du meurtre, et du sang répandu ; et lorsque les sens ne sont pas émus, la raison et le cœur sont des agens qui perdent leur plus grande force. Il s'éleveroit un cri d'horreur contre une femme qui imagineroit d'orner ses souliers de quelques enjolivement, dont la préparation formeroit un poison ; cependant peut-être la femme honnête et sensible qui, dans ce [40] moment s'écrie contre cette inhumanité, en est coupable et en porte les preuves : l'enduit d'un blanc de céruse sur des talons de mules, coûte la vie ou du moins altere la santé de l'ouvrier qui se sacrifie à ce triste métier ; et les femmes qui adoptent cette mode, sont réellement coupables d'un homicide que l'usage n'excuse pas, quoiqu'il en fasse disparoître l'atrocité.

Dans un ouvrage destiné à la recherche des moyens d'augmenter la population, je suis fort éloigné d'inventer ou de proposer de nouveaux impôts qui en sont toujours destructeurs : mais s'il est nécessaire qu'il y ait des impôts, il vaudroit mieux qu'ils frappassent sur

un luxe homicide, que sur les ressources de la pauvreté, ou sur un aliment nécessaire.

Il y a long-temps que la puissance publique s'occupe des Arts libéraux, luxe de l'esprit, somptuosité d'une nation opulente, et qui aime l'éclat. Ne seroit-il pas temps qu'on accordât des secours aux Arts méchaniques, que la physique, la chymie, et les autres sciences, joignissent leurs lumieres aux notions que donne l'expérience des gens de métier ? Ce n'est que depuis quelques années qu'on s'est occupé de recueillir leurs procédés. Il n'est point de mon sujet de faire sentir combien cette recherche peut être utile à l'Etat ; mais je représenterai qu'il seroit important pour [41] la population, que, parmi les établissemens dus à la munificence de nos Rois, il en existât quelqu'un dont l'institution fût de s'occuper dans la partie des Arts méchaniques, d'un objet auquel personne ne fait attention, parce qu'il est étranger à tout interêt particulier, la conservation des hommes : le champ est vaste, le sujet presque neuf, l'objet est noble, et peut-être les succès ne sont pas très-difficiles.

CHAPITRE VIII.

De l'effet du Climat, des Alimens, du Régime, et des Maladies endémiques ; sur le caractere et les affections ; et de la réaction du caractere, et des affections ; sur la constitution physique.

Quoique le caractere, l'esprit, les affections ne soient point dans l'ordre physique ; cependant le climat, les alimens, les usages influent tellement sur l'ame, et suivant ses modifications elle réagit tellement sur le corps, sur la santé, et la conservation de la vie, qu'il n'est pas possible d'omettre ces influences.

Telle est notre constitution, qu'une sensation vive peut faire périr sur le champ, et que l'affliction dérange toujours, et si elle dure long-temps, finit par détruire la machine humaine : un [42] grand Physicien a même prétendu qu'on pourroit graduer sur l'échelle du thermometre l'intensité salutaire des passions. Plus l'ame est forte, plus un sentiment profond y a de prise, plus il est pernicieux, et cette cause de mort se trouveroit plus fréquente qu'on ne pense, si l'origine des maladies étoit recherchée ; les gens du peuple sont moins sujets que les autres classes de la société aux effets terribles des passions, leurs ames ainsi que leurs mains contractent un calus, et les mouvemens et les peines du corps absorbent presque toutes leurs sensations ; les passions même qui leur sont communes avec ce qu'on nomme les gens du monde, ont un caractere particulier ; toutes manquent de délicatesse, leurs vues et leurs désirs se restreignent aux besoins physiques, l'inquiétude sur leur situation future n'est pas aussi active, et le mal-être les conduit plutôt à l'abattement qu'au désespoir : cependant le plaisir, la joie, une satisfaction douce leur sont nécessaires, c'est un genre d'aliment salutaire à toute la nature humaine. Les Armateurs négriers, pour qui un homme est une propriété, et sa conservation un objet d'intérêt, ont reconnu combien le chagrin et la tristesse sont funestes à leurs esclaves, et la plupart de ces Armateurs payent des instrumens pour les égayer, et même pour les faire danser :

Sont-ce ces commerçans qui ont donné l'exemple à quelques Gouvernemens, ou qui l'ont reçu [43] d'eux ? C'est ce qu'il est superflu d'examiner. Au reste, si tous sentimens vifs, si l'affliction sur-tout est fatale à l'existence, l'absence de tout sentiment ne l'est pas moins, et on ne peut voir sans surprise et sans regret, le nombre de personnes qui meurent à Londres de la consomption : ce nombre en 1773, a été de 4242 ; c'est à peu près le 5e des morts ; quand même on supposeroit quelque exagération dans les calculs anglois, le nombre seroit toujours prodigieux, et cette espece de maladie particuliere à l'Angleterre tient certainement, ou à quelque vice du climat, ou à quelque usage pernicieux, qu'il seroit au pouvoir du Gouvernement de reconnoître et de corriger.

L'influence du climat sur les caracteres est tellement marquée, que souvent le degré du thermometre pourroit en faire connoître la force et les différences : il est constant que dans les pays chauds les passions ont beaucoup d'impétuosité, peu de tenue et de durée ; les habitans sont plus vifs, plus gais, plus actifs que ceux des pays froids : ces derniers sont plus réfléchis, plus profonds dans leurs idées, plus suivis dans leur conduite ; il est plus difficile de les mettre en mouvement, et de les appaiser : les habitans des marais participent à la qualité de l'air épais qu'ils respirent ; comme leur corps est plus volumineux et moins agile, leurs procédés sont plus lents, leurs sensations moins fortes.

[44] Le caractere est aussi principalement déterminé par les alimens ; leurs effets sont moins sensibles dans la classe des gens riches, dont la nourriture est en partie composée de denrées étrangeres ; par le moyen du commerce, ils s'alimentent des productions exquises de tous les pays, et ont leurs potagers, leurs celliers dans d'autres parties du monde, ou dans d'autres provinces que celles qu'ils habitent ; mais dans l'ordre du peuple, cette influence des alimens est bien plus marquée, et même est sensible d'un village à l'autre : l'homme qui mange du pain d'orge ou de froment, celui se nourrit de viande ou en est privé, sont différemment constitués et affectés. On a remarqué que le peuple qui mange de la viande, est plus féroce, que celui qui se nourrit de végétaux ; que celui qui boit du vin, est plus gai et plus vif, mais moins constant et d'un caractere moins suivi : dans les pays de vignobles les querelles et les meurtres sont plus fréquens ; dans les autres, les hommes sont plus languissans, et ont moins d'empressement pour la réproduction.

Heureux le peuple que son caractere ne porte point à sentir fortement, dont la seule affection constante est la gaieté, qui rit de tout, et chante ses malheurs ! Ce régime qui sert si bien la tranquillité de l'Etat, est aussi le plus favorable au maintien de sa santé, et à la conservation de la vie.

[45]

SECONDE PARTIE.

Des Causes politiques, civiles ou morales.

Lorsqu'on considere l'influence nécessaire qu'ont le climat et les causes physiques qui s'y joignent et en dépendent, sur la santé, le genre des maladies, la fécondité, la durée de la vie humaine ; il semble que ces causes seules peuvent déterminer les progrès et les pertes de la population : cependant l'homme, par sa prudence et son industrie, par sa méchanceté et son inconsidération, change l'ordre physique, et améliore ou pervertit l'état originaire.

Jetez les yeux sur le globe que nous habitons, vous y verrez presque par-tout le vœu de la nature interverti, et les institutions humaines prévaloir sur les influences physiques : des terres fécondes sont abandonnées, condamnées à la stérilité, et dénuées d'habitations : d'autres terres ensevelies sous la mer lui sont enlevées ; l'homme habite même au dessous des eaux, et les toits des maisons se confondent avec les mâts des navires.

D'un côté, des peuples imprudens repoussent d'une main barbare tout homme qui, né hors de leur sein, vient y chercher une patrie ; d'un autre, des nations plus humaines et plus sa[46]ges regardent tous les hommes comme freres, et confondent dans un même traitement les habitans indigenes, et ceux dus à l'adoption.

Ici, la Législation interdit ou dissuade la fécondité aux êtres qui pourroient le mieux recruter notre espece ; ailleurs, un systême plus destructeur présume trop des forces humaines, ou consultant plus les plaisirs que la fécondité, prodigue un des deux sexes en faveur de l'autre.

L'ambition des Princes et la fureur des hommes fait couler en tous lieux le sang humain : le pacte social mal formé, introduit la guerre dans l'intérieur de l'Etat, et chaque famille en éprouve les horreurs ; une puissance illimitée abuse de tout et détruit tout, le Maroquin n'a pour sceptre qu'un sabre, et dans ses caprices il dispose des têtes de ses sujets, comme les enfans des jouets sacrifiés à

leur imprudence : des peuples vexés par l'excès ou la mauvaise assiette des impôts, ne peuvent ni exister ni élever leurs familles : des mœurs perverses font méconnoître le bonheur de l'union conjugale, et de la paternité : on ne recherche la jouissance que par les abus, et le plaisir devient mortel. Ainsi les institutions sociales, les loix, les mœurs, les préjugés, les usages, les goûts donnent ou enlevent des habitans, et forment un monde nouveau.

[47] Ce sont ces causes politiques, civiles ou morales que nous devons considérer dans leurs effets relatifs à la population : la premiere qui doit attirer notre attention est la Religion, institution supérieure aux loix humaines par son origine, mais dont l'admission ou la proscription n'est point indépendante de la puissance civile.

CHAPITRE PREMIER.

De la Religion.

Depuis quelques années on a beaucoup déclamé contre les Religions, on a critiqué leurs loix et leurs effets, on a dénombré les meurtres et les assassinats dont elles ont été l'origine, l'occasion, ou le prétexte; et on les a représentées comme funestes à la population. Juger une institution par les maux qu'elle occasionne, n'est pas toujours la maniere la plus juste de l'apprécier ; il en est en quelque sorte des Religions comme des élémens, des métaux et des arts : des villes ont été incendiées, des campagnes ont été ruinées par des inondations, le fer a été transformé en arme, le plomb est devenu un instrument de mort ; il ne faut pourtant retrancher de la société ni le feu, ni l'eau, ni les métaux, ni les Artistes qui les travaillent : [48] tout est dangereux entre les mains d'un homme foible ou d'un insensé ; mais les mêmes choses que pervertit son imprudence, l'homme sage et habile sait s'en servir et les employer au bien de l'humanité. S'il n'est point de moyen plus puissant pour établir une forte population, que de réunir les hommes, de les conduire à la coexistence, et de prévenir la destruction mutuelle à laquelle les porte le choc de leurs passions, les Religions sont, pour produire ces grands effets, d'un admirable secours : malgré les différences de dogme et de culte, elles ont en général une morale pure et des principes de justice ; toutes prescrivent d'épargner son semblable, de secourir un malade, de nourrir un indigent, de respecter la propriété. Dans l'état de nature, ces Religions sont le seul bouclier qu'ait un homme foible contre un homme puissant ; dans l'état social, elles sont la seule consolation de cette classe innombrable de malheureux, que l'ordre des conventions condamne à vivre dans la misere. Considérées sous des points de vue politiques, elles forment les plus fermes colonnes des Etats ; elles protégent le sujet contre la tyrannie, en établissant des loix supérieures à tout pouvoir humain, et les seules peines auxquelles des Souverains ne puissent se soustraire ; elles assurent aussi le pouvoir de ces Souverains, en formant de l'obéis[49]sance un devoir religieux ; ces devoirs mutuels,

ces liens de la société resserrés et affermis au nom de la Divinité, sont un grand bienfait envers l'humanité, il en résulte que la Religion *forme le meilleur garant qu'on puisse avoir des hommes*, et que, si l'opinion de l'influence d'un Etre Suprême sur les événements de ce monde, n'étoit pas une vérité éternelle transmise par Dieu même, ce seroit la plus grande, la plus belle et la plus sage des institutions humaines.

Qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil prophane sur la Religion Chrétienne et Catholique : cette Religion, la seule vraie, la seule sainte, la seule admise en France ; si nous la jugeons sous un point de vue physique et relativement à ses effets politiques, nous reconnoîtrons qu'il n'est aucune Religion qui serve mieux l'humanité, et qui agisse sur les hommes d'une maniere plus puissante : elle s'étend où la justice civile ne peut atteindre, puisqu'elle punit un projet sans suite, une pensée, un fait qui ne laisse aucune trace ; son action excede les bornes de la vie, en promettant ou menaçant pour un temps où les hommes paroissent ne plus exister ; enfin elle s'élève même au dessus de l'esprit humain par l'idée de l'Eternité. Ce que les diverses sectes de Philosophie ont inventé de plus vertueux et de plus sublime, la [**50**] Religion Chrétienne l'a consacré ; ce que l'esprit de Chevalerie a pu imaginer de plus noble et de plus héroïque, elle l'ordonne ou le conseille : le véritable Chrétien est un être supérieur à tous les autres, et nous ne devons point oublier que l'établissement de la Religion Chrétienne a aboli l'esclavage en France, en sorte qu'elle a relevé la qualité d'homme, et n'a point permis qu'elle fût dégradée dans tout être sur lequel elle avoit imprimé son caractere. Si la Religion a servi aussi essentiellement à nous assurer ces grands biens, la sûreté des personnes, la tranquillité publique et la liberté, peut-on douter qu'elle ne contribue à la prospérité de la population ? Nous oserons ajouter même, qu'à beaucoup d'égards, ses préceptes favorisent la conservation et la reproduction de l'espece humaine, puisqu'elle proscrit par les menaces de punitions éternelles tout excès contraire à la santé, les goûts qui séduisirent la Grece et l'Italie dans les momens les plus brillans, et d'autres goûts déshonorans pour l'humanité ; elle ôte même à l'homme la disposition de son être, et lui défend un emploi de ses forces sans objet ; elle pénetre dans le secret du mariage, et proscrit tout acte de plaisir qui ne tend pas à la génération ; enfin elle attache un homme à une femme, leur fait un

devoir de la coha[51]bitation, et ainsi elle ajoute à l'effet du climat.

Parcourons le royaume, et nous verrons qu'encore aujourd'hui au milieu du XVIIIe siecle, les principaux liens de l'humanité sont formés par la Religion. Le peuple de nos campagnes n'a que deux points de réunion, les églises et les marchés : dans le dernier de ces lieux, il n'arrive qu'avec des intérêts, des vues hostiles, des sujets de discussion ; ce n'est que dans nos églises que les hommes portent un esprit de paix, et qu'ils apprennent qu'ils sont freres.

Dans presque toutes les villes nous trouvons des asyles ouverts à l'enfance, des secours assurés à l'humanité indigente ou souffrante : Demandons quelles ont été les opinions, les mœurs des fondateurs, des bienfaiteurs de ces établissemens, et nous saurons combien l'esprit de la Religion Catholique et les sentimens qu'elle inspire sont favorables à l'humanité [1].

[52] Quiconque aime l'humanité, quiconque plaide la cause de la population, doit toujours représenter le tableau des flots de sang qu'a fait verser le fanatisme, et rappeler les horreurs de 1572 et de 1685 [2], monumens de délire qu'expie encore [53] la France par

1. La Grammaire, qui souvent est un témoin des mœurs, vient à l'appui de notre these. Le mot de *bienfaisance* est moderne, et il n'y a pas un demi-siecle qu'on n'entendoit, en parlant de la charité, qu'un acte de dévotion et le produit d'un sentiment religieux ; en effet, le même motif qui a enrichi les cloîtres, a doté les hôpitaux. On peut objecter que dans d'autres Etats qui n'ont pas le bonheur de vivre dans la Religion Catholique, il existe beaucoup d'établissemens de charité, et de secours pour l'humanité. Ne nous comparons qu'aux deux pays voisins les plus riches, l'Angleterre et la Hollande : nous ne sommes point à portée de décider si en Angleterre les sommes destinées à des établissements charitables sont plus considérables qu'en France ; mais quand même ce royaume auroit sur cet article l'avantage, il ne le devroit point à la Religion qui y est suivie : les Anglois ou plus riches, ou donnant moins au luxe, ont plus de facilité de disposer, et ont un excédent de revenu rarement connu en France ; d'ailleurs le goût de donner est plus dans le caractere national, il est certain qu'ils récompensent mieux les Arts utiles ou agréables, et ils peuvent, par des vues purement temporelles, traiter le malheur comme les talens. En Hollande, les établissemens dans les principales villes sont assez nombreux, et tous très-bien tenus ; mais ils sont petits, et le nombre des malheureux qui trouvent une retraite et des secours, ne peut être comparé aux fonds immenses consacrés en France à ces actes de bienfaisance : peut-être répondra-t-on qu'il vaut mieux n'avoir point de pauvres que de leur donner des asyles et, soigner un seul malade, qu'en entasser cinq dans un lit ; mais il s'agit ici non de la perfection ou des vices de l'administration, mais d'une disposition libérale, et du sentiment qui en est le principe.

2. On n'entend point s'expliquer sur la loi de 1685 ; mais sur toutes les vexations qui l'ont précédée et suivie, et qui ont forcé des citoyens honnêtes, vertueux, industrieux à fuir leur patrie.

des pertes continuelles. Que les Princes apprennent par ces exemples terribles, qu'ils ne peuvent être injustes impunément, et sans souffrir dans leur puissance des malheurs qu'ils font éprouver à leurs sujets : heureusement nous avons aujourd'hui contre ces atrocités les exemples des siecles passés, les lumieres de celui-ci, et nos mœurs.

Nous ne pouvons ni dissimuler, ni taire le désavantage qui résulte pour la population de la France, du célibat sacerdotal et religieux : mais si les motifs sacrés qui fondent ces institutions, n'empêchent pas que la continence érigée en vertu ne soit nuisible à la population, nous pouvons dire avec confiance que la prévention et la haine ont toujours exagéré cette destruction anticipée de l'humanité, qui résulte des vœux de religion et du célibat sacerdotal. Nous avons donné les moyens d'en sonder la profondeur, lorsque nous avons divisé la population en différentes classes : cette évaluation ne peut être suspectée par aucun parti ; elle se réduit à une opération de calcul, et c'est le chiffre qui dépose.

Quelles que soient les pertes résultantes de cette destruction anticipée de l'humanité, elles sont compensées par des avantages infinis ; et quand même on auroit des doutes sur la balance de ces avantages, quand on pourroit mettre à part l'intérêt du ciel et de la vérité, les vues tem[54]porelles et politiques exigeroient encore que la France maintînt la Religion Catholique : c'est une vérité étrangere à notre sujet, mais qu'il est facile de reconnoître, si l'on observe qu'il n'est aucune Religion qui convienne mieux à une Monarchie, qui s'adapte aussi bien à la constitution de ce royaume, qui le serve mieux dans ses rapports avec les autres Etats, enfin qui soit plus analogue au caractère national [1].

1. De toutes les branches de la Religion Chrétienne qui partagent l'Europe, il n'en est aucune qui ait autant de pompe et d'éclat que la Religion Catholique Romaine. Les habitans des grandes villes, les gens riches accoutumés au luxe des cours et de l'opulence, ne font point attention au spectacle magnifique qu'offre la Religion ; cependant il n'est presque point d'autres monumens en France, que ceux qui sont consacrés au culte de la Divinité ; l'appareil en est imposant ; on y voit briller les métaux les plus précieux, les Prêtres sont vêtus d'étoffes magnifiques, le cérémonial est auguste, l'éloquence et la musique sont les langues du culte, il forme un spectacle religieux dont chaque Fidele est acteur, et il n'est point dans les campagnes de fêtes plus brillantes ni plus pompeuses, que celles que donne la Religion. Si nous nous élevons à des considérations plus importantes, une nation enthousiaste, sensible, faite pour aimer, doit s'attacher de préférence au culte qui admet et inspire un amour plus vif, une relation plus tendre avec l'Etre Suprême ; une nation vive, légere,

[55] D'ailleurs s'il existe aujourd'hui dans notre Religion quelques institutions nuisibles à la population, peut-être est-il possible de les abroger ou de les mitiger, sans offenser ses décrets éternels : déjà des loix, quoique faites dans *des temps d'ignorance et de trouble, nous avoient donné un grand exemple*; les lumieres du siecle ont mis nos fautes à découvert, quoiqu'elles ne nous aient portés qu'à les réparer imparfaitement; mais le chemin est ouvert, il suffit de l'indiquer. Au reste sur une matiere aussi délicate, les Souverains ne doivent pas faire tout ce qu'ils peuvent : il s'agit d'un arbre précieux qui peut-être a besoin d'être émondé, mais qu'il seroit dangereux d'élaguer de trop près, et qu'il seroit insensé de couper par le pied.

---

inconstante, prompte à donner dans les excès, prompte à s'en repentir, doit mieux s'accommoder d'un régime religieux qui lui offre des ressources dans ses désordres, et accorde le pardon au regret et à l'avèu de la faute.

[56]

CHAPITRE II.

Du Gouvernement.

La forme de Gouvernement la plus avantageuse à la population, est certainement celle où la puissance législative, l'autorité judiciaire et la force publique, les principes d'action et de résistance sont tellement distribués et combinés, que l'un serve à l'autre de contrepoids, et qu'il en résulte pour chaque citoyen une existence sûre, libre et heureuse : ce gouvernement est celui où nul homme ne peut se soustraire à la loi, et nul n'est soumis qu'à elle, où les propriétés sont le plus universellement réparties, où le fruit du travail est assuré au travailleur, où le sentiment du bonheur attache à la vie et au corps de la société dont on fait partie ; où le citoyen a le désir de donner à l'Etat des citoyens, et les moyens de les élever ; enfin où il existe plus de demandes de main-d'œuvre que d'emploi, en sorte qu'une famille nombreuse soit une possession et une richesse. Mais quelle est la constitution qui assure à l'homme ces grands biens de l'humanité? Certainement la plus analogue à l'ordre de la nature, celle où l'homme fait le moins de sacrifices à l'état de société, est [57] la démocratie : cependant la forme républicaine n'a pas toujours produit l'effet qu'elle sembleroit devoir assurer ; les fameuses Républiques de la Grece ont presque toujours été le théatre de divisions funestes, et lorsqu'Alexandre s'en fut emparé et eut rappelé les bannis, il s'en trouva vingt-mille. Parcourons les annales de Rome dans le temps où la liberté y a été entiere ; nous ne trouvons pas un siecle (le terme long de la vie d'un homme) où les foyers de cette maîtresse du monde n'aient été ensanglantés par ses ennemis, ou par ses citoyens. Une expérience moderne n'est pas plus favorable à l'Etat républicain : la plupart des Etats auxquels s'applique cette dénomination, ont été troublés et ruinés ; un pays immense a été divisé, assujetti, et conquis sans bataille, et presque sans guerre. Un Etat voisin ne s'est garanti de ce malheur qu'en changeant sa constitution. Un pays beaucoup moins étendu a eu besoin de ses voisins pour connoître ses loix et son gouverne-

ment, et peut être il ne doit sa conservation qu'à sa petitesse, et au peu d'avantage qui eût résulté de l'usurpation.

Au reste, personne n'ignore que toute forme de gouvernement n'est pas également convenable à toute sorte de pays; et un des plus grands malheurs pour un État, est d'adopter [58] une forme contraire à son étendue, à sa situation, parce que de l'incompatibilité de cette forme il résulte toujours une anarchie, la pire de toutes les situations. Dans l'histoire moderne de la France, le milieu du 16e siecle est une des époques où la Monarchie s'est le plus rapproché de l'Etat républicain, sur-tout lorsque dans les Etats assemblés Bodin, député du tiers-Etat, disputoit au Roi le droit d'emprunter sans le consentement de la nation, parce que le Domaine de la Couronne est grevé d'une substitution perpétuelle dont il n'est que l'usufruitier: il s'en faut pourtant beaucoup que ce soit l'époque où la nation Françoise ait pu se féliciter de son sort.

On a dit, et je ne contredirai point cette assertion, que, dans un grand Etat, le despotisme peut être la forme du Gouvernement sous laquelle le peuple est le plus heureux, si le Souverain est sage, vertueux, juste, appliqué, et s'il sait gouverner; mais comme cet être est un phénomene dans l'ordre de la nature, que tout homme est disposé à abuser, que des Souverains doivent être les meilleurs et les plus vertueux des hommes pour être bons et honnêtes, que dix siécles ne produisent pas un despote tel que l'exige le bonheur public, cette constitution est la pire de toutes.

[59] Au reste, quelquefois les Gouvernemens ne sont pas ce qu'annonce leur titre, et dans la réalité ils se rapprochent d'autres constitutions plus ou moins favorables aux peuples ou au Souverain, selon les circonstances, l'ambition, l'habileté des Princes, et la force des obstacles que leur opposent le caractere national et les établissemens ayant quelque consistance: souvent même, dans un Gouvernement, on trouve des institutions analogues à une autre constitution. L'Ostracisme qui bannissoit un homme sans motif, autre que celui de la crainte ou de l'aversion, étoit une institution despotique; l'enlévement forcé des matelots en Angleterre n'est pas d'un Gouvernement modéré; c'est plutôt à cette forme de Gouvernement que tiendroit la dime établie à Maroc au profit du Prince sur tous les fruits en nature: c'est la dîme royale dont l'Abbé de Saint-Pierre et le Maréchal de Vauban ont été les apologistes. En France, le consentement donné par les pays d'Etats à l'exaction et

à l'assignation du subside, et la répartition de certains impôts laissée dans d'autres pays à la discrétion des contribuables, sont des établissemens et des formes qui se ressentent de l'Etat républicain. La contribution au service militaire par voie d'engagement, méthode qui, pendant quelques années, a été la seule [60] voie de donner des soldats à la France, que ce moyen soit suffisant ou non, qu'il conforte ou détruise la partie militaire, est certainement une marque de respect pour la liberté du citoyen.

Dans la vérité, la différente forme des Gouvernemens influe moins sur le bonheur public, que quelques institutions, ou des autorités secondaires. Les Souverains n'agissent sur leurs sujets que d'une maniere médiate; leurs agens, par l'exécution de leurs ordres, ou par ceux qu'ils donnent eux-mêmes, y ont plus d'influence : pour le peuple, le nombre et le titre de ses maîtres est aussi indifférent que leur nom, et les provinces Romaines qui faisoient partie d'une république, et dont l'administration étoit confiée à des Proconsuls, étoient régies par le despotisme.

Dans les temps les plus brillans d'un Etat qui porte le nom de République, qu'importoit à ce peuple qui languissoit dans la servitude d'un nombre de Seigneurs, que cet Etat fût despotique, monarchique, aristocratique, ou démocratique? C'étoit un procès perpétuel entre les Grands et leur Chef qu'ils nommoient Roi, indifférent pour la nation, ou plutôt, si elle eût été consultée, elle eût voté pour le pouvoir d'un seul, parce que tôt ou tard, pour disposer d'eux, il eût allégé le joug des Seigneurs, comme nos Rois en [61] France ont détruit la tyrannie féodale, pour y substituer l'autorité royale, et de ces serfs qu'on vendoit comme un troupeau, former des hommes libres, mais sujets, connoissant des devoirs envers les hommes d'un état supérieur, mais ne connoissant qu'un maître, et sachant que Dieu et la Loi sont au dessus de lui. Nous n'ignorons pas cependant qu'on a reproché à notre Gouvernement l'inexistence des loix constitutives, la variation des principes, des punitions sans jugement, l'insuffisance des barrieres contre les invasions de la finance; et ces malheurs ont été représentés comme une suite de notre constitution.

Nous ne nous permettons point d'examiner ici quel est le véritable caractere du Gouvernement François, et jusqu'à quel point il est favorable ou contraire à la population; il nous suffit d'avoir traité cette question sous un point de vue général. Si pourtant on

examine notre constitution, on trouvera qu'à certains égards elle pourvoit efficacement à deux grands objets, la sûreté de la personne, et celle des biens.

D'abord, si la durée d'un Gouvernement est une preuve de sa bonté, il n'est point de constitution plus respectable que la Françoise : voilà près de huit siecles que la race régnante est sur le trône, et la République Romaine n'en a duré [62] que sept. L'invasion de l'ennemi est pour une société politique un des plus grands malheurs : en France, si les extrêmités du royaume ont éprouvé quelques insultes passageres, dans les provinces de l'intérieur, et sur une surface de vingt-quatre mille lieues quarrées, les hommes qui existent et leurs peres n'ont entendu tirer des coups de fusil que pour des réjouissances.

Un malheur plus grand que les secousses que l'ennemi donne à l'Etat, est la division intestine, et les guerres civiles qui en sont les suites : or ces événemens sont si rares en France ; que les Ecrivains ont eu peine à en former des histoires.

Il n'est peut-être point d'Etat où le maintien des propriétés soit plus surveillé, où il existe un corps de Magistrature plus instruit, et plus intact sur l'article de l'intérêt : cet objet est plus important qu'il ne le paroît, et quoique le pouvoir législatif soit plus imposant, le pouvoir judiciaire agit plus efficacement sur chaque citoyen. Les loix sont faites pour la masse de la société, les jugements pour les individus ; et si la relation et la conformité des jugemens aux loix est soustraite, les loix qui sont toutes établies en faveur de la société, deviennent une barriere inutile, et le Juge est un despote.

---

[63]
CHAPITRE III.

Des Loix civiles relatives à l'état de l'homme en France.

Après les loix divines, après les lois constitutives de l'Etat qui concernent la masse de la société, viennent les loix civiles et crimiuelles qui agissent sur chaque individu. Autant notre droit public éprouve une disette de loix, autant notre droit privé a des dispositions excessivement nombreuses et multipliées ; mais par une suite du même esprit qui a influé sur le droit public, la plupart de ces loix concernent la propriété, peu sont relatives aux personnes. Ce silence des loix sur l'état des citoyens, abrégera la discussion de leurs dispositions, que nous devons borner à celles qui influent sur la population.

Tout homme né en France est libre, c'est le premier et le plus beau des priviléges ; et cette prérogative est tellement inhérente au royaume, qu'elle y est devenue une qualité fonciere et endémique, et que l'esclave cesse de l'être en entrant dans le royaume : cependant il est encore quelques coutumes, où les Seigneurs de terres ont conservé sur leurs vassaux un droit de servitude, non plus tel qu'il existoit autrefois, mais tel que [64] leurs sujets, leurs serfs sont toujours leurs hommes, et restent dans leur dépendance, quelque pays qu'ils habitent, et qu'à leur mort, s'ils n'ont point d'enfans, les Seigneurs en héritent : espece de servitude imparfaite, état mitoyen entre l'esclavage et la liberté.

C'est encore un problême aux yeux de plusieurs observateurs, de savoir si cette espece de servitude est favorable, ou contraire à la population. Quelques personnes que leur état a mis à portée de juger la situation d'une province où plusieurs communautés vivent encore sous ce droit, prétendent qu'on remarque que, dans les villages main-mortables, la population est plus nombreuse, et que l'humanité jouit d'une existence meilleure. Dans les calamités le Seigneur secourt ses serfs, même sans humanité, sans principes, sans sentiment, mais par un esprit de propriété qui tend à la conservation de ce qui lui appartient, comme le propriétaire d'une habi-

tation dans l'Amérique ne permet pas que ses Negres meurent de faim[1], et comme ici nous soignons [65] des êtres qui ne méritent pas d'être comparés avec des hommes.

Nous n'avons pas les notions nécessaires pour certifier ou contredire ces assertions; mais, sans nous arrêter à quelques faits particuliers, nous pouvons assurer, d'après l'exemple des siecles et des nations, que la liberté est l'état le plus favorable à la population : non-seulement le sentiment de son état et de son bonheur est un des motifs le plus fort que puisse avoir un homme, pour communiquer la vie à des ètres destinés à partager son sort, mais placer les hommes dans la dépendance les uns des autres, pour assurer leur subsistance, c'est une opération du même genre que si on les réduisoit à la mendicité, pour leur donner des droits à la charité des ames compatissantes. Dans un pays où les propriétaires les plus riches sont ceux dont les terres sont le plus mal cultivées, où le goût effréné des jouissances exclut toute idée d'amélioration, où la classe des riches semble ne savoir jouir qu'en abusant, il seroit bien imprudent de confier à de tels maîtres le bonheur d'une multitude d'hommes. Dans toute institution géné[66]rale, si les sentimens de vertu, d'humanité, ou même d'intérêt personnel, dont le produit est éloigné, se trouvent en opposition avec les passions, le caractere national, ou les goûts et la mode, il ne faut pas se flatter d'obtenir de la pluralité, des procédés honnêtes et des actes de vertu ou de justice : si quelques communautés main-mortables sont dans le cas de jouir d'un sort meilleur que les autres, peut-être elles le doivent aux sollicitations des Seigneurs qui ont obtenu pour elles quelque amélioration de traitement, quelque faveur dans la répartition des impositions, ou autres charges des Communautés : si les choses sont ainsi, le prétendu fruit de leur constitution ne seroit que le produit d'une injustice.

1. L'esclavage est si contraire à la population, qu'on prétend que dans les Indes occidentales les Negres diminueroient annuellement d'un vingtieme, si on ne les recrutoit par une importation perpétuelle : à Athenes, il paroît que les esclaves n'étoient point mariés ; à Rome, l'amour et les jouissances étoient réservés pour l'homme libre, et l'Empereur Claude servoit bien l'humanité, en défendant qu'on tuât un esclave pour cause de vieillesse ou d'infirmité : l'existence d'une pareille loi en prouve la nécessité ; et c'est un monument honteux pour une nation.

[67]

CHAPITRE IV.

Du Mariage [1].

L'Ordonnateur de toutes choses, qui n'a pas voulu que l'espece humaine s'éteignît, et que notre globe devînt un vaste désert, a semé en nous des germes d'immortalité, lorsqu'il nous a donné ce feu, ce besoin de s'unir, cette ardeur de se reproduire, qui, dans l'ordre des affections, tient le premier rang après la faim.

Cette impulsion physique, principe de l'amour, si ce n'est pas lui-même, établit des rapports intimes entre tous les êtres, sans que la beauté, la jeunesse et les graces ayent un privilége exclusif, et l'être le plus mal-traité de la nature trouve un second qui lui fait connoître le plaisir et la reproduction ; cependant cet attrait général d'un sexe pour l'autre, eût été un bienfait insuffisant pour la conservation de l'espece humaine, si la relation d'un individu à l'autre n'eût été que momentanée, et si la prolongation et la perpétuité de cette union n'eussent été ménagées par les prudentes dispositions de la nature, La même analogie, le même [68] rapport physique que la conformation a mis entre les deux sexes, se trouve entre leurs caracteres, leurs besoins, leurs qualités, leur collaboration, et leur aptitude à différens soins. Le cultivateur a besoin d'une femme comme d'un instrument de la culture ; elle est utile à tout homme qui a une profession, pour le remplacer dans les soins du ménage ; l'homme, qui peut vivre sans travailler, n'en a pas moins besoin pour les agrémens de la société. Le mariage, lorsqu'il est ce qu'il doit être, ce qu'il a souvent été lorsque les mœurs n'étoient pas corrompues, est le complément de toutes les jouissances ; le mariage enfin, lorsqu'il est heureux, est le plus heureux de tous les états ; c'est de lui qu'on peut dire avec vérité, « que les « ames des conjoints charrient uniment ensemble, qu'elles se con- « siderent d'une si ardente affection, et de pareille affection se

1. Le mariage et le bonheur qu'il procure, ne sont considérés que sous un aspect humain, et des vues temporelles.

« découvrent jusqu'au fin fonds des entrailles ; que l'un connoît, « l'ame de l'autre, comme la sienne ; qu'ils vivent, voient, jouissent « l'un pour l'autre, et qu'il y a une confusion de leurs êtres ». Il ne suffit pas que la constitution des différens sexes les porte à s'unir, et que leur maniere d'être leur rende la constance de cette union avantageuse ; il faut encore que nos loix, nos mœurs, nos usages favorisent et fortifient ce lien, de tous les actes civils le plus avantageux pour [69] la société. Les principales questions qui se présentent à discuter sur le mariage, sont, s'il est utile qu'il existe, ou, si des conjonctions faites par le goût et momentanées donneroient un produit plus fort ; s'il seroit plus favorable à la population qu'une femme eût plusieurs maris, ou un mari plusieurs femmes ; si le divorce ne rendroit pas les mariages plus féconds ; à quel âge il doit être permis de se marier ; si le consentement des peres n'y met pas un obstacle trop gênant ; enfin, quels sont les moyens qu'on peut employer pour multiplier les mariages ?

Nécessité du Mariage.

Si la Religion ne faisoit pas un devoir à une femme de ne connoître qu'un homme, la loi civile devroit lui imposer ce devoir pour assurer la santé publique et les moyens d'élever les enfans.

Le fléau dont l'humanité est affligée depuis la découverte du Nouveau Monde, deviendroit bientôt une maladie universelle, si les hommes et les femmes se mêloient indistinctement ; d'ailleurs, la paternité incertaine dispenseroit l'homme de prendre soin des fruits de la fécondité des femmes, et ne permettroit même pas cet attachement, ce sentiment intime qui identifie un pere avec ses enfans, qui lui persuade qu'il renaît, et qu'il peut exister même après sa mort ; dès-lors [70] la femme, celui des deux coopérateurs de la production qui a le moins de moyens de subsistance, et par conséquent le moins de facultés pour en fournir à d'autres, seroit seule chargée de subvenir à celle de sa progéniture ; joignez à cette charge les incommodités et les douleurs de la grossesse et de l'enfantement : ne seroit-il pas à craindre qu'un partage si inégal et tant de malheurs, fissent cesser le dévouement des femmes à fournir des recrues à l'humanité ? On n'est point assez surpris de voir les générations qui se succedent, se sacrifier sans cesse à la génération qui suit : cette folie fructueuse pour la société, cette illusion de

l'avenir, assurent le bien-être de l'humanité et la perpétuité de notre espece : tous ces avantages cessent au moment où l'union conjugale est détruite.

Si la conjonction des deux sexes, momentanée et variable, est un désordre, tel qu'aucune nation ne le tolére ; il est des pays où rien ne limite le plaisir des hommes : mais ce régime si favorable à la volupté, ne l'est pas à la propagation. La pluralité des femmes exige qu'elles soient enfermées et gardées, et on ne peut s'assurer de leurs gardiens, qu'en les mettant dans l'impossibilité de l'infidélité. Si le chef de la famille a été maltraité dans la distribution des dons de la nature, voila ses femmes condamnées à [71] la stérilité ; si ses forces ne sont pas en proportion de ses richesses, un nombre de femmes ne sera point fécondé ; d'ailleurs, les femmes des serrails sont moins destinées à la procréation qu'au plaisir ; enfin, tel est l'abus de notre constitution, que la facilité de la possession dégoûte de la jouissance, et que l'abondance et le manque de femmes sont souvent l'origine des mêmes vices.

Le mal seroit bien plus grand encore, si une seule femme avoit plusieurs maris, puisque l'espece dont il existe le moins dans un âge adulte, seroit prodiguée, et que les efforts de plusieurs hommes ne pourroient jamais produire qu'un enfant, au lieu que dans un serrail un seul homme peut féconder plusieurs femmes.

Du Divorce.

Au lieu de la pluralité des maris et des femmes, quelques nations ont admis le divorce ou la répudiation ; mais ces institutions etrangeres pourroient être dangeureuses dans nos contrées. Si les loix doivent avoir pour objet de mettre un frein aux défauts nationaux, une nation à qui de tout temps on a reproché sa légereté, abuseroit bientôt d'une faculté dont l'usage ne peut être juste, que lorsqu'il est dirigé et restreint par les mœurs [1]. [72] Toute femme qui auroit une passion ou même un goût, trouveroit insupportable l'union qu'elle a contractée ; elle voleroit dans les bras de son amant ; les enfans de son premier mariage lui deviendroient odieux, et ne pourroient être chers à son mari, puisqu'ils lui rappelleroient une

1. On prétend qu'à Rome, quoique les maris pussent répudier leurs femmes, cinq siecles se passerent sans que personne usât de cette faculté.

femme qui l'auroit offensé. Une premiere variation ne garantiroit pas d'une seconde inconstance, et le mariage perdroit également sa décence, sa dignité et ses effets les plus utiles. Dans les dernieres classes de la société qui sont les plus nombreuses, le caractere n'étant point adouci par l'éducation, est plus dur et plus féroce, mais l'incompatibilité d'humeur est moins fréquente : la nécessité de se voir et de se rapprocher pour travailler et fournir au besoin dont est affligée l'indigence, forme des moyens nécessaires de réconciliation, et les unions qu'ont troublées des querelles, des violences et des coups souvent ne sont pas les moins fécondes.

Il est pourtant une cause juste et nécessaire de divorce, c'est lorsqu'un des conjoints est inhabile à la génération : défaut rare dans les hommes, et plus encore dans les femmes : nos loix admettent alors la dissolution du mariage, ou plutôt elles déclarent qu'il n'a pas existé ; mais on voit peu d'exemples dans nos mœurs de semblables discussions, et dans ces tristes événemens [73] il est plus ordinaire de s'en dédommager que de s'en plaindre.

Que si des accidens survenus depuis le mariage maléficient l'un ou l'autre des conjoints, ou lui rendent dangereux l'acte de la génération ou de la conception, accident qui n'est pas très-rare dans les campagnes, il n'est plus de ressource pour le conjoint valide et honnête, et cependant voilà deux adultes perdus pour la population ; mais quand la réclamation contre les nœuds du mariage seroit admise dans ces circonstances, ce seroit une action inutile, puisqu'on n'en fait point usage même pour des infirmités antérieures au mariage.

A quel âge le mariage doit-il avoir lieu ?

Mais perdons de vue les malheurs et les disgraces de l'humanité, pour nous occuper des empressemens de la jeunesse à s'unir. Il est pour cette union une époque indiquée par la nature ; mais dans quelque pays il en est une autre fixée par les loix : le peuple Juif ne connut point cette distinction, il prescrivoit le mariage dès qu'on avoit atteint l'âge de puberté, et il en fixoit l'époque pour les hommes à 13 ans et demi. Dans les pays Mahométans, où la pluralité des femmes est admise, où le plaisir est substitué au

mariage [1] dont il ne [74] doit être que la récompense, lorsqu'un jeune homme marque des desirs, on a soin de mettre auprès de lui une jeune esclave qui partage ses jeux et ses amusemens, et qui bientôt lui en fait connoître de plus vifs ; mais on suit le vœu de la nature, sans le provoquer ; et dans un pays où l'on ne connoît point les refus, le besoin réel donne seul lieu à des demandes.

Chez les Romains, l'âge de la puberté étoit fixé à 14 ans pour les mâles, à 12 pour les femelles, et l'acquisition de la faculté de procréer son semblable étoit célébrée par des cérémonies ; mais il paroît que dans l'usage, on n'admettoit au mariage les hommes que vers 15 ou 17 ans, et les filles à 12 ou 14.

Chez les Germains ou les Gaulois, on ne permettoit le mariage aux jeunes gens, que lorsque leur esprit, leur caractere, leur tempérament étoient formés ; et un jeune-homme se perdoit de réputation, s'il avoit commerce avec une femme avant vingt ans : leurs descendans ont pensé différemment ; mais ont-ils pensé mieux ?

On prétend qu'en Angleterre il existe une loi qui permet aux filles de se marier à sept ans ; on a même essayé de justifier cette loi : il paroît que [75] la meilleure maniere de rendre hommage à une nation d'un sens aussi exquis et profond que la nation Angloise, est de ne point chercher à pallier une absurdité, qui peut-être même n'existe pas, puisque personne ne peut citer la loi.

En France, les garçons ou les filles nubiles sont admis au mariage à l'âge de puberté, qui est fixé à 12 ans pour les femmes, à 14 pour les hommes : peut-être nos loix n'ont permis le mariage à cette époque, que parce qu'il a été plus facile à nos Législateurs de copier que de penser. L'époque de la puberté étoit fixée à 12 ans et à 14, par le droit Romain, qu'on a long-temps respecté aveuglément : et on a pris les loix de ce pays, sans songer qu'un édit du Roi ne changeoit pas le climat. Dans les campagnes de la plupart des provinces de France, où la température est froide, et l'homme mal nourri, la plénitude de la puberté n'est qu'à 16 ans pour les femmes, 18 pour les hommes : ainsi la loi Françoise, semsemblable à celle d'Angleterre, vraie ou prétendue, accorde la faculté de se marier à un grand nombre d'individus auquel la nature le refuse.

1. Ce n'est pas que le mariage n'existe dans les pays Mahométans ; mais celui qui y est connu, n'est, à peu de choses près, que l'établissement d'une subordination parmi les femmes, et une police dans le ménage.

Mais quand la faculté de procréer auroit commencé à se manifester, est-il de la prudence de se prêter à ces premiers empressemens. Dans l'ordre des animaux, dont nous trouvons presque sous tous les aspects, les races mieux soignées et plus [76] surveillées, que l'espece humaine, un propriétaire intelligent et sage se garde de laisser communiquer les deux sexes, à l'époque où leur force naissante leur fait connoître les relations qui sont entre eux : le mâle sur-tout n'a la permission de féconder les femelles, que dans un temps éloigné de l'époque à laquelle la faculté en est acquise, et si ce régime n'est pas observé, l'animal dont on use trop tôt devient incapable de donner de belles productions, dans le moment où on pourroit les attendre. Que de jeunes gens à Paris et à la Cour ont le sort de ces animaux malheureux ! Il est certain que pour la santé, pour le bien de l'économie animale et de la population, il seroit à désirer que le mariage n'eût pas lieu dans les premiers momens de la puberté, parce qu'un usage continu du plaisir dans un âge où la croissance n'est pas entiérement prise, où la formation de l'être n'est pas complete, où la matiere destinée à la génération n'est pas suffisamment élaborée, peut nuire au tempérament, sur-tout à celui de l'homme dont le rôle dans le mariage est le plus actif ; et même dans une femme qui n'a pas toutes ses forces, la grossesse, les couches et leurs suites, font des accidens d'un genre grave.

L'indulgence des loix pour les empressemens de la jeunesse, peut pourtant s'excuser, si l'on considere que la loi n'ordonne ni ne conseille, mais [77] qu'elle permet. Dans un pays où les hommes et les femmes jouissent de leur liberté, si la nature parle, des loix pourront-elles l'enchaîner, et avons-nous des mœurs assez honnêtes, pour que nos loix puissent être plus séveres ?

Du pouvoir des Parens.

La surveillance des loix et leur autorité, est du moins confiée à des parens, et à leur défaut à des étrangers auxquels la loi en donne le pouvoir, et c'est sur eux que la loi se repose du soin de réprimer les indiscrétions de l'enfance ou de la jeunesse.

Mais jusqu'à quelle époque, jusqu'à quelle limite ce pouvoir est-il juste ? Comme la puberté devance la raison, comme un garçon de 14 ans ou une fille de 12 peuvent faire pour le mariage un

choix dont ils se repentent à 20, en sorte que le reste de leur vie soit une séparation perpétuelle, et une continence fondée sur l'aversion ou une débauche réciproque, quel est l'âge où la loi se confiant à leur détermination, sans consulter un tiers, leur permettra de contracter ? On ne peut concevoir qu'on en ait retardé le terme jusqu'à 30 ans pour les hommes, 25 pour les femmes. Lorsqu'il est permis à un homme de se dévouer à la mort pour le service de sa patrie, sans l'aveu de ses parens, pourquoi ne pourroit-il pas [78] lui consacrer sa vie en lui donnant de nouveaux citoyens. S'il est permis à vingt-un ans de renoncer pour toujours au mariage, pourquoi à la même époque ne pourroit-on pas former un vœu contraire ? Si nos loix ont assez présumé de la sagesse d'un homme de 25 ans pour lui laisser la disposition entiere de ses biens, quoiqu'il ne puisse exister communément de motif pour qu'un citoyen de cet âge se dépouille de toute propriété, pourquoi n'a-t-il pas le droit de former une union pour laquelle à cet âge il a toujours un motif légitime ?

Quelque favorable que soit la recrue des états ecclésiastiques ou militaires, elle ne peut mériter la préférence sur celle de l'humanité et de la nation, qui leur fournit des sujets. A ne consulter que l'ordre de la nature, si la maturité de la tête, plus tardive que celle du corps, est l'époque à laquelle on doit laisser à un homme la disposition de lui-même, la puberté pleine et entiere acquise à 18 ans, dans tout le royaume, pour les hommes, et à 16 pour les femelles, devroit être suivie de près de la liberté de contracter mariage ; et il semble qu'aucun motif ne peut déterminer à retarder la plénitude de cette faculté au delà de 25 ans pour les hommes et 21 pour les femelles, d'autant qu'à cette époque le corps est entiérement formé, l'homme est dans toute [79] sa force pour les travaux, et a déjà eu des sujets de réflexion, et une délibération d'expérience. Pousser plus loin l'empire paternel, régler les sens d'un jeune homme par les idées que donne à ses parens un tempérament réfroidi par l'âge, autoriser la tyrannie d'un vieillard qui craint que les sentimens et les devoirs conjugaux n'affoiblissent ou ne partagent ceux dus à la paternité, qu'il puisse priver son fils du bien-être de l'humanité, du droit de se reproduire, et de donner des citoyens à l'Etat, jusqu'à ce qu'il ait acquis trente ans, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il ait passé une grande partie de l'âge destiné à produire, cette loi paroît dure et peu politique ; il semble que c'est abuser de la nature, et forcer au libertinage.

Si la fougue des passions fait craindre un mariage inégal, cette considération, plus puissante dans un Etat monarchique que dans tout autre, peut faire excuser la prolongation de l'empire paternel pour la classe de l'état la plus précieuse, la noblesse, chez qui les mésalliances tireroient à une plus grande conséquence ; c'est par cette considération que les Princes du Sang royal ont été jugés être perpétuellement mineurs pour le mariage, et ne pouvoir contracter sans le consentement du Souverain.

Au défaut d'une force coactive, la Loi laisse [80] sagement entre les mains des parens les moyens d'une punition pécuniaire ; la substitution légale qui appelle les enfans à la jouissance d'une partie des biens de leurs auteurs, même contre leur vœu, cesse, lorsque les enfans se soustraient à l'autorité paternelle, dans l'affaire de la vie la plus importante. Si la tendresse filiale, si les mœurs, si des intérêts pécuniaires ne les arrètent pas, le terme est arrivé où il doit leur ètre permis de faire une action louable dans l'ordre naturel, peut-être répréhensible dans l'ordre des préjugés, et nuisible à leurs intérêts.

Nos Loix, qui bien ou mal ont fixé un âge avant lequel il n'est point permis de contracter mariage, n'ont fixé aucune époque après laquelle il fût interdit. Chez les Romains, les vieillards n'étoient point admis à cette union, et l'époque à laquelle on étoit réputé inhabile à la génération, étoit 60 ans pour les hommes, 50 pour les femmes ; mais cette présomption, peut-être sage pour les pays chauds, seroit trop rigoureuse pour notre climat, où la fécondité quelquefois est poussée plus loin, et où des hommes d'un âge plus avancé ont rendu des services à la population.

DES personnes entre lesquelles le mariage est interdit.

Pourvu que le mariage fût interdit aux per- [81] sonnes que le défaut ou l'excès d'âge, ou les infirmités rendent inhabiles à la génération, il semble qu'il devroit être permis à toute autre : il est pourtant certaines personnes dont l'union est et doit être proscrite : les motifs de cette prohibition sont des dogmes religieux, des raisons d'honnêteté, ou des principes physiques. Les derniers sont les seuls qui intéressent directement la population. La beauté de l'espece, peut-être la fécondité, exigent qu'on n'admette pas les parens proches à l'union conjugale ; la nature l'a ordonné, et cet

ordre est un de ses secrets ; mais si vous doutez de ses ordres, consultez un Laboureur intelligent, et voyez s'il emploiera pour ses semences les grains qu'il a récoltés l'année précédente. Les Nations qui veulent perfectionner la race de leurs chevaux, ne tirent pas même leurs étalons de leurs pays, et la reproduction dans tous les genres et dans tous les ordres exige une espece de novation que n'admet point l'analogie de tempérament et de conformation existante entre des êtres qui ont une origine commune et séparée par peu de degrés.

Cette interdiction du mariage entre quelques personnes ne nuit point à la Population, parce qu'assez d'individus se présentent pour fixer un choix ; mais ce seroit un tort grave, si la constitution, la forme ou quelques formalités du ma[**82**]riage pouvoient en écarter, et le faire craindre.

De la puissance maritale.

Le premier effet de cette union, est le pouvoir qu'elle confere à l'homme sur sa moitié. Cette disposition est juste ; dans toute société de deux personnes il doit exister une voix prépondérante, et cette prérogative ne peut être confiée qu'au mari, parce qu'il est le plus âgé et le plus fort ; la plupart des Auteurs ajoutent, le plus raisonnable. Mais sans ce motif il seroit encore juste que l'homme eût l'empire, parce que sa mise dans la société est fort supérieure à celle de la femme. Deux bras d'hommes fournissent un ouvrage qui est mieux soldé que celui des mains femelles ; les arts, les professions lucratives ou honorables, offrent encore aux hommes des rétributions, des salaires, des appointemens que ne peuvent obtenir les femmes. Elles ne peuvent donc se plaindre que les hommes dans l'union qu'ils contractent avec elles, soient payés en autorité de l'excédent de leur valeur.

D'autres raisons encore engagent le Législateur à accorder aux hommes, dans le mariage, un traitement de préférence ; comme dans l'ordre physique une femme peut plus aisément suffire à plusieurs hommes, qu'un hommes à plusieurs femmes ; les hommes manqueront plutôt aux femmes, que les femmes aux hommes : ces derniers doivent donc [**83**] être ménagés comme la denrée la plus rare, et ils doivent être retirés, par la voie de la législation, des bras de la femme la plus jolie, pour passer dans ceux d'une

femme qui n'appartienne qu'à eux, et sur laquelle ils acquierent des droits qui les dédommagent de ne pas courir une carriere plus agréable.

D'ailleurs dans nos mœurs tout porte les femmes au mariage; condamnées par l'usage au triste sort d'avoir *un esprit qui n'ose penser, un cœur qui n'ose sentir, des yeux qui n'osent voir, des oreilles qui n'osent entendre*, elles attendent de leur union avec un époux, tous les droits que donne la société; celui d'y avoir une existence reconnue, d'y jouir de leurs sens, et de connoître le plaisir. D'ailleurs, élevées dans la maison paternelle, d'où elles n'ont point d'occasion de s'écarter, façonnées à l'obéissance, elles redoutent moins l'empire marital: un époux est un pere qui est leur contemporain, et dont les sentimens, jusqu'alors inconnus, acquierent sur leur ame des droits qui rendent l'obeissance moins pénible.

Puissance paternelle.

La puissance sur les enfans est encore une récompense donnée à l'homme, et une invitation au mariage.

S'il est un motif dans la nature qui puisse légi[84]timer le pouvoir d'un homme sur un autre, et créer un genre de propriété sur les personnes: sans contredit, ce droit doit appartenir aux hommes sans lesquels les êtres dépendans d'eux n'eussent pas existé. Si la puissance paternelle pouvoit être réglée d'après les intérêts pécuniaires, il seroit juste que l'autorité fût une indemnité des dépenses qu'ont occasionné l'éducation et l'instruction des enfans: si l'on ne consulte que des vues de convenance, tant que la foiblesse de l'âge exige qu'on étaye la raison d'un être encore imparfait, et qu'on substitue une volonté étrangére à sa volonté variable et imprudente, nul ne peut mieux remplir cet office que celui que l'ordre de la nature intéresse le plus à son sort : enfin, si l'autorité et la dépendance domestique doivent être réglées d'après l'intérêt général de l'Etat, puisque le droit de commander est si cher à l'humanité, il n'est point de meilleur moyen d'engager les hommes à supporter les charges du mariage, que celui de les en récompenser par l'empire.

Des Usages et des Modes.

Il seroit aussi utile, sur-tout chez les nations chez lesquelles la

frivolité a quelques droits, de diriger les usages et les modes, en sorte qu'ils servissent la population.

[85] A Rome, les gens mariés avoient la préséance sur les autres : de nos jours il est plusieurs nations, chez lesquelles certains vêtemens sont affectés exclusivement aux personnes mariées : il est d'autres nations qui ne permettent point aux célibataires de se couvrir la tête. Ces distinctions sont justes ; la premiere des dignités devant être le titre de pere de famille.

Autrefois les veuves portoient le deuil de leurs maris beaucoup plus long-temps : cet usage seroit très-utile à rétablir ; et il seroit même convenable de rendre leur deuil perpétuel, et de leur interdire au moins jusqu'à cinquante ans toute parure, l'assistance aux spectacles, aux danses et à quelque espèce de fête que ce soit[1]. Cette petite gêne serviroit peut-être mieux la population, et porteroit plus au mariage que des institutions plus importantes : il faudroit sur-tout supprimer ces avanies ridicules et indécentes, qu'un usage absurde a introduites contre les veuves qui se marient.

Un usage qu'il est fort important de conserver, ce sont les fêtes et l'espèce de bombance qui accompagne les mariages des gens du peuple : comme on donne une cocarde, et qu'on fait [86] boire un homme qui s'engage au service militaire ; il est convenable de parer, et d'exciter par la boisson, le tumulte, le plaisir et la joie les aspirans au mariage.

Rentes viageres.

Indépendamment de nos loix et de nos usages, il est plusieurs institutions qui peuvent influer sur le nombre des mariages. Une des principales causes de l'extinction des races, est la multitude des rentiers viagers que l'Etat renferme dans son sein, et qui s'isolant dans la société, perdent et l'amour de la patrie, et celui de leur famille.

Les rentes viageres ouvrent pourtant une ressource féconde à l'Etat. Dans des momens de discrédit ou de détresse, c'est le moyen le plus efficace dont il puisse faire usage pour rejeter les dettes

1. A Rome les veuves sans enfants qui n'avoient pas quarante-cinq ans, n'avoient pas la permission de porter des pierreries, ni de se servir d litiere.

d'un siecle sur un autre, et mettre les générations suivantes à contribution, pour payer les malheurs ou les folies de la génération présente. Une autre considération doit encore rendre cette forme d'emprunt plus cher à la France, qu'à aucun autre royaume. Dans tout Etat bien ordonné, il ne doit y avoir aucun emprunt sans caisse d'amortissement, et sans remboursement assigné; et dans la forme de la constitution Françoise il ne peut exister, ou du moins il n'y a point eu jusqu'à présent de caisse d'amor[87]tissement durable et constante, au lieu que, par l'emprunt viager, l'amortissement est nécessaire: c'est la nature qui le fixe, et il ne dépend point d'un systême ministériel et de la volonté du Prince.

Mais, si tel est le malheur des circonstances que quelquefois l'on soit obligé de sacrifier les mœurs à la finance, et de corrompre les citoyens pour soutenir la masse de l'Etat, au moins cette corruption systématique doit-elle s'étendre au moindre nombre d'individus possible, et les placemens en rente viagere doivent être mis en grosses masses, en sorte qu'un petit nombre de rentiers remplissent la totalité de l'emprunt. Le distribuer par parcelles, c'est inviter une multitude de citoyens au célibat; c'est préférer à la population quelques écus de plus, ou peut-être la facilité et la promptitude de l'opération.

Encouragement à donner au mariage.

Presque toutes les nations ont senti la nécessité d'encourager au mariage; mais la même vue a suggéré des moyens différens.

Quelques-unes ont récompensé les mariages et la fécondité par des honneurs; car l'opinion publique, cette monnoie si précieuse a été bien mal-adroitement prodiguée: si cette coutume étoit admise, que resteroit-il aux citoyens généreux qui sacrifient leur vie à la patrie? Heureu[88]sement on a senti le ridicule d'honorer l'action d'un homme, qui suit le vœu de la nature, ou les talens physiques qu'on tient de la constitution.

D'autres peuples ont exclu les célibataires des magistratures, ou autres places importantes ou honorables dans l'Etat. Autre absurdité: l'Etat a autant et plus de besoin des hommes à talens, qu'ils n'ont besoin de l'Etat. S'il se trouve un homme d'un génie fait pour la magistrature, le ministere, ou le commandement des armées, c'est un grand malheur que sa race s'éteigne avec lui; mais les

pertes de l'avenir doivent elles engager à les rendre communes au siecle actuel, et à se priver des services de l'individu qui existe.

Ce n'est pas un meilleur expédient d'accorder des pensions aux peres de familles nombreuses. On ne voit qu'avec peine et surprise celles que M. Colbert établit pour les peres de douze enfans vivans, récompense sans objet, et dont lui-même sentit ensuite l'illusion, et qu'il annulla ou laissa tomber en désuétude. Les prix donnés à la vertu prolifique, ne donne point les moyens de l'acquérir, et l'expectative de la pension ne peut être un objet d'ambition pour les parens, puisque l'éducation, l'entretien et la dotation de douze enfans, leur coûtera plus que ne vaudra la gratification qu'ils retireront de l'Etat.

Les mesures à prendre pour favoriser la pro[**89**]pagation sont plus simples et doivent être plus efficaces. Le premier procédé à suivre, est l'exemption de tout droit en faveur du mariage: l'acte qui le constate, est affranchi des droits des fermes les plus onéreux; mais s'il en reste, il en existe encore trop, et c'est de toutes les conventions celle qui est le moins susceptible d'être affectée d'un droit fiscal. Il est juste aussi que les gens mariés jouissent de plusieurs avantages, et que les charges publiques retombent moins sur eux que sur les célibataires, parce que déjà ils supportent une charge considérable, par le nombre d'enfans qu'ils élevent pour l'Etat.

Dans les successions en ligne directe, un homme marié pourroit avoir une part avantageuse sur un célibataire, ou dans les successions en ligne collatérale exclure le célibataire à égalité de degré, ou concourir avec lui et être rappelé par la loi, quoique plus éloigné d'un degré.

Le pere de trois enfans devroit être exempt de tutele, parce qu'il a déjà une tutele très-onéreuse, celle de ses enfans.

L'artisan qui a cinq ou six enfans, pourroit être admis gratuitement à la maîtrise. Que dire de ces réglemens dignes d'une nation et d'un siecle barbare, qui privent les veuves d'un maître, de sa qualité, si elle contracte un second mariage?

[**90**] On pourroit accorder une remise de capitation à tout homme qui auroit quatre enfans, et en faire payer une double ou triple à tout célibataire au dessus de vingt-cinq ans.

Il seroit sur-tout utile de faire payer cette capitation aux maîtres, pour ceux de leurs domestiques au dessus d'un certain âge, qui ne

sont pas mariés, et de la graduer dans une proportion telle que le premier payant un, le second payât trois; le troisième, neuf, et ainsi en augmentant.

Quatre enfans, pourroit être un titre suffisant pour l'exemption de corvées.

Dans la répartition des charges imposées pour le service militaire, telles que le logement des gens de guerre, il seroit juste que les gens mariés ne logeassent, que lorsque les célibataires seroient en nombre insuffisant pour fournir au logement, et que les peres de dix enfans fussent dans tous les cas exempts de cette charge.

Une des contributions la plus effrayante pour les campagnes est la milice, le titre d'époux en est une exemption, et on n'imagine pas combien de mariages a produit cet appât.

Les hommes veufs au dessous d'un certain âge et n'ayant point d'enfans, sont traités pour la milice comme les célibataires; ils devroient l'être de même à beaucoup d'autres égards.

91 Que de moyens faciles de faire le bien d'une nation! Le siecle présent doit demander compte aux anciens dépositaires de la puissance publique, de leur inertie, et leurs successeurs ne seront pas jugés moins rigoureusement.

CHAPITRE V.

Des droits de Masculinité, de Primogéniture, et des Substitutions.

On prétend que les substitutions sont nécessaires pour soutenir les grandes maisons ; que ces dispositions sont analogues à la constitution du Gouvernement François, et plus excusables dans une Monarchie, par la nécessité de maintenir un corps, qui, puissant par ses possessions, soutienne les droits de la Nation et les siens : peut-être cependant pourroit-on objecter que cette affectation des biens à une seule personne n'est pas nécessaire au soutien du corps de la Noblesse, que dix mille possesseurs de cent millions de revenu formeroient un corps plus considérable et plus important, que si ce même revenu n'étoit divisé qu'entre cent personnes ; qu'au lieu d'affecter à une ligne dans une famille, des biens que le dérangement de quelques personnes dégrade, ou empêche de mettre en valeur, il seroit plus convenable d'en affecter la propriété à [92] un ordre de personnes, mais de rendre entre elles la disposition libre ; usage connu dans plusieurs provinces. On distingue dans les matieres économiques l'intérêt du commerce et celui du commerçant ; peut-être une distinction du même genre jeteroit beaucoup de lumiere sur cette question.

A l'égard des droits et des prérogatives de masculinité et de primogéniture, pour le bien de l'humanité, des mœurs, de la nation, et pour les intérêts de la population, on ne peut trop se plaindre de cette vocation de préférence qui dans une famille ne connoît qu'un individu, écarte et le sexe et les puînés, corrompt un homme par les richesses, et réduit les autres à l'indigence, à la dépendance, au sentiment perpétuel de regret qu'excite l'inégalité de ce traitement, et empêche les parens sensibles de donner le jour à des malheureux qui se plaignent de l'avoir reçu.

Il faut pourtant observer que ces distinctions n'existent que dans l'ordre de la Noblesse dont la prépondérance est foible dans la masse de la population ; mais encore dans cet ordre une vanité

fructueuse pour l'Etat, l'heureuse folie de perpétuer son nom, porte les hommes à s'assurer des successeurs. Dans la premiere classe de la Noblesse, les cadets même sans bien, ont un patrimoine certain, leur nom, et dans la situation actuelle, une subsistance assurée dans l'ordre de Malthe, [93] des richesses dans l'ordre Ecclésiastique, des places à la Cour, ou des graces du Roi, enfin, des filles riches, dont les peres honteux de n'être que riches, achetent souvent pour eux des mépris, pour leurs enfans des malheurs.

La Noblesse des Provinces non moins ancienne, mais moins illustrée, moins accréditée, trouve une ressource assurée, pour ses cadets, dans le service militaire ; il est beaucoup de provinçes où il sont dès leur naissance destinés au service, comme un superflu de la famille qu'on peut sacrifier ; mais l'état militaire qui est par essence l'état de la Noblesse, est quelquefois pour elle le chemin de la fortune, et tandis qu'un aîné, caserné dans son château, cultive sa terre, et fait des enfans, pénétré de respect pour la grandeur du nom qu'il leur transmet, qui pourtant n'est connu, ou du moins respecté que par ses vassaux, quelqu'un de ses cadets entreprenant et heureux, acquiert à son nom un véritable lustre, et releve sa maison : ainsi il est plusieurs ressources en faveur de l'humanité et de la subsistance contre les préférences injustes des loix et des peres de famille ; mais nous n'en voyons point en faveur de la population.

Nous pouvons encore moins excuser la parcimonie des loix dans la fixation du patrimoine des filles nobles ; le mal qui en résulte est pour [94] elles sans remede, ou du moins en a bien peu. L'amitié et la bienfaisance d'un frere, quelques chapitres, dont le nombre est rare, et dont un partisan de la population ne peut desirer l'accroissement, enfin, l'art de plaire, qui n'est pas un art, mais encore moins un chemin à la fortune, s'il n'est accompagné de circonstances extraordinaires. Sans des événemens rares, beaucoup de filles nobles sont forcées au célibat, et la mésalliance qui pourroit les en tirer, leur est interdite par un préjugé qu'il est expédient de ne pas détruire, pour ne point altérer la constitution monarchique. Heureusement le tiers-état ne connoît point cette exhérédation légale des filles ; il seroit même fort fâcheux qu'elle s'y introduisit, parce que le défaut de dot seroit un motif de plus pour détourner l'homme de la formation d'une société dans laquelle, par son travail, il fournit déjà une contribution plus forte que celle de la femme.

[95]

CHAPITRE VI.

De la peine de mort.

Nous ne considérons point ici les Loix Françoises en Jurisconsultes ; mais en amateurs de l'humanité, relativement aux pertes qu'elles lui font éprouver. C'est un phénomene bien singulier dans l'ordre de la Législation, mais qui pourtant n'est pas inexplicable, que plus les nations sont policées, plus leurs loix sont séveres : mais si les loix qui gouvernoient nos Ancêtres, pousserent quelquefois l'indulgence jusqu'à l'excès, ne peut-on pas reprocher aux loix actuelles l'excès contraire ? Les coupables auxquels s'applique la loi du talion, ne sont pas les seuls que frappe le glaive de la Justice ; souvent la moindre atteinte portée à la propriété, un seul vol domestique, un vol sur les grands chemins, un vol avec effraction, sont punis d'une peine capitale, en sorte que la Loi épuisant dans les cas moins graves tous les degrés de sévérité, devient impuissante pour réprimer les crimes plus atroces, si ce n'est par la formalité du supplice, souvent illusoire, et le coupable est intéressé à commettre un crime de plus, qui diminue le danger des suites, et la certitude de la punition.

Qui peut, sans frémir, penser que la mort d'un [96] cerf ait été punie par celle d'un homme, et qu'une loi de cette nature ait été renouvelée au commencement du dix-septieme siecle ? Mais de toutes nos loix, les plus sanguinaires sont celles de notre code militaire : des dispositions que vient d'adoucir la clémence du Prince, tendent à contenir, par la crainte de la mort, des hommes dont l'état et le devoir est de la mépriser, et une multitude de braves gens chers à l'Etat et à l'humanité, sont les victimes de cette contradiction.

Il semble qu'on n'a pas tiré un assez grand parti des goûts, des défauts, des préjugés, des usages, de l'honneur de notre nation, et de son attachement à l'opinion publique, genre de frein que doit employer tout Législateur avare du sang humain ; la privation de certains droits, de certains honneurs, d'un rang héréditaire, de dis-

tinctions acquises par des services, les dégradations d'état, des marques infamantes sont des peines, dont plusieurs sont tombées en désuétude, et que les loix n'ont pas assez multipliées : cependant il est des coupables auxquels ces peines peuvent paroître plus terribles que la cessation de l'existence.

Mais, si tel est le malheureux sort de l'humanité, qu'il existe des hommes qu'il soit nécessaire de retrancher de la société, et qu'il faille contenir dans les limites du devoir par des supplices, n'est-il pas du moins des peines corporelles qui [97] puissent suppléer à celle de mort. La cruauté ingénieuse des Grecs avoit inventé un moyen pour rendre un homme nul dans la société ; un fer rouge passé sur les yeux en faisoit perdre l'usage pour le reste de la vie, et ne permettoit plus au malfaiteur d'être dangereux. Si la douceur de nos mœurs résiste à cette exécution, une marque infamante sur le front, un bandeau de fer sur les yeux, et une captivité perpétuelle, peuvent produire le même effet que la mort, former peut-être une punition plus sévere, et certainement donner un exemple plus efficace par sa continuité.

Ne pourroit-on pas même tirer parti d'un homme condamné au dernier supplice, pour des expériences utiles à l'humanité. A Dieu ne plaise que je propose l'invention de nouveaux supplices ; mais toute expérience douloureuse qui ne peut être faite que sur l'humanité, deviendroit un bienfait envers elle, et ne pourroit être taxée de cruauté, si le coupable lui-même la préféroit à la mort.

---

[98]

CHAPITRE VI.

Des Mœurs.

Sans mœurs il n'est point d'Empire bien constitué, c'est une vérité reconnue : mais sans mœurs on ne peut espérer une population nombreuse ; c'est une autre proposition qui n'est pas moins vraie.

Une Nation qui a des mœurs, indépendamment de la Religion, des loix, et même de l'opinion publique, a des principes de justice, de vertu, d'honnêteté, de générosité ; c'est-là l'espece d'hommes nécessaire pour assurer la population d'un Etat.

Dans tous les ordres, professions ou métiers, si l'on ne consultoit que l'intérêt, il n'est pas de situation telle que la multiplication des enfans soit un accroissement de richesse ; on a des enfans par une impulsion de la nature, on les éleve par attachement ; mais un calcul des charges auxquelles ils assujetissent, démontreroit que, dans la classe des gens de peine, un enfant, avant qu'il puisse rendre quelque service, a beaucoup plus coûté que les gages d'un homme fait et instruit ; dans les autres classes, les enfans sont onéreux à leurs parens par leur institution et leur établissement ; devenus
[99] adultes, ils se détachent d'eux, et quelquefois font leur malheur par leurs désordres et leurs vices. Ainsi la réflexion et l'esprit de calcul ne conduiroient point à la propagation de l'espece ; il faut que des motifs au dessus de l'intérêt, le mépris des richesses, l'abstention du luxe, un principe de sentiment honnête détermine à supporter cette charge domestique ; il faut aussi que l'attachement et la subordination des enfans forme, pour la vieillesse des parens, une perspective de bonheur : ces sentimens sont le résultat des mœurs.

Les mœurs, en tant qu'elles concernent l'éloignement du libertinage, sont nécessaires pour multiplier les mariages. Si les choses étoient tellement constituées, qu'un homme ne pût avoir de relation sensuelle avec une femme, que par la voie du mariage, certainement l'empressement de l'un et l'autre sexe, pour cette union,

seroit plus vif et plus actif, il y auroit moins de célibataires, moins de mariages où les époux, contrevenans à leur serment et au vœu de la nature, devinssent eux-mêmes célibataires. Une fille qui se livre à un commerce illicite se perd pour la population, parce que la débauche ne peuple point ; et elle perd aussi la fille honnête, qui trouveroit un époux, si l'attrait du libertinage ne le lui enlevoit.

Qu'on ne croye pas que des conjonctions frauduleuses puissent dédommager l'Etat : elles ne sont [**100**] jamais productives comme ces unions approuvées par la loi, et dont les fruits peuvent paroître sans déshonorer l'auteur. Nous avons vu qu'en France les naissances sont aux mariages dans une proportion plus forte que celle de 4 à 1 ; il faut donc que chaque femme mariée donne à l'Etat plus de quatre individus, et si quelqu'une d'elles est moins féconde, une autre fournit davantage. Mais quelle est la fille ou la veuve libertine dont le rapport soit le même pour l'Etat ? Les personnes livrées à la prostitution ne font point d'enfans, elles les évitent comme un obstacle à leur métier ; des filles ou veuves séduites, et ayant renoncé à la chasteté, n'ont pas toujours renoncé à la pudeur, elles craignent la fécondité comme une preuve de leur déshonneur, et sur deux mille filles ou veuves qui se permettent des liaisons illicites, il n'en est pas une qui donne deux enfans.

D'ailleurs, que de risques courent ces enfans ! avant qu'ils soient nés, souvent leurs meres forment contre eux des vœux homicides ; et malheur à eux si ces meres sont instruites dans l'art des meurtres précoces ! Le secret de la naissance de ces enfans exige des précautions qui peuvent nuire, et nuisent souvent à leur existence : en vain une loi condamne à la mort la fille dont l'enfant périra, si elle n'a déclaré sa faute à des Juges ; l'honneur sait braver le danger, et quelquefois rend [**101**] criminel, et la loi trop rigoureuse reste sans exécution. Ces enfans, du moment de leur naissance à celui où ils peuvent exister par eux-mêmes, livrés à des soins étrangers, privés de ceux de leur mere qui ne peut les voir sans se déclarer, et qui même pleure leur naissance plus que leur perte, sont exposés à des dangers infinis ; leur mortalité est fort supérieure à celle des autres êtres de leur âge ; et on peut estimer qu'un commerce illicite des deux sexes ne donne pas en personnes adultes le vingtieme du produit des conjonctions connues du public, et autorisées par la loi.

Si le libertinage pénetre dans les mariages, et les corrompt, cette union perd sa sureté et son plus grand attrait. Pourquoi prendre

la charge d'une femme, si un autre en partage l'affection ? La paternité devenue suspecte et équivoque, quel homme voudra se soumettre au plus terrible de tous les impôts, celui de subvenir aux besoins d'une famille nombreuse ?

Quelque agrément, quelque idée d'adresse et de talent, quelque point d'honneur ridicule que la légéreté de la nation et la corruption du siecle aient attaché à la séduction des femmes, tout perturbateur de la paix du mariage fait une action vicieuse et répréhensible dans l'ordre moral, pernicieuse dans l'ordre civil et politique.

Qu'on consulte ces hommes que la Religion a constitué dépositaires du secret des cœurs et des [102] foiblesses de l'humanité, ou ceux qu'un goût pour des recherches physiques importantes pour le bien de l'Etat, a rendu observateurs exacts des mœurs des gens de campagne, et des pauvres ; ils vous diront que les femmes riches, pour qui le plaisir est le plus grand intérêt et l'unique occupation, ne sont pas les seules qui regardent la propagation de l'espece, comme une duperie du vieux temps : déjà ces funestes secrets inconnus à tout animal autre que l'homme, ces secrets ont pénétré dans les campagnes ; on trompe la nature jusques dans les villages.

Si ces usages licencieux, si ces goûts homicides se répandent davantage, ils ne seront pas moins funestes à l'Etat, que les pestes qui le ravagoient autrefois : il est temps d'arrêter cette cause secrete et terrible de dépopulation qui mine imperceptiblement la nation, et dont, dans quelques temps, on s'occuperoit peut-être trop tard. Pour prévenir ces malheurs ; le seul, l'unique moyen est le rétablissement des mœurs.

Même parmi les femmes vertueuses, il en est un grand nombre, qui, occupées de goûts frivoles, négligent les soins qu'entraîne l'état du mariage ; elles se croient justifiées par l'exemple et l'usage : elles se trompent, elles trahissent à la fois les devoirs de citoyenne, d'épouse et de mere. Livrer un enfant à une étrangere, est un acte cruel et [103] dénaturé, qui, s'il étoit unique, seroit considéré comme une atrocité ; et la multitude des fautes n'en diminue pas la perversité [1].

1. On a prétendu que si, sur quinze enfans alaités par leurs meres, il en périt trois, sur le même nombre livré à des étrangeres, il en périt cinq. Cette estimation ne nous paroît pas juste, et si elle est le résultat de quelques observations, elles ont été faites sur des enfans trouvés, dont la constitution est souvent mal-saine, et dont les nourrices mal choisies mettent dans leurs

La Nature trompée se venge et punit ; et le lait qui devroit être l'aliment des enfans, devient pour les meres qui les en privent, une cause de maladie et de mort.

Les enfans bannis des bras maternels du moment où ils existent, soustraits ensuite aux yeux de leurs parens pour acquérir des connoissances qui ne valent pas les mœurs, ne savent que par tradition quels sont les auteurs de leurs jours ; bientôt des devoirs d'état les en séparent, et la principale des relations qui existent entre eux, est [104] celle de débiteur et de créancier : avec de pareilles dispositions, des sentimens ainsi pervertis, une famille ainsi ordonnée, n'espérez pas d'attachement à la propagation de l'espece.

D'ailleurs, combien d'êtres aujourd'hui en France, dont la population ne peut espérer que de foibles secours ? Combien d'hommes énervés par la débauche sont décrépits dans l'âge de la jeunesse ; leur corps est sans vigueur, leur ame sans desirs, dans le moment où ce feu élémentaire de la génération devroit se faire sentir pour la premiere fois.

On ne sait si l'on doit exhorter cette classe d'hommes à peupler, ou le leur défendre ; le plus grand nombre est infecté de cette maladie terrible qui, par le moyen de l'Art, n'est plus mortelle ; mais est toujours destructive de l'espece humaine dont elle attenue les forces, et abrege les jours ; et si leurs enfans ne portent pas en naissant la peine des fautes de leurs parens, au moins leur espece foible et atténuée forme une génération bâtarde, appauvrie, fort inférieure à l'espece d'hommes que nous donnent les campagnes.

---

soins la même économie qui regle leurs salaires, en sorte qu'il résulte une interversion de l'ordre naturel ; mais toujours est-il sûr que le lait naturel est le plus salubre, et que des soins payés ne peuvent remplacer ceux de la nature. Si l'infanticide est un crime affreux, qu'elle opinion doit-on avoir d'une femme qui s'expose à le commettre en abandonnant ses enfans ? si ce genre de meurtre n'est pas sanglant, si le poignard n'en est pas l'instrument, qu'importe la maniere, si le résultat est le même ?

[105]

CHAPITRE VIII.

Du Luxe.

Il résulte du luxe, qu'on calcule son bonheur et ses jouissances sur la comparaison de celles d'autrui, et que le manque du superflu est un malheur. Si les terres et les possessions étoient partagées avec plus d'égalité, s'il y avoit moins de différence d'un homme à un homme, le bonheur seroit estimé d'après la faculté de se procurer la subsistance physique, avec quelque aisance ; dès-lors on ne craindroit pas d'avoir des enfans, à l'éducation desquels on pourroit sacrifier un superflu que laisse toujours un régime économique : les parens pourroient nourrir une nombreuse famille; chaque homme apporteroit, en naissant, avec une bonne constitution, un patrimoine qui augmenteroit avec ses forces, et qu'assureroit encore l'industrie formée avec l'âge et par les leçons et les exemples paternels.

Au lieu de cet ordre sage, c'est un spectacle affligeant pour un Philosophe, que de voir à quel point la richesse a abusé de la nature, et singulierement de l'espece humaine : non-seulement le desir d'être nourri plus agréablement, et d'être traîné plus tranquillement, a fait dénaturer les [106] animaux, et leur a fait perdre le caractere de leur sexe ; un goût frivole et même faux en cette partie, ou une passion sombre et atroce ont étendu cette barbarie jusques sur l'humanité ; et dans les pays où cette atrocité est étrangere, le célibat exigé des domestiques, à la cruauté près, produit le même effet : il en produit peut-être un pire encore, car il crée dans cet état un nombre de libertins infectés de maladies impures, qu'ils communiquent, et qui associent d'autres individus à leur stérilité.

Si nous ne nous étions astreints à ne discuter que les causes qui ont influence directe et immédiate sur la population, que de genres d'abus nous pourrions relever comme contraires à la population, puisqu'ils enlevent aux citoyens leur subsistance ! Des terres

fécondes rendues stériles, ou employées à porter des fleurs, au lieu de fruits ; une multitude de chevaux destinés à traîner ou porter des hommes valides, et nourris avec le produit des terres qu'ils devroient cultiver, et qui porteroient des grains ou nourriroient des bestiaux dont l'homme s'alimente ; l'avoine même qu'ils consomment, enviée dans les temps de cherté par le pauvre, sur lequel ils ont la préférence ; des talents créés pour servir la volupté ; des hommes destinés à l'inutilité pour former un attirail de la grandeur, ces hommes [107] choisis parmi l'élite de la nation : par-tout le spectacle de l'homme riche altérant le vœu de la nature, corrompant tout, abusant de ses semblables, leur enlevant pour ses plaisirs, ses goûts, ses caprices, les moyens de subsistance; la nature trahie, la nation sacrifiée, et la génération future éteinte par anticipation [1].

1. Ecoutez ceci : *Quand on ne connoitra plus de nations barbares, et que la politesse et les Arts auront énervé l'espece, on verra les hommes peu curieux de se marier, dans la crainte de ne pouvoir entretenir une famille, (tant il en coûtera de vivre chez les nations policées)...aussi-tôt qu'un peuple naturellement belliqueux sera tombé dans la mollesse et le luxe, la guerre viendra fondre sur lui de tous côtés. Un Empire qui dégénere ne songe qu'à accumuler des richesses ; c'est un appât pour les voisins, qui le prenant dans un temps de foiblesse, en ont bientôt fait leur conquête, et leur proie.* Analyse de la Philosophie du Chancelier François Bacon.

[108]

CHAPITRE IX.

Des Usages.

Dans un siecle corrompu, chez une nation pervertie, le déréglement des usages, des goûts, des plaisirs, nuit à la conservation de l'humanité. On ne sait ni se garantir de l'intempérie des saisons, ni jouir des biens faciles et que nous offre la nature : il semble qu'il ne puisse y avoir de jouissance que par l'interversion des âges, des sexes, des saisons et des heures.

Placés dans un climat tempéré, nous participons aux intempéries de tous les autres, et nous pourrions apprendre d'eux comment on se soustrait aux dangers qui en sont les suites. L'exemple du Nord nous instruiroit des moyens les plus efficaces pour se garantir d'un froid excessif ; nous apprendrions du Midi comment on énerve l'action du soleil, et du Levant, comment on chasse les exhalaisons morbifiques.

Il est bien surprenant qu'un pays qui donne ses modes à toute l'Europe, ait une forme de vêtement absurde et insensée ; que dans l'intérieur des maisons, ou au dehors, on soit couvert de la même qualité d'étoffe ; que le sexe le plus délicat soit habillé d'une maniere qui pourroit [109] être funeste à l'homme le plus robuste, enfin, que des ordres monastiques exigent un défaut de vêtemens, duquel il résulte nécessairement des maladies. Ces abus sont évidens ; les derniers ne peuvent être défendus par un prétexte de religion : les autres ne peuvent être protégés par l'agrément et le desir de plaire : mais si la mode ne sert pas la santé et n'amene un changement, il est difficile d'en espérer de la raison, et il est beaucoup d'objets sur lesquels il existe une grande distance d'un raisonnement, et de la conviction même à une action.

Peut-être faudroit-il moins d'efforts pour persuader au peuple que la propreté lui est salutaire. Dans les pays chauds, la Religion a fait des ablutions, une institution religieuse : par-tout on pourroit en faire un précepte de santé, même dans les climats tempérés,

puisque la révolution des saisons leur donne momentanément la température du Midi. Tous les observateurs de la Nature conviennent que l'interception ou la suppression de la transpiration imperceptible, est la cause souvent inconnue d'une multitude de maladies ; conséquemment, le bain est un des régimes le plus nécessaire à toute la classe d'hommes, auxquels des efforts redoublés et des travaux pénibles, ne procurent pas des sueurs qui expulsent de l'intérieur, des humeurs malfai[110]santes, et que décele l'odeur qu'exhale le corps humain : même pour les gens de peine ce régime devroit être adopté, dans les temps où la cessation du travail ne leur procure pas cette évacuation salutaire. Cet usage s'introduiroit facilement, si l'on établissoit dans quelques villes des bains publics, commodes, décens, gratuits. Les Romains, nos modeles sur tant d'articles, construisirent dans les Gaules des aquéducs, des bains qu'a depuis laissé détruire la barbarie, mais dont les débris déposent encore des soins de ces maîtres de la terre pour tous ses habitans.

L'Orient peut aussi nous donner des leçons sur un cérémonial salubre, et préférable à l'élégance de nos révérences et de nos complimens. On n'y reçoit point une personne considérable, sans brûler des parfums : notre Religion qui y a pris naissance en a rapporté l'usage de l'encens, qui n'est nulle part plus nécessaire que dans nos Eglises ; mais la consommation des parfums pourroit n'être pas réservée aux Autels : si on les emploie dans des temps particuliers, comme remede, ils serviroient dans d'autres temps comme d'excellens préservatifs, et on satisferoit un sens dont il paroît qu'on s'occupe moins que des autres, quoiqu'il en puisse résulter des plaisirs exquis.

Dans un pays où la volupté est une passion, et le soin de la satisfaire un art, on n'en connoît point [111] divers genres qu'avoue et que prescrit le régime le plus austere : la respiration de l'air du matin, baume des sens, médecine naturelle, aliment le plus pur, n'est point à l'usage d'une grande partie de la société ; il est un grand nombre d'hommes et de femmes qui ne connoissent point l'aurore, ou qui ne l'ont vu qu'après que leurs sensations ont été affoiblies par les fatigues des plaisirs nocturnes : ce qu'est l'enfance dans la vie, le printems dans l'année, l'aurore l'est dans le jour ; et il est un principe de vie fécond et nouveau, consacré au moment de son apparition : l'homme en santé ressent ses effets heureux, et le

malade épuisé par ses souffrances ne peut recommencer à vivre, et finit à cette époque. Faut-il que la nation la plus recherchée dans ses goûts, la plus avide de primeurs, méconnoisse et néglige une de celles qui est la plus délicieuse, peut-être parce qu'il est plus facile d'en jouir ?

Qu'on ne pense pas qu'une Administration sage ne puisse influer sur ces usages : dans les villes de guerre où sonne la retraite, cette précaution militaire hâte le lever, et l'artisan est plus matinal ; la fermeture exacte des cafés, des cabarets, des spectacles, à une certaine heure, rendroit plus difficile et plus rare la perversion du temps que le peuple emploie à veiller.

[**112**] Mais sans nous perdre dans des détails [1], il est un moyen plus grand, plus simple, plus efficace pour changer nos mœurs, corriger notre luxe, diriger nos usages, nos goûts et nos plaisirs : il est dans le caractere de la nation, que le même homme qui lui donne des loix, la dirige aussi sur tout ce qui ne peut en être l'objet. L'exemple du Prince suffit ; c'est une loi impérieuse à laquelle rien ne résiste ; peut-être parce que ce n'est pas un ordre. Si, à cet exemple, il faut joindre d'autres moyens, l'indication des goûts et des intentions du Souverain fera changer tout ce qui l'environne, les Chefs de la nation, et par eux le reste du royaume. Quel Seigneur osera avoir un faste supérieur à celui de nos Rois ? Qui voudra même paroître en opposition à ses goûts, et à sa maniere de vivre ?

---

1. Il est certains détails, certaines institutions étrangeres aux mœurs qui peuvent, par leurs effets, y apporter de grands changemens. Trois choses ont contribué à une révolution dans les mœurs de la Capitale : le pavé, les carrosses et les lanternes. Depuis que les rues ont été pavées on a communiqué plus facilement, on a quitté ses foyers sans y être contraint par les affaires, et on a connu les plaisirs externes. Les carrosses devenus communs ont permis aux femmes d'aller chercher la société, et les lanternes l'ont prolongée dans la nuit. Il en est de même pour la nation. Les grands chemins ont rapproché les provinces de la Capitale : de toutes les parties du royaume on y est accouru, et on en a rapporté des vices, du goût, et des connoissances.

[113]
CHAPITRE X.

Du droit d'Aubaine.

Les droits du fisc qui pourroient servir la population, si les loix de finance tenoient de la nature de celles de police, et si un impôt étoit une amende contre un vice, sont souvent contraires à la propagation et à la conservation de l'espece humaine ; cependant on ne peut se dissimuler que les progrès de l'esprit humain, et la réflexion sur nos véritables intérêts, tendent à l'amélioration de notre condition ; et nous ne pouvons trop répéter que plus la science de l'administration se perfectionne, plus l'humanité y gagne, et est traitée favorablement. C'est un droit bien sauvage, barbare et absurde, que celui de l'aubaine qui repousse l'étranger de nos contrées, et met, au nom du Roi, des obstacles à l'augmentation du nombre de ses sujets ; heureusement ce droit que nos anciens Jurisconsultes considéroient comme une des colonnes du trône, a bien perdu de son crédit. Nos codes diplomatiques ou civils, nos papiers publics sont plein de loix qui constituent les hommes citoyens de tous les pays : il est aujourd'hui bien peu d'Européens qui n'aient que la permission de vivre en France en liberté, et qui soient, à la mort, [114] assimilés aux esclaves [1]. La dureté de ce traitement n'eût pas suffi peut-être pour le faire cesser, si l'on n'eût reconnu que le droit d'aubaine nuisoit au commerce, et sur-tout aux droits des Traites, des Aides, et à beaucoup d'autres branches de finance, plus productives que l'Aubaine. Ainsi l'avarice a combattu l'avarice, ou, pour parler plus juste, l'intérêt du fisc mieux entendu a cédé une perception odieuse et peu lucrative, pour en acquérir d'autres moins révoltantes et plus utiles. Il ne faudroit pas cependant que, par un genre d'excès qui n'est pas rare dans notre nation, la législation allât au delà du but qu'elle doit se proposer. Il est sans doute convenable que chez une nation humaine et courtoise, telle que la

1. *Vivunt ut liberi, moriuntur ut servi.*

nation Françoise, chez une nation intelligente, et chez laquelle la finance est peut-être, à certains égards, et dans certaines parties, mieux travaillée que dans aucun autre pays, l'Etranger résidant ou établi en France, soit accueilli et protégé ainsi que ses propriétés ; et qu'il puisse transmettre, après lui, ses biens à ses parents de tous les pays. Mais quelle raison, pour qu'un Etranger résidant hors du royaume enleve à des François la succession d'un François, ouverte en France ? Ne faut-il pas alors protéger le droit de cité, et repousser l'aubain, qui sans supporter les [**115**] charges du royaume, dépouille une famille nationale, et appauvrit l'Etat ? Que si l'on sacrifie ces intérêts, il faut du moins que des conventions réciproques entre les Etats, établissent une abolition absolue de tout privilége national ; il faudroit peut-être, pour éviter tout désavantage, qu'entre les nations qui contractent, il y eût égalité de goût pour le commerce, et de penchant à l'expatriation ; il faudroit du moins que le François qui possede des biens chez les Etrangers, ne fût pas contraint d'y résider, ou de renoncer à ses possessions : contrainte inconnue en France ; mais qui n'est peut-être pas peu politique. En considérant cette obligation sous un point de vue de commerce, il peut être problématique de savoir si l'acquisition de quelques fonds dans le royaume par des Etrangers, est une solde de compte entre négocians, que doit adopter ou tolérer le Gouvernement ; mais relativement à la population, il ne peut être incertain qu'il soit utile d'acquérir des citoyens.

---

[116] ## CHAPITRE XI.

Des Impôts.

Qui peut s'empêcher de gémir et d'être pénétré de douleur, en voyant dans les provinces l'insuffisance des contribuables, pour les impôts dont ils sont grevés ? Qui pourroit dénombrer les pertes qu'éprouve la population, lorsque l'impossibilité de satisfaire aux charges de l'Etat, enleve aux peuples les moyens de se procurer de bons alimens, de bons vêtemens, les contraint à forcer leur travail, et prive leurs enfans des soins et des dépenses nécessaires pour les élever ? Si ces tristes et terribles vérités, si le spectacle de la pauvreté étoit immédiatement placé sous les yeux du Gouvernement, les causes qui déterminent à l'augmentation des impôts, pourroient souvent paroître moins instantes et moins nécessaires. Que si les circonstances ne permettent pas la diminution du revenu public, du moins faudroit-il distinguer et alléger les branches qui pesent plus durement sur la population.

Quelle que soit l'opinion sur l'assiette de l'impôt, qu'on soutienne, ou non, que tous les impôts sont en derniere analyse payés par le sol, il est constant que les vingtiemes et autres impositions territo-[117]riales frappent plus directement sur les propriétaires des fonds : les droits de traite perçus sur les marchandises étrangeres, affectent principalement les goûts de la richesse ; la Gabelle, les Aides et la Taille frappent plus directement sur le pauvre : la Gabelle touche à une partie nécessaire de sa subsistance, et le prive d'une des denrées la plus salubre [1]. Les Aides, et singuliérement la vente en détail, sont payées par le manouvrier, par l'artisan, par la classe

1. On a reproché à la finance de joindre à la dureté de cet impôt, la dureté de la perception ; mais on n'a pas observé, 1°. que parmi les vexations innombrables auxquelles donne lieu la Gabelle, la plupart en sont une suite nécessaire, et qu'on ne peut les supprimer qu'en supprimant l'impôt ; 2°. qu'il est peu d'impôts aussi artistement combinés dans ses principes généraux, et où la regle fiscale soit plus adoucie et modifiée, suivant les circonstances : d'après elle, dans différens pays, la vente est forcée ou volontaire ; chaque individu est présumé consommer un 7eme ou un 14eme de minot, etc.

d'hommes la plus pauvre, par une classe pour laquelle le vin est un aliment de premiere nécessité, et qui n'est pas en état d'en acheter autrement qu'en détail. La Taille, lorsqu'elle est telle qu'elle existe dans plus de la moitié du royaume, c'est-à-dire, arbitraire, est un impôt dont la dureté n'est pas assez connue, et qui est moins onéreuse par l'excès de son taux, que par le vice de la répartition. Nous ne recherche[118]rons point si elle est distribuée entre les Généralités, les Elections et les Paroisses, d'après des principes, des bases, et un travail qui puisse faire connoître leur force respective : les effets les plus pernicieux consistent dans l'injustice de la répartition entre les individus ; souvent il en résulte la destruction des moyens de subsistance, et la nécessité de s'expatrier.

Il est dans les campagnes, des gens aisés que leur solvabilité et leur intelligence font charger, de préférence, de la répartition de la taille, et dans les mains de qui le pouvoir arbitraire est un moyen terrible. Ces tyrans de village, ces despotes en sabots, oppresseurs obscurs de l'humanité, tiennent perpétuellement les manouvriers et les petits propriétaires, dans leur dépendance, et leur font supporter des taxes exorbitantes, qui, n'étant assises sur aucun produit, n'étant relatives à aucune valeur, ne peuvent avoir de limites, parce qu'elles n'ont point de base. Perceptibles sur la sueur de l'homme, elles l'écrasent lorsqu'il est en santé ; elles le perdent à jamais, s'il tombe malade : dans tous les cas elles attaquent sa subsistance. Ces malheureux ne peuvent faire réformer ces injustices, faute de défenseurs et de moyens pour payer les formes judiciaires ; ils ne le peuvent encore, parce que le principe de l'assiette de l'imposition n'est pas connu ; enfin, ils ne l'osent, parce qu'ils sont dans la dépendance per[119]pétuelle de leurs oppresseurs, dans les disettes pour les subsistances à emprunter, et dans tous les temps, pour l'emploi de leurs bras. Il ne faut pas considérer comme des détails minutieux, ces désordres qui affectent la moitié du royaume, et si ce sont des détails, il faut être honoré d'en traiter de semblables.

Quiconque s'est donné la peine de chercher les sources du malheur de l'humanité, est témoin de ces faits, et garant de nos assertions : tandis que presque tous les impôts qui existent, sont plus ou moins destructeurs de la population, il seroit possible d'en établir qui la favorisassent ; le champ que le luxe emploie à des usages d'agrément, quoiqu'il soit propre à des reproductions utiles,

pourroit supporter la taxe dont il est exempt ; il pourroit même en porter une double, triple ou quadruple. Alors, ou il seroit rendu à la culture, et augmenteroit la masse des subsistances nécessaires pour une forte population, ou le produit de la taxe seroit employé à soulager les peres d'un grand nombre d'enfans : le même principe devroit assujettir à un impôt extraordinaire, cette multitude d'êtres inutiles que le luxe tient à ses gages, et qu'il empêche de peupler, de cultiver, de travailler. Si tout usage, toute jouissance qui ne peut exister que par une extinction de reproduction, ou une perversion de l'espece humaine, [120] étoient mulctés d'une taxe forte, la loi de finance deviendroit un réglement de police ; les droits de traite ou d'octroi seroient des amendes contre les abus : les mœurs et la population gagneroient par l'augmentation des revenus du fisc, et la nation y applaudiroit.

CHAPITRE XII.

De la Guerre.

La guerre, ce fléau que la fureur humaine ajoute à ceux de la famine et de la peste ; ce grand moyen de destruction qui compromet l'existence des nations, est fatal même à celle qui triomphe ; et l'Etat qui, après des victoires, feroit le recensement de ses forces, reconnoîtroit qu'il a payé trop cher ses succès.

Lorsque Louis XIV fit bombarder Alger, le Dey fit de cette expédition une critique qui devroit être la leçon de tous les Rois : « L'Empereur François, dit-il, n'avoit qu'à me donner le quart de « la dépense qu'il a faite pour bombarder ma ville, et je me serois « engagé à n'y pas laisser pierre sur pierre ». Voilà le résultat des guerres heureuses, et souvent le décompte des conquêtes.

[**121**] Mais une vérité plus certaine encore que ces maximes morales et politiques, est que dans tous les temps, et dans tous pays, malgré les observateurs et les moralistes, il existera des Princes qui suivront plutôt l'impulsion de leur caractere, que leurs intérêts, ou leurs intérêts personnels de préférence à ceux de leur nation, et toujours on verra l'espece humaine sacrifiée à des erreurs, ou à des prétextes politiques.

Du moins on peut se féliciter de ce que la guerre est devenue moins terrible : autrefois la victoire étoit un arrêt de mort contre toute une nation ; tout étoit dans la main du vainqueur, la vie, la liberté, les propriétés ; l'humanité seule permettoit au peuple vaincu d'exister ; et on loua chez les Romains la clémence de César, qui pourtant fit massacrer les Sénateurs rassemblés à Utique : ce même César, si on en croit l'histoire, avoit combattu trois millions d'hommes, il en avoit tué un million, et en avoit fait esclave un autre. Parcourez l'histoire, et toutes les guerres vous paroîtront un tissu d'horreurs qu'ont successivement adouci les mœurs des nations policées : aujourd'hui les peuples se combattent sans se haïr ; on soutient les querelles des Rois, mais les armées seules se font la guerre, et le citoyen ne redoute de glaive

que celui de la Justice : presque toujours les propriétés sont respectées, et les [122] jouissances seules sont attaquées. Heureusement la France s'est préservée depuis long-temps des guerres de Religion et des guerres civiles, les deux causes les plus terribles de l'effusion du sang humain : il seroit à désirer, pour le bonheur de notre nation, et la conservation de l'espece humaine, que, sans affoiblir la puissance de cet Empire, il ne fût employé au métier de la destruction que le moindre nombre d'hommes possible.

Une vieille maxime, adoptée par tous les Publicistes et Politiques sans examen, et érigée en principe par l'autorité des assertions répétées, établit qu'une nation ne peut habituellement tenir en armes plus du centieme de sa population sans se détruire. Cette proposition n'a point été entendue, et ne peut s'appliquer à tous les états ; car la profession militaire, en temps de paix, n'est nuisible à la population, que lorsque le soldat n'a pas la permission ou le goût de se marier ; elle nuit beaucoup à la reproduction, lorsque le soldat perd l'esprit citoyen, et lorsqu'après avoir porté le mousquet, il ne prend point une bêche et une femme : ainsi la constitution de l'état militaire influe sur les désavantages qui en résultent, et dans l'état actuel de la France où presque tous les soldats sont célibataires, quel qu'en soit le nombre, il nuit à la reproduction ; mais que le centieme de notre population, qui forme à peu près le cinquieme des [123] célibataires adultes, soit le terme fatal de nos efforts, on n'en voit point le motif.

Sur la guerre et sur l'armement des citoyens, il y auroit à discuter une foule de questions relatives à la population ; mais on ne se permettra de proposer que des doutes.

D'abord il peut paroître surprenant que, dans l'idée de toutes les nations, le métier de tuer soit le premier de tous ; mais ce partage avantageux est le fruit de vues sages et profondes : on ne peut payer autrement que par l'opinion la mise exorbitante que font les gens de guerre dans la contribution au maintien de la société ; il est nécessaire que ces homicides titrés, victimes volontaires de la sûreté publique, forment la premiere ou la derniere classe des états, qu'ils soient des héros ou des gladiateurs, et il est plus juste et plus expédient de les honorer que de les payer. Il reste à savoir jusqu'à quel point on doit porter une nation à rechercher cet état malheureusement nécessaire, quel est le genre de moyens qui agit le plus sur la nation Françoise, et qui sont ceux qui peuvent être employés, sans nuire aux mœurs et à la population.

Que dans des pays protégés par des chaines de montagnes, ou par la mer, ou par les intérêts opposés de puissances voisines, que dans des contrées où le caractere national et la situation portent [124] le peuple à des occupations paisibles, on recoure, pour sa défense, à des troupes étrangeres, il en est quelques exemples : mais dans un Royaume d'une grande étendue qui a peu de places fortes et en état de défense, et dont l'entrée est principalement défendue par des bataillons, dans un Royaume où la population est abondante, chez une nation vive où beaucoup de jeunes gens d'un caractere bouillant et impétueux ne peuvent s'assujettir à l'assiduité et à l'application indispensables pour un métier, et pour les professions de la vie civile, il seroit imprudent de ne pas confier la défense principale de l'Etat à des citoyens ; et admettre quelques-uns d'entre eux dans l'état militaire, est une évacuation que rend nécessaire la fermentation des esprits.

D'après ces vues, on peut régler le pied militaire, non comme on l'a fait souvent sur la masse d'argent qu'on peut y sacrifier, mais sur la force de la population, combinée avec la situation politique et les forces respectives des puissances voisines ; on peut admettre les étrangers à concourir à la défense, dans la proportion qu'exige l'économie de l'espece humaine chez la nation qui les appelle, et que permet la force et la situation de la nation dont on se sert.

Il seroit à souhaiter que les défenseurs nationaux le fussent volontairement, ils rempliroient [125] mieux les fonctions de cet état, et ils seroient pris parmi les hommes les moins portés au mariage : mais jusqu'à quel point le besoin du service, et l'esprit de la nation permettent-ils de se fier au goût militaire et à la passion des armes ?

Ne pourroit-on pas diminuer le luxe des camps ; ce luxe ne peut exister que par la prodigalité des hommes : les Généraux observent que l'attirail des armées obstrue leurs actions ; les administrateurs doivent y ajouter, qu'il double les pertes de la nation. Est-il nécessaire que les gens de guerre soient d'une taille fort élevée chez une nation où l'espece n'est pas fort grande, en sorte que les plus beaux hommes soient destinés à la mort, ou du moins à l'extinction de leur race ? N'y auroit-il pas quelque corps de troupes où le service permît d'employer des tailles peu élevées ? Ne seroit-il pas possible qu'un homme qui n'a pas l'honneur d'avoir cinq pieds, pût avoir celui de se faire tuer ? que cette classe de

citoyens ne fût pas exempte du service, et n'en rejettât pas l'obligation sur le reste de la nation, en sorte qu'un avantage naturel devient un malheur, et qu'on voit l'homme de campagne détester les dons de la nature ?

La discipline militaire s'opposeroit-elle à ce que le soldat fût marié ? Des nations voisines n'en donnent-elles pas l'exemple ? Si la difficulté de subvenir à la subsistance de la femme est un obstacle, [126] ne pourroit-on pas y pourvoir par une légere augmentation de solde en faveur de tout homme marié, ou par une haute-paye par chaque tête d'enfant ? Cette dépense seroit-elle immense ? L'Etat pourroit-il s'en indemniser, en s'emparant de tous les enfans pour en faire des soldats ? Engagés d'avance par la nourriture qui leur auroit été fournie depuis leur naissance, les enfans des plus beaux hommes de la nation ne conserveroient-ils pas la beauté de l'espece ? Nés sous une tente ou dans une caserne, ayant eu pour premier vêtement des lambeaux d'uniforme, ne prendroient-ils pas bientôt l'esprit militaire, et la nation peut-elle espérer d'avoir de meilleurs défenseurs ? Déjà ces idées ont pris faveur ; mais l'Etat ne vient au secours des enfans militaires, que lorsqu'ils sont en état de rendre quelques services, et leurs premieres années sont à la charge de leurs parens.

Si la situation des finances ne permet aucune augmentation de traitement, la discipline militaire ne permettroit-elle pas la résidence des troupes, et l'épargne des frais de déplacement ne fourniroit-elle pas une ressource ? Quand les femmes pourront être établies dans un lieu, elles y trouveront, par leur travail, des moyens de subsister indépendans de leurs maris, et des gains qu'ils peuvent faire par un travail extraordinaire ; et dès-lors l'impossibilité d'élever des enfans ne sera pas absolue.

[127] N'y auroit-il pas beaucoup d'autres moyens, beaucoup d'autres doutes à proposer, si sur certains articles il étoit permis même de douter ?

CHAPITRE XIII.

De la Marine et des Colonies.

Tandis que la guerre nous enleve une multitude de citoyens, la mer en fait une consommation immense ; nous ne parlons pas seulement de ces combats terribles, où les hommes ajoutant aux dangers de l'élement, y introduisent un genre de mort plus redoutable que les écueils, et où des masses d'hommes, victimes de leur fureur réciproque, se détruisent et sont engloutis dans un moment. Au milieu de la paix, la mer est encore un grand abyme où va se perdre une partie de la population par les maladies qu'on y contracte, et par les événemens auxquels expose la navigation.

Plus d'attention sur la police des navires, sur la qualité des vivres, sur la propreté, et sur le renouvellement de l'air, pourroient sauver bien des victimes.

Mais l'objet qui mérite le plus l'attention du Gouvernement, est l'émigration pour les Colonies, qui nous enleve annuellement plus d'un millieme [**128**] de la population, et qui nous nuit dans une proportion plus forte, puisque le montant de cette émigration se prend sur la classe des adultes.

L'utilité de l'existence de nos Colonies a été contestée par quelques Spéculateurs, qui prétendent avoir balancé leurs avantages avec leurs inconvéniens : mais ce paradoxe, en fait de commerce, est une vérité constante sur le fait de la population ; et comme les Colonies sont l'évacuation d'un corps trop plein, il est peu de corps politiques qui aient besoin de cette espece de saignée.

La recrue même de nos Colonies Amériquaines est extrêmement dispendieuse, puisque l'on estime, que sur cinq personnes qui vont s'y établir, deux périssent dans les premieres années : on pourroit diminuer ces pertes, si les envois d'hommes ne se faisoient que dans les mois froids, pour que le tempérament se formât au climat, si l'on prenoit plus de mesures pour assûrer la subsistance des François qui y passent, si l'on mettoit plus d'obstacles au désordre et à la débauche ; enfin un moindre nombre de commerçans pour-

roit diriger un nombre égal de cultivateurs ; car pour la sûreté publique le nombre des maîtres est moins important que l'ordre parmi les esclaves.

Cette diminution des agens du commerce, [129] pourroit aussi avoir lieu dans les pays étrangers, sans porter aucun echec au commerce, mais au contraire tourner à son avantage ; car plus grand est le nombre de ces agens, plus grande est leur dépense chez l'étranger, et cette dépense doit être prise sur la denrée comme une espece de fret, ou de droit de courtage.

CHAPITRE XIV.

Des moyens de fixer les Nationaux, et d'attirer les Etrangers.

La mer abandonne une côte pour en miner une autre, elle prend sur un rivage ce qu'elle rend au rivage opposé ; l'augmentation ou la diminution de la population est de même un jeu entre les Empires ; mais comme on contient la mer par des digues, on ne laisse point au hasard des circonstances le gain ou la perte de la population.

Les avantages de situation, les agrémens de la résidence, la facilité de subsister, les moyens de s'enrichir, invitent le national à se fixer dans son pays, et l'étranger à s'expatrier ; mais la sûreté des propriétés et des personnes, et les combinaisons des Souverains, justes ou fausses, peuvent [**130**] aider ou contrarier le vœu de la nature, et faire pencher la balance en faveur de l'Etat le moins favorisé.

Le premier moyen à employer pour prévenir l'émigration, est de rendre les sujets heureux, et ce n'est pas le seul point sur lequel les intérêts du Trône soient conformes à ceux de l'humanité : quelquefois l'étranger nous a fourni des habitans pour repeupler nos Campagnes et nos Colonies ; ils sont venus d'Allemagne, et on n'a pas connoissance que la France en ait tiré de l'Angleterre, de la Hollande, ou de la Flandre Autrichienne.

Les années du dernier siecle où la France a le plus perdu de citoyens, étoient une époque de prospérité extérieure, mais de vexation contre une multitude de François qui répudierent ce nom, et ont eu depuis, et ont encore trop d'imitateurs.

L'établissement du bonheur public est donc le moyen le plus efficace et le plus respectable de tous pour le maintien de la population ; mais il est beaucoup d'autres liens par lesquels on peut enchaîner les citoyens.

Si les propriétés étoient distribuées de maniere que chaque habitant en eût quelque portion, quelque médiocre qu'elle fût, elle seroit un garant de la fidélité à la patrie, et un plus grand nombre

d'hommes seroit porté à se livrer à la [131] culture, profession sur laquelle l'inquiétude d'esprit a peu de prise, et où l'homme est nécessairement inhérent au sol : c'est à ce motif que plusieurs Provinces doivent la conservation de leur population. Sans cette cause, comment un habitant, sujet à une taille arbitraire, à la Gabelle, aux Aides, ne passeroit-il pas subitement dans la province voisine qui en est exempte, et dont il n'est séparé que par un ruisseau ? Ce pays maltraité, perd à la vérité de sa population ; mais cette perte ne se fait que par filtration, et quel que soit le sort de ses habitans, il n'en est jamais absolument dépourvu. L'intérêt qu'a l'Etat à ce que tout habitant soit propriétaire, peut ne pas se borner à des vœux sans effet ; toutes les conventions et les jouissances sont tellement obstruées par des droits, qu'il dépend de l'autorité de faciliter ou de gêner les conventions qui conduisent à cette répartition des propriétés ; l'exemption du droit de centieme denier pour les petites acquisitions, un taux d'imposition foible, ou un abonnement de dixme, ou l'exemption de quelques corvées, redevances, ou charges publiques en faveur des petits propriétaires, les prêts sur gages, secours auquel s'opposent des préjugés qu'il est facile de détruire, mille autres moyens de protection en faveur des petits propriétaires, peuvent en multiplier le nombre.

Il est pourtant plusieurs classes d'hommes qu'il [132] est difficile d'amener à prendre cette qualité, singuliérement le domestique, l'artisan, le soldat ; et on a pensé qu'on pourroit en empêcher l'émigration, en étant plus difficile sur les passe-ports, en exigeant des cautions de ceux qui veulent passer en pays étranger ; et en employant nombre d'autres moyens de cette espece, qu'il est toujours honteux, mais qu'on prétend n'être pas toujours inutile de mettre en œuvre. J'ignore jusqu'à quel point le contrat social oblige un homme à vivre malheureux dans le pays où il est né ; mais si la loi prohibitive de l'émigration est juste, elle sera du moins impuissante, jusqu'à ce qu'on ait trouvé un moyen d'enchaîner 23 millions d'hommes dans une prison de plus de 25 mille lieues quarrées, dont plusieurs côtes ne sont fermées, ni par la mer, ni par les fleuves, ni par des montagnes. Pour suppléer à l'insuffisance de ces moyens d'autorité et de contrainte, peut-être pourroit-on, pour le domestique, exiger, comme il est d'usage dans plusieurs pays, et même dans quelques cantons ou provinces de France, qu'il fît une convention avec son maître de le servir pen-

dant un temps. Toutes les velléités d'expatriation qui pourroient lui prendre jusqu'à cette époque, seroient sans effet : cette gêne pourra à la vérité dégoûter quelques domestiques du service ; mais l'éloignement de cet état ne pourroit être considéré comme un [133] malheur. Quant aux artisans, il seroit intéressant que dans des momens de discrédit, l'Etat pût leur fournir de l'emploi ; c'est un être précieux qui passant à l'étranger, lui porte et sa personne et des sources de richesses qui attirent d'autres citoyens : les soldats pourroient avoir une délibation de propriété, si leur engagement, le produit du travail, quelques profits extraordinaires, ou ce qu'on nomme la masse, étoit converti en une rente viagere ; un moyen de ce genre a été employé pour empêcher la désertion des matelots, et a eu des succès.

Un autre moyen de prévenir l'émigration, et de fixer dans un pays la classe d'hommes qu'un intérêt de fortune ne peut retenir, est le mariage : un homme marié n'abandonne pas sa famille aussi facilement qu'un célibataire ; s'il veut s'expatrier avec elle, il faut la réunion de plusieurs volontés, et le vœu d'une femme toujours plus timide est suspendu par l'incertitude que le travail d'un seul puisse subvenir à la subsistance de plusieurs individus, ou que sa perte ne les laisse sans ressource ; en sorte que l'union conjugale est tout à la fois pour l'Etat un moyen de reproduction de nouveaux citoyens, et un gage de l'attachement de ceux qui y existent.

Au reste, la même légéreté qui détermine le François à quitter sa patrie, l'y ramene ; son [134] caractere le suit chez l'étranger ; il n'attend pas qu'il y soit établi pour en être dégoûté ; les liens qu'il a rompus ne se font jamais mieux sentir qu'après l'effort qu'il a fait pour s'en débarrasser. Pour fortifier cet esprit de retour, il seroit à désirer qu'on multipliât en France un genre de production que fournissent peu d'autres pays : le vin est, pour la France, d'un prix inestimable, par la multitude de bras qu'emploie la culture nécessaire pour cette production, par l'exportation à laquelle elle donne lieu, et encore par l'usage de cette liqueur que contracte le national, et à laquelle il renonce difficilement. Il est incroyable combien d'artisans et de matelots nous a rendu le goût de cette précieuse liqueur, et il seroit à desirer que la culture de la vigne fût étendue à toutes les provinces où elle peut croître, pour que chacune d'elles eût ce gage de la fidélité de ses habitans. La fixation des François dans le Royaume, ne seroit pas le seul avantage

que nous devrions à notre sol, à ses productions, à notre climat, à nos mœurs, et nous verrions y accourir l'étranger, si nombre de barrieres civiles, religieuses, financieres, ne s'opposoient à leur établissement.

Nous ne répéterons point ici tout ce qu'on a dit et imprimé sur l'introduction des étrangers en France, Barbares, Juifs, Negres ; etc. il est constant que cette admission augmenteroit bien [135] plus efficacement nos forces et nos richesses, que tant de mesures vainement prises pour l'introduction des matieres premieres, tandis que l'homme est essentiellement de toutes les matieres premieres la plus utile.

CHAPITRE XV.

De la relation de la population aux subsistances, aux moyens de subsistance, et à l'aisance du peuple.

L'homme différemment défini, suivant les points de vue sous lesquels on l'a considéré, est, sous quelques rapports de l'économie politique, un animal qui mange du pain ; quelque part qu'il en trouve, il y court ; c'est une suite de sa constitution, et le mobile de tous le plus actif. Mettre cette impulsion à profit, et empêcher les effets contraires, est donc un des points le plus important pour favoriser la population. Quels sont les moyens les plus efficaces de pourvoir à la subsistance du peuple ? C'est un problême d'administration qui a souvent été l'écueil des administrateurs : il n'est ni dans notre plan, ni dans notre intention d'examiner si le Gouvernement doit s'occuper de cet objet, jusqu'à quel point il peut [136] subvenir au malheur public, comment il doit soutenir le pauvre par des réglemens, l'éclairer par des instructions, le secourir par des dispositions libérales ; mais quel que soit le régime ministériel, il faut que d'une maniere quelconque la nourriture du peuple soit assurée, si l'on veut prévenir les pertes qu'éprouve la population, par la quantité de pauvres que fait périr le manque d'aliment ou la mauvaise qualité des denrées dont ils sont forcés de faire usage, par le défaut de reproduction à laquelle sont inhabiles des êtres souffrans et exténués, enfin par l'émigration, suite inévitable de la misere. La quantité des productions annuelles a été considérée par quelques écrivains, comme une mesure de la population : si cette regle étoit admise, si l'on pensoit qu'un grand Etat, dont une partie est Méditerranée, ne peut contenir que le nombre d'habitans qu'il peut nourrir, il nous seroit difficile de décider si, suivant ce principe, nous pouvons espérer une augmentation, ou craindre une diminution de population. Il paroît, d'après nos observations, que la consommation de la nation doit s'élever au moins à 47 millions de septiers de bled du poids de 240 livres ; il reste à savoir si le sol du

Royaume donne ce produit : nous serions très-disposés à le croire ; et en effet, au commencement du dernier siecle, dans un des [137] meilleurs ouvrages qui ait paru sur la matiere que nous traitons, on estimoit que les grains récoltés, année commune, pouvoient nourrir 850 personnes par lieue quarrée [1] : c'est à peu près le nombre d'hommes sur lequel on compte aujourd'hui ; or le produit territorial est certainement augmenté : cependant on prétend, et on annonce même comme une vérité constante, que depuis dix ans il est entré plus de bled en France qu'il n'en est sorti.

Quoique l'abondance des alimens entraîne la facilité de s'en pourvoir, et que cette facilité donne aux hommes les moyens de multiplier, il est des états, des contrées, des parties du monde où les choses nécessaires à la vie sont en abondance, et cependant où les habitans ne sont pas nombreux ; telles sont la Pologne et l'Afrique, et les pays de l'Europe où il vient le moins de bled ; la Hollande et la Suisse sont ceux où on compte le plus d'habitans ; de même nos provinces le plus [138] peuplées ne sont pas celles qui récoltent le plus de grains ; et il est des temps où le peuple, dans le pays le plus fécond, manque de subsistance, si l'emploi de la main-d'œuvre ne le rend nécessaire au propriétaire ; au contraire, si son travail est requis, quel que soit le prix du grain, il pourra s'en procurer, et peut-être doit-on attribuer la forte population de la Hollande à l'occupation de tous ses habitans : ainsi, deux causes combinées nous paroissent influer sur la population, l'abondance des choses nécessaires à la vie, et la facilité qu'a chaque individu de les obtenir par la propriété du sol ou par le travail. Il est donc essentiel, ou que la propriété des terres soit distribuée, en sorte qu'il n'y ait presque aucun habitant qui n'en possede quelque portion ; ou si la masse des propriétés est absorbée par un petit nombre d'hommes, il faut du moins que toutes choses soient ordonnées, en sorte que le pauvre puisse, par son travail, se procurer une rétribution suffisante pour sa subsistance. C'est par ce motif qu'on a ouvert, dans presque toutes les parties du Royaume,

1. Cette comparaison de la population aux consommations, pourroit donner de grandes lumieres, et l'Administration l'a déjà tenté, mais inutilement : les moyens dont on s'est servi n'étant pas les plus expédiens pour parvenir à la vérité, nous ne pousserons pas plus loin cette discussion, parce que la véritable mesure de la population nous paroit consister moins dans la quantité des subsistances, que dans le plus ou le moins de facilité de s'en procurer.

des atteliers où l'homme sans ressource trouve une occupation et le moyen de subsister dans le temps où la terre se refuse à ses travaux : peut-être pourroit-on étendre plus loin ces vues, établir une correspondance plus exacte entre la demande d'ouvrages et l'emploi de la main-d'œuvre, et faire rechercher par [139] l'agriculture et le commerce cette main-d'œuvre que le Gouvernement ne peut jamais solder que d'une maniere dispendieuse et pourtant imparfaite. Un pays où quelques habitans restent sans activité, est une ferme que le Laboureur ne sait pas faire valoir, et tout homme valide qui se plaint de ne pas trouver l'emploi de ses bras, inculpe l'ordre public même sans le savoir : cependant l'aisance du peuple n'est pas un thermometre qui puisse exprimer avec précision le degré de population ; et il est beaucoup de pays dont les habitans sont pauvres et nombreux, comme l'Egypte et la Chine, et en France les pays de vignoble : il est vrai que l'influence des causes physiques étant écartée, dans le même climat et avec les mêmes alimens, le peuple sera toujours plus nombreux dans les cantons où il sera plus aisé ; non-seulement l'indigent y restera, et l'étranger s'y établira ; mais la population réduite à ses propres forces aura des progrès marqués : ce n'est pas que les habitans aient dans un degré supérieur les vertus prolifiques ; mais, comme nous l'avons déjà observé, la mortalité des enfans dans la classe des pauvres, est plus forte que dans la classe des riches : l'éducation physique des enfans exige des précautions, des soins, une consommation de temps et de valeurs à laquelle ne peut fournir une famille indigente ; et si l'on comptoit le petit [140] nombre de Princes et de Rois morts dans l'enfance, il s'en faudroit beaucoup qu'on en trouvât la moitié dont la carriere fût bornée à dix ans, tandis que c'est un terme que n'excede pas la moitié de l'humanité Françoise. Les intérêts de la population exigent donc que l'habitant soit, non pas riche et opulent, mais qu'il existe dans un état d'aisance : il s'en faut beaucoup que la France, et sur-tout les provinces de l'intérieur nous présentent cet aspect consolant ; mais si dans la masse de l'humanité il est une classe qui mérite quelque préférence, une classe plus malheureuse que les autres, et qui jusqu'à présent n'a point été distinguée et secourue, et quelquefois même a été maltraitée ; c'est cette moitié de l'humanité qui est la plus foible, et en même temps la plus utile pour recruter la population. On s'étonne quelquefois, que dans les émotions populaires, les femmes

soient plus audacieuses et plus entreprenantes que les hommes : on en a donné différentes raisons ; mais il en est une constante et sensible, c'est qu'elles sont plus malheureuses.

Dans la classe la plus nombreuse de l'humanité, c'est-à-dire, dans la classe des pauvres, les individus n'ont pour tout bien que leurs bras ; et la force d'un homme étant fort supérieure, reçoit plus de salaire : les femmes ne sont guère mieux traitées dans les Etats où la force est une qualité [**141**] superflue. Les sciences, si on en juge d'après les faits, ne sont pas de leur ressort : dans les ouvrages même qui, dirigés par la finesse du tact, ou la délicatesse du goût, sembleroient être l'apanage du sexe, les hommes ont une supériorité, qui souvent enleve aux femmes jusqu'à la concurrence : l'Ecriture, la Peinture, la Gravure, l'Horlogerie, la Lunetterie sont exercées par des hommes. Les succès des femmes dans les Arts sont des phénomènes ; elles n'ont pas même sçu s'emparer du débit des marchandises fabriquées par les hommes. Qu'on ne considere point ces observations comme une satyre du sexe ; je serois injuste et mal-adroit de dépriser cette moitié du monde qui gouverne l'autre, et qui a reçu du Ciel en partage le premier des arts, celui de plaire ; je ne fais ici qu'un dénombrement de diverses professions ; je rapporte des faits constans et qui méritent l'attention de l'Administration ; je plains un sexe, maltraité par la nature, du côté des moyens de subsistances, et souvent vexé par les loix, les réglemens et les usages ; je gémis de ce que les hommes leur enlevent les états, les professions, les fonctions qui forment leur patrimoine. On devroit être surpris et indigné de voir un homme grand et robuste manier un peigne, ou une aiguille, déployer des étoffes, travailler à des ajustemens, tandis qu'un [**142**] peu plus loin on trouve des femmes attelées à des charrues avec des animaux, on les voit labourer à bras la vigne, porter des fardeaux qui ne sont pas faits pour elles, et cependant pouvoir à peine gagner le pain qu'elles consomment. Quel est le résultat de ce partage des fonctions de la société aussi ridicule qu'atroce ? Les hommes abandonnent la culture, les arts les plus utiles, les métiers les plus pénibles pour des occupations où les femmes pourroient les remplacer : celles-ci privées de ces ressources, trouvent plus difficilement un époux ; lorsqu'elles sont mariées, des travaux au dessus de leur force, en ruinant leur tempérament, les empêchent d'avoir des enfans ; si elles deviennent grosses, ils leur causent des accidens

et des avortemens ; lorsqu'elles nourrissent, ces travaux échauffent leur lait, et font périr la mere et l'enfant ; si elles habitent les villes, ne pouvant se procurer par leur travail des moyens de subsistance, elles les cherchent ailleurs, et les trouvent en sacrifiant les mœurs et la population.

Seroit-il impossible de remédier à ce désordre ? Ne pourroit-on pas accorder aux femmes un privilége exclusif pour certains métiers, comme les hommes s'en sont attribué pour presque tous ? Du moins, ne seroit-il pas convenable de leur permettre d'exercer certaines professions sans avoir un titre ? Pourquoi ne pas soutenir leur industrie contre [143] celle des hommes, comme on soutient celle du François contre l'étranger : si la forme des primes, ou d'un impôt gradué sur les matieres fabriquées, ne peut servir à cette espece de préférence, n'y auroit-il aucun autre moyen d'y subvenir ? Pourquoi une femme, lorsqu'elle prend une profession étrangere à celle de son mari, est-elle sujette à la Capitation ? Il semble que la Capitation est un impôt masculin : pourquoi une veuve qui a conservé l'état de son mari, le perd-elle si elle se remarie à un homme d'une profession étrangere ? Dans les momens critiques pour la subsistance, ne devroit-on pas ouvrir des atteliers pour les femmes, et leur offrir des ouvrages qui leur donnent une subsistance assurée ? L'individu le plus foible a les premiers droits à la protection de la société ; et c'est à ce titre que les femmes ont le malheur de pouvoir réclamer un traitement de préférence.

[144]

CHAPITRE XVI.

Des Etablissemens et Réglemens de Police, utiles à la Population.

Le Souverain ne peut être représenté sous un point de vue qui rende son autorité plus chere, et plus respectable, que lorsqu'il paroît comme le pere de famille qui veille sur ses enfans, et écarte de leur tête, par ses soins bienfaisans, tout ce qui peut nuire à leur conservation : il semble que jusqu'à présent on n'a point donné à cette partie d'administration autant de soins qu'exigeoit un objet aussi important.

C'est encore un problême de savoir si la Médecine détruit plus d'hommes qu'elle n'en sauve. Dans les grandes villes où sont établis les Médecins les plus habiles et les plus expérimentés, le résultat des secours qu'ils administrent doit être supérieur à celui de leurs fautes ; mais dans les petites villes et les campagnes qu'habitent les Médecins qui ont le moins de sens, de talent et d'expérience, il seroit plus sage, au dire même des plus fameux Docteurs, de s'en rapporter à la nature, et d'expulser une foule de charlatans reçus ou non dans les Facultés, qui vendent à la foiblesse [145] crédule et stupide leurs erreurs et la mort ; du moins on ne peut assujettir les hommes qui se donnent à cet état, à des études et des épreuves trop longues, et c'est rendre un service à la Société que d'en restreindre le nombre.

La Chirurgie qui n'est pas un art conjectural, dont la méthode est certaine, et dont les succès et les fautes sont en évidence, mérite plus de faveur ; et c'est un bonheur pour la France que cet art y soit parvenu à un point de perfection, inconnu dans les autres pays.

Mais indépendamment des méthodes curatives, il est une Médecine préservative, tenante à la police générale, et essentielle à la conservation de la santé publique : c'est cette science dont nous ont donné des leçons Aristote et Pythagore, et plusieurs autres grands

Philosophes ; c'est celle qu'ont professé chez nos peres les Gaulois, les Druides qui étoient tout à la fois Médecins, Prêtres et Magistrats : plus accréditée, plus développée en France depuis environ un siecle, cette science a peut-être été la cause inconnue de la cessation d'une multitude de maladies mortelles qui avoient affligé les siecles précédens, et dont quelques-unes ont disparu, d'autres ont été moins fréquentes. Dans ces derniers temps, presque toutes les villes ont pavé leurs rues ; les immondices que négligeoit autrefois une paresse stupide, ont été en[**146**]levées, et l'industrie a su en tirer parti : mais les rues sont-elles dirigées de maniere que l'action bénigne du soleil, et que les vents les plus salubres y trouvent accès ? N'est-il pas une grande quantité de cloaques d'eaux stagnantes et putrides qui infectent l'air ? Les dépôts de malades, les déjections, les fumiers sont-ils suffisamment éloignés des lieux d'habitation ?

Que de maladies on doit encore à la mauvaise construction des maisons, de celles qui sont au niveau des terres, ou qui y sont inférieures, de celles qui n'ont pas suffisamment d'ouvertures pour laisser un libre cours à l'air, ou dont les ouvertures mal dirigées reçoivent l'air le moins sain ; le danger est encore plus grand dans les maisons construites de pierres de plâtre, ou de torchis, qui dans des temps d'humidité exhalent une vapeur souvent invisible, mais toujours nuisible et pernicieuse : une source de destruction plus féconde encore, est la mauvaise qualité des alimens, des boissons, des eaux saumâtres, douces, terreuses, chargées de parties métalliques [1], le vin ou le lait aigri, boisson ordinaire [**147**] des campagnes, la viande gâtée, (le pauvre cultivateur n'étant pas en état d'en consommer de meilleure) les fruits verds, la misere ne permettant pas d'attendre la saison de la maturité.

Le plus commun, le plus pernicieux de tous les désordres, est la confusion dans les villes, des vivans et des morts ; souvent même cette confusion existante dans les Eglises, avec une séparation de quelques pieds de terre, ne forment point d'obstacle contre les exhalaisons ; les pertes que nous fait éprouver cet usage homicide, n'empêchent pas qu'on ne rassemble journellement tous les individus

1. Il n'y a pas vingt ans que dans un pays d'eaux minérales très-actives les habitans ne faisoient usage pour leur boisson journaliere que des mêmes eaux que les Médecins ordonnoient aux malades.

de la société pour les alimenter de particules de cadavres, et leur faire respirer la mort : en vain la raison s'est élevée contre cet horrible abus que personne n'oseroit ni justifier ni excuser; en vain l'autorité judiciaire s'est expliquée; en vain quelques Prélats ont donné un exemple dont la nation leur fait gré, et qui, si nous avions d'autres mœurs, ne devroit pas être un sujet d'éloges; une nonchalance pernicieuse, une indifférence honteuse pour toute institution qui n'a pas le fisc ou l'intérêt particulier pour promoteur, a rendu infructueux et sans effet, et le cri de l'humanité, et l'ordre des Magistrats.

Du moins en attendant que la raison prenne crédit, que l'autorité soit efficace, que le goût de s'empoisonner soit moins à la mode, on pourroit [148] rectifier l'air des Eglises en perçant les caves où l'on enterre, et y pratiquant une double cheminée dont les conduits élevés au dessus du toit, introduiroient et feroient ressortir l'air extérieur.

Que de meurtres involontaires causent une multitude d'abus et d'imprudences ! Nos spectacles ne sont guère plus sains que nos Eglises, et nos marchés corrompent par leur odeur les marchandises qu'on y expose : il n'y a que peu d'années que la nouvelle méthode de sauver les noyés est accréditée, et elle n'existeroit point encore ou ne seroit connue que de gens de l'art, sans le zele d'un Magistrat qui a donné plus d'une preuve que l'humanité lui est chere.

C'est à cet amour de l'humanité que nous devons une multitude d'Hôpitaux; mais souvent la raison désavoue ces établissemens, produits monstrueux d'un sentiment respectable.

Des hommes qui ont profondément médité l'art de secourir l'humanité malheureuse, voudroient supprimer tous les asyles destinés à la pauvreté, à l'enfance et à la vieillesse, et ne réserver que ceux destinés aux malades.

Dans un état bien constitué, il n'y a point de pauvre, s'il n'est invalide ou fainéant; dans les cas extraordinaires, le pauvre doit être secouru chez lui, et la meilleure des charités est l'assurance du travail.

[149] Si la puissance publique, dont les secours ne sont ni réglés, ni limités comme ceux qui partent d'un sentiment de pitié, se déterminoit d'après l'utilité dont peuvent être les citoyens, les vieillards ne seroient pas ceux qui auroient le plus de droits à sa

bienfaisance ; les adultes jeunes et malades sont plus favorables, puisqu'ils peuvent, par leur restitution à l'état de santé, et un prompt retour au travail, fournir bientôt à l'Etat une indemnité des frais faits pour leur guérison : la conservation des enfans, quoiqu'elle ne présente que des rentrées de la mise assez éloignée, forme encore un grand objet d'intérêt ; cependant ceux de ces enfans qu'abandonne la misere ou le libertinage, et que recueille l'Etat, sont souvent assez mal soignés : qu'on consulte les registres des Hôpitaux de Paris sur la mortalité des Enfans-Trouvés, lorsqu'on les tenoit réunis dans un même lieu, ou depuis qu'on les a dispersés dans les campagnes, on y trouvera une différence incroyable ; mais ce qui est plus incroyable encore, c'est que dans un grand nombre de villes, on n'ait point profité de cet exemple pour économiser, par la dispersion des enfans, les revenus des Hôpitaux et les hommes. On est souvent embarrassé pour trouver des nourrices à ces enfans, dont plusieurs sont mal-sains ; mais il est bien des expédiens pour conserver les nourrissons sans sacrifier les nourrices.

[**150**] Il est plusieurs animaux qui peuvent partager avec les femmes le soin d'alimenter l'enfant ; le teton n'est pas la seule voie de faciliter le sucement ; le sucement même n'est pas une opération essentielle et exclusive ; le lait humain n'est pas le seul ait qui puisse sustenter les enfans ; le lait même peut être suppléé par d'autres boissons ou d'autres alimens. Sur tous les objets, les ressources et l'art de faire le bien vont plus loin qu'on ne pense : on a écrit sur les différents moyens d'alimenter ces enfans, mais on a fait peu d'expériences ; c'est pourtant un genre d'instruction que le Gouvernement a plus que les particuliers la faculté de mettre en œuvre, et c'est la voie la plus efficace pour faire parvenir la vérité à la multitude.

De même qu'un nombre d'enfans réunis sous un même toit s'empoisonne réciproquement, il résulte de la réunion d'une multitude d'habitans dans l'enceinte des mêmes murs, un autre genre de corruption. Dans les villes, l'habitant produit moins, il est plus enclin à la débauche, il connoît plus le luxe, et conséquemment craint une nombreuse famille : l'expérience a fait connoître que le foyer de ces vices destructeurs de la population, se trouve dans les grandes villes, et que de là ils se répandent dans les campagnes, et l'évidence des dommages que causent aux Corps

po[151]litiques ces têtes monstrueuses, a dicté des loix prohibitives de l'agrandissement des villes ; mais ces loix ont été mal exécutées : peut-être la loi la plus efficace, la seule sur laquelle on pût compter, seroit l'établissement d'impôts qui gênassent l'habitation de ces villes, et dont le produit fût appliqué à la décharge du plat-pays.

CHAPITRE XVII.

De l'influence du Gouvernement sur toutes les causes qui peuvent déterminer les progrès ou les pertes de la population.

Ce n'est pas seulement par des réglemens de police, par des institutions utiles, par des avantages accordés à l'état du mariage, que les Rois peuvent favoriser la population ; tout l'ordre physique semble être encore dans leurs mains ; et quand il est au dessus de leur pouvoir de changer les influences du climat, ils peuvent du moins diriger la population vers les contrées qui lui sont le plus favorables.

Dès-lors qu'il est constant que la durée de la vie humaine est principalement déterminée par le climat, et les autres causes de divers genres, il [**152**] semble que l'homme, qu'on nomme un animal raisonnable, devroit déserter les habitations malsaines, pour se porter dans les autres ; et en effet, cette expatriation a lieu imperceptiblement par la suite des temps et la révolution des siecles, lorsqu'aucun intérêt, aucun attrait ne retient l'habitant d'un pays maltraité par la nature ; mais l'homme ne se porte rapidement que vers l'objet d'un intérêt d'argent, d'ambition ou de plaisir : sans ces motifs, il vit stupidement dans le lieu où la nature la fait naître ; le Gentilhomme y a son château ; le paysan sa chaumière et quelques morceaux de terre à cultiver ; l'un et l'autre sa famille, ses habitudes, et tous les petits liens qui enchaînent les ames ordinaires. Il est une multitude de contrées, où depuis nombre de siecles une suite de générations a des fievres périodiques, ou d'autres maladies endémiques, sans que les habitans ayent l'idée ou la force de fuir : il n'est pas rare que des ouvriers Suédois, nés dans les mines, contractent un goût pour leur demeure ; et lorsqu'on les rend à la lumiere et au spectacle magnifique de l'Univers, ils demandent à rentrer dans leur affreux séjour : ce n'est pas seulement la misere et la nécessité de fournir à la subsistance qui fait sacrifier les jours à venir au moment présent, c'est

l'impulsion des passions qui détermine dans le choix des professions, des habitations, ou de la [153] résidence. Trouvez un pays où l'on respire du poison, mais où l'on récolte de l'or, bientôt vous y aurez des habitans.

Si tel est le caractere de l'homme, l'Administration ne peut veiller avec trop d'attention sur les différentes opérations, dont le résultat est de porter la population vers un lieu préférablement à un autre. Nous pleurons sur les événements glorieux à la nation, lorsque nous les achetons par le sang de nos compatriotes ; nous frémissons de ces catastrophes, qui au milieu de la paix font périr une multitude de citoyens par des imprudences ; nous n'entendons qu'avec horreur le récit des atrocités d'un monstre du dernier siecle qui alloit essayer dans les campagnes ses poisons pour les employer dans sa famille ; des maux plus grands, quoique leurs auteurs soient moins coupables, des maux moins sensibles, mais plus funestes, subsistent sous nos yeux. Il est des gouffres où l'humanité se précipite, des contrées, des climats qui mangent leurs habitans, et consument la population. Des nations qui se croyent civilisées, appellent les hommes au tombeau par la voie de la législation, et les y attirent par des prérogatives et des distinctions. La France n'a-t-elle point de reproche semblable à se faire ? N'est-il point de ville favorisée par des priviléges dont le séjour soit funeste ? N'est-il point d'éta[154]blissemens civils, militaires ou maritimes qui soient de grandes causes de destruction de l'humanité ?

Indépendamment de ces monumens de la puissance publique, tous les événemens de l'ordre politique ont leur influence sur la population. La création, la translation, la suppression de toute espece d'établissemens, de religion, d'administration, de magistrature, de finance, de commerce, d'industrie, appelle et concentre la population, et dépouille les contrées voisines. On a vu de nos jours un homme d'une naissance obscure, mais d'une imagination hardie, créer une Communauté de douze cents habitans, où il n'en existoit pas cinquante, cimenter sa fortune par ses bienfaits envers l'humanité, et ainsi affecter des plaisirs et le ton de Souverain, bien plus justement que par la vanité d'un manifeste ridicule. Ces moyens de diriger et de changer le cours de la population sont dans la main du Gouvernement ; sa puissance est plus étendue encore ; souvent il dépend de lui de changer la température de

l'air, et d'améliorer le climat ; un cours donné aux eaux croupissantes, des forêts plantées ou brûlées, des montagnes détruites par le temps ou par la culture continuelle de leur superficie, forment un sol et uu climat nouveau.

Tel est l'effet du temps, de l'habitation de la [155] terre, et des vicissitudes dans l'ordre physique, que les cantons les plus sains sont devenus morbifiques, et qu'il ne se trouve point de rapport entre les degrés de froid et de chaud dans les mêmes contrées à des époques différentes. Virgile nous étonne quand il parle du vin qui se geloit en Italie dans les tonneaux ; certainement la campagne de Rome n'étoit pas ce qu'elle est aujourd'hui, du temps des Romains qui amélioererent l'habitation de tous les lieux qu'ils soumirent à leur domination.

Frejus devoit être un séjour sain, lorsque les Galeres Romaines couvroient les terres qu'on cultive aujourd'hui ; les Gaules ne ressembloient point à la France telle qu'elle existe dans le dix-huitieme siecle ; ces bois, ces forêts immenses ont disparu ; les marais sont dessechés, les pacages rapportent des grains ; on reconnoît difficilement les Gaulois dans leurs descendans ; on ne retrouve plus ces grands hommes, ces tailles sveltes, ces peaux blanches, et ces cheveux blonds dont César nous donne la description ; un climat différent a formé une espece nouvelle.

Ces changemens que l'Administration pouvoit empêcher ou hâter, elle n'en a été que spectatrice : craignons même d'exagérer ses torts en lui attribuant des vues trop étendues ; si quel[156]quefois elle a participé aux opérations qui ont changé le climat de la surface du Royaume, elle a, comme les particuliers, adopté des vues pécuniaires et fiscales ; les rivieres ont été contenues dans leur lit, pour que les productions du sol ne fussent point endommagées ; des marais ont été saignés pour changer en plantes nutritives leurs joncs inutiles ; des eaux ont eu leurs cours et ont formé des canaux pour faciliter le transport des marchandises ; des bois ont été réservés ou sacrifiés pour ménager ou accorder un aliment aux Manufactures ; tout a été fait pour la Culture, le Commerce et les Arts, rien pour la population. Si quelque entreprise a présenté une perspective de dépense supérieure au produit, elle a été proscrite ; il est rare qu'en fait d'arithmétique politique, l'humanité soit entrée dans les calculs, et les marais de Brouage et mille autres peut-être, forment depuis un siecle, et formeront encore long-temps un pays

pestilentiel, parce qu'il paroît qu'il en coûteroit plus pour les dessécher et les rendre feconds comme ils l'étoient autrefois, que ne pourroit rapporter leur culture.

S'il dépend des Rois de fixer leurs sujets dans les lieux qu'ils jugent les plus sains ; s'il leur est possible même d'en améliorer l'habitation ; il leur est bien plus facile encore de les guider dans
[157] le choix des alimens et des professions : mais si du climat, du régime, des usages, de l'habitude de certaines actions, il résulte le principe inconnu qui forme les caracteres et les esprits, on peut dire que les Souverains, par des Loix sages, par des établissemens utiles, par la gêne qu'apportent les impôts, par la faculté résultante de leur suppression, enfin par leur exemple, régissent l'existence physique et morale de leurs sujets. Peut-être un jour pourra-t-on tirer parti de ces moyens pour donner aux mœurs et à l'esprit de la nation une nuance à volonté ; et déjà les habitans de ce Royaume, sous François I, sous Henri III, sous Henri IV, sous Louis XIV et sous Louis XV, ont paru des peuples différens : il est possible que, sous Louis XVI, la Nation prenne un caractere nouveau. Partisans de la population, défenseurs de l'humanité, nous formons des vœux pour que l'ordre physique, moral et politique soit modifié et dirigé de la maniere la plus avantageuse à la propagation, et à la conservation de l'espece humaine.

FIN

APPROBATION.

J'ai lu, par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit ayant pour titre : *Recherches et Considérations sur la Population de la France*, je n'y ai rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris, le 20 Mai 1777. RIBALLIER.

PRIVILEGE DU ROI.

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre : A nos amés et féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, et autres nos Justiciers qu'il appartiendra : Salut. Notre amé le sieur Moheau, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer et donner au Public un Ouvrage qui a pour titre : *Recherches et Considérations sur la Population de la France*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis et permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, et de le vendre, faire vendre et débiter par-tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs-Libraires, et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contre-faits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, et l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, et de tous dépens, dommages et intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs-Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, en beau papier et beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, et notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilege ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher et féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMENIL ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher et féal Chevalier Chancelier de France, le sieur de MAUPEOU ; et un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMENIL, le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir ledit Exposant, et ses ayans causes, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à

la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés et feaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis et nécessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de haro, charte normande, et lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le neuvieme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cent soixante-dix-sept, et de notre regne le quatrieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XX de la Chambre Royale et Syndicale des Libraires et Imprimeurs de Paris, N°. 822, fol. 388, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, Article IV, à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, autres que les Libraires et Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, et à la charge de fournir à la susdite Chambre, huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du même Réglement. A Paris, ce 22 Juillet 1777.

LOTTIN l'aîné, Syndic.

TABLE ANALYTIQUE

N. Les chiffres entre parenthèses indiquent les pages de l'édition de 1778 ; les autres chiffres se rapportent aux pages de la présente édition. Parmi les chiffres entre parenthèses, ceux qui sont en caractères gras se rapportent au 2e volume.

INDEX DES NOMS DE LIEUX

N. Les chiffres entre parenthèses indiquent les pages de l'édition de 1778 ; ceux en caractères gras les pages du 2e tome de la même édition.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



